
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01499174 9

HISTOIRE

DE

SAINTE-BARBE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

HISTOIRE

DE

SAINTE-BARBE

COLLÉGE, COMMUNAUTÉ. INSTITUTION

PAR

J. QUICHERAT

Professeur à l'École impériale des Chartes

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C[ie]

UE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1860



A LA MÉMOIRE

DE

PIERRE-ANTOINE-VICTOR DE LANNEAU

LORSQUE SAINTE-BARBE

GRACE A LUI

ENTRE

DANS LE CINQUIÈME SIÈCLE

DE SON EXISTENCE

Ier OCTOBRE

MDCCCLX

HISTOIRE

DE

SAINTE-BARBE.

PREMIÈRE PARTIE.

SAINTE-BARBE COLLÉGE SANS DOTATION.

CHAPITRE I.

Le véritable fondateur de Sainte-Barbe.

L'Université de Paris exista longtemps sans colléges, et lorsque l'on commença à fonder des établissements de ce genre, ils ne furent que de petites maisons de charité où quelques écoliers pauvres d'une même ville, d'un même diocèse, d'une même province, trouvaient le gîte et la nourriture, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leurs grades. Ceux qui étaient admis à jouir de ce bienfait s'appelaient *boursiers*. Réunis tous ensemble, ils formaient une fraction impercep-

tible du peuple universitaire. Le sort du plus grand nombre des écoliers était de vivre hors des colléges, les uns livrés à eux-mêmes, les autres associés par chambrées sous des chefs de leur choix, d'autres enfin tenus en pension par les maîtres qui les instruisaient. En ce temps-là il n'y avait d'enseignement public que pour la philosophie. Les cours si renommés et si fréquentés de la rue du Fouarre portaient uniquement sur cette science. Jusqu'à ce qu'on fût en état d'y être admis, on allait apprendre chez les professeurs. Mais à la fin du quatorzième siècle l'exercice des classes fut institué dans quelques colléges avec un succès qui amena presque tous les autres à les imiter. Des professeurs de latin donnèrent à heure fixe des leçons où purent assister les écoliers du dehors. Bientôt on reçut à demeure dans les colléges, sous le même toit et à la même table que les boursiers, ceux de ces écoliers qui pouvaient payer pension; puis le défaut de place dans les colléges fit établir, sous le nom de *pédagogies*, des maisons que l'on peut comparer à nos pensionnats suivant les cours de l'Université; enfin on cite trois pédagogies qui, à cause du grand nombre de leurs élèves, purent avoir des classes à elles, et qui méritèrent d'être appelées colléges, quoiqu'elles n'eussent ni dotation, ni boursiers. Sainte-Barbe à son origine fut l'un de ces établissements exceptionnels[1].

Tous les historiens de Paris ont répété, après Félibien[2], que Sainte-Barbe doit sa fondation à un pro-

1. Robert Goulet, *Compendium de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia*, 1517.

2. Histoire de la ville de Paris (publiée en 1725), t. II, p. 1047.

fesseur de droit canon, nommé Jean Hubert, lequel prit à cens de l'abbaye de Sainte-Geneviève une maison avec un terrain situés dans la rue de Reims, en face du collége de ce nom. On cite comme preuve de cela un contrat passé par-devant le prévôt de Paris à la date du 10 mai 1430. Mais ce contrat, dont l'original nous a été conservé[1], ne dit pas que Jean Hubert ait fait son acquisition pour fonder une pédagogie, et le contraire est démontré par d'autres documents d'où il résulte qu'après lui la maison qu'il occupait devint la propriété d'un marchand drapier et chaussetier établi au carrefour Saint-Séverin[2]. D'ailleurs le nom de Sainte-Barbe ne se rencontre ni du vivant de Jean Hubert ni pendant les premières années qui suivirent sa mort. C'est en 1463 seulement qu'on le voit paraître à propos du cens payé à l'abbaye de Sainte-Geneviève « pour la maison qu'on souloit dire l'hostel de Chalon et qui de present est nommée le collége de Saincte-Barbe[3]; » de sorte que l'existence de Sainte-Barbe a commencé non pas dans la maison de Jean Hubert, mais dans l'hôtel de Chalon, et longtemps après 1430.

A quelle date au juste?

Le registre des cens de Sainte-Geneviève nous le dirait s'il était complet; mais il se trouve que ce document présente entre 1449 et 1463 la plus regrettable lacune. Heureusement d'autres témoins sont là pour

1. Archives de l'empire, S. 1509, n° 3.

2. Archives de l'empire, S. 1628 et 1629, aux années 1446 et suiv. — Bibliothèque de Sainte-Geneviève, Censier ms. de l'aumônerie de l'abbaye, E. n° 25.

3. Archives de l'empire, S. 1629, fol. 45.

parler à sa place. En interrogeant les titres de l'hôtel de Chalon et la vie du personnage inscrit comme censitaire devant la mention qu'on vient de lire, il est possible d'arriver à la vérité d'une manière aussi précise que si elle était consignée en toutes lettres dans un acte authentique.

Sauval, auteur mieux informé que Félibien, et chez lequel on ne trouve rien pour la gloire de Jean Hubert, Sauval a désigné l'hôtel de Chalon comme le berceau de Sainte-Barbe[1]. Seulement la ressemblance des noms l'a trompé. Il a cru qu'il fallait écrire Châlons au lieu de Chalon, et sur ce fondement il a bâti en haut de la montagne une maison à l'usage des évêques de Châlons-sur-Marne. Or les évêques de Châlons-sur-Marne, domiciliés de tout temps au quartier Saint-Martin, n'ont rien à faire ici, non plus que les autres dignitaires ou originaires de la cité champenoise, et le vieil historien de Paris a suscité par sa méprise une erreur monstrueuse, lorsque des écrivains, voulant concilier son dire avec celui de Félibien, ont attribué à Jean Hubert la propriété du prétendu hôtel de Châlons transporté par eux au milieu de la rue de Reims.

L'hôtel de Chalon était situé sur les rues des Chiens et des Cholets, ne tenant à la rue de Reims que par ses derrières. C'était le pied-à-terre que Jean de Chalon, chef d'une très-ancienne et très-illustre famille bourguignonne, s'était choisi à proximité du palais que le duc de Bourgogne, son suzerain, possédait alors

1. Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, t. II, p. 108 et 380.

dans la rue de Reims. Ce Jean de Chalon épousa une riche Provençale qui lui apporta l'héritage de la principauté d'Orange. A sa mort, sa maison de Paris échut à son second fils, nommé de même Jean de Chalon, qui était seigneur de Vitteaux et de maints autres lieux en Bourgogne. Elle devint inutile à ce dernier après les troubles du quinzième siècle, parce que Charles VII conservant à l'égard des Bourguignons une froideur extrême, le duc et ses vassaux cessèrent de fréquenter la capitale. Le seigneur de Vitteaux songea en 1454 à se défaire d'une propriété dont il n'avait que les charges. Il était veuf d'une demoiselle de La Trémouille, qu'il avait fait inhumer dans la grande église de Vézelay. Il passa avec les religieux de cette abbaye un contrat par lequel il leur abandonnait son hôtel de Paris, à condition qu'ils lui réserveraient une place à côté de sa femme et qu'ils élèveraient sur leur commune sépulture un monument avec leurs statues couchées, comme c'était l'usage d'en mettre alors sur les tombeaux[1]. L'abbaye ne resta pas longtemps propriétaire de l'hôtel de Chalon; elle le céda à son tour à un professeur de l'Université de Paris, nommé Geoffroi Lenormant.

Geoffroi Lenormant est l'un des maîtres qui eurent le plus de vogue du temps de Charles VII. Il dirigeait la section de grammaire au collége de Navarre, où son frère puîné, Jean Lenormant, avait une position encore plus éminente, comme principal et régent des artiens, c'est-à-dire directeur de la section de philoso-

1. Archives de l'empire, S. 6515, Transmission des hôtels de Vézelay à Montaigu.

phie et en même temps professeur dans cette section. Tous deux étaient recteurs émérites, tous deux avaient été employés avec un applaudissement universel dans les affaires les plus importantes de l'Université, et une égale célébrité recommandait leur enseignement[1]. Aussi jouissaient-ils en plein de la faveur publique. On leur adressait tant d'élèves, que, ne pouvant les loger tous à Navarre, ils furent obligés de convertir en pédagogie cinq ou six maisons contiguës. Cette annexe dut être à leur charge; mais ils obtinrent, moyennant un prix raisonnable, la permission d'amener leurs élèves au refectoire aussi bien qu'aux classes du collége. On leur accorda même de percer une porte, pour introduire les enfants sans avoir à les faire passer par la rue.

Cela durait depuis une quinzaine d'années, au grand avantage des écoliers, des professeurs et des études, lorsque l'avénement d'un nouveau grand maître à Navarre vint donner de la consistance aux murmures de certains mécontents qui trouvaient un pareil état de choses intolérable.

Il faut savoir que le collége de Navarre[2], le plus considérable de l'Université, contenait soixante-dix boursiers, dont vingt se livraient à l'étude de la théologie. Ceux-ci formaient la première division de l'établissement. C'étaient des hommes mûrs, presque tous prêtres et même bénéficiers. Leurs intérêts ni leurs goûts n'étaient ceux de la jeunesse répartie dans les deux autres divisions. Ils voulaient bien que les études

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 940; Duboulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. V, p. 894; Archives de l'empire, S. 6541, 9e liasse.

2. Aujourd'hui l'École polytechnique.

classiques prospérassent, mais à la condition de n'en être point incommodés. On avait bâti exprès pour eux un beau cloître, comme il y en avait dans les monastères pour la promenade et la méditation des religieux. Ils étaient au supplice de voir cet asile du recueillement traversé plusieurs fois le jour par des bambins à qui il arrivait de s'y débander, de courir, de crier, de jeter des pierres, dont, à les en croire, toutes les vitres de leur chapelle étaient cassées. Ils trouvaient aussi que la nouvelle porte, ouverte loin de l'œil du chef suprême de la maison, sans personne pour la garder, était une infraction aux statuts; que les absences nocturnes des deux maîtres, qui découchaient à tour de rôle pour aller surveiller leur pédagogie, étaient un affreux scandale. Enfin, charitables jusqu'au bout, ils allaient jusqu'à proférer les accusations d'injustice et d'indignité, parce qu'à les entendre, il était impossible que les Lenormant n'eussent pas de préférence pour leurs propres élèves, au détriment des boursiers; et cependant les boursiers étaient les seigneurs de la maison : c'est pour eux que le collége avait été si richement doté par la reine Jeanne, sa fondatrice; c'est pour eux qu'avaient été donnés ces rentes, ces maisons, ces terres, ces fiefs, destinés à les mettre au-dessus du besoin et avec lesquels ils n'avaient que faire de la rétribution que des intrus leur apportaient pour venir les dominer chez eux.

Pendant longtemps ces plaintes ne sortirent pas des quatre murs entre lesquels elles étaient proférées. Elles furent portées aux oreilles de Charles VII par Guillaume de Châteaufort, docteur atrabilaire et très-jaloux des vieux priviléges, qui prit le gouvernement de

Navarre en 1454. Le collége étant de fondation royale, il appartenait au roi d'y maintenir l'observation des statuts. Une commission, nommée par ordonnance, travailla sous l'inspiration de Châteaufort à la réforme des abus dénoncés. Sans tenir compte des changements nécessaires qu'un siècle et demi avait introduits dans le régime des colléges, elle décida que la fatale porte, cause première de toutes les récriminations, serait condamnée à la fin de l'année scolaire[1]; qu'on ne recevrait plus aux leçons du collége aucun élève couchant dehors; que les principaux des grammairiens et des artiens ne seraient admis sous aucun prétexte à s'absenter pendant la nuit.

Ces articles, et bien d'autres encore, qui étaient autant de traits empoisonnés à l'adresse des deux frères, furent libellés en forme d'acte et apportés par un président au parlement le 18 avril 1460, pour être lus devant le collége assemblé. Après la lecture, les maîtres devaient, comme marque de leur adhésion, apposer chacun leur signature au bas de l'acte. Les Lenormant n'eurent pas la hardiesse de se soustraire à cet affront. En fils soumis, ils signèrent[2], mais blessés au cœur et résolus dès ce moment à porter ailleurs, aussitôt qu'ils le pourraient, des talents qu'une mère ingrate se plaisait à si mal récompenser. C'est alors, sans aucun

1. « Obstruetur infra festum B. Remigii proxime venturum ille ingressus seu illa muri apertio quam magister grammaticorum fieri fecit citra viginti aut sexdecim annos, ut de suis privatis et acquisitis domibus ad domum collegialem scholares non bursarii transire possent. » Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 171.

2. Launoy, *ibid.*, p. 177.

doute, que Geoffroi acquit l'hôtel de Chalon pour y transporter ses élèves à la prochaine rentrée des classes ; et ainsi Sainte-Barbe fut fondée le 1er octobre 1460, dans la dernière année du règne de Charles VII, Martin Lemaistre étant recteur de l'Université.

Geoffroi Lenormant fonda Sainte-Barbe, non pas comme pédagogie, mais comme collége, en y instituant des classes, en y mettant des professeurs qui devaient, sous sa direction, appliquer les méthodes, répéter les leçons qui avaient fait le succès des deux frères. De dotation, il s'en passa. Il s'en rapporta à la raison, qui lui disait que l'avenir d'un collége a sa garantie, moins dans les richesses qu'il possède, que dans la bonne discipline et l'excellence de l'enseignement. Ce régime fut le premier trait par lequel se distingua une maison dont le destin était de garder toujours un caractère à part entre les autres établissements de l'Université. Le nom qu'elle reçut fut encore une singularité.

Il n'était pas d'usage à Paris que les colléges fussent placés sous l'invocation des saints. Tous portaient le nom de leur fondateur ou celui du pays dont ils recevaient les boursiers. L'asile que Geoffroi Lenormant ouvrit aux études devant abriter la jeunesse de tous les pays, il n'eut pas à lui donner le nom de tel ou tel lieu ; il fut assez modeste pour ne pas vouloir qu'il portât son propre nom. Il chercha dans le martyrologe un patronage plus relevé, et son choix tomba sur la vierge savante qui passa, dit-on, de la plus tendre jeunesse dans l'éternité, après être parvenue par la seule force du raisonnement à la connaissance du vrai Dieu, après avoir reçu de la bouche même d'Origène le complément de la foi, après avoir vaincu dans la dis-

cussion les plus habiles défenseurs du paganisme grec. Tels sont les traits que la légende nous fournit sur la bienheureuse Barbe, martyrisée à Nicomédie du temps de l'empereur Maximien. Une sainte environnée de cette gloire était pour les lettrés du moyen âge ce qu'aurait été Minerve dans l'esprit de l'antiquité, Minerve à laquelle on ne songeait guère en l'an de grâce 1460, et dont cependant le souvenir était à la veille d'être restauré ; tellement que la Sainte-Barbe de Geoffroi Lenormant aurait peut-être été l'Athénée de Paris, si ce docteur eût formé son établissement cinquante ans plus tard, à l'époque où, par l'effet des réminiscences classiques, les colléges commencèrent à s'appeler des gymnases, et les universités, des académies.

Mais Barbe, c'est-à-dire *Barbara* dans sa forme latine et universitaire, n'était pas seulement le nom d'une sainte : ce fut aussi le terme qui, dans le langage des écoles, signifiait l'argument élémentaire, le syllogisme articulé par majeure, mineure et conséquence sur des généralités positives. L'exposition de la logique commençait par la définition de *barbara*, et la plupart des grandes vérités morales se résolvaient en *barbara*. N'y aurait-il pas là, à cause de la double entente, un motif pour notre fondateur d'avoir préféré le vocable de Sainte-Barbe? Ces sortes de considérations, que nous taxerions de puérilités, étaient fort dans le goût de l'époque. Si Geoffroi Lenormant n'y songea point, il y a à parier que l'allégorie fut relevée par d'autres, et que plus d'un tireur d'horoscope prédit les hautes destinées de l'enseignement des arts qu'on inaugurait sous l'invocation de *Barbara*.

CHAPITRE II.

Description du territoire de Sainte-Barbe et de ses environs.

Une censive était au moyen âge le fonds de terre roturier sur lequel un seigneur exerçait la justice, la police et les autres droits de l'autorité. Le seigneur jouissant de ces diverses prérogatives à titre de propriétaire du fonds, ceux qui possédaient sur la censive étaient considérés comme de simples usufruitiers, ou, si l'on veut, comme des locataires perpétuels, auquel titre ils devaient au seigneur une rétribution annuelle appelée le cens. Le territoire où fut fondée Sainte-Barbe avait été de toute ancienneté dans la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève : sa condition resta la même tant que dura le régime féodal, sauf les changements qui furent amenés par le progrès des institutions.

Il faut se rappeler l'état des lieux avant 1840 pour se faire une juste idée de l'aspect qu'ils présentaient quatre siècles auparavant[1]. L'îlot de maisons à l'extrémité duquel Geoffroi Lenormant établit son col-

1. Le plan que nous donnons en tête du volume facilitera au lecteur l'intelligence de notre description. Nous le devons à l'obligeance de M. A. Berty, qui a bien voulu le détacher en notre faveur d'une restitution complète du vieux Paris, à laquelle il

lége formait un carré long, parfaitement orienté, limité par quatre rues. Deux de ces rues subsistent encore, celles de Reims et des Sept-Voies. Quoique les deux autres aient été supprimées, leur direction reste encore indiquée par les ruelles qui séparent aujourd'hui les bâtiments de Sainte-Barbe de ceux du lycée Louis-le-Grand et de la bibliothèque Sainte-Geneviève. L'une était la rue des Cholets, l'autre la rue Jean-Hubert; mais avant de porter ces noms, elles en eurent plusieurs autres. La rue des Cholets s'appelait en 1450 la rue devant Saint-Symphorien; vers 1490 elle devint la rue Jean-Lemaistre (on a dit quelquefois rue Maître-Jean); le nom des Cholets lui fut donné seulement au siècle dernier. La rue Jean-Hubert, après avoir été successivement la rue Saint-Symphorien, la rue des Almandries, la rue Sainte-Barbe[1], la rue des Chiens, dut son dernier baptême à l'erreur que les historiens avaient accréditée au sujet du fondateur de Sainte-Barbe. M. Victor de Lanneau demanda et obtint pour elle en 1808 l'honneur de perpétuer le nom de celui qu'il considérait comme le premier de ses prédécesseurs.

L'hôtel de Chalon avait son entrée sur la rue des Chiens, son flanc sur la rue des Cholets et une aile en retour sur la rue de Reims. Nous ne savons rien de l'apparence qu'il offrait, sinon que sa façade était munie au moins d'une tourelle[2], et que dans le tym-

travaille depuis de longues années, et dont il a puisé les éléments dans les milliers de contrats conservés aux Archives de l'empire.

1. Titres pour Montaigu du 4 décembre 1500 et du 7 mars 1512, aux Archives de l'empire, S. 6515 et 6516.

2. Voir ci-après, chap. XVI.

pan de la grande porte on voyait sculptées les armoiries des princes d'Orange de la dynastie de Chalon. De là la dénomination d'hôtel des Cinq Écus, qui lui fut donnée quelquefois[1], parce que ces armoiries étaient formées par l'assemblage de cinq écussons. Il devait être établi avec une certaine magnificence, car sa construction remontait au règne de Charles V, qui est l'époque où l'on commença à avoir à Paris le goût des beaux bâtiments. Entre les divers corps de logis il y avait une cour, entamée du côté de la rue de Reims par de petits jardins attenant à trois masures qui ne tardèrent pas d'être incorporées à Sainte-Barbe. Après ces masures venait, sur la même rue de Reims, la façade d'une maison décorée du nom d'hôtel, et ayant pour enseigne les *Trois Coulons*, c'est-à-dire les *Trois Pigeons*. Le numérotage des maisons étant alors inconnu, pour les reconnaître on les désignait généralement par des enseignes.

L'hôtel des Coulons était la propriété qui fut acquise en 1430 par le docteur Jean Hubert[2]. Par ses dépendances, il traversait de part en part le pâté de maisons de la rue de Reims à la rue des Chiens. Sainte-Barbe en eut l'usage dès 1475, mais elle ne le posséda en propre que depuis 1556. C'est alors qu'elle reçut le contrat de Jean Hubert dans ses archives, déjà dépouillées des papiers de la primitive administration. Il s'y conserva, et comme il était le seul acte du siècle où l'on savait que le collége avait commencé d'exister,

1. Archives de l'empire, S. 6528, acte de 1407 pour Montaigu contre Sainte-Geneviève.

2. Archives de l'empire, S. 1509, nº 3.

on crut voir en lui plus tard le titre même de la fondation.

La région située au levant de l'hôtel des Coulons resta toujours étrangère à l'ancienne Sainte-Barbe. Elle se présentait sur la rue de Reims et sur le coin en retour de la rue des Sept-Voies par un jardin qui appartenait au collége de Reims. Après ce jardin il y avait une maison louée à des particuliers par les boursiers de la Sorbonne, qui en étaient propriétaires[1]. Deux autres maisons de la propriété du collége de Montaigu faisaient suite, l'une sur la rue des Sept-Voies, l'autre au coin de la rue des Chiens. En continuant, sur la rue des Chiens se trouvaient encore le Château-Festu, dont le nom rappelait l'existence antérieure d'une grange ou remise en chaume, probablement la première construction qui s'éleva sur le terrain, lorsqu'il n'était encore qu'un clos de vigne; ensuite une partie de mur percée d'une porte, qui était le derrière de l'hôtel des Coulons; enfin un petit jardin où les boursiers de Montaigu venaient prendre leur récréation. Ce jardin faisait hache sur la propriété des Chalon; sa clôture sur la rue allait joindre un autre mur fermant un espace vide qui régnait entre le jardin et l'hôtel.

Ainsi était distribué au milieu du quinzième siècle le terrain dont Saint-Barbe couvre aujourd'hui toute la superficie. Pour l'intelligence de ce qui suivra, il est à propos d'en décrire également les environs.

Devant l'hôtel de Chalon, de l'autre côté de la rue des Chiens, se présentait de flanc la chapelle de Saint-

1. Acte de 1407 pour Montaigu, déjà cité.

Symphorien, antique édifice d'architecture romane, avec un portail richement décoré. Elle avait été desservie anciennement par les religieux de Sainte-Geneviève ; mais depuis les guerres civiles on avait cessé d'y célébrer l'office. Toutefois, par habitude, le peuple y venait encore en dévotion le 22 août, jour de la fête du saint. Les marchands, qu'on rencontre toujours où se porte la foule, y venaient aussi, de sorte que tous les ans il se tenait là une sorte de foire sur un petit parvis qui précédait l'église[1].

Derrière le chevet de Saint-Symphorien s'élevaient le Petit et le Grand-Vézelay, deux hôtels dont l'un servait de résidence aux abbés de Vézelay lorsqu'ils venaient siéger au conseil du roi, et l'autre était destiné à ceux des profès de l'abbaye qu'on envoyait prendre leurs grades à l'Université. Un autre hôtel abbatial, celui des supérieurs du Mont Saint-Michel, longeait le flanc méridional de Saint-Symphorien, avec un corps de logis sur la rue des Cholets et sa façade sur la rue Saint-Étienne des Grès. Devant cet hôtel, par conséquent de l'autre côté de la même rue Saint-Étienne, s'ouvrait la grande porte de Lisieux, l'un des colléges de Paris les plus importants par le nombre de ses boursiers, après Navarre. Il occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui le fronton de l'École de droit, et la plus grande partie de la place du Panthéon. Le coin de la rue des Cholets opposé à la maison du Mont Saint-Michel était formé par la chapelle des Cholets, qui avaient leurs bâtiments d'habitation

1. Enquête faite en 1555 à la poursuite de Montaigu, Archives de l'empire, S. 6515.

sur les deux rues. On appelait Cholets les boursiers, tous élèves en théologie ou destinés à le devenir, d'un collége institué par le cardinal Cholet, qui fut légat en France et joua un grand rôle au treizième siècle.

Au-dessous des Cholets étaient les murs de derrière de l'hôtel des évêques de Langres. Une porte donnait passage à travers les cours de cette vaste propriété jusqu'à la rue Saint-Jacques. C'est le fonds sur lequel est bâtie la plus grande partie du lycée Louis-le-Grand.

Au bas de la rue des Cholets, sur la rue de Reims, se développait la façade d'un autre hôtel, celui des évêques du Mans, qui fut rebâti « de très-riche édifice[1] » et converti en collége en 1528. Sur le flanc du même hôtel débouchait la rue Chartière, ou de la Charterie, nom encore incertain au quinzième siècle, et qu'ignoraient même la plupart des gens du quartier. En 1497 un chaussetier de la rue Galande, appelé à déposer dans une enquête, avouait cette ignorance, quoique depuis quarante ans il montât par là pour aller porter de l'ouvrage à Lisieux et à Sainte-Barbe[2].

De l'autre côté de la rue Chartière, sur la totalité du terrain compris entre cette rue, celles de Reims, des Sept-Voies, du Four et d'Écosse, s'était étendu autrefois le palais construit pour les ducs de Bourgogne, lorsqu'ils séjournaient à Paris. De là le nom de rue au Duc de Bourgogne, qui fut porté jusqu'au dix-septième siècle par la rue de Reims, sur laquelle

1. Corrozet, Les Antiquitez de Paris, édition de 1533.
2. Archives de l'empire, domaine de Reims, S. 6559.

cet édifice avait son entrée principale. Le duc Philippe, qui mourut en 1404, ayant, dans les derniers temps de sa vie, transporté sa demeure au quartier des Halles, l'hôtel qu'il délaissait, après être échu par héritage au comte de Nevers, fut acquis par une communauté d'étudiants champenois pour y former un collége. Ce fut le collége de Reims. Les insurgés du parti bourguignon le pillèrent et le dévastèrent pendant les massacres de 1418; mais la rage populaire fut impuissante contre sa forte structure. Nous savons que sous Charles VII il présentait encore, sur la rue Chartière, un corps de logis et un mur crénelé, fortifié d'une tour à l'un de ses bouts. Un autre mur était construit en sens inverse, sur l'alignement qui formait naguère le fond de la cour de Reims. Ce mur séparait l'hôtel proprement dit de ses communs ou basse-cour. Très-peu de temps après la fondation de Sainte-Barbe, un chanoine d'Amiens loua la basse-cour de l'hôtel de Bourgogne pour y bâtir et y placer une pédagogie de plein exercice, copiée sur celle de Geoffroi Lenormant. Telle est l'origine du fameux collége Coquerel ou Coqueret, ainsi appelé du nom de son fondateur.

En remontant la rue des Sept-Voies depuis la rue de Reims, on ne trouvait rien de remarquable jusqu'à ce qu'on eût atteint Montaigu. C'était un collége déjà ancien, doté pour l'entretien de quelques boursiers auvergnats, mais qui n'avait point encore acquis la renommée qu'il eut plus tard. Resserré par les hôtels de Vézelay, il se développait à peine sur la rue des Chiens. Il avait pour vis-à-vis le collége Fortet, maison d'une importance encore moindre, dont un bâtiment

subsiste encore au n° 21 de la rue des Sept-Voies. Au-dessus de Fortet venaient l'hôtel des seigneurs de Marly, puis le cimetière des pauvres étudiants de l'Université, puis encore la grande porte de l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui s'ouvrait au bout et dans l'axe de la rue Saint-Étienne-des-Grès.

La rue des Sept-Voies se prolongeait, en suivant l'abbaye et la clôture de son verger, jusqu'à l'enceinte de Paris. Les rues des Fossés Saint-Jacques et de la Vieille-Estrapade marquent encore dans quelle direction régna le mur de ville. Au delà, tout le plateau était couvert de jardins et de courtilles où l'on accédait par l'une des deux portes Saint-Jacques ou Saint-Marcel. Quelques centaines de pas de plus vous mettaient sur le revers de la côte, au-dessus de la vallée de la Bièvre, délicieuse lorsque les tanneries n'avaient point encore infecté les eaux de la rivière et que les habitations clair-semées du faubourg Saint-Marceau se perdaient entre les vernes et les saules.

Ainsi, du plus éloigné des colléges qui viennent d'être nommés, il n'y avait pas un quart d'heure de chemin à faire pour être transporté en pleine campagne. De là la fréquence de l'école buissonnière, la facilité qu'avaient les mauvais élèves d'aller, pendant le temps des classes, dormir derrière les haies qui bordaient les chemins, ou jouer aux jeux défendus dans les tavernes ténébreuses de la banlieue.

CHAPITRE III.

Principalats des frères Geoffroi et Jean Lenormant.

La première année de l'existence de Sainte-Barbe est une année mémorable dans l'histoire de France. Elle vit mourir Charles VII, et revenir de l'exil, pour lui succéder, le redoutable Louis XI, son fils aîné, qui s'était depuis longtemps séparé d'avec lui. Paris fut le théâtre de cérémonies tour à tour tristes et joyeuses, où le nouveau collége eut l'occasion de montrer sa bannière en public. Ses élèves formèrent une compagnie de plus dans l'interminable défilé de l'armée scolastique. On les appela dès lors les Barbarains, *Barbarani*, et quelquefois *Barbaristæ*. C'est de cette dernière forme que dériva plus tard l'appellation toute française de Barbistes.

L'Université de Paris se disait la fille aînée des rois. Par l'avénement de Louis XI elle passa sous l'autorité d'un père fort dur pour elle par moments, mais ami des lettres et lettré lui-même, curieux de tous les genres de recherche, généreux sans mesure à l'égard de ceux qui annonçaient du talent. Il est impossible que Sainte-Barbe ne se soit pas ressentie de ses bienfaits, ayant eu pour premiers directeurs, ainsi qu'on va le voir, des hommes qui eurent accès et même faveur auprès de lui.

Geoffroi Lenormant fit connaissance avec le nouveau roi à Tours, peu de temps après son sacre. L'Université le députa vers lui pour obtenir la confirmation de ses priviléges[1]. L'usage voulait qu'au commencement de chaque règne on demandât une pareille confirmation. Elle n'était pas facile à tirer d'un maître jaloux de son pouvoir, aux yeux duquel la plupart des vieilles prérogatives étaient des monstruosités. Il faut que le principal de Sainte-Barbe n'ait pas réussi dans son ambassade, car les lettres patentes dont l'Université poursuivait la délivrance ne furent apportées qu'au bout de plusieurs mois et par un autre que lui. Une seconde mission lui fut confiée en 1466[2], sans doute avec plus de succès, parce que dans l'intervalle il s'était formé entre le roi et lui un lien propre à le mettre en plus grande recommandation.

Aux titres universitaires Geoffroi Lenormant en joignait un autre d'une nature toute différente. Il était abbé ou chef spirituel de la Grande confrérie aux Bourgeois. On appelait ainsi une association de piété et de charité qui se composait des cent Parisiens les plus riches et les plus considérés dans le clergé et dans la bourgeoisie. Louis XI voulut en être, sachant que dans les temps de trouble la politique s'était toujours mêlée aux exercices des confrères. Il lui sembla que, s'il prenait part à leurs dévotions, il y trouverait le double avantage de les surveiller de plus près et de se les enchaîner par le serment d'assistance

1. Duboulay, *Historia Universitatis Paris.*, t. V, p. 652.
2. Archives de l'Université, reg. 8, fol. 217.

mutuelle sur lequel reposait l'association. Il s'achemina donc un matin vers leur église, qui était la paroisse de la Madeleine en la Cité. Il avait choisi un jour de fête de Notre-Dame, où Geoffroi Lenormant disait sa messe devant la confrérie assemblée. Comme on ne refusait jamais les rois, princes et prélats qui voulaient bien se faire recevoir, il fut admis d'emblée, avec son ami Balue et plusieurs grands personnages de sa suite [1].

L'abbé de la Grande confrérie avait fort à faire, tant pour les distributions de secours qui se donnaient sur la caisse commune, qu'à cause des nombreux obits qu'il avait à célébrer pour les membres défunts. Geoffroi Lenormant se crut obligé, à cause de ces soins, de renoncer à l'administration de son collége. Il quitta Sainte-Barbe, après avoir mis son frère à sa place.

Depuis la réforme de 1460, Jean Lenormant s'était retiré comme étudiant dans la section de théologie de Navarre, et il avait achevé d'y prendre ses grades. Il était donc docteur, bénéficier de la cure de Saint-Côme à Paris et du décanat de la cathédrale de Senlis, avec cela très-beau parleur et gallican au possible. Louis XI, quoique ayant déchiré le pacte des libertés gallicanes, ne haïssait pas qu'on fût gallican. On savait même dans le corps enseignant qu'il préférait avoir affaire aux hommes de cette opinion, parce qu'en les faisant parler, il tirait d'eux des arguments

1. Le Roux de Lincy, Recherches sur la Grande confrérie de Notre-Dame, etc., dans le tome XVII des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

qui lui servaient au besoin. Cela fut cause que Jean Lenormant se vit charger, comme son frère, de plusieurs missions en cour[1].

Il est bien regrettable que la destruction des archives primitives du collége nous laisse dans l'ignorance de ce que ces deux hommes de mérite firent pour assurer le succès de leur établissement. Leurs actes sont perdus pour nous. Nous n'avons que l'histoire de l'Université pour nous instruire de quelques faits dont Sainte-Barbe dut ressentir le contre-coup sous leur gouvernement, pour nous figurer certaines scènes qui troublèrent le calme habituel de son enceinte, sans doute à leur très-grand regret.

Le nombre de leurs élèves s'accrut nécessairement par suite d'une guerre à outrance qui fut commencée en 1463 contre les *martinets*. Les martinets étaient cette population d'écoliers sans aveu, souvent sans gite, qui perpétuaient l'image de la barbarie au sein d'une société déjà policée. Il y avait, dans le nombre, des sujets bien dignes de considération, d'admiration même; de pauvres enfants qui avaient pu se passionner pour l'étude au milieu de l'abjection où ils étaient nés. Ils venaient acheter la science au prix de toutes les angoisses de la misère, vivant d'aumônes ou du modique salaire qu'ils gagnaient en se livrant aux plus vils travaux. Mais autour de ceux-là s'agitaient des turbulents, incapables de toute assiduité, ennemis de toute discipline, coureurs de colléges et encore plus de cabarets, qu'on rencontrait inévitablement dans

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 213 et 940; Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 894.

les émeutes et trop souvent parmi les bandes livrées aux plus coupables industries. L'Université était honteuse d'avoir à en réclamer à la suite de toutes les captures que faisait la police. Elle statua qu'elle n'admettrait plus aux grades que les élèves munis d'un certificat témoignant qu'ils avaient passé le temps de leurs études dans un collége, dans une pédagogie ou chez quelque honnête bourgeois de la ville : défense aux professeurs de recevoir les martinets dans leurs classes, défense aux bedeaux de la Faculté de les conduire aux examens. Ce décret fut porté et lu dans tous les établissements d'instruction, affiché dans la cour de chacun d'eux, en lieu haut où tout le monde pût le voir sans y porter la main[1]. Plusieurs années de suite les mêmes formalités se renouvelèrent à la rentrée des classes ; puis la sévérité se relâcha, et l'on vit les martinets pulluler de nouveau. Leur race ne disparut que cent quarante ans plus tard, après les guerres de religion, c'est-à-dire lors de l'affaissement de l'Université.

Un autre abus, dont le gouvernement de Louis XI obtint la répression, fut la célébration de la fête des rois, qu'on appelait *regalia* dans le latin de la montagne Sainte-Geneviève, et qui, dans le latin de Rome, se serait appelée *saturnalia*. Ce jour-là les portes des colléges restaient ouvertes, et les écoliers, libres de toute surveillance, sortaient couverts de haillons, d'habits retournés ou de tout autre accoutrement ridicule. Ils allaient en lieu propice tenir une grande assemblée, où se réunissait à eux toute la jeunesse des couvents,

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 658.

des sacristies et des ateliers de la ville. Là on nommait d'acclamation un *roi des sots*. Une horrible batterie signala l'élection de 1469; les comices furent ensanglantés, la paix publique profondément troublée. La faculté des arts, mise en demeure d'empêcher que pareille chose ne se renouvelât, défendit les déguisements et enjoignit aux principaux de tenir leurs élèves sous clef le jour des Rois. La sanction pénale qu'elle donna à son décret était de nature à le rendre efficace. Elle abandonnait ses suppôts désobéissants à la justice du bras séculier, déclarant de bonne prise pour le prévôt de Paris tous les déguisés que ses archers attraperaient dans les rues[1]. Mais les coutumes séculaires ne s'abolissent pas du jour au lendemain. Par un tempérament sur lequel on ferma les yeux, les *regalia* se perpétuèrent dans l'intérieur des colléges. Chacun eut son roi, non plus des sots, mais de la fève, et l'avénement de ce monarque d'un jour fut célébré par des représentations de farces, qui fournirent un prétexte honnête aux travestissements.

Tandis que les vieux usages étaient ainsi battus en brèche, l'humeur bizarre d'un roi novateur introduisait dans le régime universitaire des choses dont on n'avait jamais entendu parler.

Ayant remis aux mains du peuple de Paris les armes qui lui avaient été enlevées après les désordres du règne de Charles VI, il voulut qu'il y eût dans cette sorte de garde nationale une compagnie formée par les professeurs et par tous ceux des gradués qui n'auraient pas reçu la prêtrise. Comment concilier cela avec les sta-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 690.

tuts qui astreignaient les membres du corps enseignant à vivre dans une observance étroite de discipline et de dévotion, à porter la tonsure et la robe longue des ecclésiastiques? L'Université s'épuisa en arguments pour démontrer au roi l'impossibilité où elle était de lui fournir des soldats; elle eut beau offrir en échange des prières et des messes : Louis XI tint opiniâtrément à avoir sa compagnie de lettrés, de sorte que la toge dut céder au harnois, et qu'il fallut en passer par ce scandale, de voir dans les colléges, aux jours ordonnés pour les prises d'armes, des maîtres de grammaire et de philosophie ayant sur le dos la cotte de mailles ou le justaucorps de buffle[1]. Cela eut de la conséquence. Il se forma au sein des écoles une classe de professeurs bravaches et spadassins, qui n'argumentaient plus qu'en menaçant de dégainer; bien plus, les élèves des classes supérieures s'autorisèrent de l'exemple pour porter sous leur robe l'épée courte, le braquemart, que Rabelais n'a pas manqué de pendre au flanc de Pantagruel; et cette abomination, l'Université ne parvint jamais à la réduire, même lorsqu'elle eut reconquis sous les règnes suivants son privilége de cléricature.

Autre singularité. En 1471, lorsque le roi commença ouvertement sa lutte avec Charles le Téméraire, pour être sûr que l'Université ne redeviendrait pas, comme elle l'avait été autrefois, le foyer des conspirations bourguignonnes, il voulut faire prêter serment de fidélité à tous ses suppôts, maîtres et écoliers, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Les colléges furent

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 682, 684.

conduits aux Bernardins, qui possédaient un emplacement convenable pour la cérémonie. Les commissaires du roi recevaient des principaux une liste de leurs élèves où les présents étaient marqués, et ils faisaient jurer tout le collége à la fois. Les Barbistes furent appelés à leur tour. On remarqua que les enfants des basses classes, dans l'enchantement où ils étaient d'être traités comme des hommes, prononcèrent le oui qu'on leur demandait avec des trépignements et des éclats de voix dont l'assistance fut assourdie. Lorsqu'on fit le relevé de ceux qui n'avaient point paru, on constata qu'ils étaient quatre cents, tous sujets du duc de Bourgogne. On les réunit le lendemain en une seule troupe, qu'un bedeau de l'Université reconduisit au point le plus rapproché de la frontière[1].

Mais rien ne fit plus de bruit dans les colléges, et surtout dans le nôtre, que l'ordonnance du 1er mars 1474 contre les nominalistes. Comme c'est là une affaire très-importante et dont l'explication demande à être prise de loin, nous la réserverons pour le chapitre suivant.

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 692.

CHAPITRE IV.

Querelle des réalistes et des nominalistes.

Là où la philosophie est cultivée, le désaccord naît inévitablement de la discussion ; et sous quelque forme que le dissentiment se produise, on peut dire qu'il tient toujours à ce que les uns concèdent à l'âme humaine une part de liberté que les autres lui dénient.

Deux partis de cette sorte s'étaient trouvés en présence dès l'origine de l'Université de Paris. Ils se firent une guerre qui fut terrible, parce que, les batailles finissant toujours par se transporter sur le terrain de la théologie, les dissidences devinrent des hérésies. L'anathème et le bûcher furent l'*ultima ratio*. Le parti de la liberté succomba.

Vaincu, mais non anéanti, il se releva au commencement du quatorzième siècle par la subtilité d'un cordelier anglais, frère Guillaume d'Ockham, qui sépara les matières de la foi des matières purement philosophiques, et qui dès lors ouvrit à la raison une voie sans péril pour arriver à la conquête du libre examen. Lui-même aborda et résolut avec l'avantage de sa méthode toutes les grandes questions qui sont le fondement de la logique. L'école triomphante de son temps prétendait que les idées qui répondent aux manières générales ou abstraites d'envisager les êtres,

ne doivent pas être prises pour de simples conceptions de l'esprit, qu'elles reflètent des essences véritables, que ce à quoi elles s'appliquent est chose par soi-même, indépendamment de tout effort de l'homme pour le saisir et pour le nommer. C'était l'école réaliste. Ockham soutint, au contraire, que les mêmes idées sont de pures conceptions de l'esprit, les formes de certains rapports découverts par l'homme, et qui n'ont pas d'autre substance que le nom qu'il a plu à l'homme de leur donner. Il fut nominaliste[1].

Il eut le bonheur de proclamer ses principes dans un moment où l'Europe était en fermentation. Le besoin d'indépendance et la recherche de la nouveauté, qui agitaient tous les esprits, les lui rendirent favorables. Sa doctrine eut tant de succès qu'elle fit comme tomber en oubli la doctrine opposée. Les plus illustres docteurs de Paris la professèrent pendant toute la durée du siècle, et son règne continua jusqu'au moment où, par suite des troubles que causa la démence de Charles VI, les classes furent converties en clubs pour la discussion des théories cabochiennes. Alors on tomba en pleine révolution. Une partie du corps enseignant émigra pour ne rentrer qu'au bout de vingt ans, et à la faveur du relâchement général des études, la doctrine réaliste osa reparaître au grand jour.

Il semble que ce que nous avons vu depuis se soit passé en ce temps-là, qu'on ait imputé à la philosophie les perturbations qui avaient compromis l'existence du royaume, et qu'en haine de l'émeute, on se soit réfugié

1. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, t. II, ch. XXVIII-XXX.

dans le système qui attribuait le moins de portée à la puissance de l'esprit humain.

Quoi qu'il en soit, depuis la restauration de Charles VII à Paris, le nominalisme et le réalisme se trouvèrent de nouveau en présence, mais non plus avec autant de facilité pour se joindre et pour fournir une lutte d'éclat.

D'abord le nouveau régime scolaire s'y opposait. Vainement il avait été prescrit, lors de l'institution des classes dans les colléges, que l'enseignement de la philosophie ne quitterait pas la rue du Fouarre. L'incommodité des promenades qu'il fallait faire faire aux élèves pour les conduire aux cours fut cause que les professeurs de logique et de dialectique se rendirent au vœu des principaux en allant donner leurs leçons dans les colléges. De ces chaires si nombreuses qui attiraient, au temps de Dante, la jeunesse de l'Europe entière, il ne subsistait plus qu'une, autour de laquelle de rares auditeurs allaient entendre commenter les *Éthiques* d'Aristote. Or la morale n'était point en cause; on ne se querellait que sur la science des idées, et les champions des deux partis, retranchés dans les colléges de leur opinion, tiraient de loin les uns sur les autres sans s'aborder. Tout se passait, de la part des professeurs, en arguments qui ne pouvaient pas recevoir de réponse directe; de la part des élèves, en comédies satiriques qu'ils jouaient dans leurs salles, avec l'assurance de ridiculiser impunément le système qui n'était pas celui de leur maître.

Il faut ajouter à cela qu'entre le nominalisme et le réalisme les forces étaient loin d'être égales. Le pre-

mier avait pour lui l'avantage du nombre et du talent. Tous les Septentrionaux, unis à la plupart des Parisiens, se tenaient étroitement serrés sous son drapeau, et parmi les Méridionaux qui soutenaient les principes contraires, personne n'était capable de se mesurer avec ces fameux professeurs de Navarre, dont notre Jean Lenormant était le chef et l'oracle; de sorte que ni les uns ni les autres ne se souciaient de transporter le débat hors des classes, ceux-ci par crainte, ceux-là par dédain.

Cependant tout cela ne faisait pas que les réalistes n'eussent très-fort l'envie de triompher. Ils y furent encore plus enclins après une grosse maladresse où les entraîna l'aveuglement de la passion. Un docteur de Louvain émit je ne sais quelle monstrueuse proposition de théologie, qu'un enfant bien instruit de son catéchisme aurait été capable de réfuter. Parce qu'il était réaliste, les frères de Paris l'approuvèrent avant de l'avoir lu. La proposition fut portée à Rome; elle en revint condamnée, aux grands éclats de rire des nominalistes, qui ne s'étaient pas trompés un moment sur sa valeur[1].

L'honneur du parti était entamé. Il fallait à tout prix que les réalistes rachetassent la honte de cette défaite. Prenant conseil de leur faiblesse, ils avisèrent que ce qu'on n'a pas l'espoir d'emporter de haute lutte peut s'obtenir par l'habileté, et au lieu de discuter, ils intriguèrent. Ils se firent des partisans hors de l'Université, creusèrent le sol sous les pieds de

1. *Tractatus contra æmulos nominalium*, dans Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, t. II, p. 293.

leurs adversaires, et attendirent du temps et des circonstances l'occasion de faire tout crouler. En 1465, au moment où l'émotion causée par la révolte des princes occupait tous les esprits, ils poussent le premier cri d'alarme. Une thèse nominaliste leur en a fourni le prétexte : ils ont trouvé l'instrument qu'il leur fallait; ils parviennent à faire décréter une visite des colléges, une visite qui constate, « oh! douleur! que l'ivraie infecte partout le champ fertile de la doctrine. La discipline est perdue; les mœurs et la foi s'en vont; on foule aux pieds les maîtres par la bouche desquels a parlé le Saint-Esprit : saint Thomas, Scot, Aristote[1]! »

C'était là une de ces exagérations dont ne s'est jamais fait faute l'esprit de parti. Les nominalistes combattaient les thomistes plutôt que saint Thomas, et s'ils contestaient Aristote, ce n'était que sur un petit nombre de points très-secondaires : ils procédaient de lui; sa logique était la base de leur enseignement.

Tout ce bruit n'avait réussi encore qu'à mettre le feu dans la compagnie appelée *nation de France*, où se trouvaient agrégés ensemble les professeurs parisiens et les méridionaux. L'art consista à peindre les choses sous de telles couleurs que le démêlé de quelques-uns parût être une guerre générale de l'Université. On se servit pour cela du confesseur du roi, qui était réaliste. Louis XI fut longtemps endoctriné sans succès. Il céda lorsqu'il fut informé que la nation de France en était venue à ce point de discorde qu'elle ne pouvait plus

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 678, 679.

parvenir à une majorité pour les élections qu'elle avait à faire dans son sein. Le confesseur, qui était évêque d'Avranches, fut envoyé à Paris avec l'ordre d'aviser à une réforme, en s'éclairant des lumières d'une commission dans laquelle entreraient des représentants des deux opinions. Cela fut exécuté, mais de la manière la plus perfide; car tandis qu'on réunit tous les athlètes du réalisme, on ne mit avec eux, pour leur faire contre-poids, que des maîtres qui n'avaient jamais brillé par l'enseignement de la philosophie. Geoffroi Lenormant fut du nombre. On appela le professeur émérite de grammaire dans le champ clos où il aurait appartenu à Jean Lenormant de figurer avant tous les autres, et on put faire sonner le nom de Lenormant aux oreilles du public, qui connaissait la renommée des deux frères, mais qui ne savait pas les distinguer l'un de l'autre par leurs études spéciales.

Les commissaires n'eurent qu'à opiner du bonnet sur des conclusions depuis longtemps arrêtées. Ockham et ses disciples furent condamnés. On demanda la destruction de leurs livres et l'obligation pour les professeurs et principaux de jurer qu'ils ne les expliqueraient plus ni ne les laisseraient expliquer à l'avenir, sous peine de bannissement perpétuel. C'est là-dessus que fut rédigée l'ordonnance de 1474, où le roi chargeait le premier président du parlement de se faire apporter tous les livres de philosophie des colléges, pour les trier, et mettre à néant ceux qui contenaient la mauvaise doctrine[1].

Qu'on juge de la douleur du principal de Sainte-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 710.

Barbe à la vue de ce sinistre édit. Il était mis en demeure de renier sa foi philosophique, de détruire de ses mains le piédestal où s'était élevée sa réputation, et de se faire aux yeux de ses disciples le persécuteur des grands maîtres dans le respect desquels il les avait toujours entretenus. Plutôt que de se manquer à lui-même d'une façon si complète, il aima mieux abdiquer. Il s'entendit avec son frère pour céder le collége, résolu de se consacrer désormais à l'enseignement de la théologie. Mais l'acquéreur fut choisi de telle sorte que, si le nominalisme relevait jamais la tête, Sainte-Barbe fût le lieu d'où partiraient ses premiers coups.

C'est ainsi qu'à Jean Lenormant succéda Martin Lemaistre, son élève préféré, l'homme qui, par son talent d'orateur et d'écrivain, était considéré comme l'espoir du parti.

CHAPITRE V.

Principalat de Martin Lemaistre. — Enseignement de la rhétorique et de la philosophie morale.

On a vu que Martin Lemaistre était recteur de l'Université au moment de la fondation de Sainte-Barbe. Lorsqu'il y donna son approbation, il était loin de soupçonner que là se dressait le théâtre où brilleraient le plus ses talents, et qu'il acquerrait un jour

une réputation européenne dans ce simple pensionnat muni de classes, le rival prédestiné des grands établissements fondés par les rois et par les princes de l'Église. Tel en effet il rendit le collége, lui ayant procuré, tandis qu'il le gouverna, tous les genres d'accroissement[1]. A sa superficie, déjà augmentée par Jean Lenormant des trois petites maisons situées sur la rue de Reims, il ajouta la propriété de Jean Hubert, qu'il avait achetée quelques années auparavant pour y loger sa famille[2]. Il porta à quatorze le nombre de ses classes, et il vit jusqu'à six cents élèves assister journellement aux leçons des maîtres qu'il avait choisis[3]. S'il fut secondé en cela par les circonstances, par sa grande fortune, par les hautes relations qu'il avait dans le monde, il appartient à son mérite tout seul d'avoir constitué cet état prospère sur des bases si solides, qu'après lui il se perpétua pendant un siècle, malgré les plus fâcheux accidents. Ni les changements réitérés d'administration, ni la lutte des intérêts privés se disputant la propriété de la maison, ne purent troubler le cours des études, jeter l'alarme et la dispersion parmi le nombreux troupeau. Depuis les dernières années de Louis XI jusqu'au temps de la Ligue, les épithètes de *très-fréquentée*, *très-florissante*, *très-renommée*, furent comme inséparables du nom de Sainte-Barbe.

1. « Dive Barbare gimnasii primarius ejusdemque ampliator magnificus. » David Cranston, *De fortitudine*, préface.

2. Censier de Sainte-Geneviève, aux Archives de l'Empire, S. 1629, fol. 45.

3. Procès-verbal d'une visite judiciaire faite à Sainte-Barbe en 1559, aux Archives de l'Empire, S. 6516, liasse 11.

Martin Lemaistre est le premier rejeton illustre d'une famille des plus célèbres dans la magistrature. Il était né à Tours en 1432, d'un riche boucher de cette ville. Son père l'envoya étudier à Paris avec quatre autres fils qu'il avait, dont l'un devint médecin, un autre avocat, un autre trésorier de la cathédrale de Beauvais; le dernier mena la vie de gentilhomme[1]. Martin fut d'abord professeur à Navarre, dont il avait été l'un des élèves les plus distingués[2]. Il y débuta comme auxiliaire de Geoffroi Lenormant en 1451. C'est lui qui paraît avoir inauguré dans cette maison l'enseignement de la rhétorique, absent des programmes de l'Université jusqu'au moment où il fut apporté à Paris par Gregorio Tifernas, un Italien qui s'était éclairé au contact des Grecs. Cela eut lieu peu de temps après la prise de Constantinople par les Turcs, et avec assez de succès pour qu'on se soit mis aussitôt à expliquer dans les colléges les *Institutions* de Quintilien et le Traité *à Herennius*. Mais l'imprimerie n'avait point encore multiplié ces ouvrages; d'ailleurs ils étaient trop difficiles pour des commençants. Martin Lemaistre dégagea de l'un et de l'autre les principes fondamentaux pour en faire un petit corps de doctrine à l'usage des classes[3]. Il est ainsi l'un des premiers, sinon le premier parmi les Français, qui écrivit sur l'art oratoire. Quoique son livre se soit perdu, on peut se faire une idée de ce qu'il était par le traité subséquent de Guillaume Tar-

1. Bibliothèque impériale, Cabinet généalogique, dossier *Lemaistre*.

2. Launoy, *Regii Navarræ*, etc., p. 212.

3. Gaguin, dans sa lettre à Trithème. Voy. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 907.

dif, que nous avons et qui est sorti également de Navarre[1].

Dans les idées du moyen âge, il n'y avait que la philosophie qui fût capable de donner du ressort aux esprits et de les préparer à l'étude des autres sciences. Elle était la seule faculté sur laquelle portât l'enseignement des classes supérieures. Le reste était compté pour peu. Si tout le monde ne poussait pas l'exagération jusqu'à dire, comme quelques anciens de l'Université : « Bon grammairien, mauvais logicien[2], » du moins on pensait généralement que l'instruction littéraire était suffisante, quand elle vous avait mis en état d'aborder la lecture des livres de philosophie. Or ces livres étaient d'imparfaites traductions d'Aristote, ou bien des commentaires du même auteur écrits dans le latin le plus aride, le plus dénué d'ornements. A force de vouloir sacrifier la forme au fond, on en était venu à bannir de la composition toute figure, toute image, tout ce qui n'était pas rigoureusement démonstratif. Le discours, articulé comme un squelette, n'admettait que propositions, conclusions, corollaires, majeures, mineures ou conséquences; la pensée n'était tendue qu'à distinguer, à définir, à résoudre. C'était le genre scolastique, genre monotone et stérile, dont la culture exclusive a eu le déplorable effet de dessécher beaucoup de grandes intelligences.

L'étude de la rhétorique était le remède à ce mal;

1. *Guillelmi Tardivi Aniciensis rhetorice artis et oratorie facultatis compendium.* Paris, Pierre Gaspard, sans date.

2. Thurot, De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris, p. 84.

mais il fallut du temps avant qu'on ressentît ses bienfaits. Les premiers qui l'enseignèrent étaient trop imbus de l'ancienne doctrine pour profiter de leurs propres leçons. Martin Lemaistre fut dans ce cas. Il avait été formé scolastique; toute sa vie il resta scolastique par le langage, par les idées, par la vocation. Pour lui, comme pour la plupart des autres professeurs, ses contemporains, l'enseignement des lettres fut un début, un stage méritoire avant de parvenir aux chaires de logique et de dialectique, les seules où l'on acquît de la réputation.

Cette carrière ambitionnée ne tarda pas à lui être ouverte. Avec une subtilité merveilleuse et une clarté qui était le trait caractéristique de son talent, il commenta devant les artiens de Navarre Aristote, Porphyre et les interprétations des nominalistes sur ces auteurs. Ses cours, rédigés par lui, devinrent des livres classiques dans les colléges. Il nous en reste deux parties, qui figurent parmi les plus anciens monuments de la typographie parisienne. L'une a pour titre : *Exposition on ne peut plus utile et même indispensable sur les prédicaments de Porphyre*[1]; l'autre est un *Traité des conséquences dans la droite et sainte voie des nominaux*[2]. Comme ces ouvrages ne furent

1. *Expositio perutilis et necessaria super libro predicabilium Porphirii, a magistro Martino Magistri copiosissime edita.* In-4 goth., daté à la fin du 27 mars 1489, avec le nom de l'imprimeur Félix Balligault.

2. *Tractatus consequentiarum magistri Martini Magistri*, et à la fin : *Sacre pagine ac naturalis philosophie professoris acutissimi magistri Martini Magistri in vera divaque nominalium via consequentiis finis impositus est*, etc. Avec le nom de Balligault et la date du 20 août 1494. In-4 goth.

imprimés qu'après sa mort, ce qu'il y a d'emphatique dans les intitulés doit être regardé comme le fait de ses éditeurs.

Il était de règle que les honneurs universitaires vinssent couronner le succès obtenu par les jeunes professeurs dans les classes de philosophie. Avant d'être appelé au rectorat, Martin Lemaistre fut élu procureur de la nation de France; plus tard il fut chargé à deux reprises d'administrer les deniers de la même nation. Enfin, comme on n'était un personnage de poids dans le corps enseignant que lorsqu'on avait pris ses grades en théologie, il s'était mis de bonne heure à l'étude de cette science. Il fut reçu docteur au commencement même de l'année 1474[1].

Tels étaient les antécédents de celui que Jean Lenormant avait choisi pour le remplacer à Sainte-Barbe. A un état de services si honorable il joignait les qualités les plus précieuses pour venir à bout des difficultés dont la circonstance présente environnait ses nouvelles fonctions. Nous le savons par les éloges qui lui ont été prodigués pendant et après sa vie : il avait le caractère résolu, l'âme persévérante, l'esprit porté à la lutte, de sorte qu'il se montra à ses élèves non pas comme un vaincu découragé et prêt à rendre les armes, mais comme celui qui après la défaite a vu jour à recommencer le combat, et qui est déjà sûr de retrouver son avantage par des manœuvres différentes.

Le triomphe des réalistes fut comme tous ceux que

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 622, 906; Launoy, *Regii Navarræ*, etc., p. 215 et 592.

remportent les minorités; ils en furent embarrassés quand ils virent le petit nombre de ceux qui partagèrent leurs transports, et au moment d'exercer l'empire, ils éprouvèrent une hésitation qui trahit leur faiblesse. Alors leurs adversaires, honteux de s'être laissé surprendre, commencèrent à se dire qu'avec de la discipline et un peu plus de vigilance ils auraient facilement évité l'affront qu'ils subissaient. Lorsqu'on se repent d'avoir été battu, on est bien près de vouloir prendre sa revanche. Il n'en fallut que trois ou quatre comme Martin Lemaistre pour provoquer de la part des nominalistes une manifestation imposante. Avant même que les livres eussent été enlevés des colléges, l'envoi d'une ambassade fut voté à une immense majorité, pour obtenir du roi qu'il fût remis seulement un exemplaire des auteurs prohibés et que les autres restassent enchaînés dans les bibliothèques.

Les livres en ce temps-là étaient encore en petit nombre, presque tous manuscrits et d'un gros volume. On ne pouvait les mettre aux mains des écoliers; ils étaient assujettis sur des pupitres dans une salle à part, où on allait les consulter. Lorsque les classes vaquaient, ils étaient fermés sans quitter les pupitres, et une chaîne passée par-dessus avec un cadenas au bout de chaque rangée empêchait de les ouvrir. Telle était la grâce qu'on demanda pour les auteurs de l'école d'Ockham, et qui fut accordée par Louis XI, en dépit de ce que purent dire ou faire les réalistes[1].

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p, 712, 714.

Il y avait déjà dans l'Université des esprits indépendants, un certain nombre d'hommes qui faisaient profession de n'appartenir à aucun parti et de donner leur avis sur les disputes dont ils étaient témoins. L'enchaînement des livres fut pour eux une source intarissable de plaisanteries. Ils représentèrent les bibliothèques des colléges comme des ménageries pleines de bêtes féroces qui allaient tirer sur leurs chaînes pour les rompre et mordre de plus belle l'innocente jeunesse; ils firent ressortir en prose et en vers le ridicule du triomphe qui tenait à un tour de clef donné dans une centaine de cadenas[1].

Les vainqueurs ne soufflèrent mot, trop convaincus que les rieurs ne seraient pas de leur côté, sentant d'ailleurs percer par bien d'autres endroits les épines de leur situation. Quand bien même on eût détruit jusqu'au dernier les traités de la doctrine d'Ockham, la doctrine elle-même n'aurait pas été effacée des esprits. Ils commençaient à s'apercevoir de cela, et aussi que les professeurs, en supprimant les noms propres, feraient passer dans leurs leçons les arguments de leurs auteurs favoris, sauf à munir leurs élèves de quelques précautions pour les examens. La présence des livres sur les pupitres allait être pour eux un encouragement à cette sourde résistance. Si on les poussait à bout, ne provoquerait-on pas de leur part de nouvelles sollicitations, au bout desquelles ils trouveraient peut-être l'avantage de relever leur drapeau? La majesté royale, qui s'était si promptement adoucie, ne serait-elle pas induite un jour à se dédire?

1 Gaguin, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p 711.

Ce sont ces considérations qui firent prendre aux réalistes le parti de la douceur. Ils s'estimèrent très-heureux s'ils parvenaient à obtenir de leurs adversaires l'observation pharisaïque de l'édit.

Martin Lemaistre leur ôta cette consolation. Il transporta dans son collége l'enseignement de la rue du Fouarre. Il fit lui-même des leçons de philosophie physique et morale, où il nomma tout haut Ockham et Buridan, saint Thomas et Albert le Grand, réfutant ceux-ci, louant ceux-là avec une hardiesse contre laquelle ses adversaires n'eurent pas de prise, car d'après l'interprétation qu'eux-mêmes avaient donnée à l'ordonnance, l'enseignement de la logique et de la dialectique était seul en question; et leur courte vue n'était pas allée jusqu'à saisir que les parties supérieures de la philosophie, presque tombées en oubli de leur temps, fourniraient, si l'étude en était reprise, de quoi prouver que leurs oracles avaient mal raisonné, sans qu'on les prît à partie sur la science même du raisonnement. Notre docteur usa de cette tactique avec une sorte d'éclectisme qui rendit ses coups d'autant plus redoutables. Au lieu de se faire une loi de prouver que les nominalistes avaient rencontré toujours juste et les réalistes toujours faux, il est tel argument de ses maîtres qu'il rejeta, tel de ses adversaires qu'il jugea digne d'approbation, de manière à se donner cet air d'indépendance et de supériorité qui impose toujours au public.

Son succès fut immense. Dans une prosopopée écrite à sa louange trente ans après sa mort, voici ce qu'on disait de la première partie de son cours de morale, dont le sujet fut le Courage: « N'es-tu pas digne

de l'immortalité, ô moralissime Martin? Oui, elle t'est due pour le combat que tu n'as pas craint de livrer aux ennemis les plus redoutables, pour cette lutte héroïque où l'on vit tes arguments piquer comme des lances, trancher comme des épées, percer comme des poignards, où tu accablas tes adversaires en te servant de leurs propres armes, où tu les abattis de telle sorte que nul de leurs amis les plus chers n'aurait essayé de les secourir, où enfin tu les laissas pour morts sur le terrain, recevant de la voix publique les hommages qui sont la récompense de la victoire[1]. »

Ces fameuses leçons *sur le Courage*, nous les possédons, rédigées en forme de traité par l'auteur lui-même[2]. Il nous reste aussi de lui un autre traité *sur la Tempérance*[3], auquel il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et une dissertation *sur la Destinée*, que ses élèves attachèrent à une édition des *Physica* d'Albert le Grand[4]. Tout cela est ce qu'il y a de plus

1. David Cranston, *Questiones addite in librum de Fortitudine magistri Martini de Magistris.* In-4. Paris, sans date.

2. *Questiones morales magistri Martini Magistri perspicacissimi theologie professoris feliciter incipiunt.* Petit in-fol., en caractères italiques, ainsi marqué à la fin : *Impressum est hoc opus in celeberrima urbe Parisiensi in vico Sancti Jacobi ad intersignium Sancte Barbare, per Vuolfgangum Hopyl aluan.*, *anno Dni.* MCCCCLXXXIX, *die prima decembris.* Il y a une autre édition gothique, donnée par Cranston et imprimée par Antoine Bonnemère., sans date.

3. La première édition, donnée par Ægidius Delfus, est sans titre, imprimée en gothique par Wolfgang Hopyl, et datée à la fin du 10 octobre 1490. Il y a une autre édition avec le titre : *Eximii doctoris parisiensis magistri Martini Magistri liber*, et datée du 22 septembre 1511. Elle est de la librairie de Jean Petit.

4. Launoy indique ainsi cet ouvrage : *Quæstio de fato quæ præ-*

scolastique, par conséquent sans nul attrait pour nous. Nous ne goûtons plus la physique qui repose sur de pures hypothèses, ni la morale qui emprunte ses aperçus à la casuistique; mais nous ne pouvons pas douter que les sciences exposées sous ces formes enfantines n'aient eu de quoi passionner les esprits et donner lieu à l'admiration la plus vive.

L'effet des nouveaux cours professés à Sainte-Barbe fut d'y attirer les théologiens, à l'instruction desquels ces matières convenaient mieux qu'à celle des aspirants aux autres carrières. Il paraît même qu'une classe de théologie y fut dès lors instituée et se conserva sous les premiers successeurs de Martin Lemaistre; du moins il est certain qu'en 1492 un religieux (on ne dit pas de quelle règle) passa son examen de licence en cette faculté, comme élève de Sainte-Barbe[1]. Rien ne manqua plus à la gloire du collége du moment qu'on y enseigna celle des sciences qu'on réputait alors la plus difficile, la plus sublime, et en quelque sorte le couronnement de toutes les autres.

fixa est compendio Alberti Magni in octo physicorum libros de cœlo et mundo et de elementis. Parisiis, apud Dionysium Roceum.

1. « Fr. Joannes *Lordrelly*, alias *Lord*, collegii Sanctæ Barbaræ. » Registre des licences de la Faculté de théologie, Ms. de la Bibl. imp., fonds de Sorbonne, n° 1277.

CHAPITRE VI.

Commencement de l'étude du grec. — Fortune et mort de Martin Lemaistre.

Les espérances que Jean Lenormant avait conçues de son successeur étaient réalisées, sinon dépassées. Martin Lemaistre avait vengé l'école et mis Sainte-Barbe au premier rang. Curieux de la nouveauté et attentif à consolider par tous les moyens possibles la supériorité de son collége, il y introduisit l'étude du grec. On peut affirmer le fait, quoiqu'il ne soit prouvé par aucun texte positif; mais il résulte de l'opinion où l'on était au seizième siècle que le grec avait été enseigné à Sainte-Barbe dès l'origine[1], et encore mieux de ce que le premier essai d'une imitation d'Homère en notre langue est l'ouvrage d'un barbiste du temps de Martin Lemaistre[2].

Lors de la fondation de Sainte-Barbe il n'y avait pas d'helléniste à Paris; le rhéteur Tifernas, qui avait fait un cours de grec du temps de Charles VII, s'était déjà retiré dans son pays[3]. Au contraire, il est certain que

1. Procès-verbal de 1559, déjà cité.

2. L'*Odyssée* d'Octavien de Saint-Gelais. Voy. Goujet, *Bibliothèque française*, t. IV, p. 20 et 411.

3. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 621.

sous Louis XI l'Université reçut dans son sein le réfugié spartiate Hermonyme[1]. Il vint à Paris, vers 1475. C'était un calligraphe plutôt qu'un littérateur. Guillaume Budé, qui paya ses leçons au poids de l'or, disait qu'après avoir expliqué les auteurs avec lui, il n'était guère plus instruit qu'auparavant[2]. Néanmoins il lisait bien. Si son insuffisance, jointe au défaut de livres, nous assure que son enseignement public, encore plus que son enseignement privé, fut stérile pour la connaissance de la langue, du moins il fit vibrer aux oreilles des accents capables de les séduire; il justifia par quelque chose de certain l'admiration superstitieuse où l'on était de ces livres écrits en caractères inconnus; il excita enfin le désir d'entendre, qui devait engendrer celui d'apprendre et d'approfondir. Si ce n'est pas à Sainte-Barbe même que ce grand mystère commença à se révéler, ce fut du moins dans un collége voisin où Sainte-Barbe envoya de ses élèves.

A cause de l'essor donné à tous les genres d'étude dans notre collége, il n'était bruit que de Martin Lemaistre; de sorte que sa renommée, portée loin de Paris, attira l'attention de Louis XI dans l'un des moments les plus occupés de la vie de ce monarque.

On a vu que Louis XI avait abrogé la constitution qui sauvegardait les libertés gallicanes. Mécontent de ce que la cour de Rome ne lui rendait pas l'équivalent de ce qu'il lui avait fait gagner par ce grand sacrifice, il résolut, sur la fin de son règne, d'opposer à des prétentions de plus en plus gênantes les lumières

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 882.
2. L. Regius, *Vita Budæi*.

d'une sorte de petit consistoire qu'il forma près de sa personne, et où il n'appela que des théologiens jeunes encore et d'une doctrine éprouvée pour l'usage qu'il en voulait faire. Les renseignements qu'il prit sur Martin Lemaistre le lui ayant représenté comme un gallican intrépide, il le mit dans ce conseil[1]. L'homme était fait pour lui plaire ; lorsqu'il eut conversé avec lui, il eut le désir de se l'attacher par un lien plus étroit : il le fit le confident de ses œuvres pieuses, le distributeur de ses aumônes.

Voilà donc notre docteur introduit dans la familiarité du roi, possédant son oreille et celle des princes qu'il admettait auprès de lui, libre de choisir son moment pour faire valoir avec fruit les intérêts des deux choses pour lesquelles il avait le plus d'attachement au monde : son collége et sa doctrine philosophique. Sainte-Barbe gagna à cela les enfants dont le le roi ou les courtisans faisaient faire l'éducation à leurs frais ; le nominalisme fut relevé de la flétrissure sous laquelle il gémissait encore, malgré la revanche qu'il avait su prendre. Au mois d'avril 1481, par un mouvement dans lequel les enthousiastes du parti crurent voir un miracle, Louis XI déchira de ses mains l'ordonnance que son confesseur, alors défunt, lui avait arrachée sept ans auparavant. L'ordre fut envoyé à Paris de déchainer les livres dans les bibliothèques des colléges, et la doctrine des réalistes reçut par là le coup de grâce[2]. On ne parla plus d'elle dans l'école française que pour donner tort à l'Allemagne

1. Robert Gaguin, *De gestis Francorum*, édit. de 1511, fol. 286.
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 741.

et à l'Italie qui y restèrent encore attachées pendant un demi-siècle; ou si quelques récalcitrants l'introduisirent dans leurs expositions, ce fut en la déguisant de leur mieux. Après la Renaissance elle tomba tout à fait en oubli. Son nom n'aurait plus été prononcé, si les jésuites n'avaient pas essayé de s'abriter derrière elle, dans les temps qui précédèrent la réforme cartésienne[1].

Tout succédait ainsi au gré de Martin Lemaistre, lorsqu'une compétition malheureuse vint mettre un chagrin cuisant dans sa vie. L'acerbe Châteaufort ayant terminé sa tracassière existence, il eut l'envie de le remplacer comme grand maître de Navarre, non pas à cause des avantages temporels de la position, qui étaient très-minces, mais pour la gloire de gouverner une jeunesse plus nombreuse, et afin de rattacher son collége à l'établissement célèbre dont des susceptibilités jalouses l'avaient injustement séparé. Par là Sainte-Barbe aurait été le petit Navarre, une succursale qui aurait nécessairement conservé le patronage des rois, une école préparatoire aux classes de théologie, pour lesquelles le grand collége était encore sans rival. Quelque chose d'analogue avait lieu à la Sorbonne. Cette maison, qui était l'asile des théologiens pauvres, se recrutait par le collége de Calvi, collége sans dotation, comme Sainte-Barbe, soutenu seulement par les bienfaits de ceux des sorbonistes qui parvenaient aux bénéfices. C'est à cette organisation que la Sorbonne dut en partie sa fortune ultérieure et l'avantage non-seulement de primer Na-

1. Salabert, *Philosophia nominalium vindicata*, p. 4 et 122.

varre, mais encore d'absorber en elle toute la faculté de théologie.

Il est possible que Martin Lemaistre ait pressenti l'éclipse de Navarre; dans tous les cas la réunion de Sainte-Barbe aurait été d'un utile secours à ce collége. Il se présenta donc à la succession de Châteaufort; et comme, pour arriver là, il fallait réunir le consentement de l'évêque de Senlis, de l'abbé de Saint-Denis, du chancelier de Notre-Dame et de la Faculté de théologie, il se fit donner par le roi et par les princes de telles recommandations qu'il put croire le succès de ses démarches assuré. Mais il avait compté sans les jalousies de cour.

Il y avait alors auprès de Louis XI un vieux favori, l'archevêque de Narbonne, qui depuis longtemps voyait avec déplaisir de quel pas accéléré maître Martin s'avançait dans le chemin de la faveur et des honneurs. Il lui suscita un rival en la personne de Jean Raulin, un sien protégé, auquel il avait fait faire ses études à Navarre et qui lui était resté attaché par la plus vive reconnaissance. Raulin était en même temps l'un des brillants élèves de Martin Lemaistre. Au talent il joignait la vertu. Jamais on ne vit homme plus modeste, plus désintéressé, ni qui s'accommodât mieux d'être pauvre. Les premières ouvertures de l'archevêque de Narbonne lui parurent une plaisanterie, parce qu'il n'avait pas un denier vaillant lorsqu'il les reçut, et que personne n'aurait songé à commencer des démarches la bourse vide, en un temps où les plus grands seigneurs ne rougissaient pas de fixer eux-mêmes le prix de leurs recommandations. D'ailleurs il était lié avec Martin Lemaistre, et il ne comprenait

pas qu'on lui conseillât de se mettre en travers sur son passage. Mais l'archevêque insista, et lorsque ses exhortations devinrent des ordres, Raulin, ayant à opter entre son bienfaiteur ou son ami, céda aux vœux du bienfaiteur. Il n'eut qu'à se laisser couler sur une pente que les écus du prélat avaient singulièrement adoucie. On lui annonça un matin qu'il était grand maître de Navarre[1].

Grande colère de Martin Lemaistre. Il crie à l'ingratitude, à l'injustice, à l'intrigue; il porte plainte à Louis XI, qui l'engage à faire naître un procès et à déférer sa cause au grand conseil. Rien n'était plus facile que de trouver des côtés faibles à une élection pour laquelle tant de personnes avaient été mises en mouvement. Jean Raulin est donc assigné au grand conseil. Mais le grand conseil siégeait là où se tenait le roi; le roi était en Touraine, et il existait un privilége en vertu duquel les universitaires n'étaient justiciables d'aucune autorité hors de l'enceinte de Paris. Sur ce fondement l'Université est saisie de l'affaire.

Les deux contendants comparurent à l'assemblée générale du 7 mars 1482, demandant l'un et l'autre l'*adjonction*, c'est-à-dire l'assistance du corps, l'un pour être favorisé dans la poursuite de son droit, l'autre pour empêcher la violation des priviléges. L'assistance témoigna une vive affliction de ce que deux amis, deux grands docteurs respectables à tant de titres, s'affichassent de la sorte par le spectacle

1. Lettre de Raulin à Standonck, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 896; Nicéron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XI, p. 217.

d'une misérable querelle d'intérêt. Non-seulement elle ne voulut se prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, mais elle les mit en demeure de se réconcilier[1]; et il faut qu'ils en aient passé par ce jugement, car Jean Raulin resta grand maître de Navarre, et il ne fut plus question de procès au grand conseil. Sainte-Barbe, bien entendu, continua d'être ce qu'elle avait été par le passé.

Quelques mois après cet échec, Martin Lemaistre fut frappé d'un autre coup bien plus cruel. Au retour d'un pèlerinage à Saint-Claude, dans les montagnes du Jura, où il avait accompagné Louis XI, il ressentit les atteintes d'une épidémie qui désolait le royaume. C'était une sorte de fièvre maligne, qui se terminait d'ordinaire par des transports au cerveau, et du moment que la tête était prise, les médecins ne connaissaient plus de remède. Il expira de la sorte, au mois de juin 1482, dans un hôtel de Cléry-sur-Loire, où le cortége royal s'était arrêté[2]. Il n'avait pas cinquante ans accomplis. Tout le monde plaignit sa mort prématurée, personne plus que Louis XI, qui montra l'étendue de ses regrets par l'honneur qu'il fit rendre à sa dépouille mortelle. Cléry était précisément le lieu que le roi avait élu pour sa sépulture : dans cette vue il en avait fait réédifier l'église avec la plus grande magnificence ; son tombeau y était déjà tout dressé. Il voulut que la fosse du principal de Sainte-Barbe fut creusée à côté, pour avoir encore auprès de lui après

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 746 ; Archives de l'Université, registres n° 10, fol. 66, v°; n° 11, fol. 172, et n° 12, fol. 36, v°.

2. Chronique scandaleuse, *ad ann.* 1482.

sa mort celui dont la compagnie lui avait été si agréable en son vivant[1].

Martin Lemaistre fut réellement le dernier astre de la pléiade scolastique. Ses disciples ne sont pas les seuls qui aient proclamé son mérite : il reçut les suffrages même des classiques, dont l'influence commença à se faire sentir de son temps. Lorsque le savant Trithème composait son répertoire des philosophes et théologiens de renom, Robert Gaguin, malgré son dédain pour les arrangeurs de syllogismes, lui écrivit pour lui recommander de ne pas omettre Martin Lemaistre[2]. Si Trithème ne tint pas compte de cet avertissement, il faut l'attribuer à une brouillerie qui ne tarda pas de survenir entre Gaguin et lui. Son silence n'empêcha pas le chef des nominalistes parisiens d'être tenu en grande estime dans toutes les universités de France, d'Espagne et d'Écosse. Mais la forme philosophique du moyen âge ne lui survécut pas assez pour que sa renommée ait pu être consacrée par le temps. Du moment que le genre de discussion dans lequel il avait montré son talent fut banni des écoles, on cessa de le lire et de parler de lui.

Comme instituteur de la jeunesse, il est de ceux qui ont fait marcher de pair les mœurs avec l'instruction, de ceux aussi qui ont gravé dans le cœur de leurs élèves l'affection et la reconnaissance. Entre plusieurs témoignages qui prouvent cela, il convient de rapporter ici quelques vers peu connus d'Octavien de

1. David Cranston, *Quæstiones additæ in librum de Fortitudine*.
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 907.

Saint-Gelais[1]. Ce poëte évoque, dans une apparition renouvelée de la *Divine comédie*, toutes les personnes qui lui avaient été chères en ce monde. Martin Lemaistre est du nombre :

En ce point que d'eulx je faisoie deuil,
Je regardai sur le costé senestre,
Si apperceu clerement et à l'œil
Mon feu patron et très-honoré maistre.
Las! bien le sceu aiséement congnoistre,
Et bien dis lors que c'estoit, à le veoir,
Maistre Martin Magistri pour tout voir,
Interpréteur de la saincte pagine,
Aigle d'honneur, philosophe très-digne.

Couronne avoit radieuse en son chief,
Que Science luy avoit préparée.
Ha! que moult fut mon mal pesant et grief,
De veoir mon maistre et personne honorée
Hors du siècle, sans y avoir durée
Plus longuement, qui eust pu prouffiter
A maintz suppostz, et eulx habiliter
Sous sa discrette et très-saincte doctrine,
Ainsi qu'enfans sont nourriz de tétine!

A Paris fut jadis mon directeur,
A Saincte-Barbe, en son noble collége.
Du peu que sçay, il en est fondateur;
La vérité en peut bien estre plège.
Et pour conclure, et que mon dire abrège,
Régent fut-il de mes frères et moy.
Puis son sçavoir le logea chez le roy,
Où il, vivant en honneur transitoire,
Fault, convaincu par mortelle victoire.

1. Extraits du Séjour d'honneur, et cités par Goujet, Bibliothèque françoise, t. X, p. 229.

CHAPITRE VII.

Retour de Jean Lenormant à Sainte-Barbe. — Principalat d'Étienne Bonet. — Le rectorat dans l'ancienne Université. — Les examens ès arts.

Sainte-Barbe avait un côté vulnérable, qui se montra à la mort de Martin Lemaistre. Propriété particulière, elle était exposée à circuler dans le commerce. L'inévitable inconvénient d'avoir à changer de directeurs s'aggravait pour elle du changement de possesseurs. Sans compter les embarras auxquels il fallait s'attendre de la part des héritiers chaque fois que la succession serait ouverte, assez d'appréhensions naissaient de ce que l'acquéreur du fonds pourrait n'être pas toujours celui de l'établissement.

Les difficultés de cette situation paraissent avoir amené un intérim dans le principalat de notre collége, pendant lequel Jean Lenormant reprit le sceptre qu'il avait volontairement déposé[1]. Il revint à Sainte-Barbe pour y mener le double deuil de Martin Lemaistre et de Geoffroi Lenormant, mort aussi en 1482, mais au moins dans un âge avancé. Une cérémonie touchante avait réjoui les derniers moments du vénérable fondateur de Sainte-Barbe. Licencié en théologie dès le

1. Archives de l'Empire, S. 6541, propriétés de Navarre dans la rue Traversine.

temps qu'il quitta Navarre, il voulut à soixante-dix-huit ans prendre son dernier grade, et il accomplit ses actes devant son frère, plus jeune que lui, qui lui posa de ses mains le bonnet de docteur sur la tête[1].

Au mois de juin 1483, la succession Lemaistre étant réglée, le collége passa sous le gouvernement d'un professeur qui l'avait acheté pour le régir lui-même. C'était Étienne Bonet, un homme jeune encore, qui enseignait la philosophie avec distinction, en même temps qu'il étudiait la médecine. Son entrée en charge reçut un éclat tout particulier de la dignité de recteur, qui lui fut conférée en même temps qu'il prenait possession.

Quelques explications sont nécessaires pour qu'on ne soit pas tenté de confondre le rectorat d'autrefois avec la fonction qui porte encore le même nom aujourd'hui. Ce sera d'ailleurs l'occasion de montrer l'ancienne organisation du corps enseignant, laquelle il faut connaître si l'on veut comprendre quelque chose à la situation des professeurs dans les colléges.

L'Université de Paris au moyen âge était une république de professeurs, république fédérative, composée de la réunion de sept compagnies qui avaient chacune leur gouvernement particulier. Trois de ces compagnies renfermaient les maîtres des Facultés de théologie, de droit canon et de médecine, réputées les facultés supérieures de l'enseignement ; mais dans la faculté inférieure, celle des arts, qui embrassait tout le personnel enseignant des colléges, les maîtres, infiniment plus nombreux, formaient à eux seuls quatre

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 940.

compagnies, nommées *nations*, parce qu'on y était distribué d'après le pays auquel on appartenait. Il y avait la nation de Normandie pour les Normands et Manceaux, la nation de Picardie pour les Picards, Artésiens et Wallons, la nation d'Allemagne pour tous les étrangers de langue germanique, y compris les Anglais et Écossais, enfin la nation de France pour les Parisiens, pour les Français de toutes les provinces à l'est, à l'ouest et au sud de Paris, et encore pour les étrangers des divers États méridionaux. Un doyen était à la tête de chacune des trois grandes facultés, un procureur à la tête de chaque nation.

Le recteur gouvernait la Faculté des arts tout entière, et en même temps l'Université. Les affaires courantes de l'une et de l'autre se traitaient à son tribunal, où il siégeait chez lui, trois fois par semaine, assisté des chefs des nations et de ceux des Facultés. Les questions importantes étaient réservées pour les assemblées générales, qu'il allait présider aux Mathurins[1] une fois par mois, ou davantage, s'il le fallait. Ses fonctions n'étaient pas de longue durée : il devait être changé tous les trois mois, sans qu'aucune considération de mérite ni prétexte d'intérêt public pût le faire réélire, car, comme on voulait avoir en lui un chef et non un maître, on jugeait prudent de ne pas le continuer au pouvoir, de peur qu'il n'en prît le goût. La loi qui prescrivait cela fut religieusement observée tant que l'Université conserva le sentiment vrai de l'association, tant qu'elle

1. L'église de ces religieux, où l'Université tenait ses assemblées, formait l'encoignure des rues Saint-Jacques et des Mathurins.

ne fut ni entamée ni déformée par l'arbitraire des rois; et l'on ne peut pas dire qu'elle en ait jamais ressenti d'inconvénient sérieux. L'unité de gouvernement était maintenue par l'esprit de corps; d'ailleurs un fonctionnaire perpétuel et sans apparence, le scribe (plus tard greffier), toujours présent au tribunal du recteur et à l'assemblée, servait de guide pour les détails de pratique.

La Faculté des arts contribuait seule à l'élection du recteur, qui était une élection à deux degrés. Les maîtres, réunis dans l'église de Saint-Julien le Pauvre[1], choisissaient parmi eux quatre électeurs, un de chaque nation, qu'on appelait les *intrants*, parce qu'aussitôt qu'ils étaient nommés, ils entraient en conclave. Il fallait qu'avant la fin du jour ils eussent désigné le nouveau recteur. Leur choix s'arrêtait d'ordinaire sur un professeur recommandé par son enseignement et par sa bonne conduite, mais en qui l'âge n'eût pas mis trop de circonspection. Pour tenir une magistrature où il n'y avait qu'à régler l'impulsion, sans pouvoir rien faire par soi-même, une main hardie était réputée la meilleure.

Dès que les intrants avaient proclamé leur élu, celui-ci était inauguré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit par son prédécesseur, qui lui mettait le béret sur la tête, la mante fourrée d'hermine sur les épaules, et en écharpe un sachet de velours où était le sceau de l'Université avec les clefs de la caisse commune.

1. Église inconnue aux Parisiens, quoiqu'elle existe encore. Elle se trouve dans la rue Saint-Julien le Pauvre, et est affectée au service de l'Hôtel-Dieu.

Alors un jeune homme, dont l'unique fortune était souvent les habits qu'il avait sur le corps, devenait non-seulement l'arbitre de ses consorts, mais encore un personnage important dans l'État. S'il était appelé au parlement, il siégeait à côté des barons; s'il mourait dans l'exercice de ses fonctions, il était enterré à Saint-Denis avec les rois; si les priviléges du corps avaient été violés, il pouvait suspendre à la fois les exercices scolaires et la prédication, c'est-à-dire jeter l'émeute dans la ville et le trouble dans les consciences[1].

Telle était la dignité à laquelle Étienne Bonet fut appelé le 23 juin 1483, par l'élection la plus régulière et la mieux accueillie. Il n'eut pas l'ennui d'entendre les huées de la foule ni de voir des coups se distribuer à son occasion, comme cela arrivait quelquefois; les nations au contraire lui donnèrent à l'envi le témoignage de leur satisfaction. Au dire des Picards, la sagesse et l'éloquence mêmes avaient été couronnées en sa personne. Les Allemands furent d'avis que l'Université ne pouvait pas avoir pour chef un plus grand homme, et ils votèrent des remercîments aux intrants qui l'avaient choisi. Étienne Bonet, voyant l'assistance si bien disposée en sa faveur, la pria, comme d'une grâce qui mettrait le comble à sa reconnaissance, de vouloir bien l'accompagner jusqu'à son collége. On se rendit à sa requête avec d'autant plus d'empressement qu'on savait ce qu'il y avait au bout. Le meilleur vin de Sainte-Barbe avait été tiré, et des tables couvertes

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge, p. 19; Robert Goulet, *Compendium de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia;* Duboulay, *Historia Univ.*, t. V, p. 550.

de pots et de gobelets attendaient ceux qui feraient l'ascension de la montagne[1].

Le rectorat de notre principal tombait sur la fin de l'année scolaire. Il fut paisible. Le seul événement d'importance qui le signala, la mort de Louis XI, n'était pas de nature à jeter la perturbation dans l'Université. On n'eut qu'à poursuivre auprès du nouveau gouvernement la confirmation des priviléges, et on se félicita de le trouver sur ce point de meilleure composition que celui du feu roi[2].

Les registres de la Faculté de médecine nous apprennent qu'Étienne Bonet fut reçu licencié en 1484, et qu'il devint, l'année suivante, l'un des quatorze docteurs-régents qui enseignaient l'art de guérir à Paris. Sans l'excessive rigueur avec laquelle la Faculté maintenait l'observation de ses statuts, il serait arrivé là deux ans plus tôt, car il s'était présenté à la licence dès 1482 ; mais, pour n'avoir pas accompli divers actes surabondants de l'examen, il fut refusé. Ni ses larmes, ni la bonne amitié avec laquelle ses concurrents proposèrent d'attendre qu'il se fût mis en règle, ne purent attendrir les juges. Il fut remis à la promotion suivante, c'est-à-dire à deux ans, parce que les licences en médecine ne se conféraient que les années paires[3].

Ce ne fut pas le seul désagrément qu'il eut avec les examens. Pour ceux de ses élèves, il fut obligé de se mêler, en 1487, à l'un des procès incessants que ces épreuves engendraient dans la Faculté des arts.

1. Archives de l'Université, registres n° 10, fol. 82, et n° 11, fol. 227

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 757.

3. Bibliothèque de l'École de médecine, reg. n° 3, p. 98.

Le grade de bachelier est aujourd'hui le couronnement de l'instruction donnée dans les colléges; autrefois c'était le grade de licencié. Par baccalauréat (ou plutôt *bachelerie*, car on n'avait point encore imaginé de mettre du laurier dans l'étymologie de ce mot) on entendait l'apprentissage de la philosophie. Pour y être admis, il fallait justifier par un examen qu'on possédait, avec les éléments de la logique, toutes les parties constituant alors l'instruction littéraire. Cet examen, les élèves allaient le passer dans la rue du Fouarre, devant les professeurs de leur nation; leur titre de bachelier était constaté non pas par un diplôme, mais par un simple certificat.

Autrement solennel était l'examen par suite duquel on obtenait la licence. La logique transcendante, la dialectique et la métaphysique, jointes à quelques notions de géométrie et d'astronomie, en formaient la matière. On le subissait soit à Notre-Dame, soit à Sainte-Geneviève, sous la surveillance du chancelier de la cathédrale ou du chancelier de l'abbaye, investis tous les deux par le saint-siége du droit de conférer la licence ou permission d'enseigner au nom de celui qui a dit : *Ite et docete*. L'examen à Notre-Dame s'appelait l'examen d'en bas, l'examen à Sainte-Geneviève, l'examen d'en haut. Les colléges envoyaient leurs élèves à l'un ou à l'autre, à tour de rôle.

Les deux chanceliers opéraient chacun de son côté avec un jury de quatre examinateurs ou *tenteurs* (*tentatores*), pris parmi les maîtres des quatre nations, mais non pas d'après un mode uniforme. Le chancelier de Notre-Dame choisissait lui-même ses tenteurs, et les continuait dans leurs fonctions aussi longtemps

que bon lui semblait. Le chancelier de Sainte-Geneviève n'avait sur les siens que le droit de présentation : ils étaient institués par la Faculté des arts, qui, d'après ce mode, procédait tous les ans à leur nomination. La différence ne se bornait pas là. L'examen de licence consistait en une double épreuve, l'une publique, l'autre secrète. La première n'était que préparatoire ; elle avait pour but de trier, dans le grand nombre de bacheliers, souvent assez peu capables, qui se présentaient, ceux qui étaient vraiment de force à subir l'épreuve secrète, ou, comme on disait, l'examen en chambre, qui était l'examen décisif. Elle servait aussi à régler l'ordre dans lequel serait passé cet examen. Or, tandis qu'à Notre-Dame l'épreuve publique et l'épreuve en chambre avaient pour arbitres les mêmes tenteurs, à Sainte-Geneviève les tenteurs désignés par le chancelier ne présidaient qu'à l'épreuve publique ; l'épreuve en chambre était subie devant un autre jury, dont la nomination appartenait à la faculté des arts, et qu'elle renouvelait tous les mois[1].

Pour le reste, les choses se passaient de même aux deux examens. A la fin de chaque mois, sur le rapport des tenteurs, le chancelier invitait les candidats reçus à se présenter en chape à son église. Après les avoir harangués, il leur donnait la bénédiction apostolique et le pouvoir d'enseigner *hic et ubique terrarum*. Toutefois ce pouvoir, pour être exercé, avait besoin d'être reconnu par la corporation des maîtres. De là un dernier acte, appelé *inceptio*, qu'on accom-

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement, etc., chap. I ; Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 852 et sq.

plissait dans sa nation, et après lequel on recevait le bonnet, insigne du professorat, et le titre de maître ès arts. Mais ne perdons pas de vue les épreuves de la licence.

Il résulte des explications qui ont été données, que la Faculté des arts avait plus de pouvoir sur l'examen d'en haut que sur l'examen d'en bas. C'est pourquoi elle était disposée à favoriser tout ce qui pouvait donner aux licences de Sainte-Geneviève un air de supériorité sur celles de Notre-Dame. Les deux chanceliers, de leur côté, avaient toujours cherché à se primer l'un l'autre. Celui qui tenait le sceau de Notre-Dame, du temps de Charles VIII, était un certain Ambroise de Cambrai, homme singulièrement décrié, et non sans raison, car, entre autres gros péchés, il avait sur la conscience d'avoir fabriqué dans le temps une fausse bulle pour légitimer le mariage incestueux du comte d'Armagnac avec sa sœur[1]. Beaucoup d'universitaires, et notamment la Faculté de théologie, l'avaient en horreur. Son confrère de Sainte-Geneviève, enhardi par toutes ces raisons, essaya de prendre sur lui, en 1487, un de ces petits avantages qui, sous l'empire du régime coutumier, devenaient des précédents d'une grande importance, quand on était parvenu à réussir une fois. Il accéléra l'épreuve publique de son examen, de manière à être en mesure de publier la liste des candidats reçus pour l'épreuve en chambre, lorsque Ambroise de Cambrai n'avait pas encore arrêté la sienne. Mais celui-ci se tenait sur

1. Thomas Basin, Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II, p. 282.

ses gardes : il mit opposition à l'entreprise du chancelier de Sainte-Geneviève ; et comme l'autre parlait de soumettre le différend à la décision de l'Université, il l'assigna en parlement. L'intérêt lui donna pour auxiliaires plusieurs principaux de colléges, qui prévirent que, si un examen l'emportait sur l'autre, tout le monde voudrait naturellement se présenter au meilleur, et qu'ainsi ils n'auraient pas d'élèves les années où ce serait leur tour de les envoyer à Notre-Dame. Étienne Bonet fut de cette opinion ; il s'adjoignit à la requête d'Ambroise de Cambrai, avec ses collègues de Lisieux, de Bourgogne et de Justice. L'arrêt du parlement fut que les deux chanceliers feraient leur publication le même jour, conformément à l'usage établi de toute ancienneté[1].

Il y a encore deux actes importants qui signalent le passage d'Étienne Bonet à Sainte-Barbe.

Afin de perpétuer la reconnaissance à laquelle le collége était tenu envers ses fondateurs, il le greva d'une rente de cent sous à payer aux Cholets, pour que tous les ans, le 6 mai, un service solennel fût célébré dans la chapelle de cette maison en mémoire des deux frères Lenormant[2]. Le 6 mai n'était le jour du décès ni de l'un ni de l'autre. Une somme de cent livres et deux maisons situées dans la rue Saint-Martin, vis-à-vis de la fontaine Maubué, avaient été données par eux à l'église de la Madeleine[3], afin d'y avoir leurs

1. Manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, H, 25.

2. Inventaire des titres de Sainte-Barbe, aux Archives de l'empire, S. 6351 *bis;* Obituaire des Cholets, *ibid.*, M. 380.

3. L'église de la Madeleine en la Cité, dont il a été déjà question ci-dessus, p. 21.

messes de bout de l'an, qui se disaient, pour Geoffroy le 30 juillet, et pour Jean, le 23 novembre[1]. Ainsi l'anniversaire fondé par Étienne Bonet fut destiné à rappeler non pas la mort de l'un d'eux, mais bien plutôt un fait notable de leur vie, et vraisemblablement un fait dans lequel Sainte-Barbe se trouvait intéressée. D'après ce raisonnement, ce n'est pas se livrer à une conjecture trop hardie que de voir dans le 6 mai la date du contrat par lequel les deux frères se rendirent acquéreurs de l'hôtel de Châlon en 1460.

En dernier lieu Étienne Bonet renonça à la propriété de son collége, soit par suite d'embarras financiers, soit par le désir de placer la maison sous le patronage d'un nom respecté. L'acquéreur fut en effet Jean Lemaistre, frère du défunt principal. Il était avocat du roi au parlement; mais avant de siéger au parquet de la cour suprême, il avait été avocat de l'Université, par conséquent son suppôt, et il avait tenu à honneur de conserver cette modeste prérogative après son avancement[2]. Cela lui créait un certain titre à posséder notre collége; il y a apparence qu'il en avait toujours eu le désir, s'étant ménagé une petite part d'intervention dans les affaires de Sainte-Barbe au moyen des maisons de la rue de Reims et de l'hôtel des Coulons, dont il avait retenu la propriété à la mort de son frère. Le transport s'effectua le 19 septembre 1493[3]. Rien ne fut changé à la discipline inté-

1. Archives de l'Empire, L. 677, Nécrologe de la Grande confrérie de Paris, fol. 52 et 81.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 778.

3. Vieil inventaire des titres de Sainte-Barbe, *loc. cit.*

rieure ni à la direction des études. Étienne Bonet continua d'être principal jusqu'à sa mort, qui fut une mort prématurée, comme celle de Martin Lemaistre. Il rendit l'âme le 12 décembre 1497, avec cette consolation que, grâce aux arrangements qu'il avait pris, le collége passerait sans secousse sous le gouvernement de son successeur.

Son corps fut déposé tout près de Sainte-Barbe, dans l'église Saint-Étienne des Grès. On l'inhuma sous une dalle gravée à son effigie. Il était représenté avec la toge universitaire et des armoiries. Ses titres de docteur-régent en la Faculté de médecine et maître principal du collége de Sainte-Barbe furent inscrits à la suite de son nom dans son épitaphe. Ce nom, lu Bouet, au lieu de Bonet, fut cause que plus tard des généalogistes rattachèrent le défunt aux Bouhet de Langebaudière, en Poitou, et aux Bouet de La Noue, en Touraine[1]. Les historiens de l'Université n'ont pas mieux lu les papiers qu'ils eurent sous les yeux. Le caractère gothique prêtait effectivement à la confusion ; mais le vrai nom d'Étienne Bonet est mis en évidence par sa signature, tracée de la plus belle écriture bâtarde sur le troisième registre de la Faculté de médecine de Paris.

1. Beauchet-Filleau, Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou, t. I, p. 417 ; Tristan l'Hermite, Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine, p. 546.

CHAPITRE VIII.

Principalats de Pierre de Fontenay, d'Antoine Pelin et de Mathurin Morel.

Il y eut de l'avantage pour Sainte-Barbe à être devenue la propriété d'un magistrat que ses talents appelèrent bientôt à la première place sur le banc où il siégeait. Les enfants de familles parlementaires furent envoyés de préférence dans un collége qui tenait à la robe; le nom du possesseur s'ajouta comme une recommandation à tout le bien qu'on disait déjà de la maison, et si elle continua d'être appelée Sainte-Barbe dans les actes officiels, dans la conversation on l'appela plus souvent le collége de Jean Lemaistre. Cela explique pourquoi la rue des Cholets, dont l'hôtel de Chalon occupait presque tout un côté, fut baptisée aussi du nom de Jean Lemaistre à la fin du quinzième siècle.

Deux, peut-être trois principaux, après Étienne Bonet, dirigèrent le collége pour le compte de l'illustre avocat du roi.

Le premier fut un personnage de conséquence, Pierre de Fontenay, issu d'une famille très-noble du Berri. Il avait été amené à Paris dès l'âge de cinq ans. Un sinistre présage empêcha de le vouer à l'état militaire, pour lequel le désignait son rang de primogéni-

ture. Le 18 novembre 1469, jour de sa naissance, le comble du donjon paternel s'effondra avec un fracas épouvantable. L'enfant appartint dès lors à l'Église, et l'on n'attendit que le moment où il sortirait d'entre les mains des femmes pour le confier à l'évêque de Nevers, Pierre de Fontenay, son oncle et son parrain, qui le fit instruire à ses frais dans une maison qu'il avait au cloître Sainte-Geneviève.

Le jeune Fontenay, par ses progrès rapides, tint ce à quoi l'obligeait l'illustration de sa race. Mis à l'étude de la théologie, il sortit le premier de sa promotion, et eut l'honneur de prononcer dix-huit harangues solennelles aux licences qui suivirent la sienne[1]. Il obtint, sans beaucoup attendre, la trésorerie de l'église de Nevers, de sorte qu'il était déjà Monseigneur le trésorier lorsqu'il prit le gouvernement de Sainte-Barbe. Il est mentionné avec ce double titre à l'année 1499, pour être venu porter plainte à une assemblée générale de l'Université, de ce que le bedeau de la nation de France avait conduit un licencié ès arts de ses élèves à la cérémonie de l'*inceptio*, sans que ce licencié fût muni de son certificat à lui, principal. Il profita de l'occasion pour se livrer à une sortie contre les bedeaux en général, qui augmentaient d'une manière insupportable pour les élèves les profits de leur métier. S'il était légitime qu'on leur tînt compte de leur peine en tant qu'ils avaient à conduire aux examens les futurs gradués, s'ils devaient être remboursés de la dépense qu'ils faisaient, soit pour orner de tapisseries

1. Mémoire généalogique sur la famille de Fontenay de La Tour-de-Vesvre, à la Bibliothèque impériale, Cabinet des titres.

les salles de la rue du Fouarre, soit pour y renouveler la paille ou l'herbe sur quoi s'asseyait l'auditoire, il ne fallait pas que cela devînt pour eux une source de spéculation. Il y avait d'anciens tarifs qui fixaient le prix de toute chose : pourquoi messieurs les bedeaux s'avisaient-ils d'exiger davantage?

Ces plaintes étaient trop raisonnables pour que l'assemblée n'y fît pas droit. Elle condamna le licencié réfractaire à faire amende honorable à son supérieur, et elle enjoignit aux nations de veiller à ce que les droits des bedeaux fussent acquittés conformément aux statuts[1].

La dignité que possédait déjà Pierre de Fontenay le mettait à même d'acquérir d'autres bénéfices; car les bénéfices étaient pour les ecclésiastiques ce que l'argent est aujourd'hui pour les capitalistes : mieux on était pourvu, plus on avait de chance d'augmenter son avoir. Il parvint en très-peu d'années à cumuler, avec sa trésorerie de Nevers, le prieuré de Lucy-le-Bourg, trois prébendes de chanoine en divers lieux et la cure de Saint-Paul à Paris, alors paroisse royale. Lorsqu'il se vit si bien renté, il ne jugea pas à propos de conserver la direction de Sainte-Barbe; il la résigna dans les premières années du seizième siècle.

Quel fut son successeur immédiat?

Nous ne saurions le dire avec certitude. Il est possible que ç'ait été un docteur nommé Antoine Pelin, que nous trouvons investi du gouvernement en 1510; il est possible aussi qu'un autre principal se place entre Pierre de Fontenay et cet Antoine Pelin.

1. Registre de la Faculté de médecine, n° 3, p. 393.

Voici ce qui nous le donne à penser.

En 1509 un professeur de Sainte-Barbe, publiant un livre de classe, fit hommage de ce livre « au maître consommé en rhétorique et en poésie, Jean Saltrion (ou Sautrion), l'honneur du Nivernais. » Ces expressions ne sauraient désigner un simple régent de collége, à cause de ce qui se lit dans le reste de la dédicace. Le personnage était pourvu de ses grades en théologie, et avait déjà accompli une carrière brillante dans l'enseignement. On s'indigne que la cour de Rome l'oublie dans la distribution de ses grâces, qu'elle prodigue cependant à des malappris et à des ânes ; on parle de la considération dont il jouit jusque dans les possessions étrangères de la France, comme si l'on voulait rappeler des relations universitaires qu'il aurait eues avec la Lombardie, cédée à Louis XII depuis quelques années ; enfin on dépeint la joie que le jeune troupeau qu'il gouverne éprouve à le voir revenir après une absence[1]. A ces enseignes ne serait-on pas tenté de reconnaître un monarque de la dynastie des Lenormant? Si la critique exige qu'avant de figurer comme tel dans nos fastes, Jean Saltrion se présente avec des titres plus solides, elle ne doit pas non plus negliger un indice qui a de la valeur, vu le dénûment de preuves où l'on est que le sceptre ait passé directement des mains de Pierre de Fontenay en celles d'Antoine Pelin.

Celui-ci n'était qu'un plébéien, qui s'était élevé par

1. Épître et décastique de Gui de Fontenay, en tête de l'ouvrage intitulé : *Conducibilium apprime synonymorum et ad communem sermonem accommodatissimorum liber.*

son mérite au gouvernement de la communauté des Cholets. Pour avoir fait creuser dans ce collége un puits dont il concéda l'usage aux habitants des maisons voisines, il fut célébré comme l'un des bienfaiteurs de la montagne. Le versificateur Valeran de Vaurains, qui était le Virgile de l'Université du temps de Louis XII, a fait là-dessus le dithyrambe que voici :

« Ce qu'il y a de fumeux dans la coupe bachique, l'eau des Cholets le dissipe par son mélange. Tandis que le soleil accomplit sa course pour se rendre des régions de l'aurore chez les Ibériens, une foule babillarde tourne la poulie pour faire monter le précieux liquide. Il fait les délices des tables frugales par le tempérament qu'il apporte aux ardeurs du vin. La troupe des nymphes s'incline devant celle qui la fournit, et la tient pour une divinité supérieure[1]. »

Aujourd'hui ce puits si fameux, dont le diamètre et la profondeur justifiaient la reconnaissance du quartier, se cache ignoré sous le jardin du lycée Louis-le-Grand ; mais il y a quarante ans, il apparaissait encore dans toute sa gloire, surmonté d'un baldaquin en fer, qui était un chef-d'œuvre de serrurerie.

Lorsque Antoine Pelin eut quitté les Cholets pour Sainte-Barbe, il eut la satisfaction de voir les insignes du rectorat apportés de nouveau dans l'enceinte du collége par maître Foursy de Cambrai, l'un de ses régents de philosophie[2]; mais en même temps que cette bénédiction tombait sur la maison, il arriva d'un au-

1. *De laudatissima collegii Choletæi aqua ad Ant. Peligneum, domus priorem, carmen*, à la suite du *Carmen de expugnatione genuensi*, Paris, 1507.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 935.

tre côté la pire des disgrâces. Jean Lemaistre mourut en 1510[1], laissant ses affaires arrangées de telle sorte que la propriété de Sainte-Barbe fut dévolue à ses frères et sœurs. Ils étaient cinq, dont une défunte représentée par des mineurs. Il fallut donc faire cinq parts du malheureux collége, et l'on vit alors le défaut de la combinaison à laquelle s'était prêté Étienne Bonet.

Pelin crut, dans le premier moment, qu'il remettrait les choses dans l'état où elles avaient été à l'origine. Tandis que le partage se faisait avec la lenteur dont les gens d'affaires de ce temps-là étaient coutumiers, en combinant ses ressources avec celles de son chapelain, il parvint à réunir la somme qu'il fallait pour rentrer en possession du fonds aliéné. Il ne pouvait pas songer à ravoir tout de suite la part des mineurs : il s'adressa aux autres héritiers. Trois se dessaisirent pour le prix de deux mille quatre cents livres, qui feraient bien trente mille francs d'aujourd'hui[2]; mais le quatrième opposa une résistance que rien ne put surmonter. C'était un des beaux-frères de Jean Lemaistre, avocat au parlement. Non-seulement il refusa de vendre la part de sa femme, mais, usant d'un privilége consacré par l'ancienne coutume, il exerça le retrait lignager. Il força Pelin, par décret de justice, de vider hors de ses mains les portions qu'il avait acquises, et le plus dur pour celui-ci fut que le retrait aboutit à avantager un rival[3].

Ici se présente pour la première fois un nom fameux

1. Épitaphier de Paris, aux mss. de la Bibliothèque impériale, *Paroisse Saint-Christophe*.

2. Contrat du 31 mars, 1511 (v. st.), aux Archives de l'Empire, S. 6351 *bis*, 7e liasse.

3. Contrat du 6 novembre 1512, Archives de l'Empire, *loc. cit.*

dans les annales de Sainte-Barbe, celui de Robert Dugast, qui, quarante-quatre ans plus tard, éleva l'établissement des Lenormant et des Lemaistre au rang de collége fondé. Il n'était pas encore question pour lui de donner ce témoignage de sa munificence. Normand de naissance et de caractère, il avait la passion de la propriété ; et cette faiblesse prenant en lui la direction scolastique, qui était celle de ses idées, il aurait voulu avoir à lui tout ce qu'il voyait de colléges. Déjà il était propriétaire et principal de Coqueret; un petit collége de fondation ancienne, celui de Toul, situé dans la rue d'Écosse, étant tombé par l'insuffisance de sa dotation, il attendait le moment de l'acheter[1]. Il lui fallut encore Sainte-Barbe. C'est lui qui excita le beau-frère de Jean Lemaistre à revendiquer les trois portions du collége déjà vendues, pour les reprendre de lui, augmentées de celle qui lui était dévolue; et ainsi il devint maître des quatre cinquièmes du fonds à la fin de l'an 1512. Mais le dernier cinquième, il passa sa vie à soupirer après, sans pouvoir jamais l'obtenir. Lorsque les mineurs dont ce cinquième formait le lot furent émancipés, ils le vendirent à Antoine Pelin, et Antoine Pelin le transmit à Nicolas Pelin, son neveu, qui, pour tout l'or du monde, ne l'aurait pas cédé à l'antagoniste de son oncle[2]. On verra ce que ce morceau devint par la suite : qu'il suffise d'avertir ici qu'il resta comme un trait empoisonné aux flancs de la

1. Archives de l'Empire, S. 6352 *bis*, procès-verbal d'adjudication du 13 mai 1527.

2. Archives de l'Empire, Requêtes des 6 et 8 novembre 1677 et 23 janvier 1678, S. 6351 *bis ;* Censiers de Sainte-Geneviève, S. 1631 et 1632.

sainte, pour qui il fut pendant un siècle et demi une source de tourments et de procès.

On ne sait pas comment Pelin se tira de la situation très-désagréable qui lui fut faite du moment que Robert Dugast devint son propriétaire. Une instance en contre-retrait, dans laquelle il engagea l'un des frères Lemaistre, ne réussit pas[1]. Vraisemblablement il fit une garde vigilante pour empêcher l'envahisseur de s'immiscer dans les affaires du collége. Coqueret, déjà le rival de Sainte-Barbe à cause de la concurrence qu'il lui faisait par la contrefaçon, dut voir un mur de défiance s'élever contre lui du côté de sa voisine. L'obstacle mis à ce que Robert Dugast complétât jamais l'acquisition qu'il avait tant à cœur, montre assez la rigueur des termes que lui tint notre principal.

Soit qu'Antoine Pelin ait peu survécu au triomphe partiel d'être devenu copropriétaire du collége, soit qu'après avoir obtenu son cinquième, il ait jugé à propos de se retirer de la lice, en 1517 un autre que lui dirigeait Sainte-Barbe. C'était Mathurin Morel, un théologien de renom, qui avait brillé à la Sorbonne et qui, avant de se faire connaître par ses leçons, s'était fait admirer par son courage à supporter celles de la misère. L'habitude de souffrir sans se laisser abattre avait développé en lui une si grande force de caractère, qu'on a dit qu'il aurait été propre à gouverner un État plutôt qu'une maison d'études. A la vérité cet hommage lui fut rendu par un ami enthousiaste, dont il convient peut-être de suspecter le jugement, autant

1. Acte du 21 juin 1515, Archives de l'Empire, S. 6351 *bis*.

qu'il est nécessaire de réprouver son goût lorsqu'il voit dans le nom de Morel un pronostic de la moralité à toute épreuve du personnage[1].

Après Mathurin Morel commence la lignée des Gouvéa, dont l'avénement clôt ce qu'on peut appeler les temps héroïques de Sainte-Barbe. Désormais les documents se présenteront plus nombreux et plus variés; mais avant de les mettre en œuvre, il faut achever de peindre la physionomie d'un collége dans les temps anciens, et nommer ceux des élèves et professeurs qui se distinguèrent dans le nôtre sous les six premiers principaux.

CHAPITRE IX.

Tableau d'un collége vers l'an 1500. — Les maîtres et les élèves. Les divertissements. — La discipline. — La propreté.

Aujourd'hui le chef d'un établissement d'instruction exerce sur tous ses élèves une autorité directe et uniforme. Les intermédiaires qui se placent entre eux et lui ne sont, pour ainsi dire, que des organes d'emprunt, auxquels il a recours parce qu'il ne saurait tout faire ni être présent partout. Les choses allaient autrement dans les anciens colléges. La condition

1. *Expositio M. Johannis de Celaya in quattuor libros de celo et mundo*, dans l'Épître dédicatoire.

des maîtres était diverse, les pouvoirs morcelés et croisés, et les écoliers formaient plusieurs catégories, dont chacune relevait du principal à un titre différent[1].

D'abord les boursiers, quand il y en avait, étaient ses concitoyens plutôt que ses sujets. Il ne les gouvernait qu'en prenant l'avis d'un conseil formé de plusieurs d'entre eux et qui, selon la locution du temps, représentait la plus saine partie de la communauté. Sa supériorité sur eux n'était, à beaucoup d'égards, que celle du premier entre ses pairs.

En principe il avait plus de pouvoir sur les *convicteurs* ou *portionistes*, qui étaient ceux que nous appellerions les pensionnaires. Les parents les lui avaient confiés pour les nourrir, les morigéner et les instruire; par conséquent il était investi à l'égard de chacun d'eux d'une partie de l'autorité paternelle. Mais, en fait, l'exercice de cette autorité appartenait plutôt aux professeurs. Pour diverses raisons, dont il sera parlé plus loin, le régent, le maître de la classe dans laquelle étudiait le collégien, était beaucoup plus pour lui que le principal.

Boursiers et portionistes n'étaient pas les seuls hôtes de la maison. Il y avait encore les *caméristes*, jeunes gens riches, qui travaillaient sous la direction d'un *pédagogue* ou précepteur particulier. Ils étaient en chambre, se nourrissaient et se faisaient servir à leurs frais. Le principal leur fournissait seulement le

1. Les traits généraux du tableau qui va suivre ont été recueillis dans les tomes V et VI de l'Histoire de l'Université, par Duboulay, et dans les Recherches sur la France, d'Estienne Pasquier, l. IX, chap. XVII.

local, l'instruction de ses classes et le feu pour leur cuisine. Tel pédagogue prenait à sa charge cinq, six élèves ou plus, jusqu'à avoir besoin d'un aide pour le seconder, et ainsi se constituaient dans l'établissement des pensionnats à part, sur lesquels le chef suprême n'avait qu'un droit de police générale.

Les *martinets* ou externes libres, qui fournissaient le plus à l'effectif des classes, dépendaient encore moins de lui. Il ne les connaissait pas. Leurs relations étaient avec les régents, à qui ils devaient une rétribution convenue entre eux au commencement de l'année. Les contestations qui pouvaient naître pour le payement de ce salaire étaient portées hors du collége, au tribunal du recteur; et si les parents étaient peu satisfaits de la conduite ou des progrès de leurs enfants, c'est aux mêmes régents qu'ils allaient se plaindre[1]. Les martinets n'avaient affaire au principal qu'au moment de passer l'examen de bachelier ou de se présenter à la maîtrise : ils allaient alors prendre de lui, moyennant finance, un certificat d'études, qui leur était délivré sur l'attestation du professeur. Si donc des martinets renonçaient à se présenter aux grades, ils pouvaient, à moins de causer des troubles graves, fréquenter un collége, et même plusieurs à la fois, sans que le principal sût seulement qu'ils existaient. C'était le cas des *galoches* ou externes amateurs, étudiants surannés, pour qui suivre les classes était devenu une profession. Leur nom leur venait de ce que l'hiver ils portaient des patins ou galoches pour

1. Buchanan, *Quam misera sit conditio docentium litteras humaniores Lutetiæ*, dans ses œuvres complètes, t. II, p. 21.

se conserver les pieds secs à travers les boues du quartier latin :

Turba galochiferum ferratis passibus ibat[1].

Ils assistaient aux leçons avec l'autorisation des régents, dont l'amour-propre était flatté de voir des hommes faits, souvent des têtes blanches, garnir leur auditoire d'adolescents.

Il faut encore compter comme une classe d'écoliers les domestiques; car presque tous ceux qui balayaient ou écuraient dans les colléges étaient de pauvres garçons qui faisaient ce métier pour l'avantage d'attraper çà et là quelque peu de latin ou de philosophie. Il y avait ceux de la maison, ceux des caméristes, ceux des régents. Nécessairement ils obéissaient chacun à leur maître[2].

Difficile était la tâche du principal, qui avait à maintenir l'ordre au milieu de ce peuple hétérogène, d'autant plus difficile qu'il était presque toujours absorbé par l'enseignement, faisant lui-même une classe à l'intérieur ou bien un cours au dehors, dans l'une des Facultés supérieures. Il n'avait pas une cohorte de maîtres d'études sur qui se reposer. Le mode d'enseignement, tout à fait distinct de ce qu'il est aujourd'hui, ne comportait que des exercices oraux, qui avaient lieu sous la surveillance soit des régents, soit des bacheliers ou licenciés, pour lesquels cela était une préparation aux actes de leur examen subséquent. Or les

1. Dispute entre Léopoldus et Eutrapel, dans les Contes et discours d'Eutrapel.

2. Thurot, De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge, p. 39.

jeunes gradués, malgré la loi de dénonciation réciproque alors inscrite en tête du code scolastique, n'étaient pas nécessairement doués du courage ou de la volonté de rapporter les infractions de leurs condisciples; et quant aux régents, ils étaient loin d'être toujours les auxiliaires du principal.

Professer dans les colléges n'était une carrière que pour un petit nombre d'hommes sans ambition, qui avaient dans le cœur l'amour inné de la jeunesse. La plupart de ceux qui régentaient se proposaient de gagner par là de quoi subvenir aux frais de leurs études en droit, en médecine, en théologie. Avant trente ans ils déposaient la férule, et les statuts leur conféraient le droit de la prendre dès vingt et un, voire dès dix-huit, s'ils méritaient d'obtenir dispense. C'étaient par conséquent de très-jeunes gens, enclins par leur âge à épouser les petites passions de leurs élèves, souvent même à se mêler à leurs jeux[1].

L'engagement en vertu duquel ils enseignaient était un contrat d'un an par lequel le directeur du collége s'obligeait à les nourrir et à les loger; un salaire ne s'ajouta à l'entretien que du temps de François Ier. La rétribution qu'ils tiraient de leurs élèves forma jusque-là leurs seuls appointements, et cet argent leur était payé à eux-mêmes, sans passer par main tierce. A deux termes de l'année les écoliers le leur apportaient, et en recevaient quittance dans l'effusion d'un grand dîner dont les maîtres avaient fait non-seulement la dépense, mais encore les apprêts. On voyait ceux-ci se mettre en mesure plusieurs jours à l'avance : les uns

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement, etc., p. 38.

allaient au marché, les autres se partageaient entre eux les fonctions de sommeliers, de boulangers, de cuisiniers, et pour que le régal fût complet, des harpes et des flûtes exécutaient des symphonies pendant le repas. Ces fêtes, qui avaient toujours lieu un lundi, s'appelaient les Grands lundis; on leur donna au seizième siècle le nom de *Minervalia*. Il y avait des lendemains et surlendemains, où les écoliers achevaient de vider leurs bourses pour rendre à leurs professeurs la politesse qu'ils avaient reçue d'eux[1].

Tout cela formait entre les uns et les autres des liens étroits, qui le devenaient encore davantage pour les portionistes, vivant sous le même toit et mangeant tous les jours dans la même salle. La communauté de nation était une autre cause d'intimité. Naturellement le professeur groupait autour de lui les jeunes suppôts de sa corporation; il se constituait leur protecteur, et trop souvent se faisait de leur reconnaissance un appui pour cabaler contre le principal : si bien que dans les révoltes, les maîtres étaient presque toujours de complicité avec les élèves, et qu'un régent congédié ou transfuge emmenait avec lui dans un autre collége et les martinets de sa classe et les portionistes de sa clientèle.

Pour pénétrer les coalitions, pour prévenir les escapades, le principal n'avait à vrai dire qu'un agent sur lequel il pût compter : c'était son portier, le gardien de la porte unique dont les règlements voulaient que fussent percés les colléges. L'importance de ce domes-

1. Goujet, Mémoires historiques sur le Collége royal, part. II, p. 178.

tique atteignit des proportions sans égales. Comme il avait l'œil sur tous les allants et venants, qu'il pouvait faire parler l'un et l'autre, il était le seul qui sût bien ce qui se passait dans la maison. Aussi s'appliquait-on à le choisir intelligent, vigilant, incorruptible. Il était réputé parfait lorsqu'à ces qualités il joignait une poigne vigoureuse[1].

Les écoliers de la fin du quinzième siècle n'étaient plus ceux dont les rixes avaient tant de fois couvert la montagne de blessés et de morts. Le regime des colléges avait opéré une salutaire influence sur les mœurs de la jeunesse. Néanmoins il restait encore dans les caractères un fond d'emportement et d'indomptable sauvagerie qui se manifestait dans les querelles et dans les jeux. S'il était difficile que les batteries allassent jusqu'au sang sous les yeux des maîtres, on se dédommageait aux exercices très-mal surveillés de la rue du Fouarre, où les élèves des divers colléges se rencontraient pour le complément de la bachelerie. Là on voyait encore des mêlées qui finissaient par des coups de couteau.

A l'intérieur subsistait la barbarie des mauvais traitements infligés aux nouveaux, et tolérés ou, ce qui est la même chose, mollement défendus, parce qu'ils étaient consacrés par un usage immémorial. Les aspersions d'eau et d'ordures, les insultes, les extorsions d'argent étaient les épreuves les plus douces par lesquelles on fût initié à la vie scolastique : cela s'appelait être *béjaunisé*, parce que les nouveaux étaient

1. Richer, *Historia academiæ parisiensis* (Ms. suppl. lat. de la Bibl. imp.), l. III, c. XIII.

pour les autres des béjaunes ou becs-jaunes. Il y avait un abbé des béjaunes nommé par le suffrage universel pour présider à ces cruels passe-temps[1], dont les brimades et absorptions d'à présent ne sont qu'un pâle reflet.

Des excès d'un autre genre accompagnaient les farces jouées dans la grande salle ou dans la cour des colléges. Ce plaisir avait remplacé peu à peu les danses au tambourin, seul divertissement connu de la jeunesse des premières écoles. Ce fut la manière de célébrer toutes les fêtes du calendrier universitaire : les écoliers s'y livrèrent avec une ardeur qui tenait de la frénésie. On invitait les collégiens du voisinage et des bourgeois de la ville. Les grands composaient la pièce; toutes les classes se cotisaient pour payer les tapisseries, les banquettes et les costumes. Ils y dépensaient ce qu'ils avaient et même ce qu'ils n'avaient pas, jusqu'à vendre leurs livres et leurs habits pour se procurer de l'argent. On avait bien de la peine à empêcher ces folies, et encore plus à réprimer les insolences et les obscénités qui s'improvisaient à la représentation, après que le livret avait reçu l'approbation des maîtres[2].

Il ne faudrait pas croire, d'après tout cela, que la discipline fût molle; mais la pétulance était plus forte que la crainte. On avait l'idée plutôt que le sentiment de la soumission. C'était la faute du temps; on n'était plus barbare, on n'était pas encore civilisé.

1. Glossaire de Ducange, aux mots *Beanus*, *Bejannare*, *Bejaunium*.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 782.

Les peines corporelles étaient la grande ressource pour obtenir l'assiduité et l'obéissance. Tout régent montait en chaire armé de la férule. Il châtiait lui-même les actes de dissipation ou de paresse. Un délit plus grave entraînait l'exposition au réfectoire ou le fouet. Or ces cas graves n'étaient pas des cas rares. Si l'on avait parlé français au lieu de parler latin, si l'on avait menti, juré, injurié, frappé, ou si l'on n'avait pas dénoncé un de ces délits dont on eût été témoin, *væ natibus!* comme s'écriait Érasme[1]. De là cet air de geôle qu'avaient les classes et qui révoltait les hommes réfléchis ; de là ces « cris d'enfants suppliciés et de maîtres enivrés en leur colère[2]. » Montaigne ne fut pas le premier à s'en plaindre ; mais la verge, dans l'idée des vieux universitaires, n'aurait su être trop employée. Un pédagogiste célèbre du temps de François Ier se lamentait des progrès de l'indulgence, et déclarait la jeunesse perdue si on renonçait à mater son arrogance à force de coups[3]. C'est l'honneur de l'Allemagne d'avoir insinué dans nos colléges la mansuétude qu'elle érigea en doctrine dans les siens, lorsque partout ailleurs la maxime était de meurtrir la chair pour mieux graver les choses dans l'esprit et dans le cœur[4].

La propreté, qui est parvenue chez nous à un tel raffinement, était une vertu naissante au quinzième

1. *Colloquia*, dialogue intitulé : *Euntes in ludum litterarium.*

2. Montaigne, Essais, l. I, chap. XXV.

3. *Ravisii Textoris epistolæ*, n° 24.

4. *De disciplina et institutione puerorum Othonis Brunfelsii parænesis.* In-12, Paris, 1527 ; statut de l'Université en 1542, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, VI, 378.

siècle. Elle fut introduite dans le régime des colléges plutôt comme un principe louable que comme une pratique rigoureuse. Sauf la chaire du professeur, les classes n'avaient ni bancs ni siéges d'aucune sorte; elles étaient jonchées de paille pendant l'hiver et d'herbe fraîche pendant l'été. Les élèves devaient se vautrer dans cette litière, soi-disant pour faire acte d'humilité[1]. Leur uniforme, consistant en une robe longue serrée à la taille par une courroie, était fait pour ramasser l'ordure, et aussi pour la couvrir. Qui pourrait dire ce qui se cachait sous l'habit scolastique? Nous en avons l'idée par un article qui fut inscrit dans les règlements intérieurs. Au réfectoire, pendant toute la durée du repas, il était défendu (qu'on nous pardonne la crudité de ce détail historique), il était défendu de porter la main à son bonnet[2], tant l'état des têtes inspirait de crainte. Cependant on recommandait à la jeunesse de se peigner et de se laver[3], mais on ne pointillait pas sur l'exécution. L'inspection s'arrêtait à la surface sans aller épiloguer le dessous, et la discipline se tenait pour satisfaite lorsque l'œil n'était point choqué. C'est par là que se forma la renommée proverbiale dont a joui si longtemps la *crasse des colléges*.

1. « Ut occasio superbiæ a juvenibus secludatur. » Statut de 1452, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 572.

2. J. L. Vivès, *Exercitatio linguæ latinæ*, chapitre intitulé *Refectio scholastica*.

3. Robert Goulet, *Heptadogma seu Septem pro erigendo gymnasio documenta*, chap. VII.

CHAPITRE X.

Suite du chapitre précédent. — Emploi de la journée. — Mode d'enseignement et exercices. — Concours.

A quatre heures du matin la cloche sonnait, et aussitôt un élève de la première classe de philosophie, investi des fonctions d'éveilleur public, parcourait toutes les chambres pour presser ceux qui faisaient les sourds et allumer les chandelles dans les saisons où cela était nécessaire. A cinq heures il fallait que les écoliers de chaque classe eussent pris séance sur le carreau des salles. Les régents commençaient alors une première leçon, qui n'était que d'une heure. On en sortait pour aller à la messe, et après la messe on déjeunait d'un petit pain qui venait d'être tiré du four. Un temps de repos, mais sans récréation, accompagnait le repas[1].

De huit à dix avait lieu la grande classe du matin. Elle était suivie d'exercices auxquels on se livrait,

1. Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont tirés des chapitres III et IV de l'*Heptadogma,* de Robert Goulet, et de deux règlements de Montaigu, l'un de 1502, imprimé parmi les preuves à l'*Histoire de Paris*, de Félibien, t. III, p. 727, l'autre de 1509, conservé en manuscrit à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Histoire latine*, n°s 127, 128. M. Thurot a analysé ce dernier dans un supplément à sa thèse sur l'Organisation de l'enseignement.

sans quitter les salles, jusqu'à onze heures, l'heure du diner.

Maîtres et élèves se rendaient ensemble au même réfectoire. Il y avait une seule table pour les régents et pour le principal. Les élèves occupaient d'autres tables autour de celle-là, chacune présidée par un *architriclin* ou servant de semaine, qui, en signe d'autorité, avait sa serviette nouée sous le menton[1]. Le repas n'était point précipité : il durait une heure, quoiqu'il se composât seulement d'un plat de viande et d'un plat de légumes. Au commencement et à la fin on lisait un chapitre soit de la Bible, soit d'une vie de saint. Un acte de dévotion, accompli d'une manière très-solennelle, succédait à la dernière lecture. C'étaient les grâces, dites par le chapelain, qui rappelait ensuite la mémoire des fondateurs et bienfaiteurs de la maison. Le principal choisissait d'ordinaire ce moment pour faire ses admonestations publiques, et annoncer les corrections exemplaires, si quelqu'un en avait mérité.

Après le dîner, interrogation sur les leçons entendues, puis un repos d'une heure, qui était rempli par la lecture publique de quelque poëte ou orateur, « pour ôter au diable, dit Robert Goulet, l'avantage de trouver les esprits inoccupés[2]. » On retournait en classe de trois à cinq; ensuite on s'exerçait pendant une heure sur ce qu'on venait d'entendre. Le souper était servi à six heures. A sept, nouvelle séance d'interro-

1. J. Vivès, *Exercitatio linguæ latinæ*, chapitre intitulé : *Refectio scholastica*.

2. « Ne diabolus hominem inveniat otiosum. » *Heptadogma*, cap. IV.

gation ; enfin le salut dans la chapelle et le coucher. Le couvre-feu sonnait à neuf heures ; pour les maîtres et pour les élèves autorisés la chandelle pouvait brûler jusqu'à onze.

La journée, comme on le voit, était très-occupée, les esprits tenus constamment en haleine. Les récréations, dans le sens où nous l'entendons, n'avaient lieu que le mardi et le jeudi. Ces jours-là, après la classe du soir, on laissait jouer les écoliers, ou bien on les menait promener au Pré-aux-Clercs, à travers les herbages qui bordaient la rive gauche de la Seine au-dessous de Paris. Les fêtes, quoique infiniment nombreuses, n'avaient pas sur les études l'effet désastreux qu'elles produisent aujourd'hui. La plupart se passaient en exercices de dévotion et en leçons d'agrément sur des sujets étrangers au programme universitaire, et les autres, qui amenaient pour un moment l'émancipation complète de l'écolier, pouvaient engendrer la licence, mais non pas le dégoût du collége. Les enfants n'allaient pas chez leurs parents faire l'apprentissage prématuré d'une vie qui n'était pas celle de leur âge. Il n'y avait de sortie qu'au temps des vacances, lesquelles duraient seulement pendant le mois de septembre et s'appelaient les *vendanges*[1]. Le terme de vacances était réservé pour exprimer la cessation des examens et des cours des Facultés supérieures pendant les trois mois d'été.

Voyons maintenant quel était le mode d'enseignement.

Au moyen âge on ne concevait pas la science indé-

1. Élie Vinet, *Schola aquitanica*, p. 47.

pendamment de l'autorité. Les auteurs faisaient la science : expliquer les uns c'était enseigner l'autre ; aussi les cours consistaient-ils uniquement dans l'interprétation des textes approuvés. Le professeur devait se traîner sur le livre, quel qu'il fût, qui passait pour contenir le dépôt de la science. Il *lisait*, et ses élèves *écoutaient*, selon l'expression employée alors pour dire faire un cours, suivre un cours[1].

Les leçons comportaient deux sortes de développements, qui se plaçaient à la suite l'un de l'autre, savoir l'exposition et les questions.

Par l'exposition on s'attachait à montrer tour à tour les raisons et les conséquences de chaque division de l'ouvrage, de chaque paragraphe, de chaque phrase et de chaque terme dans la phrase. Par les questions on dégageait toutes les propositions susceptibles d'être discutées en deux sens contraires, et on les résolvait en concluant par forme de syllogisme à l'affirmative ou à la négative[2].

L'exposition et l'argumentation devaient être débitées d'abondance, non pas lues comme le texte. Jusqu'aux approches de la Renaissance les professeurs furent astreints par serment à procéder de la sorte, dans la crainte que, s'ils lisaient le commentaire comme ils lisaient le texte, ils ne se donnassent plus la peine de préparer leurs leçons. C'était prendre contre les maîtres une précaution préjudiciable aux élèves, car le plus grand nombre n'ayant pas les livres qui faisaient l'objet de la leçon, il fallait qu'ils retinssent de mé-

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement, etc., p. 65.
2. Thurot, *ibid.*, p. 73.

moire ou par des notes incomplètes tout ce qui s'était dit en classe. Aussi maints professeurs finirent-ils, en dépit du serment, par dicter les points principaux de leur enseignement de chaque jour. Cela ayant été autorisé en principe par le cardinal d'Estouteville, lorsqu'il réforma l'Université en 1452, le règlement exécutif se fit attendre encore quarante ans. On convint en 1491 que la petite classe du matin serait consacrée à la dictée[1]. Ces dictées étaient encore si peu de chose en 1502, que la ration de papier assignée à chaque élève pour les recueillir était seulement de trois feuilles par semaine[2].

Les exercices pour apprendre étaient la réparation et la dispute. Par la réparation les écoliers se recordaient mutuellement l'objet de la leçon exposée, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de la répéter tous à peu près dans les mêmes termes[3]. Par la dispute ils argumentaient deux à deux, se partageant les rôles et prenant l'un le pour, l'autre le contre des questions qu'avait posées le maître. Un élève de classe supérieure était présent pour redresser les erreurs résultant de la leçon mal comprise, pour empêcher la dispute de dégénérer en arguties ou en querelle, pour noter les paresseux qui se seraient refusés à prendre leur tour de parole.

La dispute était le moyen d'instruction le plus efficace qu'on connût. Aussi, à mesure qu'on avançait, prenait-elle une place plus grande dans les études. On disputait un mois entier pour se préparer à la bache-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 808.
2. Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 727.
3. Robert Goulet, *Heptadogma*, cap. IV.

lerie, et après l'examen on allait pendant un autre mois disputer publiquement dans la rue du Fouarre. Les élèves qui aspiraient à la licence ne faisaient pas autre chose[1]. Indépendamment de leurs disputes quotidiennes dans chaque classe, ils en avaient une en commun dans la grande salle du collége tous les samedis soir et veilles de fêtes carillonnées : c'étaient les jours aristotéliques.

Tant de disputes avaient pour effet d'aiguiser singulièrement les esprits, de les rendre imperturbables à l'attaque et prompts à la riposte; mais aussi elles faisaient des ergoteurs plutôt que des penseurs, des outrecuidants plutôt que des savants. Les humanistes du seizième siècle s'élevèrent contre elles avec d'autant plus de raison que l'élément nouveau qu'ils firent prévaloir dans les études ne comportait pas des exercices de ce genre. Vivès, l'instituteur de la princesse Marie d'Angleterre, que notre Université compta d'abord au nombre de ses suppôts, a reproduit avec un comique achevé une interrogation du genre de celles qui devenaient matière de dispute[2]. La scène se passe dans un collége voisin de Montaigu, qui, selon toute apparence, est notre Sainte-Barbe. Lui, Vivès, et son collègue Gaspard Lax étant entrés dans la classe, le professeur en chaire veut leur en faire les honneurs, et le dialogue suivant s'établit entre lui et son meilleur élève :

D. Enfant, dis-moi en quel mois mourut Virgile?

R. Au mois de septembre, mon maître.

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement, etc., p. 88.

2. *Dialogus qui Sapiens inscribitur.*

D. En quel endroit?

R. A Brindes.

D. Quel jour de septembre?

R. Le 9 des calendes.

D. Drôle, veux-tu me déshonorer devant ces messieurs? Avance-moi ma férule, retrousse ta manche et tends la main pour avoir dit le 9, au lieu du 10. Fais attention à mieux répondre. — Vous allez voir, messieurs, que c'est un enfant qui en sait long. — Salluste, au commencement de son *Catilina*, a-t-il écrit *omneis homines* ou *omnis homines*?

R. L'opinion générale est qu'il a mis *omnis*, mais moi, je suis d'avis qu'il a pu écrire *omneis* et qu'il faut orthographier, contre l'habitude des imprimeurs, *omneis* par *ei*, et non par un *i* simple.

D. Comment s'appelait le frère de Rémus et comment avait-il la barbe?

R. Les uns, mon maître, disent qu'il s'appelait Romulus, d'autres Romus, d'où le nom de Roma, mais que par terme d'affection on le nomma du diminutif Romulus. Lorsqu'il allait à la guerre, il n'avait pas de barbe; mais il en portait une longue en temps de paix. C'est ainsi qu'il est représenté en couleur sur les Tite-Live imprimés à Venise.

D. Comment Alexandre se releva-t-il, lorsqu'il tomba par terre en touchant pour la première fois le sol de l'Asie?

R. En s'appuyant sur ses mains et en levant la tête.

Voilà où aboutissait l'embarras de jeunes gens inexpérimentés ayant à disséquer les œuvres littéraires d'après des procédés qui ne convenaient qu'aux matières philosophiques. Le vœu de Vivès et des autres

de la même école était de voir remplacer ces exercices puérils par des compositions sur des sujets dictés. On était bien sur la voie de cette réforme, car depuis que l'étude de la rhétorique avait été restaurée, on proposait généralement de courtes matières à traiter soit en vers, soit en prose ; mais l'insuffisance de ces devoirs était évidente : on ne les donnait jamais plus d'une fois par semaine, et il fallait les faire pendant la classe, en manière d'improvisation.

Du moment que les exercices de composition étaient réduits à si peu de chose, le mérite des élèves ne se jugeait pas, comme aujourd'hui, d'après des épreuves écrites. Leurs réponses aux interrogations, leur assurance dans les disputes, étaient la seule base pour les classer. On n'avait pas non plus l'idée des distributions de prix; l'honneur d'être au premier rang dans sa classe et dans les examens à la suite desquels on recevait les grades suffisait à l'ambition de l'écolier. Toutefois les exercices scolaires étaient clos à la fin d'août par une cérémonie publique où les enfants mettaient beaucoup de gloire à obtenir le suffrage des grandes personnes, et où il y avait même, pour quelques-uns, des récompenses décernées à la suite d'un concours spécial. Quoique la mention de cette solennité ne se trouve pas avant le règne de François Ier, il y a tout lieu de penser qu'elle existait dès le commencement du seizième siècle. Nous en parlerons ici avec d'autant plus d'à-propos qu'elle est inscrite dans le règlement d'un collége établi par un barbiste et sur le patron de Sainte-Barbe [1].

1. Élie Vinet, *Schola aquitanica*.

Le jour de la Saint-Louis, 25 août, la cour du collége et les arbres de la cour étaient tendus de draps blancs, sur lesquels on exposait, entre des guirlandes de feuillage, les bonnes pages d'écriture des commençants, et les pièces de vers ou autres compositions des humanistes jugées dignes de remarque par les professeurs. Cela était calligraphié selon le savoir-faire des auteurs, avec accompagnement de lettres en or et en couleur. Chacun se tenait près de son œuvre, écoutant les critiques ou les éloges auxquels se livraient les personnes invitées.

Cependant la grande salle, décorée de tapisseries et garnie de banquettes, était le théâtre d'exercices d'un autre genre. Sous la présidence d'un prélat, d'un grand seigneur ou d'un magistrat de l'une des cours souveraines, les logiciens et dialecticiens commençaient à disputer sur des positions qui avaient été affichées d'avance aux carrefours de la ville. Quand la lutte était épuisée, c'était le tour des rhétoriciens. Les dix plus forts d'entre eux venaient déposer les copies d'une composition dont ils étaient allés la veille demander le sujet au président de la fête. Ils avaient été mis en conclave pour fournir cette épreuve, et toutes les précautions prises afin qu'ils ne reçussent point d'aide de leurs maîtres. En présence de l'assemblée, chacun à son tour déclamait son ouvrage; ensuite un jury choisi en dehors du collége discutait, séance tenante, le mérite des concurrents. Un jugement semblable avait lieu pour les philosophes, et le vainqueur dans chaque Faculté recevait de la main du président un bonnet d'étudiant.

Ce n'est que beaucoup plus tard, et par imitation

de ce qui se pratiquait chez les jésuites, que l'Université consacra la solennité des prix annuels dans les colléges.

CHAPITRE XI.

Professeurs et élèves célèbres des premiers temps de Sainte-Barbe.

Il est difficile de connaître les sujets remarquables des anciens colléges, parce que l'Université ne distinguait ses suppôts que par la nation. Maîtres et élèves, on les voit figurer dans les actes à titre de Français, de Picards, de Normands ou d'Allemands. La considération du collége ne s'introduisit qu'au seizième siècle, et jamais d'une manière constante. C'est donc à une sorte de hasard que l'on doit d'avoir retrouvé quelques-unes des illustrations de la Sainte-Barbe primitive. L'immense répertoire des archives en a fourni la moindre partie; le reste s'est fait connaître par les histoires particulières ou par les livres classiques du temps, ceux-ci n'étant pour l'ordinaire que des cours imprimés, où le professeur indiquait le lieu de son enseignement et donnait place à des strophes plus ou moins emphatiques composées en son honneur par les meilleurs élèves de sa classe.

Le plus ancien nom qui se présente est celui de Jean Bourgeois, jeune homme d'un caractère qui ne

paraît point avoir été commode à manier. Il fut instruit sous les Lenormant, et resta au collége jusqu'à ce qu'il eût terminé ses études en médecine. Coiffé du bonnet doctoral en 1473, il s'avisa, le jour même de sa réception, de protester contre l'un des usages immémoriaux de la « très-salutaire Faculté[1]. » Il fallait que le récipiendaire offrît un banquet aux maîtres qui lui avaient donné leurs suffrages. La composition du dessert était invariable : avec les fruits de la saison, une statuette de sucre pour le doyen, et des dragées que se partageaient les autres invités. Au dîner de maître Jean Bourgeois, la moitié des choses manquait, et tout le temps du repas il s'étudia à paraître de si mauvaise humeur que les convives, en sortant de table, décidèrent à l'unanimité que la chaire lui serait interdite. Ils se radoucirent cependant en considération des gracieusetés sans nombre que Jean Lenormant leur avait faites pour préparer le succès de son élève[2]. Jean Bourgeois enseigna et ne tarda pas à devenir médecin de Charles VIII, fonction qu'il continua d'exercer auprès de Louis XII.

Les Saint-Gelais, ainsi qu'on l'a vu à l'article de Martin Lemaistre, furent formés aux lettres sous ce grand principal. Ils étaient sept frères, dont deux jumeaux, tous les sept élevés d'abord auprès des princes de la maison d'Orléans, dans cette vie des cours qui n'est pas une bonne préparation à la discipline des écoles. Le plus célèbre d'entre eux fut Octavien, à

1. *Saluberrima Facultas ;* c'était la manière de désigner la Faculté de médecine dans les actes officiels de l'Université.

2. Registre de la Faculté de médecine, n° 3, p. 11.

qui Charles VIII donna l'évêché d'Angoulême pour lui fournir de quoi entretenir sa muse. Ce que nous savons de lui ne nous montre pas qu'il ait mis à profit les leçons de son maître sur la tempérance, car il ne pratiqua cette vertu ni dans sa conduite, ni dans ses écrits. Avec autant d'abandon qu'il se livra aux écarts de la jeunesse, il rima tout ce qui lui tomba sous la main, Homère, Virgile, Ovide, ses aventures et celles de ses amis. Pâle imitateur d'Alain Chartier, il eut la renommée d'un grand poëte en un temps où c'était pindariser que de beaucoup produire. Son meilleur ouvrage est sans contredit un fils qu'il eut pendant qu'il menait la vie orageuse d'un étudiant de bonne maison, Merlin de Saint-Gelais le jeune, dont les vers ont fait oublier les siens.

Nous voudrions, pour l'honneur de notre collége, pouvoir inscrire ici le nom de Jean de Saint-Gelais, qui, après s'être comporté en vaillant capitaine dans les premières expéditions d'Italie, retraça d'un esprit sensé et d'un style simple l'histoire du règne de Louis XII. Tous les auteurs qui ont parlé de lui le regardent en effet comme le frère du poëte; mais des mémoires de famille nous ont prouvé qu'il était son oncle[1]. Quant aux autres Saint-Gelais élèves de Sainte-Barbe, il ne nous reste rien pour apprécier le parti qu'ils tirèrent de leur instruction. Il faut en croire sur parole un de leurs parents qui les appelle des gens altérés de littérature[2]. Leurs noms étaient Achille,

1. Bibliothèque impériale, Cabinet généalogique, dossier Fontenay de La Tour de Vesvre.

2. « Litterarum sititores cupitoresque, » Gui de Fontenay,

Regnauld, Jacques, Charles, Merlin et Alexandre. Jacques mourut évêque d'Uzès; Charles, son jumeau, prit le brevet de protonotaire apostolique; Merlin fut premier maître d'hôtel de François Ier et très-agréable à l'Université, qu'il eut plusieurs fois l'occasion de servir. Achille, Regnauld et Alexandre passèrent leur vie aux armées ou dans leurs terres, loin de la capitale.

Dans le même temps que les Saint-Gelais, étudièrent les fils de Jean Lemaistre, Antoine, qui fut conseiller au parlement de Paris, et Geoffroi, prévôt de Montlhéry. De ce dernier est issue la famille parlementaire des Lemaistre, par cinq fils qui durent entrer à Sainte-Barbe lorsque leur grand-père en avait la propriété. Le plus connu est Gilles Lemaistre, qui défendit longtemps comme avocat les intérêts de l'Université. Il finit par être premier président au parlement, et dans ce poste élevé se signala par ses rigueurs contre le protestantisme[1].

Un disciple dévoué de Martin Lemaistre, dont le nom n'a pas eu de retentissement hors des écoles, est Gilis Delf ou *Ægidius Delphus*. Il se fit théologien en Sorbonne, après avoir régenté dans les arts, et publia de nombreux ouvrages. Presque tous ses écrits ont trait à la philosophie morale. Il contribua à vulgariser la traduction latine des Éthiques donnée à Rome par le Byzantin Argyropoulo[2]. Les Questions de Buridan sur les livres à Nicomaque furent égale-

Epithalamium Margaritæ, épître dédicatoire à Jean et Charles de Saint-Gelais.

1. Cabinet des titres, dossier Lemaistre.

2. Édition réimprimée à Lyon, en 1517, par Jacques Maréchal, avec un commentaire de Gilbert Crab.

ment imprimées par les soins de Delf[1]. Enfin c'est à lui que nous devons le traité de Martin Lemaistre sur la tempérance. Il en rassembla les feuillets épars avec un soin pieux, s'excusant comme d'une chose hardie d'avoir complété le dernier raisonnement, que l'auteur avait laissé interrompu[2]. Son édition est terminée par un quatrain où se peignent sa vive admiration et sa reconnaissance pour celui de qui il tenait sa doctrine :

Ut morum sapias pulcherrima sensa bonorum,
  Perlege Martini scripta probata mei.
Quid sanctis placeat, Cicero quod senserit auctor,
  Quidquid Aristoteles, hic didicisse queas.

Ce sont là des vers latins comme on les faisait en 1490; et lorsqu'à cette facture on joignait l'avantage de s'appeler Delphus, on s'entendait traiter tout uniment d'Apollon. Gilis Delf reçut ce compliment de Valeran de Vaurains[3].

Étienne Bonet était déjà principal de notre collége lorsque l'Écossais John Mair ou *Johannes Major*, natif d'Hadington, vint y perfectionner son instruction, qu'il avait commencée à Glasgow. Il fit son cours de philosophie sous Jean Bouillache, lequel quitta Sainte-Barbe peu de temps après pour aller prendre la direction des grammairiens de Navarre[4]. Il est à noter que ce Bouillache fut curé de Saint-Jacques la Boucherie, quoique

1. Édition réimprimée à Paris, chez Poncet Lepreux, 1513.

2. Dernier feuillet de l'édition indiquée ci-dessus, p. 42.

3. A la suite du *Carmen de expugnatione genuensi*, imprimé en 1507.

4. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 652 et 975.

son nom manque dans la curieuse histoire de cette paroisse par l'abbé Vilain.

Major aspirait au grade de docteur en théologie. Un ami l'ayant introduit à Montaigu pour y préparer ses examens, il se prit pour ce collége d'une affection qui l'y retint toute sa vie. Il est le véritable chef de l'école philosophique de son temps. Lancé par Bouillache dans la voie du nominalisme parisien, mais professant pour le scotisme un culte tout patriotique, il mit ses cinq sens de nature à concilier ensemble Duns Scot et Martin Lemaistre. La subtilité qu'il déploya pour consommer cette alliance lui valut plus tard la réputation d'un sophiste s'il en fut[1] : elle provoqua au début l'admiration la plus vive. Le renommé Robert Cenalis, qui trouvait Montaigu représenté au vif dans la peinture qu'Ovide a faite du mont Parnasse, *Mons sacer aonio*, etc., changeant *sacer* en *acer* malgré la faute de quantité, pour que *mons acer* répondît fidèlement au nom français de Montaigu, Robert Cenalis donc appliquait à la philosophie et à Jean Major ce qui est dit de la fontaine d'Hippocrène :

Fons nitet in medio vitreis argenteus undis,
Gorgoneus celeri quem pede fecit equus.

« Le cheval gorgonien, » dit-il en propres termes, « est Pégase, et Pégase, c'est cet incomparable maître ès arts et en philosophie, mon professeur, que je ne saurais louer autant qu'il le mérite, maître Jean Major, qui vole de ses propres ailes plus haut que ne le

1. Dispute entre Eutrapel et Léopoldus, dans les Contes et discours d'Eutrapel.

porteraient celles des vents, jusque-là qu'il dépasse tous les esprits en sublimité[1]. »

Longtemps à Sainte-Barbe, où ses leçons furent répétées par ses disciples, on ne parla de lui qu'avec respect. Voici des vers qu'écrivait encore à sa louange un certain Bonnet de Laval, élève de 1527 :

Fausto perpetuum Majori concinat euge,
 Dentibus hic positis, qui monumenta leget.
Doctus Parisia defluxit conditor alvo,
 Qua magnus Major nobile semen habet.
Tantum gentili vocitaris nomine Major ;
 Maximus at merita dote vocandus eris[2].

Mais à ce moment la dernière heure avait sonné pour la gloire du philosophe écossais. Une autre génération était en train d'apprendre à se moquer de lui. A l'apparition d'un livre sur lequel il avait accompagné son nom d'une humble qualification qu'il ne désirait pas le moins du monde de voir prendre au sérieux, cette sanglante épigramme sortit de Sainte-Barbe :

Cum scateat nugis solo cognomine Major,
 Nec sit in immenso pagina sana libro,
Non mirum, titulis quod se veracibus ornat :
 Nec semper mendax fingere Creta solet[3].

Rabelais n'a pas manqué de lui lancer son lardon.

1. *Roberti Cenalis oratio*, en tête de la deuxième partie de la résolution postérieure, dans l'ouvrage intitulé *Liber prioris posteriorisque resolutionis, cum tractatu de futuris contingentibus*. Paris, Jean Petit, 1510.

2. A la fin du traité de Gelidius *De quinque universalibus*.

3. Buchanan, *Epigrammatum liber*, n° 51. Le dernier vers, où *mendax Creta* a un sens proverbial, est imité d'Ovide, *Art. Amat.*, I, 298.

Il le met parmi les auteurs dont Pantagruel reconnut les livres sur les rayons de la bibliothèque de Saint-Victor : *Majoris, De modo faciendi boudinos*[1].

Après le nom de Major se présente, dans l'ordre des dates, celui des Dubellay. L'une des rares traditions conservées par notre collége sur le premier siècle de son histoire était d'avoir formé l'enfance de ces grands hommes[2]. Sans abuser des termes, il est permis d'appeler ainsi au moins les deux aînés de cette illustre famille, c'est-à-dire le cardinal évêque de Paris et le seigneur de Langeais. Rien n'est plus digne de mémoire que leur participation au gouvernement de François Ier. Ils furent les conseillers de tout ce qui se fit de bien sous ce règne. Le malheur a voulu qu'ils aient été plus souvent éconduits qu'écoutés, de sorte qu'engagés dans des fautes dont ils n'étaient pas les auteurs, ils consumèrent leurs talents à en atténuer autant qu'ils purent les conséquences funestes. La passion des lettres s'alliait chez eux avec le génie politique. Dès les classes de grammaire le seigneur de Langeais se distingua par son ardeur opiniâtre au travail et par une facilité étonnante à tourner les vers latins. On raconte qu'en mangeant il en improvisait des tirades entières. L'humaniste Dionysius Faber, sous qui il étudiait en 1509, jugea dignes d'être imprimées plusieurs de ses compositions. Elles forment un petit recueil qui a pour titre *Peregrinatio hu-*

1. Livre II, chap. VII.

2. Factum signifié pour les principal, procureur, chapelain et boursiers du collége de Sainte-Barbe, demandeurs, contre MM. de l'Université (imprimé en 1723).

mana[1]. Ce sont des poésies dévotes, dans lesquelles ne s'annonce pas le futur libre penseur. Probablement Denis Lefèvre fut moins charmé de leur facture que du sentiment qui les avait dictées, car ce professeur fut un ascète. A vingt-six ans il alla se confiner chez les Célestins de Marcoussis, sacrifiant à sa piété une carrière dont les débuts avaient retenti dans quatre colléges. Coqueret fut le théâtre principal de ses exploits. Il y reçut pendant une de ses leçons la visite des ambassadeurs vénitiens, qui, après l'avoir écouté, dirent tout haut qu'avec un pareil homme la France n'avait rien à envier à l'Italie[2]. Ce qui nous reste de lui est pourtant loin de justifier cet éloge.

Martin Dolet, renommé versificateur, appelé à Sainte-Barbe vers 1515, y enseigna pendant de longues années le mécanisme du vers latin. Il savait, disait-on, faire tomber comme par enchantement la peau de brute sous laquelle tant d'enfants lui étaient présentés; malgré la diversité des intelligences, il n'en était pas où il ne parvînt à faire fructifier ses leçons[3]; enfin il passait pour un audacieux novateur qui avait battu en brèche les retranchements du vandalisme :

Te duce vandalicas Barbara rumpit opes[4].

Foursy de Cambrai, ainsi qu'on l'a déjà dit en

1. *Guillermi Du Bellay Peregrinatio humana*. Paris, 1509. Voir l'épître apologétique de Dionysius Faber, placée à la fin.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 928.

3. Épitre dédicatoire de Gui de Fontenay à Nicolas Menuel, en tête du *Magnum collectorium historicum*.

4. Vers de Jacques Bridon, barbiste, à la suite du Traite des cinq universaux de Jean Gelidius.

parlant d'Antoine Pelin, fut le régent de philosophie que Sainte-Barbe eut la satisfaction de voir élire recteur le 23 juin 1510. Du Boulay rapporte la teneur d'un certificat d'études qu'il délivra plus tard à l'un de ses anciens élèves[1]. Il était alors vicaire général à Noyon[2].

Nicolas Menuel, autre régent de notre collége, où il avait commencé par être élève, y apporta encore la dignité rectorale[3]. Ce fut dans une circonstance si critique, que le choix qui fut fait alors de sa personne prouve singulièrement en faveur de sa capacité. L'Université venait de s'entendre notifier le concordat par lequel le pape et le roi de France avaient diplomatiquement réglé, entre autres choses, leurs prétentions respectives sur les bénéfices ecclésiastiques. Les gradués murmuraient contre ce pacte attentatoire à leurs droits. Ils ne voulaient pas le reconnaître; de sorte que pour son entrée en exercice (mars 1518), Menuel eut à fulminer un décret qui défendait de l'imprimer. Ce coup d'autorité, très-mal pris en cour, provoqua de la part de François Ier une lettre conçue dans des termes que l'Université n'avait pas accoutumé d'entendre. Lés Facultés dirent que cela leur déplaisait et votèrent le recours à la voie d'appel. Le roi, de son côté, enjoignit à M. le recteur et consorts de ne plus s'immiscer dans le gouvernement; de nombreuses arrestations prouvèrent qu'il y avait nécessité d'obéir, et ce fut comme

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 935.
2. Remarques sur la vie de Calvin, par Jacques Desmay, dans les Archives curieuses de l'histoire de France, t. V, p. 394.
3. Épître de Gui de Fontenay, *loc. cit.*

par miracle que Menuel ne se trouva pas du nombre des emprisonnés[1].

Ainsi s'amoindrissait de règne en règne le pouvoir du chef de l'Université. Déjà sous Louis XII le recteur avait perdu pour toujours le droit de fermer les écoles et de suspendre la prédication ; il ne lui était plus permis non plus de se faire suivre par son peuple aux églises qu'il allait visiter processionnellement lors de sa sortie de charge ; le recours au parlement dérobait à son tribunal la moitié des causes qu'il était naguère en possession de juger : le temps était venu de pousser l'exclamation que Noël du Fail a mise dans la bouche du scolastique Léopoldus[2] : « O Université, qui autrefois empeschois à tous propos les ordonnances du prince sortant hors des gonds de ta fondation, si tu n'y avois apposé ton contre-scel et la main paincte du *sigillum rectoris !* »

CHAPITRE XII.

Gui de Fontenay. — Les premiers livres classiques.

Il faut faire un chapitre à part pour Gui de Fontenay, car il est comme le docteur Diana, « qui a tant écrit[3], »

1. Duboulay, *Histor. Univ.*, VI, p. 87 et suiv.
2. Contes et discours d'Eutrapel, *loc. cit.*
3. Pascal, *Provinciales*, lettre 5.

et ses livres furent le fruit d'une ardeur qui ne se soutint pas au delà du collége ; de sorte que tout ce qui nous reste de lui fut composé à Sainte-Barbe.

Gui de Fontenay fut le frère puîné de Pierre de Fontenay qu'on a vu appelé à la direction du collége après la mort d'Étienne Bonet. Ces Fontenay étaient fils du seigneur de la Tour de Vesvre en Berri, lieu célèbre par ses légendes, et dont le château passait pour le plus ancien de la province, à telles enseignes qu'une inscription gravée dans la grande salle du donjon lui donnait pour auteur un Gondovald, frère d'Alaric roi des Visigoths. Il n'y eut pas beaucoup d'universitaires qui aient pu se dire sortis d'un aussi vieux manoir. Une autre particularité distingua nos gentilshommes berrichons. Ils furent dix-sept enfants, tous vivants à la fois, et leur grand-père leur avait donné quatorze oncles ou tantes. Tout cela fit son chemin dans le monde. Cinq des garçons suivirent la profession des armes et payèrent bravement de leur personne à Fornoue, à Aignadel, à Marignan. Les autres s'abattirent sur les bénéfices et offices du Nivernais, sans préjudice de ce qu'ils purent se faire donner ailleurs. Gui, pour sa part, fut chanoine, puis doyen de la cathédrale de Nevers, dignité dans laquelle il mourut à un âge avancé[1]. Dès 1509 il régenta en grammaire dans notre collége, et fit imprimer pour ses élèves soit des éditions d'auteurs, soit d'autres ouvrages classiques d'un genre qui faisait alors complétement défaut.

1. Mémoire généalogique sur les Fontenay, au Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale ; Épître de Lancelot Valois à Gui de Fontenay, en tête des *Magna synonyma; Gallia christiana*, t. XII, col. 664.

Les livres pour l'enseignement du latin étaient volumineux, coûteux, disparates. Le plus accrédité était le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, poëme didactique d'un moine du treizième siècle, très-versé dans la connaissance des règles, mais étranger au génie de la langue. Les littérateurs italiens qui vinrent en France du temps de Charles VIII, lorsqu'on leur montra ce livre, pâmèrent de rire rien qu'à la lecture du premier vers, où l'auteur déclare l'objet qu'il se propose :

Scribere clericulis paro doctrinale tenellis.

Leur gaieté fut redoublée par un inepte commentaire qui était devenu, dans les manuscrits et dans les premières éditions, l'accompagnement inséparable du texte. Bientôt les lettrés de l'Allemagne faisant chorus avec ceux de l'Italie, il n'y eut pas assez d'injures pour flétrir ces professeurs séculaires du latin de cuisine : *merdosa scripta*, *turpis Alexandri cloaca*, *Alexandri glossa cacabilis :* tels furent les termes peu fleuris dans lesquels on parla du Doctrinal et de sa glose[1].

Nos régents de collége furent bien déconcertés en entendant traiter de la sorte leurs vieux classiques. Que voulait-on qu'ils missent à la place? Ceux que la nouveauté n'effarouchait pas acceptèrent de la main des étrangers les traités de Dati et de Laurent Valla, se noyèrent dans ces livres qui n'étaient ni élémentaires ni méthodiques, et finirent par chercher à fabriquer eux-mêmes les instruments qu'il convenait de

1. *Elegie Fausti impresse Parisius per Felicem Balligault*, sans date ; *Hermanni Buschii Pasiphili vallum humanitatis*, cap. VIII. Érasme s'en moque aussi dans son *Antibarbarorum.*

mettre dans les mains de la jeunesse. Il y eut une confusion générale et un débordement d'abrégés, de manuels, de répertoires, tous plus mal faits les uns que les autres, mais qui témoignent d'un désir sincère d'abandonner la routine.

C'est alors que Gui de Fontenay, âgé de dix-huit ou dix-neuf ans, mit au jour son livre des synonymes usuels, à l'usage des commençants et de ceux qui se livraient déjà à la composition métrique ou oratoire[1]. L'ouvrage n'est que de quatre ou cinq feuilles in-4°; mais sous un petit volume il contient une infinité de remarques. Les synonymes forment un glossaire d'équivalents latins placés à la suite de divers mots ou idiotismes français. Rien ne ressemble plus à ces cahiers d'expressions que font encore les élèves studieux. Par exemple :

« Déceveur, *pellax*, *fallax*, *deceptor*, *fraudulentus*, *dolosus*, *versipellis*.

« Déshonneur, *diffamia*, *dehonestatio*, *improperium*, *dedecus*, *opprobrium*, *indecor*, *vituperium*.

« Aille la chose comme elle veuille, *quoquo modo se res habeat*.

« Ceci te sera utile, *hoc magno tibi erit adjumento*, etc.

Viennent ensuite des règles de grammaire ou remarques jetées sans ordre, sur les mots composés, sur les temps des verbes, sur les irrégularités de toutes les formations. Cela est suivi d'un glossaire d'épithètes,

1. *Guidonis de Fontenayo Bituricensis tum juvenibus, tum artis poetice et oratorie degustatoribus quibusvis conducibilium apprime synonymorum et ad communem sermonem accommodatissimorum liber*, etc. Paris, sans date, avec la marque de Jean Petit.

annoncé comme d'un grand secours pour la versification[1]. Les épithètes sont appliquées aux substantifs qu'elles caractérisent, comme on a fait depuis dans le *Gradus ad Parnassum*. Ainsi :

« Abies, *audax*, *apta fretis*, *amnicola*, *antemnifera*, *casus visura marinos*, *enodis*, *fluctiseca*, *levis*, *nautica*, *pontica*, *procera*, *umbrosa*, *undisona*, etc. »

Il y a encore des instructions sur le style épistolaire et une série de préceptes pour atteindre l'élégance et l'harmonie dans la composition des vers. C'est par là que l'ouvrage se termine.

Le plus petit livre, comme le plus gros, ne pouvait en ce temps-là se passer d'un patron. Gui de Fontenay dédia le sien à ce Jean Saltrion, sur lequel nous nous sommes étendu précédemment[2]. Il ajouta à la fin une autre dédicace aux élèves de sa classe. Les sept premiers sont désignés par leurs noms. Ils s'appelaient Jean et Pierre Du Tillet, Barthélemi Salignon, Jean Rulle, Imbert de La Baume, Antoine Colombier et Adrien de Charri. Jean Du Tillet et Salignon fournirent pour l'épilogue quelques distiques de remercîment.

En 1517, au retour d'un long congé que Gui de Fontenay avait pris pour aller étudier le droit civil à Orléans, il donna une seconde édition de ses synonymes, édition revue et augmentée, dont il changea le titre en celui de *Magna synonyma*[3]. Les additions

1. « Sequitur epithetorum varietas, sine cujus ornatu versus omnes inodori, injucundi sunt, insuaves et prorsus aspernabiles. »

2. Ci-dessus, p. 68.

3. *Guidonis de Fontenayo Biturici Magna synonyma, noviter per eum repurgata, quæ neque sunt rudioribus solum tyrunculis, verum*

consistent en un tableau synoptique des acceptions propres à divers termes, en remarques sur la ponctuation et sur l'accent, enfin dans la réimpression de l'*Olla patella*. On appelait ainsi un petit poëme du treizième siècle, récemment retrouvé à la bibliothèque de Saint-Victor, et qui présentait, sous forme d'hexamètres, la réunion des mots servant à désigner les objets les plus usuels[1]. C'est ce qui a donné à Ravisius Textor l'idée de son *Officina*. Le nom d'*Olla patella* n'est pas autre chose que le commencement du premier vers, ainsi conçu :

Olla, patella, tripes, cochlear, lanx, fuscina, crates.

Il fallait de ces artifices pour enseigner le vocabulaire des langues lorsque les dictionnaires n'existaient point encore, ou du moins ne se trouvaient entre les mains ni des étudiants ni des professeurs; et pour provoquer la composition des dictionnaires, il fallait des hommes passionnés pour la nomenclature, comme Gui de Fontenay. Passionné n'est pas assez dire : cela avait tourné chez lui à la monomanie; il en mettait partout. A la suite d'un poëme composé par lui pour le mariage d'une princesse du sang, ne s'avisa-t-il pas de dresser un inventaire des mots ou périphrases qui peuvent servir d'expression à la louange dans les panégyriques[2]!

etiam politiori cultiorique provectis eruditione necessaria, et ea quidem largiori quam antea dictionum apparatu fartim exhuberant, etc. In-4°. Paris, chez Pierre Gaudoul, avec une préface de Lancelot Valois, datée du 1er avril 1516 (v. st.).

1. Voir la première édition donnée par Jean Chappuis, à la suite des *Synonyma Britonis*. Paris, 1508.

2. « Sequuntur aliquæ substantivorum diversitates admodum

Les *Grands synonymes* parurent le premier mai, jour de fête pour les colléges. On plantait dans chacun le *beau mai*, un jeune chêne déjà garni de ses feuilles, autour duquel les enfants dansaient et consommaient en friandises le produit d'une collecte qu'ils avaient faite entre eux. La coïncidence suggéra à Gui de Fontenay l'idée de représenter son livre comme un beau mai d'une autre sorte, que les Muses plantaient par ses mains dans le jardin académique[1]. Cette fiction, saisie au vol par Du Tillet, Salignon et autres poëtes formés à la même école[2], donna lieu à une infinité de tirades où l'on s'extasiait tant sur la beauté du produit que sur la vertu fécondante du *Fons.Nayus*, dont les eaux l'avaient arrosé.

Il faut ajouter que *Fons Nayus* était une façon de latiniser le nom de Fontenay à laquelle tenaient beaucoup les lettrés de la famille[3], parce qu'ils entendaient par là consacrer la tradition d'une fée des eaux ou naïade, protectrice de leurs ancêtres. Ce bon génie passait pour habiter une source qui s'échappait à travers

necessariæ, quibus aliquem laudibus efferre poterimus. » A la fin de l'*Epithalamium super connubio Margaritæ*

1. « Qualiter iste libellus a novem Musis pro viridi quercu fixus est in Universitate parisiensi, kalendis Maii. » A la fin du volume.

2. Indépendamment de ceux qui ont été nommés plus haut, et qui avaient alors achevé leurs classes, on voit figurer les noms de Guillaume Carré, Nicolas *Purpureus*, Jean de Longueval, François Bounaud de Saint-Jean d'Angely et Roland Dalibert *Briansis*.

3. Cette forme se rencontre déjà dans l'épitaphe de Pierre de Fontenay, évêque de Nevers : « Qui Fonte a Nayo nobile nomen habet. » *Gallia christiana*, t. XII, col. 655. Le vrai nom latin de Fontenay eût été *Fontanetum*.

le pourpris du château de Fontenay[1]. Comme Gui n'était pas sans avoir raconté cela plus d'une fois aux enfants qu'il instruisait, ceux-ci étaient sûrs de ne pas lui déplaire en parlant de sa fécondité dans des termes qui semblaient lui attribuer une cause surnaturelle.

L'intarissable fontaine coula encore l'année suivante, sous la forme d'un nouveau manuel ; c'est le *Magnum collectorium historicum*, compilation de faits et dits mémorables, à la manière de Valère Maxime[2]. On ne cherchait pas encore dans l'étude du passé le tableau des révolutions ni le secret de la destinée des peuples. On ne demandait à l'histoire que des anecdotes, pour avoir des citations à mettre dans ce qu'on écrivait. Gui de Fontenay semble avoir tiré sa matière des recueils du même genre qui circulaient depuis longtemps en Italie. Presque tout ce qu'il rapporte concerne l'antiquité. Les faits sont groupés sous quinze chefs différents, formant autant de livres, dont chacun est dédié à une personne de distinction. On peut s'instruire par là des alliances et accointances de l'auteur. Il s'adresse successivement à son neveu, Claude de Bussy-Rabutin, à son cousin germain, Merlin de Saint-Gelais, à ses frères, Pierre et Henri de Fontenay, celui-ci archidiacre de

1. Mémoire généalogique sur les Fontenay de La Tour de Vesvre, à la Bibliothèque impériale.

2. *Guidonis de Fontenayo Galli Biturici Turriveoræi Magnum collectorium historicum ex multipharia diversorum authorum editione conformatum et in modum fasciculi, prout suus quisque titulus requirit, ubertim recongestum, novis etiam et utilibus fragmentis illustratum abundantissime.* In-4°. Paris, Jean Gormont, sans date.

Nevers, celui-là aumônier du roi, sans oublier l'autre Pierre qui avait été principal de Sainte-Barbe. Mais pour ceux qui voudront se reconnaître dans son innombrable famille, il y a un répertoire plus complet, un mémoire généalogique qu'il dressa lui-même d'après les archives de la Tour de Vesvre, et dont le manuscrit autographe est conservé à la Bibliothèque impériale[1].

Le *Magnum collectorium* en sa totalité est offert à la fois au chapitre de Nevers, où l'auteur venait d'être reçu, et au recteur Nicolas Menuel, alors en fonction, et qui honorait le collége par son attitude ferme et digne au milieu des circonstances que l'on connaît.

Gui de Fontenay composa encore un grand nombre de poëmes, qu'il n'eut garde de conserver neuf ans en portefeuille, selon le précepte d'Horace. A peine sortis de sa plume, il les livrait à l'imprimeur. Il nous reste en ce genre une satire contre les prélats ennemis des lettres[2], un éloge des sept vertus cardinales[3], un épithalame pour le mariage de Marguerite de Valois avec le duc d'Alençon[4], une pièce sur les obsèques que

1. Cabinet des titres, dossier Fontenay. Ce travail est daté du 1er mai 1559.

2. *Guido de Fontenayo Bituricensis, De multifario vivendi ritu hominum presentis seculi prelatis litterarum osoribus et ineptis se munificentiores exhibentibus, cum terminorum expositiuncula.* In-4°. Paris, Robert Gourmont, sans date.

3. *Guido de Fontenayo, De septem virtutibus, tribus videlicet theologicis, quatuor autem moralibus, quibus omnem bene beatique vivendi disciplinam, quo et denique more ad virtutem juvenes exhortari ab viciisque deterrere debeamus quam brevissimis documentorum instructionibus edocet.* La marque de R. Gourmont.

4. *Guidonis de Fontenayo Bituric. Epithalamium super connubio*

Louis XII fit faire au duc Louis Sforce, mort prisonnier à Loches[1]. Ce sont de mauvais vers, sans génie et sans grâce, prétentieux quand ils ne rampent pas. Ils sont tous dans le goût de ce distique *ad barbaristas*, qui termine la complainte de Louis Sforce :

Non jacet uberior præsenti luce palæstra
Quam modo Barbaricas quæ tenet illa greges.

La prose de notre auteur ne vaut pas mieux. Elle est obscure, hérissée d'archaïsmes, pleine de métaphores emphatiques ou triviales. On voit un homme qui fait des efforts désespérés pour se soustraire à la platitude, mais qui ne connaissait pas assez les auteurs pour atteindre l'élégance. Son industrie est de fourrer partout où il peut des locutions dérobées au répertoire de Laurent Valla, et les plus insolites sont celles auxquelles il s'attache de préférence. Rien n'est plus mérité que l'oubli dans lequel ses écrits sont tombés, et nous ne les en aurions pas tirés s'ils ne donnaient la mesure de ce que l'instruction littéraire était alors dans l'Université de Paris, et s'ils ne fournissaient des traits intéressants pour l'histoire que nous avons entreprise.

En terminant cette énumération de nos plus anciennes célébrités, il faut répéter ce qui a été dit au dé-

magnatum ac illustrissimorum Caroli et Margaritæ principum, qui quidem ex spectabili et clarissima origine liligera Valesiorum natalia contraxerunt, cum Gallorum laudibus simul et eorum multiplicibus triumphis. La marque de R. Gourmont.

1. *Guido de Fontenayo Bituricensis, De obitu Mauri Ludovici ipsiusque exequiis a serenissimo Francorum rege sua gratia celebratis.* La marque de R. Gourmont.

but. Les fastes de la Sainte-Barbe primitive n'existent plus. Pour quelques noms qu'il a été possible de retrouver, un plus grand nombre, et peut-être de plus de valeur, nous échappent. En fait de sujets distingués, nul collége ne surpassa le nôtre depuis que Martin Lemaistre l'eut mis en renom. Au commencement du règne de François Ier, quelqu'un put dire et imprimer que le parlement était peuplé de ses élèves, que les Facultés de théologie et de médecine se recrutaient par lui, enfin que tant de héros étaient déjà sortis de son sein, qu'on le comparait dans l'Université au cheval de Troie[1]. Nous avons la preuve que cette glorieuse assimilation lui fut conservée jusqu'au temps où éclatèrent les guerres de religion[2].

CHAPITRE XIII.

La Scolastique et les Espagnols. — Jean de Celaya.

Lorsque les querelles qui avaient agité la vie de Martin Lemaistre furent assoupies, le débat philosophique recommença sur un autre terrain. La doctrine

1. Épître dédicatoire de Gelidius à Jacques de Gouvéa, en tête du traité *De quinque universalibus*.

2. « Quis nescit scholam barbaranam equum durateum passim vocari? » *Leodegarii a Quercu oratiuncula Lutetiæ habit, Kala. octob., cum auspicaturus esset Timæum Ciceronis in Atheneo barbarano*. Paris, 1557.

fut laissée de côté; on se mit à examiner la méthode du moyen âge, et à trouver futiles ses interminables distinctions. La langue créée pour exprimer les opérations d'une analyse qui descendait jusqu'aux atomes parut hideuse, comparée à celles des anciens, et l'on parla de revenir à une philosophie qui pût ne pas exclure la forme littéraire.

Un professeur de Navarre prêcha le premier pour cette réforme. C'était Lefèvre d'Étaples, homme d'une douceur angélique, vénéré de tout le monde à cause de son caractère, et le seul peut-être à qui il était permis d'introduire une si grande nouveauté sans causer de déchirements.

Les convulsions des temps passés ne se renouvelèrent pas; mais comme il s'en fallait que tous les esprits fussent disposés à se laisser convertir par Lefèvre d'Étaples, il y eut une forte et longue résistance, dans laquelle les Espagnols se distinguèrent par-dessus tous les autres.

Ces étrangers formaient dans la nation de France une tribu nombreuse et bruyante. Ils aimaient à batailler, et lorsqu'ils s'étaient rendus les protecteurs d'une cause, ils la défendaient à outrance. C'est ce qu'exprimait très-bien un de leurs compatriotes à propos même de leur opposition en faveur de la vieille scolastique : « Comme les nôtres sont d'invincibles chevaliers, ils tiennent ferme dans le château de l'Ignorance; » et le même auteur ajoute : « De cette façon, ils rendent à l'Université de Paris le détestable service de la ridiculiser aux yeux de l'Europe; car n'est-il pas devenu proverbial qu'à Paris l'on instruit la jeunesse à ne rien savoir,

sinon dire des sottises avec une intarissable loquacité[1] ? »

Mais pourquoi les Espagnols avaient-ils embrassé ce parti? La nouveauté n'était pas ce qui les effrayait : ils en avaient donné des preuves, même en matière de foi, et jusqu'au sacrilége. Quinze ans avant le premier éclat de Luther, plusieurs d'entre eux furent accusés d'avoir formé une secte à Paris, qui endoctrinait les écoliers et les excitait à violer l'hostie dans les églises[2]. Aussi bien, tout ce qui s'était introduit depuis peu pour améliorer l'enseignement de la grammaire et des langues, ils l'avaient accueilli sans difficulté. Mais le livre fondamental pour l'étude de la philosophie était un abrégé de l'*Organon* d'Aristote, composé par un certain Pierre d'Espagne[3]. Le cours des arts commençait par l'interprétation de cet ouvrage, et longtemps avant de l'expliquer, on le faisait apprendre par cœur aux enfants[4] : c'était un véritable catéchisme. Ce fut assez qu'il portât le nom d'un compatriote pour que toute entreprise contre la méthode à laquelle il servait d'introduction fût considérée par les Espagnols comme une atteinte à l'honneur castillan. Ils ne voulurent pas entendre parler d'un progrès qui ruinait une autorité dont ils étaient fiers pour leur pays.

Sainte-Barbe était l'un des colléges qu'ils fréquentaient de préférence : la réforme de Lefèvre d'Étaples fut repoussée de Sainte-Barbe.

1. J. L. Vivès, *In pseudodialecticos.*
2. Chronique d'Humbert Vellay, chap. XXVI.
3. *Petri Hispani summulæ logicales.*
4. Thurot, De l'organisation de l'enseignement, etc., p. 94.

François Ier venait de succéder à Louis XII. Notre collége, toujours en veine de prospérité, voyait ses classes de philosophie suffire à peine, quoiqu'elles eussent été doublées, au nombre de ceux qui aspiraient à les suivre. Cependant une concurrence redoutable lui était faite par deux maisons voisines, Coqueret et Montaigu, qui partageaient avec lui la clientèle espagnole. Dans l'une et dans l'autre les subtilités de Jean Major étaient enseignées et faisaient merveille. C'était peu que l'admiration causée par la doctrine : il s'y joignait une circonstance propre à toucher au cœur les auditeurs venus de l'autre côté des Pyrénées. Le professeur de Montaigu était un Aragonais, celui de Coqueret un Valencien. La direction de Sainte-Barbe craignit que ces hommes en renom ne finissent par attirer à leur cours la totalité de leurs compatriotes : elle ne se donna plus de repos qu'elle n'eût fait la conquête de l'un d'eux, et elle gagna le philosophe valencien, qui inaugura son enseignement dans le vieil hôtel de Chalon à la rentrée de 1515[1].

Ce professeur s'appelait Jean de Celaya. Fils d'un chevalier qui avait servi sous la reine Isabelle au fameux siége de Grenade, jamais il n'omit une occasion de vanter devant ses élèves sa noble origine,

1. « Explicit primi tractatus summularum M. Petri Hispani expositio a magistro Johanne de Celaya, Hyspano de regno Valentie, edita dum regeret in famatissimo collegio de Coqueret pro primo cursu, et ab eodem enucleata in dive Barbare emporio pro cursu secundo, etc. » à la fin du livre intitulé : *Petri Hispani summulæ logicales, cum expositionibus Johannis de Celaya.* Paris, J. Dupré, 1515.

les exploits de son père, l'illustration de ses protecteurs[1], parmi lesquels il comptait les Mendoza, les Centelle de Oliva, les Moncade, le prince don Juan d'Aragon[2]. Peu d'hommes ont eu d'eux-mêmes et de leurs travaux une opinion plus avantageuse. L'épithète de *resolutissimus*, qu'il se fit donner, est vraie dans toute sa force, si on l'applique à l'imperturbable confiance qu'il avait en son mérite.

Voici ce qu'il a osé écrire dans l'une de ses préfaces : « Je sais bien que, si mes livres sont l'objet de la faveur universelle, c'est parce qu'ils sont clairs et faciles, parce qu'ils brillent à la fois par la doctrine et par la sincérité. On les explique dans tous les colléges; ils ont mérité de devenir, par la méthode qui y règne, la base de l'enseignement[3]. »

Il avait en effet une facilité rare. Pour clair et méthodique, il peut avoir paru tel à des esprits aiguisés sur la meule où le sien avait reçu le fil ; mais sa doctrine n'est que de l'érudition accumulée avec l'art de trouver dans les textes même ce qui n'y est pas. En renchérissant sur le procédé de Jean Major, il composa une mixtion dans laquelle entraient à dose égale Oc-

1. *Adriani Galteri, Majoris monasterii monachi, super sui preceptoris de logica, M. Joh. de Celaya, origine et morum probitate*, à la suite de l'édition des *Posteriora* de 1521.

2. Dédicaces de ses divers ouvrages.

3. Prologue du livre intitulé : *Clarissimi resolutissimique ac proinde doctissimi doctoris parisiensis Joannis a Celaya, Valentini, scripta quam brevissima pariter et absolutissima, adde etiam et omnium quæ hactenus scripta sunt facile clarissima, in quartum volumen sententiarum*, etc. Valence, Juan Joffre, 1528.

kham, Duns Scot et saint Thomas[1], et pour cela il afficha la prétention d'un chef d'école.

Quant à sa méthode, elle était celle de la secte contre laquelle Vivès a épuisé le sarcasme dans son traité *In pseudodialecticos*. Lui-même a fourni plus d'un trait à cette curieuse satire, qu'il faut avoir lue pour imaginer à quel degré d'aberration peut conduire le raisonnement lorsqu'il creuse sans fin la matière de la pensée. Les choses n'étaient plus les choses, et les termes pour les exprimer devenaient, par les limites dans lesquelles on renfermait leur acception, d'un usage presque impossible. Il n'était plus permis de dire qu'une source commençait à couler deux ou trois heures après qu'elle avait été mise à découvert, ni qu'un arbre finissait de fleurir au moment où il avait perdu la plus grande partie de ses fleurs. Une phrase comme celle-ci *hominis quilibet asinus* n'avait pas le même sens que si *quilibet asinus* était placé avant *hominis*. La proposition *astrum videns est omnis homo* était fausse, tandis que la proposition *omnis homo videt astrum* était vraie. Que dire de ces théorèmes algébriques qu'on proposait aux élèves pour servir de ma-

1. Trinas
Arguta, mirum est, continet arte vias.
Pervius huic Ockham, subtilis secta, Thomistas
Insequitur studio : sic via trina patet.

Vers d'Adrien Gaultier, moine de Marmoutiers, à la fin du livre intitulé : *Expositio M. Joh. de Celaya, Valentini, in librum Predicabilium Porphirii, cum questionibus ejusdem secundum triplicem viam beati Thomæ, realium et nominalium;* et à la fin : *Edita dum regeret Parisius in famatissimo collegio dive Barbare, pro cursu secundo.* Paris, Hemon Lefèvre, 1516.

tière à leurs disputes : *Desinit angelus non A quodlibet A et B angelus non esse;* ou : *Tantum cujuslibet hominis præter sortem, quilibet non asinus C et alterum C ipsiusmet hominis nigrum contingenter incipit esse.* Était-ce là du goth ou du vandale? comme s'écrie Louis Vivès. Mais la jeunesse s'imprégnait facilement de ce jargon, et à la grande satisfaction des principaux, elle arrivait aux examens avec une science qui était toute dans la mémoire, et pleine de ressources pour ne jamais rester court.

Jean de Celaya resta sept ans à Sainte-Barbe, le temps nécessaire pour professer deux cours complets de philosophie. On ne saurait contester son immense succès. A la fin de chaque année il trouva des éditeurs pour imprimer ses leçons, et se fit donner des priviléges pour protéger ses droits d'auteur, qui, bien loin d'avoir la perpétuité que quelques-uns réclament aujourd'hui, ne duraient alors que deux ans[1]. Ses leçons furent répétées dans la première division du collége (Celaya était attaché à la seconde), répétées encore à Beauvais, à Coqueret, à Lisieux, suivies par

1. Il y a un privilége de cette sorte, décerné par le prévôt de Paris, en tête de l'exposition de Porphyre indiquée ci-dessus. Chevillier (De l'origine de l'imprimerie de Paris, p. 395), en cite un tout pareil, qui accompagne les *Insolubilia*, autre traité de Celaya (1517), que nous n'avons pas pu trouver; mais deux autres ouvrages de cette même année 1517 nous ont passé sous les yeux : 1° *Expositio M. Jo. de Celaya, Valentini, in octo libros phisicorum Aristotelis, cum questionibus ejusdem secundum triplicem viam beati Thomæ, realium et nominalium*, publié *dum regeret in famatissimo dive Barbare gymnasio, pro cursu secundo.* Paris, Hemon Lefèvre; 2° *Expositio M. Joh. de Celaya, Valentini, in quattuor libros de cælo et mundo Aristotelis, cum questionibus ejus-*

les novices de Marmoutiers, qui désertèrent, pour les entendre, les cours du Plessis, où ils se rendaient d'habitude.

Nous connaissons les professeurs qui furent ses doublures à Sainte-Barbe. Il semble les avoir choisis lui-même, en ayant soin qu'ils fussent dignes par leur naissance de marcher à côté d'un hidalgo comme lui. L'un était un gentilhomme portugais sur qui nous aurons l'occasion de revenir, l'autre un gentilhomme autunois du nom de Jean Quintin. Ce dernier publia en 1520 une seconde édition du commentaire que le maître avait attaché au traité des Prédicaments[1]. Comme il se permit de donner plus d'étendue aux solutions des nominalistes, il compara son action à celle d'un désœuvré qui conduirait un filet d'eau à la mer afin de la grossir, et ce détour n'est pas le seul dont il ait usé pour qu'on lui pardonnât sa témérité. Toutefois les compliments qu'il adresse à Celaya peuvent passer pour sobres relativement à ceux qui décorent les éditions données par Celaya lui-même. Un trait caractéristique de cette petite école est d'avoir

dem, dédié à Mathurin Morel. Paris, Hemon Lefèvre; réimprimé l'année suivante, 1518, sans changements. Il y a en outre pour 1518, une *Expositio M. Jo. de Celaya, in libros Aristotelis de generatione et corruptione*, et les *Magna exponibilia M. Jo. de Celaya, cum parvis ejusdem, nuperrime impressa atque ab eodem sue integrituti restituta.*

1. *Expositio M. Joannis de Celaya, Valentini, in librum predicamentorum Aristotelis cum questionibus ejusdem secundum viam triplicem*, etc., *novissime accuratiori lima revisa, cum nonnullis additionibus pro lucidiori intelligentia vie nominalium Joannis Quintini Hedui, ejus discipuli;* et à la fin : *Dum regeret Parisius in famatissimo collegio dive Barbare.* Paris, Prégent Calvarin, 1520.

poussé la louange même au delà de l'hyperbole. Le philosophe valencien parlait de son génie avec tant de conviction, il se donnait pour l'auteur de tant de découvertes, que ses auditeurs tombaient dans l'extase, plaignaient les générations auxquelles il avait manqué, et se demandaient sérieusement ce que deviendrait la science lorsqu'elle aurait cessé de s'exprimer par l'organe d'un si grand homme[1]. Ils forgèrent sur son nom l'adjectif *célaïque*, pour désigner sa doctrine[2].

Bien des gens cependant tournaient en risée et ce naïf enthousiasme et le personnage dont l'outrecuidance l'avait excité. Un professeur allemand, nommé Gervais Waim, prit la chose au sérieux et se fâcha. Il traita Celaya de charlatan, d'ergoteur qui n'était bon qu'à proposer des logogriphes, et pour le lui prouver, il le réfuta d'un bout à l'autre sur l'interprétation des Seconds analytiques[3]. Celaya répondit à Waim qu'il était un envieux, un âne, une brute, et qu'il ne fallait pas moins que sa prodigieuse ignorance pour avoir attaqué ce qui était au-dessus de toute critique[4].

1. Épître de Jean Ribeyro à maître Gontier, Parisien, son ancien condisciple, après l'*explicit* du commentaire de Celaya sur les *Summulæ* de Pierre d'Espagne.

2. Épître de Ribeyro, à la fin du commentaire des *Physica;* Vers de Gautier, moine de Marmoutiers, et de Jean Richer, Sénonais, à la suite du commentaire sur les *Exponibilia*.

3. *Tractatus noticiarum Gervasii Waim, Suevi; ejusdem questiones in libros posteriorum resolutionum Philosophi*. Paris, Conrad Resch, 1519.

4. Avis au lecteur, en tête du commentaire intitulé : *Expositio M. Joannis de Celaya, Valentini, in libros posteriorum Aristotelis, cum questionibus ejusdem secundum varias doctorum sententias, Thomæ, Scoti, Okam, Gregorii de Ariminio et aliorum doctorum nominalium, per eundem nuperrime revisa et aucta*; et à la fin :

La querelle se prolongea sur ce ton, envenimée à mesure par les injures qu'y mêlèrent les élèves de l'un et de l'autre. Il n'y a pas d'apparence qu'elle ait eu du retentissement dans l'Université, trop occupée alors par les questions que firent naître le Concordat et la publication des doctrines de Luther. La Sorbonne affecta de tenir la balance égale entre les deux antagonistes, en les mettant l'un après l'autre à sa tête dans l'année où ils reçurent la licence en théologie[1].

Celaya alla jusqu'au doctorat. Après qu'il eut marqué la dernière année de son séjour à Paris par la publication d'un commentaire sur les Éthiques[2], il retourna à Valence en 1524, emportant l'opinion qu'il avait régénéré pour des siècles cette philosophie scolastique qui allait périr misérablement entre les mains de ses disciples.

Pour achever de le peindre, nous dirons une chose qu'il fit à Valence, et qui lui assure sa place dans les annales du vandalisme. Voyant se propager le goût des antiquités, et mortifié peut-être de ce que les savants s'adonnaient à la lecture des anciennes inscriptions plutôt qu'à celle de ses livres, il représenta

Edita dum regeret Parisius, in famatissimo collegio dive Barbare, pro cursu secundo, anno Domini MDXXI. Paris, Hémon Lefèvre.

1. Registre des licences en Sorbonne (Ms. de la Bibliothèque impériale, fonds Sorbonne, n° 1277), à l'an 1522.

2. *Aurea expositio clarissimi artium et theologie professoris magistri Johannis de Celaya, Valentini, doctoris parisiensis, in decem libros Ethicorum Aristotelis, Argyropilo Bysantio traductore, cum questionibus atque dubiis varias difficultates morales et theologicas enodantibus.* Paris, Emon Lefèvre et Pierre Viart, avec privilége en date du 2 avril 1522 (v. st.).

comme une abomination que des chrétiens passassent leur temps à déchiffrer les monuments de l'idolâtrie. Il eut le triste avantage de persuader les autorités de Valence, de sorte que dans cette ville, où abondaient les ruines de l'époque romaine, toutes les pierres portant trace d'écriture furent recueillies pour être employées à la fondation d'un pont que l'on avait décidé de construire[1].

CHAPITRE XIV.

Principalat de Jacques de Gouvéa l'ancien. — Fondation du roi de Portugal à Sainte-Barbe.

Les rois Jean II, Emmanuel et Jean III, sous qui le Portugal devint si florissant par le commerce de l'Inde, furent des hommes pieux autant qu'amis des lumières. Les conquêtes de leurs navigateurs firent naître en eux moins la satisfaction du gain que l'ambition de convertir à la foi les royaumes et les îles de l'Orient. Manquant de sujets pour une si grande entreprise, ils envoyèrent étudier à leurs frais dans les diverses Universités de l'Europe, et particulièrement à celle de Paris, un grand nombre d'enfants, par le moyen desquels ils comptaient former des missionnaires, après

1. Nic. Antonius, *Bibliotheca hispana*, t. I, p. 593; Ximeno, *Escritores del reyno de Valencia*, t. I, p. 107.

qu'ils se seraient instruits eux-mêmes. Ces enfants appartenaient presque tous à la petite noblesse, fort appauvrie depuis que toute l'activité du pays s'était tournée au négoce. Une famille de Gouvéa, qui avait des branches à Evora, à Béja et à Coïmbre, fournit à elle seule une douzaine de professeurs qui prirent tous leurs grades à Paris.

Le premier que l'on rencontre de ce nom est Diogo ou Jacques, qui fut surnommé l'Ancien dans notre Université pour le distinguer de plusieurs de ses proches qui eurent le même prénom. On l'envoya en France du temps de Charles VIII. Son épitaphe, qu'on voyait autrefois dans la cathédrale de Lisbonne[1], disait qu'il fut recteur à Paris, quoique son nom ne se trouve pas dans la liste des recteurs dressée par Duboulay; mais comme il y a dans cette liste une lacune de 1500 à 1507, il est tout naturel de penser qu'il exerça dans cet intervalle de temps la magistrature dont ses compatriotes lui firent un titre d'honneur après sa mort. Il se fit ensuite recevoir docteur en théologie. Comme tel, Robert Estienne l'a fort maltraité, parce qu'il fut des diverses commissions qui censurèrent ses éditions de la Bible :

« Je leur présente en leur conclave aux Mathurins, » ce sont les paroles de Robert Estienne, « le Nouveau Testament par moi imprimé; et lors présidoient de Gouvéa et Le Roux, qui me portoient grande inimitié, gens fort ignorants, si non qu'ils sont assez cauteleux ouvriers à mettre embusches aux innocents. Ils voyent que c'est grec qui est imprimé. Ils demandent qu'on

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 656.

leur apporte le vieil exemplaire (le manuscrit). Pensez que c'estoit pour y lire[1] ! »

Il peut y avoir du fondement à ce reproche d'ignorance en grec, parce que le temps où Gouvéa avait étudié n'était pas celui où le grec faisait partie de l'instruction; mais l'accusation de perfidie ne nous paraît pas justifiée. Loin de là, elle est contredite par l'auteur lui-même, racontant dans un autre endroit que, lorsque Gouvéa et consorts parurent au grand conseil où le roi les avait convoqués pour cette affaire des bibles, ils provoquèrent le rire de l'assistance « à cause de leurs noises tumultueuses, pour ce qu'ils discordoient ensemble et estoient enflammés l'un contre l'autre. » Assurément des adversaires qui, dans un moment aussi solennel, donnent le spectacle de leur désaccord ne sont pas des gens bien cauteleux. Ils se laissaient entraîner par la passion, de même que Robert Estienne parlait avec l'amertume d'un homme ulcéré par les poursuites dont il se voyait l'objet.

Dans une pièce burlesque écrite sous forme de lettre[2], Théodore de Bèze a rappelé une certaine visite de la Sorbonne à François Ier, pour avoir l'occasion de dire que les cardinaux de la suite du roi se divertirent fort à la vue des sublimes docteurs qui se présentèrent « tout morveux et crottés; » et le nom

1. « Les Censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avoient faussement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne », pamphlet réimprimé en partie dans la Nouvelle biographie générale de Didot, art. *Estienne*.

2. *Epistola magistri Benedicti Passavantii responsiva ad commissionem sibi datam a venerabili D. Petro Lizeto*, dans Maittaire, *Vita Roberti Stephani*, p. 73.

de Gouvéa est rapproché de cette scène avec une intention marquée de malice. Mais ce n'est encore là qu'une insinuation sans portée. Les airs et la tenue de cuistre ne devaient pas être le fait d'un gentilhomme comme Jacques de Gouvéa, qui avait l'habitude de la cour. Pendant tout le temps qu'il passa en France, il eut accès auprès de nos rois pour les affaires de son pays : « Il approcha et servit cinq rois de Portugal et quatre rois de France, » disait encore son épitaphe[1].

Si à ces griefs, articulés plutôt contre la Sorbonne que contre Gouvéa lui-même, on ajoute une appellation ridicule, celle d'avale-moutarde, *sinapivorus*, que ses ennemis en religion ramassèrent dans le vocabulaire des colléges[2], on aura tout ce que le siècle de notre docteur nous a appris à son désavantage, et l'on conviendra qu'il ne devait pas beaucoup prêter le flanc aux attaques pour n'en avoir pas essuyé de plus graves, quoiqu'il ait été mêlé à l'une des plus terribles luttes dont on ait mémoire.

En 1516 le roi Emmanuel lui écrivit de venir concourir pour une chaire de théologie, alors vacante à Lisbonne[3]. Il demanda et obtint la grâce de se soustraire à cette invitation, ayant en tête un projet dont l'accomplissement lui semblait devoir mieux servir

1. *Alcançou e servio a cinco reys de Portugal e quatro de França.*

2. *Epistola magistri Benedicti Passavantii.* Théodore de Bèze applique ce même sobriquet à André de Gouvéa, neveu de Jacques, dans l'Histoire des Églises réformées, l. I, p. 28.

3. Francisco Leitao Ferreira, *Noticias chronologicas da universidade de Coimbra*, dans le recueil intitulé : *Colleccam dos documentos e memorias da Academia real da historia portugueza*, année 1729, part. I, p. 452.

les vues du prince. Il s'agissait d'acheter Sainte-Barbe, et d'y réunir tous les pensionnaires du gouvernement portugais. La réputation du collége était alors à son apogée. Incorporer ses jeunes compatriotes à la légion barbiste était, dans les calculs de Gouvéa, ajouter un nouveau stimulant à l'émulation, et d'un autre côté, il avait la conviction que ces mêmes enfants, jusqu'alors disséminés de côté et d'autre, s'ils étaient soumis à la même discipline et pourvus de la même instruction, formeraient un corps plus homogène pour la mission à laquelle on les destinait.

Mais acheter Sainte-Barbe offrait des difficultés insurmontables. Robert Dugast, de propriétaire des bâtiments et du terrain qu'il était d'abord, s'était rendu propriétaire de l'établissement; il ne voulait s'en dessaisir à aucun prix. Jacques de Gouvéa n'obtint de traiter avec lui qu'à titre de locataire fermier, et il connut par les procès qui naquirent tout de suite à quel homme il avait affaire. Entré en possession vers 1520, il fut cité et condamné au Châtelet dès le mois de février 1523, pour un retard dans le payement de son terme[1].

Voilà néanmoins notre collége ouvert aux Portugais, et placé par là sous la protection de leur roi. Quelques parcelles de l'or qu'on apporte chaque année des Indes se détourneront sur lui, et contribueront à y rendre l'exercice encore plus actif et plus brillant. On sait cela dans l'Université; on en parle à la louange du principal à qui est due cette bonne

1. Vieil inventaire des titres de Sainte-Barbe, aux Archives de l'Empire, S. 6351 *bis*.

fortune. Lui cependant ne se tient pas tranquille qu'il n'ait rendu son privilége régulier et durable. Il fait un voyage à Lisbonne, pour aller exposer au roi Jean III, successeur d'Emmanuel, que, n'ayant aucune assurance pour le nombre des pensionnaires de la couronne, il ne sait sur quel pied établir sa maison; et on lui accorde que le chiffre permanent de la colonie portugaise sera de cinquante élèves[1].

Cette fondation est de 1526. Elle fut célébrée à Sainte-Barbe par des fêtes, par des vers, par des discours où l'on associait dans un commun éloge le roi Jean et le cardinal infant don Alphonse, son frère, un prince que l'on trouvait toujours lisant du latin ou du grec, et qui avait agi de tout son pouvoir pour l'établissement des cinquante bourses[2]. L'Université s'enorgueillit d'une préférence qui la relevait aux yeux de l'Europe, et si l'on en conçut quelque jalousie à l'étranger, on ne laissa pas d'applaudir l'hommage public qu'un roi puissant rendait aux lettres[3].

Jacques de Gouvéa est représenté par ceux qui ont été sous lui comme un maître vigilant et capable, plein de gravité, d'une probité à toute épreuve, et qui savait surtout entretenir dans la jeunesse le feu de l'émulation[4]. Il est vrai qu'il vint dans un moment

1. Épître de Jean Fernel à Jacques de Gouvéa, en tête du *Monalosphærium*.

2. Épître de Jean Fernel au roi de Portugal, en tête du *Cosmotheoria*.

3. Épître de Vivès au roi de Portugal, en tête du traité *De causis corruptarum artium*.

4. Épître de Fernel, citée ci-dessus; de Jean Gelidius, en tête du traité *De quinque universalibus;* d'Antoine Pin, en tête de son commentaire sur le troisième livre de Quintilien; Discours de

propice. Lorsqu'il prit le gouvernement de Sainte-Barbe, la grande génération qui a rempli le seizième siècle de ses idées commençait ses études. Le désir d'atteindre la perfection en tout genre embrasait les cœurs, et il n'y avait pas à pousser beaucoup des élèves qui ne cherchaient qu'à surpasser leurs maîtres. Le mérite de Gouvéa est d'avoir favorisé une ardeur qui était pour beaucoup de ses collègues un sujet d'effroi. Par là il attira chez lui ce qu'il y avait de plus distingué comme élèves ou comme maîtres, et son collége fut plus que jamais une pépinière de grands hommes.

La suite des actes de son administration se trouvera plus loin, quand nous aurons fait connaître les autres Portugais, la plupart ses parents, dont il fit ses auxiliaires, après avoir été leur instituteur.

CHAPITRE XV.

Les Gouvéa neveux. — Autres professeurs et élèves portugais à Sainte-Barbe.

Quatre neveux de Jacques de Gouvéa l'Ancien, fils d'une sœur de celui-ci et d'un gentilhomme castillan de la maison d'Ayala, portèrent le nom de leur mère,

Belliago à Coïmbre, cité par Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 656.

pour la plus grande gloire de la famille. C'est de ceux-là qu'il faut parler d'abord.

Martial de Gouvéa, l'aîné des quatre, fut un professeur d'humanités de premier ordre. Il enseigna la rhétorique à Poitiers et à Coïmbre[1] ; mais auparavant il avait fait un long séjour à Sainte-Barbe. C'est là qu'il débuta après son *inceptio;* il y fut attaché d'abord aux classes de grammaire, pour l'usage desquelles il fit imprimer en 1534 une grammaire latine sur le plan de celle de Donat[2]. Lorsque commencèrent les cours du collége royal (depuis le collége de France), fondé par François Ier, il fut l'un des auditeurs assidus de Paul Paradis, le premier qui occupa la chaire d'hébreu. Il se fit remarquer par ce savant, au point que celui-ci, composant un traité de prononciation, le mit sous la forme d'un dialogue entre Martial de Gouvéa et Matthieu Budé, et c'est Gouvéa qui fait la leçon à Budé[3]. On ne se livrait pas en ce temps-là à l'étroit calcul d'après lequel nous voyons chacun réduire ses connaissances à la mesure du profit qu'il en peut tirer. Notre Portugais apprit l'hébreu pour l'unique satisfaction d'augmenter les ressources de son esprit. Son talent fut de composer des vers latins avec une facilité et une grâce que l'on comparait à celles d'Ovide. Il en avait fait un recueil dont Elie Vinet vit le manuscrit à Poitiers[4]. Égaré ou détruit, cet ouvrage

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. III, p. 404.

2. *Institutiones in octo orationis partes*. In-8o. Paris 1534.

3. *Pauli Paradisi Veneti, hebraicarum litterarum regii interpretis, De modo legendi hebraice dialogus*. In-8o. Paris, Gormont, 1534.

4. Lettre de Vinet à Schott, *Hispaniæ bibliotheca*, t. III, p. 475.

est perdu pour nous. Sa grammaire, quoique imprimée, ne se retrouve pas non plus dans nos bibliothèques.

Après Martial venait André, excellent orateur, au dire de ses contemporains, et de ceux qui ont écrit dans les temps modernes comme on écrivait au siècle d'Auguste. En s'employant à seconder son oncle, il fit dans notre collége l'apprentissage d'un métier où Montaigne témoigne qu'il surpassa tous les autres. L'expression de l'illustre penseur est « qu'il fut, sans comparaison, le plus grand principal de France[1]. » Il avait laissé un gros volume manuscrit des discours qu'il prononça à Sainte-Barbe. Cet ouvrage, s'il existe encore, doit se trouver en Portugal, où l'ont vu ceux qui l'ont signalé[2]. Il ne nous reste d'André de Gouvéa que seize vers ïambiques, qu'il composa pour servir d'épilogue au cours imprimé de son professeur de philosophie[3]. Cette pièce ne saurait donner l'idée de son talent, car elle est d'une date après laquelle il améliora encore son instruction littéraire. Nous la citerons toutefois pour la curiosité du fait :

Andreæ Goveani et Libri colloquium.

LIBER. Nefanda iniquæ cerno linguæ vulnera.
Abire nollem, sed manere tempora
Quieta ; nam nunc non licet per invidos.
Dolent (quod acre est) blaterones ethnici
Quod exeam.

1. Essais, l. I, ch. xxv.
2. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 150.
3. A la fin du traité de Gelidius, *De quinque universalibus*.

ANDR. Imo te ut queant attingere,
Deum precantur ; nam volentes ruribus
Inserere amomum, seminarunt stercora,
Quæ adhuc manu tangi recusant, ni prius
Crocos in hortis colligant, quos omnibus
Dedit legendos præpotens Valentia.
Subinde magni litterarum principes
Tulere morsus. Adde quod solum boni
Habent Catones et protervos judices.
Ob id quid, oro, est quod timere debeas?
Loquaculos ne hujus, libelle, feceris.

LIBER. Nihil laboro; lætus imo prodeo.

Antoine de Gouvéa, le plus jeune de la famille, a effacé la réputation de ses aînés. C'est l'un de ces rares esprits qui feront l'éternel ornement de la Renaissance. Il ne fut envoyé à Paris qu'après ses autres frères, ayant été gardé longtemps par son grand-père, qui aurait voulu voir continuer par lui la gloire militaire de sa maison. Il a dit lui-même que, dès que son oncle Jacques de Gouvéa l'eut fait boire à la coupe des Muses, il se sentit né pour un autre genre de chevalerie. Il fut en effet le chevalier errant de l'éloquence et de l'érudition. Sa vie se passa en voyages pour aller proposer le combat aux professeurs en renom. Il resta vainqueur de tous ceux qui essayèrent de se mesurer avec lui. Bordeaux, Toulouse, Paris, Cahors, Valence, peuvent attester ses triomphes. Il n'attachait de prix qu'aux applaudissements des Français, mettant notre pays au-dessus de tous les autres, et convaincu qu'il devait à l'air qu'on y respire de s'être élevé au-dessus de ses compatrio-

tes. Il ne se consola jamais d'avoir été contraint de le déserter dans les derniers temps de sa vie[1].

De Thou l'a mentionné dans son Histoire comme le seul à qui les doctes aient accordé la gloire si rare d'avoir été à la fois un grand philosophe, un grand jurisconsulte et un grand poëte[2]. Sa réputation en philosophie lui vint de la lutte qu'il soutint contre Ramus, et dont il sera parlé ci-après. Comme jurisconsulte, il est encore compté parmi ceux qui ont ouvert aux modernes l'intelligence du droit romain. La première fois que Cujas l'entendit expliquer le code, il fut sur le point de renoncer à l'enseignement, tant il sentit son infériorité. Il ne se ravisa ensuite que parce qu'il reconnut que chez son redoutable rival la persévérance n'était pas la compagne du génie[3].

Comme poëte, Antoine de Gouvéa reçut les hommages de l'Europe entière. Le Prussien Knobeldorf l'atteste : il fut aux yeux de tous le maître des maîtres[4]. Marc-Antoine Muret lui soumit en tremblant son premier recueil, avec prière d'y introduire toutes les corrections qu'il jugerait convenables[5]. Ses vers latins sont en effet d'une grâce achevée. Voici quelques

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 291 ; Bayle, Dictionnaire historique, Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 920.

2. De Thou, Histoire universelle, t. V, p. 101.

3. Papirius Masson, cité par Barbosa.

4. Épitre à Antoine de Gouvéa, à la suite du poëme intitulé : *Lutetiæ Parisiorum descriptio, authore Eusthatio a Knobeldorf, Prutheno.* Paris, Wechel, 1543.

5. Épigramme de Muret, dans le *Flores epigrammatum ex optimis quibusque autoribus diligenter excerpti per Leodegarium a Quercu.*

épigrammes du temps où, déjà professeur à Sainte-Barbe (il y enseigna dès 1527), il perfectionnait ses études par la lecture constante des auteurs.

Sur ce que son frère Martial lui avait demandé quelque chose de lui pour mettre dans son propre recueil :

Frater amice, tibi nostro dare carmina libro
Esset in argutum mittere ligna nemus.

A son frère André, qui avait pris pour lui un lièvre envoyé à l'adresse d'Antoine :

Accepi, frater, leporem, tibi ponitur : annon
Id vere est leporem perdere et accipere?

Sur ce que Jacques de Teyve ne voulait pas croire qu'un élève d'esprit épais fût coupable d'un vol à la cuisine, dont il était soupçonné :

Sepositas epulas media invenisse culina,
A stupido factum Tevius esse negat.
Sepositas epulas, Tevi, invenisse culina,
Nare valere quidem, mente carere puto.

A Clément Marot, dont il avait traduit en vers latins plusieurs pièces légères :

Marotte, magnum os Galliæ,
E gallicis tuis bonis
Latina si facio mala,
Ignosce barbaro et hospiti.

Nous citerons encore deux distiques de l'une de ses épîtres, pour prouver qu'Élie Vinet[1], et tous les bio-

1. Lettre à Schott, déjà citée.

Les préjugés qu'il avait à vaincre l'empêchèrent longtemps de donner à ses idées toute l'extension qu'il aurait voulu; mais il acquit plus d'assurance avec l'âge, et à la fin, ayant rompu les liens qui l'attachaient à l'Université, il fonda sa méthode d'enseignement sur l'étude simultanée du français et du latin. En 1528, il passa de Sainte-Barbe dans la Société de Navarre[1]; mais l'étude de la théologie ne lui plut pas. Il y renonça bientôt pour aller, probablement à la sollicitation des Fontenay, enseigner dans un collége qui avait été institué récemment à Nevers.

Les poésies d'un Barbiste rappellent à plusieurs reprises que Cordier redressait le caractère et la conduite de ses élèves avec autant d'attention que leur langage. Voici un distique sur ce sujet :

Cordatus linguæ, morum vitæque magister,
Corderius censor crimina cuncta notat[2].

Nous avons son oraison funèbre en une phrase de Théodore de Bèze, qui dit plus qu'un long discours : « Fort bon personnage, de grande simplicité et fort songneux de son estat; lequel a usé sa vie en enseignant les enfans tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Genève, Neufchastel, Lausanne, et finalement de rechef à Genève, où il est mort en l'aage de quatre-vingt-cinq ans, instruisant la jeunesse en la sixième classe[3]. »

epistolarum familiarium liber secundus, cum latina et gallica interpretatione. In-12. Paris, Mathieu David, 1553.

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 405.
2. *Joh Vulteij Epigrammatum*, lib. I.
3. Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin. 1564.

Jacques Louis, natif d'Estrebay en Ardennes, d'où on lui a forgé le nom universitaire de *Strebæus* ou Strébée, commença par être un domestique de collége, mais plus avancé en doctrine que ceux dont il décrotait les souliers. Ses maîtres furent Cicéron et les philosophes grecs, chez lesquels il chercha surtout les secrets du style. Le premier en France, il posséda ce latin précis dans les termes, limpide, élégant qu'on dirait dérobé à l'antiquité : supérieur en cela à Guillaume Budé, qui ne sut pas toujours éviter la recherche et l'obscurité. Cependant le nom de Budé est partout, et celui de Strébée nulle part, si non en tête de ses livres et dans les écrits de ses élèves. Il s'attira de son temps l'estime de tous ceux qui le connurent, sans parvenir à aucun des avantages qui préparent les faveurs de la renommée. Un homme pauvre et à qui manque le savoir-faire a rarement obtenu autre chose dans notre pays. De jolis vers lui furent adressés par l'un de ses disciples dans une circonstance où il semble s'être laissé aller au découragement :

Strebæe optime, lux tuæ domus, laus
Qua jam Belgica terra gloriatur,
Notus in domina urbe Galliæ tam
Quam Romæ Fabius, rudem juventam
Apte dicere qui docebat olim,
Confutare homines ineptientes,
Ludi illos quoque stultulos magistros,
Pergamus quibus inferax putatur
Communis patria artium bonarum,
Nos id quod sumus hos et esse quod sunt
Monstremus studio, labore, cura.
Quem fructum attulerit tua illa viva

Et te nostro ego Tevio inviderem,
Et nostrum tibi Tevium inviderem.
Sed cum me nihil invidere sit fas
Vel tibi, Goveane, Teviove,
Si fas est quod amor dolorque cogit,
Vobis imprecor usque et imprecabor,
Uterque ut mihi, sed cito, rependat
Hoc pravum ob facinus malumque pœnas :
Te mî Tevius invidere possit,
Tu possis mihi Tevium invidere.
Ambobus mihi si frui licebit,
Cœlum dìs ego non suum invidebo,
Sed sortem mihi dî meam invidebunt.

Il y a eu aussi à Sainte-Barbe un Manuel de Teyve, peut-être frère de Jacques, mais dont on ne sait rien, sinon qu'il suivit en 1528 le cours de mathématiques de Jean Fernel[1]. Cette famille était de Braga.

Antoine Leytao, aussi de Braga, fut recteur pour le premier trimestre de 1553, tandis qu'il régentait en philosophie dans notre collége[2]. Il y occupa la chaire de physique dès 1547. Au mois de mars de cette année ses collègues de la nation de France l'investirent des fonctions de procureur. Sa signature sur le registre de la nation est accompagnée d'une devise en grec dont voici le sens : « Je ne cherche pas à être riche ni ne fais de vœux pour le devenir. Mon choix est de vivre dans la médiocrité, où l'on est à l'abri des catastrophes[3]. » Il semble qu'il y ait là un

1. *Ad omnimoda virtute præditos juvenes*, *Joannem Ximenez*, *Emanuelem de Tieves cæterosque condiscipulos*, *Joannis Baptistæ Lusitani exhortatio*, à la fin du *Monalosphærium* de Fernel.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 453.

3. Οὐ βούλομαι πλουθεῖν (*sic*) οὐδ᾽ εὔχομαι, ἀλλά μοι εἴη ζῆν ἀπὸ

écho du précepte gravé sur le piédestal d'une statue de la Sagesse, qui fut érigée vers le même temps à Coïmbre, dans la salle des actes solennels de l'Université : *Disce vivere in servitute et mori in paupertate*[1].

Belchior de Belliago, fils d'un financier d'Alfandega, ne fut pas d'une nature à pratiquer la morale de Leytao. Dès le collége il montra une inclination peu commune à brocanter de toute chose, et plus tard, quoiqu'il se fût voué à l'enseignement de la philosophie, il fit de sa chambre, à Paris comme à Coïmbre, un véritable cabinet d'affaires :

Belleago cunctas tractat artes commode,
  Has præter unas quas docet;
Nec fœnerator alter illo doctior,
  Nec caupo quisquam argutior[2].

On l'avait surnommé le Juif. Ce fut néanmoins un homme de talent. Il subjugua le roi Jean III par son éloquence, se fit nommer évêque de Fez *in partibus*, et desservit la chapelle royale jusqu'à sa mort[3]. Nous regrettons de n'avoir pas pu nous procurer un éloge de Sainte-Barbe qu'il prononça à Coïmbre, comme discours d'ouverture, à la rentrée de 1548[4].

Antoine Pin, d'Oporto, né dans une famille obscure

τῶν δλίγων (*sic*), μηδὲν ἔχον τοι (*sic*) κακῶν. Ms. de la bibliothèque Mazarine, nº H 2682 A, fol. 32.

1. Ferdinand Denis, Camoens et ses contemporains.

2. Buchanan, *Hendecasyllabon liber*, nº 9; cf. nºs 7 et 8.

3. Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 487.

4. *De disciplinarum omnium studiis ad universam academiam conimbricensem oratio habita Kal. Oct.* 1548. In-4º. Coïmbre, J. Barrerius et J. Alvares. Cité par Barbosa.

et pauvre, fut signalé pour ses heureuses dispositions à Jacques de Gouvéa, qui le fit mettre sur la liste des pensionnaires de la couronne[1]. Reçu maître ès arts, il se signala par l'enseignement des humanités. Du cours qu'il professa à Sainte-Barbe en 1537 est sortie la première interprétation complète qu'on ait eue du troisième livre de Quintilien. Imprimé d'abord à part[2], ce commentaire a été fondu depuis dans les éditions *variorum*. Antoine Pin se proposait d'élucider de la même manière le reste des Institutions oratoires. La théologie l'en détourna. Il retourna en Portugal pour faire l'éducation du prince royal don Sébastien, et mourut évêque[3].

Simon Rodriguès et Sébastien Rodriguès d'Azevedo, son frère, furent des gentilshommes du diocèse de Viseu, dont nous retrouverons le premier parmi les fondateurs de la société de Jésus. Ils furent formés sous Jacques de Gouvéa l'ancien[4]. On ignore si c'est à la même famille qu'appartenait un Pélage Rodriguès établi dans l'une de nos chaires de philosophie en 1542[5].

Jean Ribeyro, de Lisbonne, se placerait dans l'ordre chronologique avant tous ceux dont on vient de parler. Il commença par s'adonner au commerce. Ruiné

1. Épître d'Antoine Pin à Jacques de Gouvéa, en tête de son commentaire sur Quintilien.

2. Nous n'avons pas pu nous procurer l'édition originale, qui est de 1538 ; mais il y en a une réimpression textuelle dans le Quintilien édité par Ouen Petit, *M. Fabii Quintiliani oratoris eloquentissimi de institutione oratoria libri* XII. In-fol. Paris, 1549.

3. Scholt, *Hispaniæ bibliotheca*, t. III, p. 476.

4. Diogo Barbosa, *Biblioth. lusitana*, t. III, p. 721.

5. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 920.

dans un voyage qu'il fit en Abyssinie, il songea à se rapatrier avec les lettres, dont il n'avait jamais eu qu'une connaissance imparfaite[1]. C'était du temps du roi Emmanuel. Il suivit les leçons de Coqueret, assista aux brillants débuts de Celaya dans ce collége, et s'attacha dès lors au professeur valencien, qui fut pour lui comme une idole. Après avoir répété ses leçons de dialectique à Beauvais, il vint se confiner à Sainte-Barbe, lorsque Celaya y eut pris domicile, afin de s'imprégner de sa doctrine sur la métaphysique[2]. C'est à ses mains que fut confié le flambeau du celaïsme, après la retraite du maître dans son pays. Ribeyro le tint d'une main ferme pendant les premières années du principalat de Jacques de Gouvéa[3], étant secondé dans ce soin pieux par un professeur champenois nommé Jean Papillon, d'abord son domestique, qui mourut vingt ans après dans le poste éminent de grand maître de Navarre[4].

Il nous reste de Jean Ribeyro une curieuse lettre qu'il écrivit en 1517 à son frère Gonçalo Diaz, chambellan du palais, pour le convertir à la philosophie et l'attirer à côté de lui dans ce collége où il avait trouvé le bonheur[5].

1. Épître de Ribeyro à son frère, indiquée ci-après.

2. Épître de Ribeyro à Jean Gontier, à la suite du *Petri Hispani summulæ logicales, cum expositionibus Joannis de Celaya*. Paris, J. Dupré, 1515.

3. Jean Gelidius, dans la préface de son traité *De quinque universalibus*.

4. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 955; Launoy, *Regii Navarræ gymnasii hist.*, p. 696.

5. *Johannes Ribeyro Olisiponensis spectata indole adolescenti Gonsalo Jacobo, felicissimi Lusitanorum regis a cubiculo ministro.*

CHAPITRE XVI.

Hostilité de Montaigu. — La Barbaromachie.

Sainte-Barbe était déjà célèbre, que Montaigu, malgré deux siècles d'existence, n'avait pas encore fait parler de lui. La dotation assez belle que lui avaient constituée ses fondateurs était tombée à rien par mauvaise administration; les boursiers, maîtres et élèves, s'en disputaient le misérable produit, et l'exercice des classes, si seulement il existait, n'était pas de nature à attirer la foule. Un homme de tête qui prit le gouvernement de la maison du temps de Charles VIII changea du tout au tout cet état de choses.

C'était un docteur brabançon appelé Jean Standonck. Censeur sévère de son siècle, il vit avec effroi qu'on ne s'instruisait plus que pour la vanité, et que les beaux sermons dont retentissaient les églises ne palliaient pas même une corruption où les prédicateurs tout les premiers se montraient passés maîtres. Pour remédier à ce mal, il résolut de régénérer le monde par des sujets qu'il formerait à la mortification en même temps qu'à la science[1]. En restaurant les études à Montaigu,

fratrique suo, à la suite du commentaire de Celaya sur les *Physica* d'Aristote.

1. Prolegomènes aux statuts des pauvres du collége de Mon-

il y annexa une communauté d'enfants pauvres, qu'il soumit à une observance copiée sur les règles monastiques les plus austères.

Porter froc et robe grise du drap le plus grossier, avoir la tête rase, faire à tour de rôle la cuisine, et à tour de rôle aussi laver la vaisselle, couler la lessive et balayer la maison, étaient les articles les plus doux du code rédigé par Jean Standonck. Il fallait par toutes les saisons se relever de nuit pour assister à un office d'une heure et demie de durée; il fallait (contrainte encore plus cruelle pour l'enfance) ne jamais se servir de sa langue que pour répondre aux interrogations; et les moindres fautes, épiées et dénoncées par une surveillance mutuelle, étaient suivies de corrections jusqu'au sang, car nulle part le martinet ne fut garni de plus de nœuds ni appliqué d'une main plus impitoyable.

La nourriture était à l'avenant. Chacun recevait en entrant au réfectoire une demi-once de beurre pour accommoder le dîner, qui était servi sans assaisonnement : un plat des légumes les plus vils cuits à l'eau, et un demi-hareng ou deux œufs durs. Jamais de viande, toujours du pain bis, et pour unique boisson l'eau tirée au puits de la cour. Érasme eut l'estomac détruit sans remède pour avoir tâté quelque temps de ce régime. Qui pourrait dire le nombre de ceux qui y succombèrent?

Les pauvres suivaient les mêmes leçons que les boursiers et portionistes, que par opposition à eux on ap-

taigu, Ms. de l'Arsenal, *Hist. lat.*, 127-128. Les détails qui suivent sont tirés de ce manuscrit.

pelait les *riches;* mais ils devaient se tenir modestement et les yeux baissés, au bas de la classe, vers la porte, sous les pieds des curieux, quand il en venait du dehors. Lorsque le régent descendait de sa chaire, ils étaient reconduits dans des salles à part. A part aussi étaient leurs chambrées et leur réfectoire. Tout enfin dans leur discipline était fait pour les pétrir d'humilité, en les exposant sans cesse au mépris des autres. Dès le premier jour ils furent salués du sobriquet de *capettes*, à cause de la forme de leur froc, et sous ce nom ils ne cessèrent plus d'être en butte aux moqueries et aux injures.

Admirable ambition de la jeunesse en ce temps-là! Le savoir acheté au prix de tant d'avanies fut envié comme un bien que se disputèrent d'innombrables aspirants. Standonck, en sacrifiant toute sa fortune, en puisant dans la bourse de l'amiral de Graville, était parvenu à assurer l'entretien de quatre-vingt-quinze élèves. Touché par le désespoir de ceux qu'il était obligé de refuser, il s'adressa à la charité publique, et ramassa de quoi en nourrir jusqu'à deux cents[1].

Par une sage constitution, il assura l'harmonie des deux corps qui devaient désormais composer son collége. Il y eut deux chefs à Montaigu : l'un, sous le nom de *père*, exerça l'autorité sur les pauvres, l'autre fut un principal qui gouverna d'après les anciens statuts la communauté des riches; mais l'administration fut une. Les deniers, sans distinction de provenance, allèrent dans une seule caisse, et les affaires

1. Amortissement accordé par Louis XII à Montaigu, en février 1502 (v. st.), aux Archives de l'empire, S. 6528.

d'intérêt furent traitées dans un conseil où les pauvres eurent de beaucoup la prépondérance.

Bourse commune, études communes : c'est par ce lien que les deux éléments si opposés du nouveau Montaigu adhérèrent l'un à l'autre, au point qu'ils finirent par se confondre entièrement. Les causes d'hostilité tournèrent au profit des études. L'émulation fut incroyable. Dès 1500 le collége de Jean Standonck s'était élevé au même rang que Sainte-Barbe; il primait tous les autres de Paris, il attirait à ses exercices le plus grand nombre des étrangers.

Un développement si rapide força d'accroître d'année en année l'étendue de la maison. On avait commencé par y annexer une ou deux petites propriétés particulières contre lesquelles elle s'appuyait sur la rue Saint-Symphorien[1]. Elle occupa bientôt tout le côté méridional de cette rue, par l'adjonction des deux hôtels de Vézelay[2]. Le terrain du Château-Festu, qu'elle possédait de l'autre côté, sur le territoire actuel de Sainte Barbe, fut converti en jardin pour la récréation des capettes : ce fut le *royaume des pauvres* ou *d'en bas*, que l'abbé de Sainte-Geneviève permit de réunir à Montaigu par une galerie élevée sur des poteaux[3]. On affecta de même à l'usage des théologiens l'autre jardin, plus petit, qui était contigu à l'hôtel de Chalon; de sorte que Sainte-Barbe

1. Bail de Standonck avec Sainte-Geneviève en 1494, aux Archives de l'empire, S. 1495, n° 3.

2. Contrats du 13 avril 1510 et du 7 mars 1512 (v. st.), Archives de l'empire, S. 6515.

3. Acte du 27 novembre 1500, Archives de l'empire, S. 6516, liasse 11.

fut comme enclavée dans Montaigu, l'ayant à la fois devant elle et sur l'un de ses flancs.

Grande mortification pour elle quand elle se sentit pressée de la sorte par les progrès incessants de son voisin. La guerre aurait certainement éclaté dès le premier jour, sans les précautions de Standonck pour fonder une amitié durable entre les deux établissements. Ce docteur, en effet, n'aurait voulu pour rien au monde que son succès devînt une occasion de scandale. Il entendait faire du nouveau en respectant tous les intérêts, en ménageant toutes les susceptibilités. Notre collége fut le modèle qu'il proposa sans cesse à ses élèves : il copia ses règlements d'études[1], il accueillit sa doctrine philosophique et favorisa l'échange des professeurs entre les deux maisons; il trouva même bon que de l'une à l'autre on suivît certains exercices qui sortaient de l'ordinaire, à ce point que la règle des pauvres leur permettait de fréquenter Sainte-Barbe et d'y aller, avec la permission du supérieur, sans leur capette, comme s'ils eussent été chez eux[2].

Mais ces rapports de bon voisinage allèrent s'affaiblissant après la mort de Jean Standonck. L'enivrement de la propriété dissipa, du côté de Montaigu, la mémoire de ce qu'on devait à Sainte-Barbe; on affecta la souveraineté de la rue Saint-Symphorien, que la ville avait permis de fermer par une barrière à l'en-

1. « Et a prins ledict collége de Montaigu tout son exercice et fondement dudict collége de Sainte-Barbe. » Procès-verbal d'une visite judiciaire en 1559, Archives de l'empire, S. 6516, liasse 11.

2. Statuts des pauvres, dans le Ms. de l'Arsenal, déjà cité.

droit où finissaient les bâtiments de l'hôtel Chalon[1]. On prit des airs de protection à l'égard de la pédagogie qui n'avait ni existence officielle ni revenu assuré, et où l'exercice était exposé à cesser d'un jour à l'autre par la fantaisie d'un propriétaire ou d'un principal. Dès lors Montacutiens et Barbistes se visitèrent moins volontiers. Le dédain d'un côté, l'irritation de l'autre, aiguisèrent des mots piquants qu'on s'envoya par les fenêtres. A l'avénement de Jacques de Gouvéa l'aigreur avait atteint son dernier terme.

La rue qui séparait les deux colléges n'était pas des plus fréquentées de Paris, ni des plus propres. A la noire nuit elle devenait un de ces repaires où les voleurs allaient concerter leurs mauvais coups[2]. Jamais peut-être, depuis qu'elle existait, le balai n'y avait passé. Les ordures de toute sorte y formaient une litière épaisse d'où s'exhalait pendant l'été l'odeur la plus fétide. Pour l'assainissement du quartier, le corps de ville décréta en 1522 qu'elle serait pavée immédiatement[3]. Sainte-Barbe et Montaigu firent, chacun pour leur part, les frais de cette opération, qui fut, contre les prévisions de l'édilité, un remède pire que le mal.

Il faut nommer les choses par leur nom. Les urines de Montaigu s'écoulaient d'ancienneté sur la voie publique, et s'infiltrant par le sol meuble qu'avait formé

1. Autorisation donnée le 4 décembre 1500, par Nicolas Potier, prévôt des marchands. Archives de l'empire, S. 6516, liasse 11.

2. « Les mauvais garsons et ribleurs qui ont accoustumé aller en icelle rue. » Acte cité dans la note précédente.

3. *Barbaromachia*, indiquée ci-après.

l'entassement des ordures, elles gagnaient les profondeurs de la terre. Lorsqu'il y eut du pavé, elles séjournèrent à la surface et s'en allèrent, à cause du niveau mal établi de la chaussée, former devant Sainte-Barbe des mares infectes. Aux plaintes portées par Gouvéa furent rendues des réponses évasives, sous lesquelles les Montacutiens dissimulaient une satisfaction perfide. « Que veulent ces Espagnols? » se disaient-ils entre eux ; « leur sang déjà recuit prendrait feu au voisinage d'un foyer comme le nôtre. Nous leur envoyons de l'eau pour les empêcher de flamber, et ils font les mécontents ! »

Lorsqu'il fut bien certain qu'on n'obtiendrait rien de la complaisance de Montaigu, et qu'on eut considéré que les lois de police, imparfaites comme elles l'étaient alors, ne donnaient pas à espérer mieux d'une action judiciaire, le principal de Sainte-Barbe ouvrit l'oreille aux suggestions de la violence. Son sommelier lui ayant remontré qu'il était possible de renvoyer la peste au lieu d'où elle venait, qu'il n'y avait pour cela qu'à retourner la pente du pavé en sens inverse, enfin que cet ouvrage s'exécuterait aisément dans la longueur d'une nuit, tous les gens de service furent embrigadés sous ses ordres et se mirent à la besogne après le couvre-feu. Ils travaillèrent avec assez de précaution pour n'être point entendus, mais pas avec assez de promptitude pour avoir terminé quand vint l'aube du lendemain.

On peut juger quel effet produisit dans l'autre collége la vue des terres remuées et des pavés mis en tas. Les capettes, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, eurent la fibre agitée d'un même frémissement, tant il

reste de place pour la colère dans les âmes qu'on s'efforce de façonner à une humilité surhumaine!

Leur supérieur était alors le fameux Noël Baide, *Natalis Beda*, dont le nom ouvre la liste des grands persécuteurs du seizième siècle. Homme irréprochable dans ses mœurs, mais d'une humeur emportée, plutôt que de tenter les voies de la conciliation, il laissa la résistance s'organiser dans son collége. Montaigu avait deux portiers, gardiens de la même loge. L'un d'eux, qui dut à sa prudence le sobriquet d'Ulysse, prit le commandement et ordonna les préparatifs. Des pierres furent montées dans les chambres pour accueillir les ouvriers qui se présenteraient dans la rue la nuit suivante.

Ceux de Sainte-Barbe, ayant eu soupçon de cela, se pourvurent en conséquence. Avec la batterie de cuisine ils se firent des armes à l'épreuve de ce qu'on leur jetterait d'en haut, et pour le cas d'une attaque corps à corps, ils se couvrirent du portier de la maison, qui était un colosse de stature et de force. Parce-qu'il avait un œil de moins, on l'appelait Polyphême. Les élèves attendirent dans leurs lits le signal qu'on était convenu de leur donner, si leur concours était jugé nécessaire.

S'il fallait en croire l'unique relation qui nous reste de l'événement, une première volée de pierres serait partie de la rue dans les vitres de Montaigu. Mais quelle foi ajouter à un récit qui est l'ouvrage d'un Montacutien, et comment supposer que des gens dont la mission était d'achever aussi secrètement que possible la besogne de la veille, se seraient mis à découvert par une provocation si maladroite? Il est bien

plus vraisemblable que les capettes, conformément aux dispositions prises de leur côté, firent usage de leurs armes dès qu'ils entendirent le bruit des pioches. Ce fut de toutes les fenêtres une telle grêle que les Barbistes en furent accablés. Vainement ceux-ci appelèrent dans la rue les domestiques de Montaigu, qu'ils reconnurent à leurs voix parmi les assaillants postés aux fenêtres. Polyphème provoquant Orion (Orion était l'autre portier, compagnon d'Ulysse), celui-ci ne répondit qu'en ricanant de l'impuissance de ses ennemis. Les noires durent abandonner la place.

A la nouvelle de leur retraite tout le monde est sur pied dans Sainte-Barbe. On court se retrancher dans une tour qui terminait la façade du vieux manoir féodal. Des meurtrières et du comble partent des pierres, des pots cassés, même des flèches, car on avait trouvé dans les greniers quelques vieilles arbalètes du temps de la guerre des Anglais. Pas une vitre ne reste entière dans les châssis de Montaigu. La chapelle se trouvait être en face de la tour : un trait y pénètre et endommage le crucifix posé sur l'autel. Les capettes sont exaspérés par ce coup sacrilége. Ils ne peuvent entamer la fortification derrière laquelle se dérobent leurs adversaires; les fenêtres du grand corps de logis, qu'ils voudraient briser par représailles, sont trop loin de leur portée. Leur rage s'en prend au four, qui, posé en saillie du côté de leur petit jardin, arrondissait devant eux son abside lézardée par le temps. Leurs projectiles font voler la couverture en éclats, la voûte crève, et le boulanger éperdu prend la fuite en laissant la fournée qui cuisait s'abîmer sous un monceau de décombres brûlants.

Alors un cri poétique s'élève parmi les Barbistes : « Dirigeons contre leur Bacchus l'attentat qu'ils ont commis sur notre Cérès ! » Et tous s'introduisent par escalade dans le jardin de Montaigu, brisent les treilles, arrachent les pieds de vigne, et ne se retirent que lorsqu'ils ont fait litière de tout ce qui garnissait le sol et les murs.

Ainsi se passa ce combat nocturne, où des deux parts on se fit tout le mal que peuvent se faire des ennemis qui se combattent sans s'aborder. Les Montacutiens, plus endommagés parce qu'ils présentaient à l'attaque un front plus étendu, l'appelèrent la *Barbaromachie*. L'un d'eux scanda sur ce tragique sujet un méchant poëme, d'où sort en entier le récit qu'on vient de lire[1].

Lorsque le jour permit de constater les dégâts, et qu'à l'ardeur belliqueuse eut succédé l'abattement qui est la suite ordinaire des voies de fait, les directeurs des deux colléges en vinrent à ce par quoi ils auraient dû commencer. Ils parlementèrent, et conclurent un accord qui rétablit la paix pour une trentaine d'années. Il fut convenu que l'on pratiquerait sous la rue Saint-Symphorien un égoût souterrain pour conduire les eaux immondes de Montaigu dans le jardin contigu à Sainte-Barbe ; là elles se perdraient dans un puisard creusé à cet effet. La police, qui n'était pas intervenue dans le débat, ne fut pas non plus consultée pour le traité qui y mit fin[2].

1. Cette pièce fait partie du recueil intitulé, *Nicolai Parvi Bellosanensis sylvæ*. In-4°. Paris, Jean Gormont, 1522.

2. Procès-verbal d'une visite judiciaire, déjà cité.

CHAPITRE XVII.

La Renaissance à Sainte-Barbe. — Cordier. — Strébée. — Buchanan.

L'Université de Paris ressentit sous Louis XI les premières atteintes de la Renaissance ; elle ne la subit complétement qu'au milieu du règne de François Ier. Il lui fallut ainsi plus de soixante ans pour passer de l'esprit du moyen âge à l'esprit moderne, moins souple en cela que les écoles de l'Allemagne, qui dès le commencement du seizième siècle étaient déjà converties. Mais c'est chez elle qu'avaient pris naissance les habitudes auxquelles il s'agissait de renoncer : elle eut naturellement plus de peine à s'en défaire ; n'a-t-on pas écrit d'ailleurs qu'en toutes choses les Français sont arrivés les derniers ?

Commençons par bien distinguer les procédés intellectuels des deux époques.

Le moyen âge eut la curiosité et une grande puissance de réflexion ; il manqua du génie observateur et du sentiment critique. La science, dont il ne comprit que le côté spéculatif, fut pour lui comme les choses créées, dont on se sert sans chercher à en faire de pareilles. Il crut fermement que tout ce qu'on pouvait savoir avait été écrit ; les livres de l'école en contenaient le dépôt : il ne s'agissait plus que d'en tirer les conséquences par le raisonnement.

La Renaissance nous apparaît au contraire comme l'évolution des esprits ramenés par un instinct tout pratique dans la voie de la recherche et prenant leur course à la conquête du libre examen. Son application fut de voir et de comprendre avant de raisonner; et comme elle se prit d'abord aux œuvres littéraires de l'antiquité, pour premier résultat, elle déclara fausse la science qui avait prétendu jusque-là en donner la clef. Les exercices sur lesquels se fondait l'instruction première n'étaient que futilités et radotage. Pour parvenir à l'intelligence des auteurs, il ne suffisait pas d'avoir disputé sur la grammaire : il fallait reconstituer le monde au milieu duquel les auteurs avaient vécu.

Grande stupeur de nos lettrés lorsque les premiers travaux accomplis sur cette donnée leur furent apportés d'Italie. Eux, les savants en *us*, les dignitaires du peuple latin, on leur prouvait qu'ils n'entendaient rien au latin. La plupart aimèrent mieux s'en rapporter à leurs diplômes, qui témoignaient du contraire. Quelques-uns seulement, par un effort de modestie et de bon sens, arrivèrent au sentiment de leur insuffisance, eurent le courage de désapprendre pour s'instruire de nouveau. C'est par ceux-là que le feu sacré fut allumé sur la docte montagne. En peu de temps il incendia la jeunesse; mais il manquait de trop d'éléments pour être promptement efficace. On est mauvais apôtre de la doctrine qu'on n'a recueillie que de loin. Les professeurs n'avaient pas la connaissance approfondie de ce qu'ils voulaient enseigner; un mode d'exposition tout nouveau était à créer, et les livres qui les auraient aidés dans cette partie difficile n'étaient pas faits. Forcés de se servir des vieux in-

struments, ils n'aboutirent qu'à une ébauche de réforme. Les élèves qui sortirent de leurs mains, non plus que ceux des deux ou trois générations subséquentes, n'eurent le bonheur de s'abreuver à la source pure de l'antiquité.

Néanmoins le progrès était continuel; chaque année voyait tomber quelque chose de la rouille accumulée sur les esprits. A l'avénement de François Ier, pas un rhétoricien n'aurait trouvé dignes de lui pour l'érudition et pour le style les écrits des auteurs les plus recommandés du siècle précédent. Plusieurs parmi les maîtres étaient sur le point de rivaliser avec les bons littérateurs de l'Italie et de l'Allemagne. Relevés par l'opinion de l'infériorité où ils avaiént été tenus jusqu'alors à l'égard des professeurs de philosophie, ceux de grammaire et d'humanités ne se recrutaient plus que parmi l'élite des colléges. Entre 1525 et 1530, le but auquel on aspirait depuis si longtemps fut atteint : le véritable enseignement classique prit possession de toutes les chaires.

Mathurin Cordier, Strébée et Buchanan achevèrent à Sainte-Barbe cette heureuse transformation.

Ubicumque docebit Maturinus Corderius, florebunt bonæ litteræ. Cet exemple de la grammaire de Junius Rabirius montre que le mérite de Cordier fut de ceux qui passent en proverbe[1]. Le seizième siècle ne se trompa pas dans son appréciation, s'il est vrai que les bonnes études dépendent de la façon dont les éléments ont été enseignés. Cordier fut l'idéal du professeur

1. *De octo orationis partium constructione*, cap. « De constructione adverbiorum. » Paris, 1534.

élémentaire. Il aimait l'enfance et savait se faire comprendre d'elle, parce que pendant de longues années il en avait étudié l'esprit avec la profondeur d'un philosophe. Son principal effort fut d'apprendre à penser dans la langue dont on avait à faire usage. Il ne trouvait pas bonne l'obligation de parler latin imposée à tout le monde dans les colléges, car, pour les commençants, le seul moyen de s'y conformer était de travestir en latin les locutions de la langue vulgaire, et par là ils contractaient des habitudes vicieuses, auxquelles il leur devenait plus tard impossible de se soustraire. Il pensait aussi que, si les maîtres avaient pu faire leur exposition en français, ils auraient eu l'avantage de se faire mieux comprendre et de trouver soit des rapprochements, soit des contrastes plus propres à mettre en évidence le véritable génie du latin[1]. Quant à l'habitude de penser en latin, elle devait venir, suivant lui, par un commerce fréquent avec les auteurs et par la composition. Aussi donna-t-il une grande importance à l'exercice du thème, appelant ainsi, non pas la traduction littérale d'une matière française en latin, mais le développement d'un sujet proposé. Il en dictait souvent, et après la dictée il lisait et commentait divers passages des bons auteurs ayant trait à la circonstance, afin que les enfants vissent dans quel cercle d'idées ils devaient se renfermer et par quels tours ils atteindraient la physionomie du style antique[2].

1. *Maturini Corderii De corrupti sermonis emendatione et latine loquendi ratione liber unus*, Préface.

2. Avis du libraire en tête du livre intitulé, *M. T. Ciceronis*

Les préjugés qu'il avait à vaincre l'empêchèrent longtemps de donner à ses idées toute l'extension qu'il aurait voulu; mais il acquit plus d'assurance avec l'âge, et à la fin, ayant rompu les liens qui l'attachaient à l'Université, il fonda sa méthode d'enseignement sur l'étude simultanée du français et du latin. En 1528, il passa de Sainte-Barbe dans la Société de Navarre[1]; mais l'étude de la théologie ne lui plut pas. Il y renonça bientôt pour aller, probablement à la sollicitation des Fontenay, enseigner dans un collége qui avait été institué récemment à Nevers.

Les poésies d'un Barbiste rappellent à plusieurs reprises que Cordier redressait le caractère et la conduite de ses élèves avec autant d'attention que leur langage. Voici un distique sur ce sujet :

Cordatus linguæ, morum vitæque magister,
Corderius censor crimina cuncta notat[2].

Nous avons son oraison funèbre en une phrase de Théodore de Bèze, qui dit plus qu'un long discours : « Fort bon personnage, de grande simplicité et fort songneux de son estat; lequel a usé sa vie en enseignant les enfans tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Genève, Neufchastel, Lausanne, et finalement de rechef à Genève, où il est mort en l'aage de quatre-vingt-cinq ans, instruisant la jeunesse en la sixième classe[3]. »

epistolarum familiarium liber secundus, cum latina et gallica interpretatione. In-12. Paris, Mathieu David, 1553.

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 405.
2. *Joh Vulteij Epigrammatum*, lib. I.
3. Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin. 1564.

Jacques Louis, natif d'Estrebay en Ardennes, d'où on lui a forgé le nom universitaire de *Strebæus* ou Strébée, commença par être un domestique de collége, mais plus avancé en doctrine que ceux dont il décrotait les souliers. Ses maîtres furent Cicéron et les philosophes grecs, chez lesquels il chercha surtout les secrets du style. Le premier en France, il posséda ce latin précis dans les termes, limpide, élégant qu'on dirait dérobé à l'antiquité : supérieur en cela à Guillaume Budé, qui ne sut pas toujours éviter la recherche et l'obscurité. Cependant le nom de Budé est partout, et celui de Strébée nulle part, si non en tête de ses livres et dans les écrits de ses élèves. Il s'attira de son temps l'estime de tous ceux qui le connurent, sans parvenir à aucun des avantages qui préparent les faveurs de la renommée. Un homme pauvre et à qui manque le savoir-faire a rarement obtenu autre chose dans notre pays. De jolis vers lui furent adressés par l'un de ses disciples dans une circonstance où il semble s'être laissé aller au découragement :

Strebæe optime, lux tuæ domus, laus
Qua jam Belgica terra gloriatur,
Notus in domina urbe Galliæ tam
Quam Romæ Fabius, rudem juventam
Apte dicere qui docebat olim,
Confutare homines ineptientes,
Ludi illos quoque stultulos magistros,
Pergamus quibus inferax putatur
Communis patria artium bonarum,
Nos id quod sumus hos et esse quod sunt
Monstremus studio, labore, cura.
Quem fructum attulerit tua illa viva

Vox et quem dederint tui libri illi
Frugis maximæ et eruditionis,
Nodos qui Ciceronis explicarunt,
Triplex Gallia non potest tacere.
Lingua doctus utraque doctor ille
Tusanus, patriæ alterumque lumen,
Quid dico patriæ? imo Galliarum,
Sat tecum arguit horum opinionem
Falsam, quod faciunt probantque multi
Quorum nomina, me tacente, lucent.
Sed quid hos homines ineptientes
Ludi illos quoque stultulos magistros
Dignor carminibus? Sinamus illos,
Strebæe optime, Zoilos ineptos,
Et nos quod sumus hos et esse quod sunt
Probemus studio, labore, cura.

Le barbiste Voulté, qui lui a adressé cette pièce [1], en a fait une autre au moment où fut créée la chaire de latin au Collége royal, poste pour lequel Strébée était désigné par l'opinion, et qui néanmoins échut à un Allemand :

Vis dicam, Lodoice, aliis quid distet ab oris
  Gallia, plus propriis curque aliena probet?
In promptu causa est : contemnit Gallia Gallos;
  Plus alienigenis quam dedit illa suis.
Quæ sua sunt, aliæ gentes mirantur et ornant;
  Nos fatuos famulos Gallia nostra probat [2].

Strébée commença à professer la rhétorique dans notre collége en 1529 [3]. Il nous a laissé de ses leçons

1. *Hendecasyllabon*, lib. I.
2. *Epigrammatum*, lib. I.
3. *Quid inter Lodoicum Strebæum et Joachimum Perionium non*

un livre excellent de l'art de bien dire, avec des commentaires sur les traités oratoires de Cicéron. C'est de lui que découla le beau latin des Gouvéa et de plusieurs autres dont il sera parlé ci-après. Il était de tout point l'orateur qu'on a défini *vir probus dicendi peritus*. Antoine Pin disait de lui : « Je lui dois la provision de savoir que j'emporte dans. le monde, et je lui dois encore le fondement de ce que je possède en moi de moralité[1]. »

Lorsqu'il eut manqué la place du collége de France, le cardinal Leveneur, évêque de Lisieux, l'enleva à Sainte-Barbe pour l'installer auprès de lui dans son palais et se délecter à sa conversation, dont le charme était sans égal[2]. Ayant perdu bientôt ce généreux protecteur, l'ambition de donner au public une traduction complète d'Aristote le détourna du service actif de l'enseignement; mais après le troisième volume, il se trouva ruiné au point d'être obligé de se mettre correcteur d'imprimerie pour vivre. La misère et le chagrin de sentir qu'il perdait la vue abrégèrent ses jours. Sainte-Marthe a noté comme un opprobre pour son siècle d'avoir laissé s'éteindre dans l'obscurité un esprit qui en faisait l'ornement[3].

conveniat in politicôn Aristotelis interpretatione, dans l'avis au lecteur. Paris, Vascosan, 1543.

1. « In cujus disciplinam cum ipse me dedissem, ille et mores collocasset in tuto, et solidæ eruditionis viatico muniisset. » Épître à Jacques de Gouvéa, en tête du commentaire sur le troisième livre de Quintilien.

2. *Leodegarii a Quercu oratiuncula Lutetiæ habita in Atheneo barbarano*, 1557.

3. *Gallorum doctrina illustrium elogia.*

L'énergique caractère de Georges Buchanan s'était déjà formé au milieu des plus rudes épreuves lorsqu'il entra à Sainte-Barbe [1].

Il était fils d'un pauvre petit laird écossais du comté de Lennox, qui le laissa orphelin en bas âge. Mis à l'école par un oncle maternel, il annonça des dispositions si heureuses qu'on fit le sacrifice de l'envoyer à Paris. Il avait alors quatorze ans. On le plaça dans une maison où la versification était presque l'unique exercice auquel on occupât les enfants. Cette circonstance détermina la tournure particulière de son talent. Il devint l'un des meilleurs poëtes qui aient fait parler la muse latine dans les temps modernes.

Ses études n'étaient pas achevées qu'il perdit son oncle; lui-même tomba malade à la mort. Son unique ressource fut de se faire transporter dans son pays, où il mit près d'un an à se rétablir. Il n'avait point encore de vocation arrêtée. L'étude lui était chère, mais les mouvements d'une humeur inquiète troublaient en lui la paisible flamme dont il brûlait pour les lettres. Tout à coup le bruit se répand en Écosse qu'une armée française vient soulever le pays contre l'Angleterre; les clans se mettent sous les armes. Buchanan ne résista pas à la tentation d'attacher à son flanc la grande épée de son père. Il fit avec les highlanders, au cœur de l'hiver et dans la neige, la triste campagne de 1523, d'où il rapporta, au lieu de l'affranchissement de son pays et de la gloire qu'il avait rêvée, une nouvelle et longue maladie.

1. Les détails historiques qui suivent sont tirés de l'autobiographie placée en tête de ses œuvres complètes.

Lorsqu'il fut guéri, il songea à terminer sa philosophie pour prendre ses grades. Jean Major, qui avait quitté Montaigu pour respirer pendant quelques mois l'air natal, se trouvait alors à Saint-Andrew, où il employait son temps à débiter un cours de dialectique. Buchanan alla l'écouter, et quoiqu'il professât déjà un souverain mépris pour le talent du personnage et pour les billevesées dont il repaissait son auditoire, il s'attacha à lui en vue du diplôme auquel il aspirait. Il le suivit à son retour en France, se remit aux disputes de l'école sans avoir toujours de quoi satisfaire son appétit, et enfin, après avoir gagné le bonnet de maître ès arts, se fit connaître de Gouvéa, qui lui donna à faire la classe de troisième dans son collége.

Une distinction universitaire suivit de près les débuts du jeune professeur écossais. Le 3 juin 1529 il fut élu procureur de la nation d'Allemagne : honneur dont il aurait joui trois mois plus tôt, si les Tudesques n'avaient mieux aimé faire schisme et causer un interrègne que s'associer au vote des Anglais en sa faveur [1]. A la seconde élection il n'y eut plus d'obstacle.

Ainsi qu'on l'a déjà expliqué, les procureurs des nations étaient les chefs des compagnies dans lesquelles les membres du corps enseignant étaient répartis d'après le lieu de leur origine. Cette magistrature durait un mois. Elle consistait à présider les assemblées particulières de la nation, à rapporter ses conclusions à l'assemblée générale de l'Université, à ordonnancer les fonds dont le questeur ou trésorier avaient le maniement. L'objet ordinaire de la dépense

1. Archives de l'Université, registre 16, fol. 169 et 170.

était une distribution d'argent qui se faisait chaque semaine à une certaine messe où tous les maîtres de la même nation étaient tenus d'assister. Les procureurs siégeaient en outre avec le recteur au tribunal académique.

Buchanan fit remarquer sa parole élégante et facile dans le petit discours qu'il prononça pour remercier ses collègues après son élection[1]. L'usage était de récompenser le procureur dont on avait été satisfait, en le continuant deux mois de suite : on le jugea digne de cette marque de confiance. Il a laissé sur le registre de la nation d'Allemagne un échantillon de la verdeur de son style par le récit qu'il y a consigné d'une cause universitaire jugée avec son concours, pendant qu'il était en fonction. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette page, qui concerne l'un des héros de notre histoire[2].

Au premier changement de recteur qui eut lieu l'année suivante, les Écossais, à qui c'était le tour de fournir l'électeur de la nation d'Allemagne, acceptèrent à l'unanimité la proposition qui leur fut faite par Robert Wanchop, leur doyen, de confier leur mandat « à cet homme capable, le doctissime en grec et en latin, maître Georges Buchanan[3]. » Ses compatriotes pensaient sans doute lui frayer par là le chemin à la première dignité universitaire. Quoiqu'il possédât à un degré éminent toutes les qualités requises pour le rectorat, il n'y parvint ni cette fois, ni jamais, par une raison qu'il n'est pas difficile de deviner.

1. Archives de l'Université, *loc. cit.*

2. Ci-après, chap. xxix.

3. Archives de l'Université, reg. 16, fol. 184.

De même que tous les esprits indépendants dont la pensée dédaigne les circonlocutions, il s'attira la haine d'une infinité de personnes. Un mot qui échappait à la vivacité de son jugement lui aliénait pour toujours des compagnies entières. C'est ainsi qu'il se mit à dos tous les théologiens pour avoir appliqué à la Sorbonne l'épithète de *sterilis veri*[1]. Dès son entrée dans la carrière, il eut de ces traits d'une conséquence si dangereuse. Montaigu l'avait en horreur pour la façon dont il s'exprimait sur le compte du patriarche Major. Il n'est pas certain que même à Sainte-Barbe tout le monde ait été porté pour lui. Il froissa très-mal à propos Martin Dolet, qui depuis le temps d'Antoine Pelin n'avait plus quitté notre collége. Une ancienne réputation de talent, jointe à une vie de désintéressement et de vertu, avait élevé ce vieux professeur sur un piédestal où il n'était pas sage de porter la main[2]. Buchanan ne vit en lui qu'un arrangeur de mots, et il le dit sans ménagement dans ces deux épigrammes que les éditeurs de ses œuvres ont appliquées à tort au célèbre Étienne Dolet :

Verba Doletus habet, quis nescit? splendida; verum
Splendida nil præter verba Doletus habet.

Carmina quod sensu careant mirare Doleti,
Quando qui scripsit carmina mente caret[3] !

1. Dans son recueil intitulé *Fratres fraterrimi*, n° 26.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 962; *Jacobi Bridou, Suessionensis, elegium carmen ad magistrum Martinum Dolet, omni doctrina et poesi, integerrimaque morum probitate cumulatissimum*, à la fin du Traité des cinq universaux de Gelidius.

3. *Epigrammatum liber*, n°s 64 et 67.

Le critique qui parlait avec cette liberté ne devait pas compter sur beaucoup de voix le jour où il avait à requérir en sa faveur le suffrage universel.

Ses ennemis, récapitulant tout ce qu'il écrivit en ce genre, l'ont dépeint comme le démon de la médisance. Ils l'ont accusé d'avoir été de ceux qui immolent tout attachement, toute foi, tout honneur au plaisir de lancer des mots piquants. Il a été vengé depuis longtemps de ce jugement passionné. Si son esprit fut incisif, son caractère fut sérieux ; ses amitiés furent tendres et solides ; il ne fit jamais rien qui allât contre ses principes en littérature et en philosophie.

Son enseignement fut celui d'un adepte à la fois ardent et judicieux de la Renaissance. Il commença par mettre de côté le rudiment versifié de Despautère, qui remplaçait alors dans les classes le doctrinal d'Alexandre de Villedieu. Quoique approuvé par Mathurin Cordier, le Despautère blessait l'oreille délicate d'un poëte. Les Anglais possédaient déjà une grammaire latine écrite en leur langue. C'est ce livre que Buchanan choisit pour faire ses leçons. Il en fit une traduction latine, qu'il dictait à ses élèves [1].

Après les instructions sur la grammaire, il expliquait Virgile. Toutes les ressources de son talent se déployaient à cet exercice ; il s'y était préparé avec cette ferveur recueillie qu'on apporte à l'accomplissement des pratiques religieuses. Comment dire l'émotion de ces hommes aux yeux de qui les chefs-d'œuvre

1. *Rudimenta grammatices Thomæ Linacri*, à la fin des Œuvres complètes de Buchanan.

de l'antiquité se révélaient pour la première fois dans toute leur splendeur? Ils comprenaient, ils voyaient ce qui avait échappé aux générations de tant de siècles; sous des expressions insignifiantes ou inintelligibles pour l'ignorance, ils retrouvaient par leur savoir des traits achevés de peinture ou de sentiment. Mais aussi quel travail il leur fallait pour arriver là! que de notions dispersées à recueillir par la lecture et à combiner par la méditation! que d'efforts de pensée à faire pour rétablir des textes que l'impéritie avait corrompus de longue main! A la façon dont ils opéraient, ils étaient presque créateurs.

Buchanan a retracé en quelques vers expressifs ce qu'était la préparation d'une leçon pour un professeur comme lui [1]. Il a fait ressortir avec plus de vivacité encore les disgrâces du métier et l'amertume qu'il éprouvait à ne pas trouver dans l'attitude de sa classe la récompense de son zèle. C'était pourtant quelque chose que d'avoir des élèves tels que Jacques de Teyve et Antoine Pin; mais sa disposition à saisir surtout le mauvais côté des choses lui fermait les yeux sur l'assiduité de quelques-uns, pour ne lui montrer que l'inattention, l'indifférence ou la mauvaise volonté du plus grand nombre.

« Pendant que le professeur s'époumonne, ces paresseux d'enfants sommeillent ou pensent à leurs plaisirs. Tel, qui est absent, a payé l'un de ses camarades pour répondre à sa place; un autre a perdu ses bas, un autre regarde son pied qui passe par

1. *Quam misera sit conditio docentium litteras humaniores Lutetiæ*. Œuvres complètes, t. II, 2me partie, p. 31.

l'empeigne béante de son soulier. Celui-ci fait le malade, celui-là écrit à ses parents. Il faut en venir aux verges ; les visages se barbouillent de larmes ; ce sont des sanglots pour toute la journée. »

La partie mûre de son auditoire ne lui faisait pas plus d'illusion :

« Voici venir les bandes de flâneurs que la ville nous envoie : ils s'annoncent par le cliquetis de leurs patins ferrés. Ils entrent et ouvrent des oreilles aussi intelligentes que celles de Marsyas lorsqu'il écoutait Apollon. Ils sont mécontents de n'avoir pas vu l'annonce du cours placardée au coin des rues, outrés de ce que le doctrinal d'Alexandre n'ait pas les honneurs de la leçon, scandalisés d'un professeur qui ne lit pas dans un gros livre tout chargé de gloses marginales. Ils lèvent le pied, et s'en vont en tumulte à Montaigu ou dans quelque autre de ces sanctuaires que parfume l'odeur de la poirée[1]. »

Ces petites misères le dégoûtaient de l'enseignement ; il sentait renaître en lui les instincts belliqueux, et peut-être eût-il échangé de nouveau la robe longue contre un corselet, sans une occasion qui lui permit de céder à son impatience, tout en restant voué à la culture des lettres. Un jeune lord écossais, Gilbert Kennedy, comte de Cassils, étant venu demeurer près de Sainte-Barbe pour perfectionner son instruction, lui offrit de le prendre auprès de lui à titre de conseiller et de maître. La condition plut à Buchanan ; il descendit de sa chaire après trois ans d'exercice.

1. Allusion à la mauvaise nourriture de Montaigu et de quelques autres colléges obscurs.

CHAPITRE XVIII.

Déroute de la scolastique. — Gelida. — Postel. — Fernel.

Lorsque l'étude du vrai latin fut devenue la base de l'instruction, le jargon scolastique n'eut plus qu'à descendre dans l'*in-pace* de l'oubli. Ceux qui lui donnèrent l'absolution à Sainte-Barbe furent Gelida et Fernel.

Le premier de ces professeurs était un Espagnol venu de Valence, ainsi que Celaya. Il fut d'abord connu dans l'université sous le nom de Gelidius. Formé au célaïsme par Ribeyro, il fit croire par ses débuts que jamais il ne professerait d'autre doctrine[1]. Mais il se distinguait du reste de ses compatriotes par des dispositions de critique et par une mobilité toute française, qu'il s'avouait à lui-même au point de considérer déjà la France comme sa véritable patrie[2]. La lecture des ouvrages de Lefèvre d'Étaples ne tarda pas à modifier sa manière de voir. Il comprit qu'au lieu de demander l'interprétation d'Aristote aux commentateurs du moyen âge, il valait mieux la chercher dans Aristote lui-même ou dans ses disciples de l'an-

1. Épitre dédicatoire du traité *De quinque universalibus*.

2. Vie de Gelida par Businus, en tête du recueil intitulé, *Joannis Gelidæ, Valentini, Burdigalensis ludi magistri, epistolæ aliquot et carmina*. In-4°. La Rochelle, 1571.

tiquité [1]. N'ayant qu'une faible teinture du grec, il se servit de son domestique, plus savant que lui dans cette langue, pour préparer des leçons où il parvint à s'interdire les écarts de l'école, sans toutefois en dépouiller toutes les mauvaises habitudes. Il publia à ce moment un traité des cinq universaux, qu'il dédia à Jacques de Gouvéa [2]. C'est à propos de ce livre qu'André de Gouvéa fit les vers qu'on a rapportés précédemment [3]. Ils montrent l'appréhension qu'on avait de voir s'élever contre l'auteur ceux dont il désertait le drapeau. Blâmé ou non, Gelidius voulut aller jusqu'au bout dans la voie où il s'était engagé. En terminant son cours, il confessa à ses élèves qu'il ne les avait pas instruits aussi bien qu'il aurait voulu, et qu'avant d'en entreprendre d'autres, il sentait le besoin de recommencer son instruction. Il se retira en effet pour acquérir ce qui lui manquait de connaissances, et quand il reparut dans l'enseignement, ce fut avec son nom de Gelidius changé en Gelida, pour mieux marquer la métamorphose qui s'était opérée en lui. Le collége du cardinal Lemoine fut dès lors le théâtre de ses succès. C'est là que, lorsque les paroles de Louis Vivès retentissaient dans l'Europe entière, il mérita d'être appelé par ce critique « l'Aristote de son temps [4]. »

On ne peut pas séparer du nom de Gelida celui

1. De Thou, Histoire universelle, l. XVII, *ad ann.* 1556.

2. *Johannis Gellidi de quinque universalibus et eorumdem abstractione intelligentia, adjectis pro majori commoditate in Porphyrium commentariis.* In-fol. Paris, Calvarin, 1527.

3. Ci-dessus, p. 155.

4. Nic. Antonius, *Bibliotheca Hispana*, t. I, p. 533.

de son domestique Guillaume Postel, puisque le savoir de celui-ci contribua à la tournure que prit l'enseignement du maître. On lit dans la vie de Postel [1] qu'il se levait tous les jours avant quatre heures du matin pour traduire un morceau du commentaire de Thémistius sur Aristote. La version qu'il avait faite devenait l'objet d'une conférence entre Gelida et lui; l'un tirait la doctrine du sens littéral fourni par l'autre, et ainsi se formait la leçon professée en classe.

Au début de l'étude des langues, plus d'un écolier fut ainsi le moniteur de son maître, parce qu'en l'absence des instruments de travail, l'avantage était à celui qui avait le plus de dispositions naturelles; mais la supériorité de Postel en ce genre dépassa tout ce qu'on avait jamais vu. Il était de ces esprits à part qui saisissent à première vue, sans le secours des méthodes, le mécanisme d'un idiome, et dans lesquels les vocabulaires les plus difficiles se gravent comme d'eux-mêmes, par l'effet d'une mémoire prodigieuse. Quelques mois après son entrée à Sainte-Barbe, rien que par la fréquentation des sujets espagnols et portugais, il possédait à fond les deux langues de la Péninsule. Le grec ne lui coûta pas davantage à apprendre, non plus que l'hébreu, dont, à en croire ses contemporains, il eut presque la révélation [2].

1. Imprimée par D. Marrier, *Monasterii regalis Sancti Martini de Campis Parisiensis historia*, p. 558. Ajoutez Niceron, Mémoires, etc., t. VII. p. 295; Baillet, Enfants devenus célèbres, p. 443; Thevet, Hommes illustres, l. VI.

2. « Invento alphabeto (hebraico) perrexit ipse per se ita volvere, revolvere et transcribere, ut eadem illa ipsa die qua audiverat de littera *iod* (sic enim tulerat occasio ut, qui prælege-

Fort admiré dans la maison à cause de cette aptitude étonnante, il ne l'était pas moins pour les aperçus pleins de profondeur qu'il avait en mathématiques et en philosophie. Les régents le signalaient au respect des élèves comme un futur Pic de La Mirandole. Lorsque Jacques de Gouvéa partit pour son voyage à la cour de Portugal, il lui offrit de l'emmener avec lui, se faisant fort de lui faire donner une chaire à Lisbonne avec quatre cents écus d'or d'appointements. Postel n'avait pris encore qu'une partie de ses grades : il répondit qu'il aimait mieux achever ses études, et ne pas s'exposer à mal enseigner ce qu'il ne possédait pas d'une manière assez complète : refus d'un bien grand désintéressement de la part d'un pauvre garçon qui jusqu'alors n'avait été au monde que pour y pâtir. Ses tribulations méritent d'être racontées pour l'instruction de nos adolescents, sous les pas desquels on s'étudie avec tant de sollicitude à aplanir tous les chemins, et qu'on croirait perdus s'ils avaient à sentir seulement l'apparence d'une privation.

Né sous le toit d'une famille indigente, dans un hameau de la basse Normandie, il quitta ses parents à l'âge de treize ans, comptant gagner, avec le peu qu'il savait déjà, de quoi satisfaire sa passion d'apprendre. Il allait par les villages, se proposant comme maître d'école, et on lui riait au nez. Il est enfin agréé dans la paroisse de Sagy, près Pontoise. Là il amasse un

ret, diceret *iod* esse litteram quæ ita profertur apud Hebræos), antequam quidquam biberet comederetve, sine ullius præceptoris opera, lectionem didicerit tam felicibus auspiciis, ut, grammaticam postea nactus et psalmorum versionem, ipse totam per se illius linguæ artem didicerit. » *Vita Postelli*, l. c.

petit pécule qui lui permet de se mettre un jour en chemin pour Paris. Il tombe dans une bande de truands, que sa simplicité lui fait accepter pour compagnons. La vie en commun, lui disent-ils, est bien moins coûteuse dans les grandes villes. Il prend domicile avec eux; mais la première nuit, les filous décampent, emportant sa bourse et ses hardes. Le voilà réduit à la mendicité et à des privations qui le conduisent à l'hôpital. Guéri, il ne se voit pas d'autre ressource que d'aller glaner derrière les moissonneurs de la Beauce. La récolte était abondante; il gagne assez pour se remettre dans un état présentable et pour venir frapper à la porte de Sainte-Barbe, où il est reçu, on sait à quel titre. Il balaye, il décrotte, il se prive de sommeil, et lorsque la fortune se présente, il l'éconduit froidement comme une étrangère qui n'est pas la science, quand c'est du côté de la science que sont tournés tous ses vœux.

Il passa maître ès arts à la fin du cours de Gelida, et se dégoûta d'Aristote dans le temps que Pierre Ramus commença à porter la main sur cette idole du moyen âge[1]. Cependant il ne fit point alliance avec Ramus, ayant trouvé une diversion dans l'étude de la cosmographie. Il professa ensuite les mathématiques au Collége royal, puis accomplit ses voyages en Orient et par toute l'Europe, où sa raison succomba au travail incessant d'aborder et de creuser toute chose. Ce fut un grand dommage qu'un esprit à la fois si étendu et si profond, dont les élans suivaient ceux du cœur le plus chaleureux, et qui possédait, pour se produire au

1. Launoy, *De varia Aristotelis fortuna*, p. 158.

dehors, le don d'une éloquence entraînante, ait manqué de suite et surtout de cette mesure qui retient la conception dans les limites du sens commun. On finit par l'enfermer comme fou, avec la tolérance de réunir autour de lui un auditoire, dans le prieuré de Saint-Martin des Champs, qui lui avait été assigné comme lieu de réclusion. Jusqu'à ses derniers moments il charma ceux qui allaient l'entendre. Sa gloire est dans l'enseignement des langues orientales, qu'il a créé, et aussi dans ces paroles par lesquelles il est désigné au commencement du plaidoyer d'Étienne Pasquier contre les jésuites : « Celui qui nous passe de tant en savoir comme nous les simples manœuvres[1]. »

Revenons aux conversions opérées en philosophie par le progrès des études littéraires.

Fernel accomplit la sienne dans le même temps que Gelida, et sans le secours de personne.

On a vu par ce qui précède assez d'exemples de l'universalité à laquelle aspiraient les savants de la Renaissance, pour n'être pas surpris de rencontrer ici l'un des noms les plus illustres dans l'histoire de la médecine. Le créateur de la pathologie s'adonna d'abord à la philosophie et aux mathématiques avec autant d'ardeur que si sa vocation eût été là.

Jean Fernel était né à Montdidier, dans le diocèse d'Amiens, d'où vient le surnom d'*Ambianus* qu'il se donne dans ses livres[2]. Il commença par être élève à Sainte-Barbe. Il y vint tard, pour compléter ou plutôt

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 627.

2. De Beauvillé, *Histoire de la ville de Montdidier*, t. III, p. 209.

pour refaire entièrement une instruction très-défectueuse qu'il avait reçue à Clermont en Beauvoisis par la volonté de sa mère. Cette mère était de celles qui ne veulent, pour aucune considération, se séparer de leurs enfants. Lui, cependant, qui se sentait appelé à devenir quelque chose, soupirait après des maîtres plus habiles que les siens. Par ses instances il mit son père de son parti, et obtint d'être envoyé à Paris[1].

Il avait alors dix-sept ou dix-huit ans ; il en aurait eu vingt-huit s'il fallait en croire son biographe Guillaume de Plancy, qui le fait mourir à l'âge de soixante-deux ans, son décès ayant eu lieu en 1558, et son entrée à Sainte-Barbe en 1523. Mais il est plus sûr de se régler sur l'épitaphe qu'on avait gravée au-dessus de sa sépulture, dans l'église de Saint-Jacques la Boucherie. On y lisait qu'il vécut cinquante-deux ans, *vixit annos LII*[2]. Cela met le commencement de sa vie universitaire à un âge où l'on s'explique mieux l'opposition qu'il eut à surmonter de la part de sa famille, car ce n'est pas un homme approchant la trentaine qu'une mère retient à la maison lorsqu'il en veut sortir.

Fernel, en s'éloignant de Clermont, avait juré à ses parents qu'il saurait bien, par sa diligence, réparer le temps qu'il avait perdu. Il tint parole. Au bout de deux ans il passa ses examens de licence de manière à se

1. *Vita Fernelii, scriptore G. Plantio, Cenomanno, D. med.*, en tête de l'*Universa medicina Joannis Fernelii.* C'est de cette source qu'ont été tirés la plupart des renseignements qui suivent.

2. Vilain, Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques la Boucherie, p. 180.

faire remarquer de plusieurs principaux, qui le sollicitèrent de venir enseigner chez eux. Mais ce petit succès ne répondait pas à son ambition. Atteint de l'influence qui semble avoir couru dans l'air en ce temps-là, et décidé à en savoir plus long que n'exigeait la faculté des arts, il ajourna ses débuts dans l'enseignement jusqu'à ce qu'il eût acquis la connaissance des auteurs. Alors on le vit se mettre comme en réclusion dans la chambre qu'il occupait à Sainte-Barbe. Renonçant à tout plaisir, à toute fréquentation, il partagea son temps entre les mathématiques, la philosophie et la lecture de Cicéron. Il commençait sa journée par des exercices de calcul; ensuite il s'escrimait sur le texte d'Aristote, mais sur le texte dépouillé de tout commentaire, parce qu'il avait reconnu le tort causé à la doctrine par la fantaisie des glossateurs. Après qu'il était parvenu à fixer de lui-même un sens qui satisfît son jugement, il travaillait à développer l'idée du maître, en cherchant dans le style des Académiques la forme dont il convenait de la revêtir. Il aborda aussi l'étude de Platon, mais avec le désavantage de ne posséder de cet auteur que la traduction de Marsile Ficin.

Telles furent ses occupations lorsqu'il eut cessé d'être écolier. Son génie méditatif et taciturne y trouvait tant de charmes, qu'il n'en aurait jamais cherché d'autres, si deux circonstances indépendantes de sa volonté ne l'eussent arraché à sa vie solitaire. D'abord, l'excès d'assiduité lui donna une fièvre intermittente, dont il ne put se guérir que par plusieurs mois de campagne; ensuite son père lui retrancha les vivres, en lui signifiant de se pourvoir immédiatement d'une

profession. Il lui indiquait le barreau comme la plus fructueuse ; Fernel, qui ne se sentait pas propre à parler sans préparation et qui avait le goût des expériences, préféra la médecine. Il accepta de Jacques de Gouvéa une chaire de philosophie, qui fut son gagne-pain pendant une partie de ses nouvelles études.

Son enseignement fit du bruit dans l'Université. On n'avait pas encore assisté à une exposition de la dialectique aussi sobre, aussi lumineuse, et, pour nous servir de l'expression de Thevet, aussi dégagée des vieilles rapsodies. « Ce qui le faict sur toutes autres choses recommander, dit le même auteur, est la méthode qu'il tenoit à ouvrir le sens et intelligence d'Aristote, avec telle facilité qu'il n'y avoit esprit si grossier dans lequel il n'engravât les vrais secrets de philosophie; » et il ajoute : « De ce peuvent faire foi les très élégantes et doctes leçons qu'il a faict par l'espace de deux ans, au collége de Saincte-Barbe, où il a leu le cours de philosophie publiquement. De ramentevoir avec quel industrie il s'en est acquité, seroit perdre son temps, puisqu'il y a encores plusieurs pour le jour d'uy vivans qui, si besoing faict, pourront rendre tesmoignage de sa suffisance et capacité non assez merveillable[1]. »

Thevet appelle le cours de Fernel un cours public, à cause du grand nombre d'auditeurs qui y venaient du dehors. La tradition conservée à Sainte-Barbe est qu'il n'y avait pas de classe assez grande pour contenir l'assistance, et qu'au moment de la leçon on était

1. Vies des hommes illustres, l. VII.

obligé de mettre la chaire du professeur dans la cour[1].

Cette vogue prodigieuse n'empêcha pas Fernel de sentir son infériorité le jour où il se trouva en présence de Strébée. L'usage trop réitéré du raisonnement l'avait fait tomber dans une sécheresse d'esprit dont il voulut se guérir par la fréquentation de ce maître. Au lieu de commencer un second cours de philosophie, il donna des leçons particulières, et ce que ces leçons, jointes aux études médicales, lui laissèrent de loisir, il l'employa à étudier l'art de la composition sous Strébée, tandis qu'en retour il initiait Strébée aux sciences exactes. Il ne fit plus autre chose jusqu'au moment où il se livra tout entier à la médecine.

Les élèves de Gelida et de Fernel furent fidèles au programme que leur avaient tracé leurs maîtres. Ils portèrent le mépris des faux dieux dans les colléges qui ne les avaient point encore abjurés. Nous voyons Antoine de Mouchy, le fameux Démocharès, formé par Gelida[2], et encore plus ardent que son maître, se présenter de la sorte au collége de Bourgogne avec les *Topiques* d'Aristote, dont, le premier de son école, il renouvelait l'interprétation. Son discours d'ouverture est une violente philippique contre « les ennemis acharnés de toute littérature, les persécuteurs infatigables de l'enseignement réformé, ces idolâtres de la

1. Notes historiques sur le collége Sainte-Barbe, recueillies par le principal Menassier, aux Archives de l'Université, carton 22.

2. *Antonii Democharis Ressionensis ad ingenuum lectorem extemporaneum carmen*, à la fin du traité de Gelidius *De quinque universalibus*.

niaiserie et de l'aberration, ces opiniâtres adeptes de la stratégie espagnole, qui ne cessent de conspirer contre le progrès, qui semblent s'être dévoués aux dieux infernaux pour tâcher d'abolir les méthodes perfectionnées, qu'ils détestent, par la seule raison qu'ils ne les ont point apprises.[1] »

A qui s'adressaient ces invectives? Aux vieux professeurs qui clabaudaient dans l'ombre, au corps enseignant de Montaigu, que Jean Major, encore vivant, tenait étroitement serré autour de sa personne. Mais il n'était plus besoin de faire tomber le poids d'une si grande colère sur ces pauvres grands hommes passés de mode. Ni leurs regrets, ni leurs petites noirceurs ne pouvaient prévaloir contre l'esprit du temps. Ils succombaient sous le ridicule ; le mot plaisant pour les désigner était dans toutes les bouches : *Fumivenduli triobolares*, débitants de fumée à trois liards la portion.

1. *Antonii Democharis Ressonei pernecessarium in octo libros Topicorum Aristotelis hypomnema, quo tota disserendi vis in omne problema ingeniose demonstratur.* Paris, Simon de Colines, 1535.

CHAPITRE XIX.

Cours de mathématiques de Jean Fernel. — Mesure d'un degré du méridien.

A aucune époque l'Université de Paris n'avait montré beaucoup de souci pour les sciences exactes. Jusqu'à la fin du quinzième siècle elle approuva que les livres de géométrie ou d'astronomie fussent expliqués dans des leçons extraordinaires, lorsqu'il se présentait des maîtres capables ; elle inscrivit même plusieurs fois dans ses programmes qu'on aurait à justifier d'une certaine instruction en ce genre pour être admis aux grades; et malgré cela, le plus grand nombre des diplômes furent délivrés à des aspirants qui n'entendaient rien aux nombres ni aux mesures.

La rareté des manuscrits était pour beaucoup dans cette négligence. Aussitôt que Lefèvre d'Étaples, cédant aux conseils d'Hermonyme de Sparte, eut donné les premières éditions d'ouvrages de mathématiques[1], ces livres furent reçus avec beaucoup de faveur dans les colléges et y devinrent l'objet d'un enseignement suivi. Il se forma des professeurs, surtout parmi les Espagnols. Les noms de Pierre Ciruelo, de Gaspard

1. Dédicace de Jacques Lefèvre à Charles Bourré, trésorier de France, en tête du *Textus de Sphæra Johannis de Sacrobosco.*

Lax, de Martin Poblacion, furent en grande recommandation dès le temps de Louis XII; celui d'un Andalous qui fut domestique de Celaya, avant que Celaya vînt à Sainte-Barbe, Martinez Guijeno ou Siliceus, reste attaché à un traité d'arithmétique qui eut le mérite d'être original, et sur lequel Oronce Finée fonda l'enseignement des sciences[1].

Les choses en étaient là lorsque Fernel se passionna pour les mathématiques. Il apprit ce qu'il y avait dans les livres, et fut bientôt en mesure de donner à Sainte-Barbe un maître qui, en cette matière, ne le cédait à aucun autre de son temps. Ses leçons remplirent un cours extraordinaire qu'il fit pendant les deux ans que dura son cours de philosophie.

Il était trop novice et menait trop de choses à la fois pour être sur la voie des grandes découvertes; néanmoins son esprit investigateur lui montrait de tous les côtés de la science des choses à perfectionner. Ptolémée ni les Arabes n'avaient connu la terre telle qu'elle est; depuis quarante ans on la voyait s'augmenter tous les ans d'une contrée nouvelle, et le ciel était observé sous tous ses aspects. Comme ces progrès étaient dus principalement à la marine portugaise, notre collége était l'endroit de Paris où les premières nouvelles en étaient apportées. Fernel recueillait avidement tout cela, et cherchait à faire entrer les conquêtes de son siècle dans le cadre de la science antique[2].

1. Dédicace à Louis Dysque, datée du collége de Navarre, en tête de l'*Ars arithmetica Joannis Martini Silicei in theoricen et praxim scissa*, édition de 1519, Robert Estienne.

2. Epître au roi de Portugal, en tête du *Cosmotheoria.*

Il s'appliquait aussi, étant très-industrieux de ses mains, à construire des instruments d'astronomie plus commodes que ceux dont on se servait communément[1]. Pour toutes les observations on n'avait alors que des planisphères surchargés de roues, de cercles, d'aiguilles, avec une confusion d'échelles graduées et de projections où l'œil se perdait. Ainsi étaient conçus l'astrolabe et une autre machine qu'on appelait l'horaire altimètre. Fernel réduisit l'astrolabe à un cadran unique, et lui donna le nom de monalosphère. Il composa un horaire simplifié pour déterminer le temps vrai à tous les instants du jour et de la nuit, et pour faire les opérations trigonométriques. Enfin il appropria à l'étude du mouvement des planètes un instrument à part, qui fut le *planethodium*.

La première année de son cours fut consacrée aux applications du monalosphère et de l'horaire, ce qui l'amena à exposer la connaissance du temps, les fonctions de ce qu'on appelait alors le *premier mobile*, et toute la géométrie pratique. Il passa l'année suivante au système de l'univers, et aborda en dernier lieu les théories supérieures de l'arithmétique. Ces deux cours, rédigés à mesure, ont été imprimés avec accompagnement de figures d'un dessin exquis. Les presses de Simon de Colines, qui en fut l'éditeur, n'ont rien produit de plus achevé comme typographie.

Le premier volume, intitulé *Monalosphærium*[2], est

1. Plantius, *Vita Fernelii*.

2. *Joannis Fernelii Ambianensis monalosphærium partibus constans quatuor : prima generalis horarii structuram atque usum in exquisitam monalosphærii cognitionem præmittit; secunda mobilium solemnitatum criticorumque dierum rationes multa brevitate complecti-*

daté du « très-fréquenté gymnase de Sainte-Barbe, 1er fevrier 1526, » c'est-à-dire 1527, suivant le comput actuel. Il est dédié à Jacques de Gouvéa, qui, en partant l'année précédente pour le Portugal, avait encouragé le jeune professeur à composer quelqu'un des ouvrages qui manquaient pour l'enseignement des sciences. On lit à la fin une pièce de vers composée par l'un des élèves portugais qui avaient suivi le cours. On ne sera pas fâché de la trouver ici, ne fût-ce que comme un nouvel échantillon de la facture poétique que l'on possédait dans les classes de notre collége, avant que Buchanan y eût fait entendre ses leçons. Cette pièce est intitulée : « Exhortation de João Bautista à João Ximenez, Manuel de Teyve et autres, ses condisciples, jeunes gens doués de tous les genres de mérite » :

Haud vestros vilis, juvenes, situs occupet artus.
  Promite Dircæa carmina digna chely.
Nam quæ clara tulit partu Phœnicia primo,
  Quæ dedit aut quondam corpore pictus Arabs,
Fernelii recte vos aurea scripta docebunt,
  Quem patre cum Phœbo sacra Minerva probat.
Frigidus is novit qua sede moretur Orion,
  Nec latet hunc, teneat quem Cynosura polum,
Et quem possideant pluviosæ Pleiades orbem,
  Et quot venatrix luna vehatur equis ;
Telluremque nova didicit metirier arte
  Et duodena brevi fingere signa polo :
Doctus in exigua cœlos monstrare tabella,
  Quasque habitent sedes Indus et Æthiopes,

tur; tertia quascumque ex motu primi mobilis depromtas utilitates elargitur; quarta geometricam praxim breviusculis demonstrationibus dilucidat. Paris, in-fol.

Dives et unde fluat spatioso gurgite Ganges,
Et quot prorumpens ostia Nilus habet.
Promptior in logico nemo est certare duello,
Et Stagyritani pandere scripta sophi.
Ergo, sophismatibus pauco post terga relictis
Tempore, sunt alio regna terenda pede.

La première partie du cours de seconde année parut au commencement de 1528, sous le titre de *Cosmotheoria*[1]. L'ouvrage est adressé au roi de Portugal Jean III, comme un hommage de Sainte-Barbe reconnaissante envers le prince qui venait de la doter si généreusement par la création des cinquante bourses. Dans l'épître dédicatoire, Fernel parle avec enthousiasme des découvertes récentes des Portugais, et exprime dans les termes les plus modestes l'espoir que ses méthodes pourront être utiles aux émules de Barthélemi Diaz et de Vasco de Gama, pour préciser davantage les positions des terres nouvelles. Trois auditeurs du cours, Denis Armenault, Jean Lelieur et Honoré de Boissy, ont fourni des vers à la louange de leur maître.

Un troisième traité, qui représente le complément des matières enseignées en 1528, a pour titre : *Deux livres des proportions*. Il est devenu si rare qu'il nous

1. *Joannis Fernelii Ambianatis Cosmotheoria libros duos complexa. Prior mundi totius et formam et compositionem, ejus subinde partium (quæ elementa et cœlestia sunt corpora) situs et magnitudines, orbium tandem motus quosvis solerter rescecat; posterior ex motibus siderum loca et passiones disquirit, interspersis documentis haud pœnitendum aditum ad astronomicas tabulas suppeditantibus, hæcque sejunctim tandem expedita præbet planethodium. Cuique capiti perbrevia, demonstrationum loco, adjecta sunt scholia.* Paris, Simon de Colines, 1527, v. st.

a été impossible de nous le procurer; toutefois le titre se trouve consigné dans une notice pleine de recherches qu'un savant médecin du siècle dernier consacra à la mémoire de Fernel[1], et ce titre, développé suivant l'habitude de l'auteur, donne une idée suffisante de ce que contient l'ouvrage[2]. Il traite uniquement des rapports des nombres et des grandeurs, sans aborder les problèmes de mécanique qui terminent les autres traités, publiés à la même époque, sous le même titre *Des proportions*. L'épître dédicatoire est adressée au vénérable Martin Dolet, que Fernel, sans doute à cause des bons offices dont il lui était redevable, désigne comme un protecteur plein de zèle à l'égard des savants. Nous savons enfin qu'il y a une préface apologétique en vers, dont la muse de João Bautista fit encore les frais.

A l'entrée des vacances de 1527, Fernel eut l'idée de faire avec ses instruments une grande et fondamentale expérience. Il entreprit de mesurer un degré du méridien, soupçonnant que les calculs transmis par les anciens ne méritaient pas une confiance absolue. Voici, d'après son propre témoignage, de quelle manière il procéda à cette opération.

1. Goulin, Mémoires littéraires, critiques, philologiques, biographiques et bibliographiques pour servir à l'histoire de la médecine, p. 349.

2. *Joannis Fernelii, Ambianatis, de proportionibus libri duo : prior qui de simplici proportione est , et magnitudinum et numerorum tum simplicium tum factorum rationes edocet; posterior ipsas proportiones comparat earumque rationes colligit.* Paris, Simon de Colines. La dédicace écrite *apud clarissimum divæ Barbaræ gymnasium, ad calendas novembres*, 1528.

« Je commençai par assembler des règles conformément, ou peu s'en faut, à la figure que Ptolémée décrit dans le cinquième livre de l'Almageste. Elles formaient un triangle rectangle, dont le plus petit côté, représentant le talon d'un quadrant ou le rayon d'un cercle, avait huit pieds. La règle qui formait l'hypoténuse ou corde du quadrant, maintenue dans une position fixe, était divisée soigneusement en degrés et en minutes, pour donner plus d'exactitude aux opérations. Une branche mobile, munie d'une double mire, était fixée à l'angle droit du triangle, de manière à jouer sur l'hypoténuse.

« Ayant choisi un beau jour (c'était le 25 août), je calculai, au moyen de mes règles, qu'à Paris l'élévation du soleil à midi était de 49° 13'. Comme ce jour-là le soleil occupait le onzième degré de la Vierge, dont la déclinaison boréale est de 7° 51', je jugeai, conformément à la troisième proposition du troisième livre de mon traité du monalosphère, que l'élévation de l'équateur contenait 41° 22', par conséquent que la latitude de Paris était de 48° 38'. Avant de me mettre en route, j'observai de plus, d'après les tables des déclinaisons, que le lendemain, 26, sous la latitude 49° 38' de la région plus septentrionale d'un degré que Paris, l'élévation du soleil à midi devrait être de 47° 51', différence résultant tant du changement de latitude que de la déclinaison du soleil. Il fallait, par la même raison, que l'élévation du soleil au même endroit et à la même heure fût de 47° 26' le 27, de 47° 5' le 28, de 46° 41' le 29. Je continuai ces calculs préparatoires pour plusieurs jours encore, afin de prévenir tous les embarras qui pourraient entraver l'expérience.

Alors je partis, en me portant le plus droit que je pus dans le sens du nord, et après avoir marché un jour et demi, je pris, par le moyen ci-dessus indiqué, la hauteur du soleil à midi. Je la trouvai supérieure à celle que j'avais calculée pour le 27, car elle était de 48° 6'. Je jugeai par conséquent qu'il fallait pousser plus loin : ce qu'ayant fait, sans me rencontrer encore le lendemain avec l'élévation que j'avais fixée pour le 28, je pus néanmoins reconnaître approximativement de combien je devais m'avancer encore. Je me rendis à ce point, et le 29 à midi je rencontrai ce que je cherchais, à savoir l'élévation de 46° 41' que j'avais fixée pour le 29.

« Dans ces opérations je me servis constamment de mon horaire, si commode pour trouver les heures et le midi vrai.

« M'étant informé de la distance entre Paris et l'endroit où j'étais, il me fut répondu par les habitants : 25 lieues. Je ne me contentai pas de cette évaluation. Je montai sur une voiture qui allait directement à Paris, et je m'y tins tout le temps du trajet, de manière à compter les révolutions d'une des roues, lesquelles je fixai à 17 024, déduction faite de ce qu'il fallait pour les montées et pour les descentes. Le diamètre de la roue était de 6 pieds et un peu plus de 6 pouces géométriques, par conséquent sa circonférence de 20 pieds ou 4 pas. En multipliant par 4 le nombre des révolutions, je trouvai 68 096 pas, qui font 68 milles italiens, plus 96 pas. J'ai cru devoir convertir ces 96 pas en 95 $\frac{1}{4}$, pour n'avoir pas de fraction à introduire dans le diamètre de la terre. Finalement, comme l'opération ne serait pas diffé-

rente en quelque lieu qu'on la répétât, soit sur terre, soit sur mer, j'ai conçlu que la même mesure appartenait à tous les degrés d'un grand cercle. J'ai aussi reconnu que la lieue de France contient plus de 2 milles italiens : ce que d'ailleurs j'ai constaté par une autre expérience. Du palais en la Cité à l'église de Saint-Denis, j'ai compté 5950 pas, et entre l'enceinte des deux villes, 4450 pas. Les pas dont je parle sont les miens et ceux des hommes de taille moyenne. Il en faut 5 pour faire 6 pas géométriques ; par conséquent il en faut 1000 pour faire 1200 pas géométriques ou 400 coudées : ce qui se rapporte à l'opinion de Campanus et des autres qui composent le mille de 1200 pas géométriques, ou 1000 pas ordinaires, et c'est la mesure que j'assigne moi-même au mille.

« M'étant mis en ce temps-là à mesurer la longueur de Paris, j'ai constaté qu'elle est de 2110 pas géométriques. Pour la largeur j'ai trouvé 2030 pas, et 7650 pour le pourtour[1]. »

Tel est le récit de Fernel dans sa Cosmothéorie. On l'a traduit ici sans en rien retrancher, parce qu'il s'agit d'une chose qui fait événement dans l'histoire des sciences. Montucla[2] et Delambre[3] l'ont consignée comme la première expérience de ce genre qui ait eu lieu en France, comme la première aussi qui marque le réveil de l'observation depuis que les Arabes eurent cessé de cultiver l'astronomie. Ces deux savants expriment d'ailleurs le même étonnement que le ré-

1. *Cosmotheoria*, lib. I, primi capitis scholia.
2. Histoire des mathématiques, t. I, p. 576.
3. Histoire de l'astronomie au moyen âge, p. 382.

sultat de Fernel soit presque identique à celui qu'obtinrent tour à tour La Caille, Méchain et Delambre lui-même, bien que son calcul repose sur une base fausse. Ceux qui voudront savoir en quoi consiste l'erreur devront recourir à l'Histoire de l'astronomie. Nous en avons dit assez pour que le souvenir d'une expérience citée plusieurs fois avec honneur, malgré ses défauts, se conserve dans la maison qui en a vu les préparatifs, qui a salué l'entreprenant explorateur à son départ, et qui a reçu l'étrenne de sa découverte.

Fernel termina son cours à la fin de 1528, sans pour cela renoncer à l'astronomie. Cette science fut le démon qui tourmenta sa jeunesse, au point que les commencements de sa carrière médicale en furent tout troublés. Il était déjà docteur et marié, qu'au lieu de se former une clientèle, il ne songeait qu'à lier connaissance avec les curieux comme lui et à fabriquer des instruments nouveaux. Son cabinet était un atelier de machines. Vaincu enfin par les remontrances de son beau-père, et plus encore par les gémissements de sa femme[1], il mit tout cela de côté, et fit bien. Il devint un grand médecin, tandis qu'en continuant à se traîner sur les principes de Ptolémée, qu'il n'abjura jamais[2], il n'aurait pas eu d'autre réputation que celle d'un adversaire impuissant de Copernic.

Mais cette partie de sa vie ne regarde plus notre collége. Qu'on sache seulement qu'après sa retraite, l'enseignement des mathématiques déserta Sainte-

1. Plantius, *Vita Fernelii.*

2. *De abditis rerum causis*, Épître dédicatoire au roi Henri II, 1548.

Barbe, ainsi que les autres établissements de l'Université. Ce fut autour de la chaire royale, créée en 1532, que se réunirent ceux qui voulaient se livrer à cette étude.

CHAPITRE XX.

Ignace de Loyola et les fondateurs de la compagnie de Jésus.

Lorsque feu Mgr Affre vint consacrer la nouvelle chapelle de Sainte-Barbe en 1847, voyant tracés dans des médaillons qui décorent la sacristie les noms de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier, il se pencha à l'oreille du directeur de la maison, et lui dit en souriant : « Je ne vous croyais pas si jésuites à Sainte-Barbe. » Le bon évêque parlait là comme s'il n'eût jamais su que les deux héros de la compagnie de Jésus avaient été élèves de notre collége.

Les aventures de saint Ignace à Sainte-Barbe ont été racontées avec toutes sortes de détail, mais aussi avec beaucoup de confusion, de manière qu'il y a de la difficulté à les bien mettre à leur place. Nous tâcherons de nous en acquitter le mieux possible, en suivant de préférence le témoignage du P. Louis Gonzalez[1], jésuite, qui fit sa profession sous Ignace lui-même,

1. *Acta antiquissima S. Ignatii Loyolæ*, édition des Bollandistes; *Acta sanctorum*, dans le tome VII de juillet, p. 634 et suiv.

après avoir pris, comme lui, ses grades à l'Université de Paris.

En 1529 il y avait à Sainte-Barbe un étudiant espagnol appelé Amador, qui était réputé l'un des sujets les plus méritants non-seulement du collége, mais de tout le peuple latin. Jacques de Gouvéa fondait sur lui les plus belles espérances et l'aimait par-dessus tous ses autres élèves. Tout d'un coup ce jeune homme, sans qu'on pût s'expliquer pourquoi, fut saisi d'un accès de dévotion qui le détourna complétement du travail. Sans cesse à prier ou à méditer, il n'eut plus d'oreilles pour les leçons ni de temps pour les disputes. La charité s'était allumée en lui en même temps que la piété, et dans une mesure aussi peu raisonnable. Sa garde-robe allait se diminuant tous les jours de quelque pièce qu'il faisait vendre pour en donner l'argent aux pauvres. Après les habits ce fut le tour des livres. Enfin on s'aperçut un matin qu'Amador avait disparu. Grande consternation des maîtres et du principal : à quelle heure était-il parti? de quel côté? où pouvait-il être? Mais avant qu'on eût commencé une information dans les règles, une légion turbulente était en route pour l'aller chercher dans le lieu de sa retraite.

Il n'était pas parti tout seul. Deux martinets de son pays, avec qui il avait lié la plus étroite amitié, l'accompagnèrent dans sa fuite. Or le pieux trio était depuis longtemps sous la surveillance de la jeunesse espagnole, à qui une si grande exaltation religieuse déplaisait souverainement. On avait tout fait pour les ramener à des sentiments plus modérés, et on n'avait pas réussi. On se promit dès lors de faire bonne garde

autour d'eux, de manière à empêcher le coup de tête où devait aboutir, dans l'opinion de tous, un zèle aussi exagéré.

Le matin même qui suivit leur départ, on fut informé qu'ils avaient passé la nuit à l'hôpital Saint-Jacques, dans la rue Saint-Denis[1]. Aussitôt l'avis est donné par toutes les chambrées de se réunir pour aller en expédition à Saint-Jacques. Une bande de plusieurs centaines d'écoliers arrive en vociférant devant l'hôpital. Ils demandent leurs camarades ; et comme ceux-ci font répondre que leur résolution est de ne plus retourner dans le monde, on enfonce les portes, on se précipite les armes à la main dans l'établissement, et l'on se saisit des trois reclus, qu'on emmène de force, en leur faisant jurer qu'ils ajourneront leur renoncement jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge où l'on peut légitimement disposer de soi-même.

Amador rentré au bercail, on sut dans tous ses détails l'histoire de sa conversion. Elle était l'ouvrage d'un homme déjà mûr que l'Université comptait depuis un an au nombre de ses suppôts. Les Espagnols, au milieu desquels il s'était introduit à titre de compatriote, le connaissaient tous, et l'appelaient entre eux « le Pèlerin. » C'était Inigo ou Ignace de Loyola.

Personne n'ignore que le fondateur de la société de Jésus fut d'abord soldat, qu'il reçut une blessure

1. « Sanctus Jacobus ultra templum Innocentum, » dit Gonzalez (cap. VII, n° 74), et non Saint-Jacques du Haut-Pas, selon l'interprétation de Maffei. Voy. Bollandistes, t. VII de juillet, p. 472.

grave au siége de Pampelune par les Français, qu'il se convertit pendant sa convalescence en lisant des livres de piété. Il n'eut pas plus tôt la foi, qu'il sentit naître en lui l'ambition de faire pour la religion quelque chose qui n'eût point encore été tenté; mais quelle chose? Tour à tour chevalier errant en l'honneur de la Vierge, ermite, pèlerin de Jérusalem, étudiant à Barcelone, à Alcala, à Salamanque, il ne trouva dans aucune de ces professions de quoi fixer le vague de ses désirs. Toutefois il se forma de plus en plus à la mortification et au désintéressement; le genre de vie qu'il menait lui donna des extases : il conçut le dessein d'amener les autres à la perfection qu'il recherchait pour lui-même, et il commença à pratiquer l'art de la direction spirituelle, qui devait devenir sa vocation véritable. L'effet qu'il produisit à Alcala sur le cerveau de quelques dévotes éveilla l'attention de l'autorité ecclésiastique. Il fut emprisonné et mis en jugement. L'official qui l'interrogea ne trouvant rien de blâmable dans sa doctrine, tout se borna à une admonestation qui fut donnée au prévenu pour se mêler d'un ministère qui n'appartenait point aux laïques : il lui fut enjoint d'étudier pour se faire prêtre, s'il voulait continuer le maniement des consciences. Pareille sentence fut portée contre lui à Salamanque, où il recommença les mêmes pratiques, après avoir quitté Alcala.

C'est sous le coup de cette double condamnation qu'Ignace vint à Paris au commencement de 1528. Il arriva la bourse garnie de quelques pièces d'or qu'il devait à la charité, et poussant devant lui un âne chargé de ses livres. Il se mit en société avec

d'autres Espagnols pour suivre les cours de grammaire à Montaigu. Son argent, dont il avait confié la garde à l'un de ses compagnons, ayant été dissipé par ce dépositaire infidèle, il fut bientôt réduit à une détresse dont il se réjouit comme d'une grâce que lui faisait le ciel. Il mendia son pain; il obtint d'aller coucher à ce même hôpital Saint-Jacques, où son exemple devait conduire peu de temps après ses premiers disciples.

L'hôpital était loin de Montaigu; il ouvrait tard le matin et fermait de bonne heure le soir. Ignace chercha à se procurer un domicile plus commode en se proposant comme domestique dans plusieurs colléges. Personne ne voulut de lui. Il dut patienter jusqu'aux vacances pour se rendre à Anvers, instruit qu'il y avait là de riches négociants espagnols dont la bourse était ouverte à tous les indigents de leur pays. Effectivement il rapporta de ce voyage et d'un autre qu'il fit à Londres une collecte suffisante pour s'entretenir jusqu'à la fin de ses études.

C'est vers ce temps-là qu'il commença à s'insinuer dans l'intimité d'Amador et de ses deux compagnons.

Il n'est pas surprenant que de jeunes têtes disposées à l'exaltation aient été tournées d'une manière si complète par un enthousiaste de son âge. Lui cependant attribuait son succès moins à son propre ascendant qu'à la vertu d'une certaine pratique qu'il appelait sa révélation, parce que l'idée lui en était venue subitement, un jour qu'il regardait couler dans la campagne la rivière de Llobregat qui passe à Manresa. C'était un procédé artificiel de méditation, consistant

à se représenter par une mise en scène arrêtée et complète ce qui semble ne pouvoir être perçu que par les yeux de l'âme. Par exemple, pour penser aux conséquences du péché, il fallait se figurer des âmes comme enveloppées d'un corps de feu, au milieu d'un immense incendie, puis des vapeurs de soufre, des torrents amers formés par les larmes, des blasphèmes proférés contre Dieu et les saints, etc., etc. On devait employer tous ses sens à la perception de la chose ainsi représentée, de telle sorte qu'on crût non-seulement voir et entendre, mais palper de ses mains, goûter de sa bouche et flairer de son odorat. Le spectacle qu'on se donnait ainsi était entremêlé, par compas et par mesure, de prières, de colloques intérieurs et d'examens de conscience. Ce mécanisme devint la matière du livre des Exercices spirituels qu'Ignace mit sur le papier avant de savoir écrire en latin. Il en était déjà venu, par l'habitude, à ne plus employer autrement la volonté qui dirigeait ses actions. Lorsqu'il eut l'idée de se mettre garçon de chambre au service d'un pédagogue, il se disait : « Je me figurerai que le maître est Jésus-Christ ; je donnerai à un de ses élèves le nom de saint Pierre, à un autre le nom de saint Paul, et ainsi du reste. Quand ils me commanderont quelque chose, je le ferai avec l'idée que j'obéis à Dieu ou à ses saints. »

Après l'éclat qui fut la suite de ses premières conférences pieuses, il vit s'ameuter contre lui non-seulement ses compatriotes, mais l'Université presque entière. Les enfants se sauvèrent de lui comme d'une bête dangereuse ; les gradués lui prodiguèrent les marques de l'aversion et du mépris ; il fut même dé-

noncé à l'inquisiteur par le fameux Pierre Ortiz, qui régentait alors à Montaigu[1].

Une belle action qu'il fit alors le releva un peu dans l'opinion. Ayant appris que le camarade qui l'avait volé était tombé malade à Rouen au moment de s'embarquer pour son pays, il courut lui porter de l'argent et des consolations ; et comme quelqu'un lui manda de Paris que sa disparition subite était interprétée comme la fuite d'un imposteur à bout de son rôle, en homme avisé qu'il était, il ne revint pas sans s'être muni d'un acte notarié qui attestait le lieu où s'était passée son absence.

En arrivant, sa première visite fut chez l'inquisiteur. Il lui dit de l'interroger, et que s'il devait passer en jugement, cela se fît vite, parce que sa résolution était de commencer son cours de philosophie à la prochaine rentrée des classes. L'inquisiteur causa quelque temps avec lui et le renvoya absous.

Il faut que l'esprit de mortification lui ait inspiré ce qu'il fit alors, car c'est à Sainte-Barbe, dans la maison où il y avait le plus de rancunes contre lui, qu'il alla se proposer comme élève philosophe. Il fut agréé par le professeur Jean Penna, à la condition expresse qu'il s'abstiendrait de toute entreprise sur la conscience de ses condisciples. Il tint parole à l'égard d'Amador, qui dès lors fut pour lui comme s'il n'avait jamais existé ; mais d'autres lui parurent si bien faits pour s'entendre avec lui, que la tentation fut plus forte que la foi

1. Ribadeneira, *Vita Ignatii*, ch. VI, n° 109; Orlandini, *Hist. societ. Jesu*, l. I, n. 70 ; Épître de Peralta à Pierre Ortiz, en tête du commentaire de Jean Major sur le second livre des *Sentences*.

jurée. Plus tard, lorsqu'au Jésus de Rome, il parlait de ce temps avec ses compagnons, il leur racontait que pendant les classes sa tête lui semblait bouillonner, qu'il n'entendait rien à la leçon du maître, et que pour remettre ses esprits il fallait qu'il parlât de religion avec quelqu'un. Jean Penna, qui l'observait, l'avertit, et comme son admonition réitérée trois fois resta sans succès, il porta plainte à Jacques de Gouvéa.

Celui-ci ne s'était pas encore consolé du changement d'Amador, affolé, comme il disait, par cet extravagant d'Espagnol. Le rapport du professeur de philosophie le mit dans une colère extrême ; il dit que l'écolier de quarante ans serait châtié comme s'il n'en avait que seize, et il donna des ordres pour que le lendemain il reçût la *salle*.

On appelait ainsi une correction plus infamante que douloureuse, qui s'administrait de la façon suivante. Après le dîner, tous les élèves étant présents au réfectoire, les maîtres, armés chacun de leur férule, se rangeaient sur deux files. Le délinquant, dépouillé de ses habits jusqu'à la ceinture, devait passer entre eux, et recevoir de chacun un coup sur les épaules[1].

Ignace, quoique prévenu de ce qui l'attendait, ne laissa pas de se rendre au collége, résigné qu'il était depuis longtemps à ne reculer devant aucun genre d'humiliation. Toutefois, lorsque faisant mine de sortir après la classe, il vit la porte se fermer devant lui, il réfléchit, et trouva raisonnable d'aller s'expliquer avec le principal. Ils eurent ensemble un long entre-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 945.

tien, au sortir duquel Jacques de Gouvéa parut au réfectoire, tenant l'Espagnol sous le bras. Il le fit asseoir à table à côté de lui et, le dîner fini, au lieu de donner le signal du châtiment, il prononça une allocution dont les apologistes de l'ordre ont assurément dénaturé le sens en la représentant comme un acte de contrition envers leur fondateur. Ils vont jusqu'à dire que le principal se jeta aux pieds de son élève et lui demanda pardon[1]. Il n'y a pas un mot de tout cela dans le P. Gonzalez[2], et le bon sens dit qu'il aurait été ridicule à Gouvéa d'accueillir de la sorte une infraction faite à la discipline de son collége, et même à celle de l'Église. Tout ce qu'il put dire, c'est qu'Ignace de Loyola était un homme de sainte vie, qui s'était laissé aller à trop de zèle; qu'il avait obtenu de lui le serment de se comporter désormais avec plus de discrétion; qu'il renouvelait en son nom le même engagement devant le collége, et qu'en conséquence, il lui faisait grâce de la peine prononcée contre lui.

Depuis ce moment saint Ignace demeura à Sainte-Barbe; il s'y mit en pension chez son professeur, qui, d'après le marché passé entre eux, dut lui fournir une chambre, et pas autre chose que du pain et de l'eau pour sa nourriture. Un grand effort de volonté le délivra des distractions dont il avait été assailli jusque-là. Il se fit une loi de n'avoir plus de conversation pieuse jusqu'à ce qu'il eût obtenu ses grades. Pour la première fois depuis qu'il étudiait, il parvint à se loger quelque chose dans la mémoire.

1. Ribadeneira, ch. VII, n° 114 et 115; Orlandini, l. I, n° 171.
2. Ch. VII, n° 78.

Ses relations furent peu nombreuses. Il n'eut que trois amis parmi les élèves du collége; encore se tint-il à distance de l'un d'eux, dont le naturel trop conforme au sien aurait pu lui causer des entraînements. C'était Simon Rodriguès d'Azevedo, l'un des pensionnaires du roi de Portugal, adolescent plein de ferveur religieuse et déjà tourmenté de l'idée d'aller à Jérusalem[1]. Quant aux deux autres, ils furent ses inséparables. Ils terminaient leur philosophie comme il commençait la sienne, et ils demeuraient en chambre avec lui, dans le corps de logis qui donnait sur la rue Saint-Symphorien. L'un était un austère et savant jeune homme des montagnes de la Savoie, qui apprit les langues anciennes en gardant les moutons, et resta berger jusqu'à vingt ans. Il s'appelait Pierre Lefèvre[2]. L'autre était François Azpilqueta de Chabier ou Xavier, fils d'un gentilhomme navarrais, sujet d'une littérature ordinaire et d'une conduite fastueuse, mais qui, sous les dehors de la frivolité, laissait paraître une âme héroïque[3].

Lefèvre, sachant parfaitement le grec, remplissait auprès de Jean Penna le même office de préparateur que Postel avait rempli auprès de Gelida. Il fut pour Ignace un répétiteur plein d'intelligence et d'assiduité. Avec une dévotion excessive, il avait beaucoup d'empire sur lui-même. Il lui suffit de savoir l'obligation à laquelle son élève s'était soumis, pour bannir soigneusement de leurs entretiens toute parole qui aurait pu les exalter l'un ou l'autre[4]. Quant à Xavier, il n'eut

1. Orlandini, *Hist. soc. Jesu*, l. I, n° 88.
2. Hilarion de Coste, Histoire catholique du seizième siècle.
3. Tursellino, *De vita B. Xaverii*, l. I, ch. II.
4. Ribadeneira, ch. VII, n° 117.

pas à prendre une pareille précaution. Loin d'avoir la dévotion de ses deux amis, il ne faisait que se moquer de leurs rigueurs envers eux-mêmes. Ignace riait de ses saillies, pressentant que l'esprit du jeune homme ne serait pas toujours si rebelle, et que tôt ou tard il le subjuguerait à sa doctrine. En attendant, il usa de tout ce qu'il avait d'art pour s'ancrer dans son affection. On raconte que Xavier ayant été chargé du cours de philosophie au collége de Beauvais, Ignace, qui le savait glorieux, travailla son succès avec un zèle tout mondain. Il assista à ses débuts, lui mena autant d'auditeurs qu'il put en recruter, et non-seulement affecta de vanter son mérite, mais fit en sorte que les autres parlassent bien de lui. C'est par de telles prévenances qu'il prépara la victoire qu'il ne tarda pas de remporter au péril de sa propre vie, car lorsqu'on sut qu'il avait converti Xavier, un ami de celui-ci faillit assassiner le convertisseur. Mais ce trait eut lieu lorsque ni l'un ni l'autre n'habitaient plus le collége[1].

Le séjour d'Ignace à Sainte-Barbe n'est marqué chez les hagiographes que par deux incidents de peu d'importance. Une fois on lui fit faire une quarantaine de quelques jours hors de la maison, parce qu'ayant appris que la peste était dans un couvent, il y était allé exprès, et s'était imposé le devoir de toucher un malade. L'autre anecdote concerne une nouvelle explosion de mauvais propos qui eut lieu sur son compte au moment où il préparait son examen de bachelier.

Cette épreuve était précédée d'une cérémonie qu'on appelait « la prise de la pierre. » Nous avons cherché

1. Orlandini, *Hist. soc. Jesu*, l. I, n° 86.

vainement en quoi cela consistait. C'était sans doute quelque divertissement payé par le candidat à ses condisciples. Ce qu'il y a de certain, c'est que pour prendre la pierre il en coûtait un écu d'or, et qu'Ignace hésita longtemps avant de s'y décider. Il fit part de ses scrupules à maître Jean Penna, qui le persuada de se conformer à l'usage[1]. Il prit donc la pierre, et en fut blâmé par ceux dont les yeux étaient continuellement braqués sur sa conduite. Probablement il aurait été blâmé de même s'il se fût refusé à faire comme les autres.

La licence lui fut conférée par le chancelier de Sainte-Geneviève, le 13 mars 1533, à la suite d'examens qui ne durent pas être brillants, car il fut placé seulement le trentième sur la liste des candidats reçus[2]. Il obtint, l'année suivante, son diplôme de maître ès arts. Cette pièce est conservée à Rome. Voici en quels termes elle est conçue :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, le recteur et l'Université de Paris, salut en Celui qui est le vrai salut de tous. Comme tous ceux qui professent la foi catholique sont astreints, tant par l'équité naturelle que par les préceptes de la loi divine, à rendre témoignage en faveur de la vérité, il convient d'autant plus aux gens d'église, professeurs des diverses sciences, qui recherchent la vérité en toute chose et en icelle instruisent et forment les autres, de ne dévier ni par préférence ni par faveur, ni par quelque motif que ce soit, du droit chemin de la vérité et de la raison.

1. Gonzalez, ch. VII, n° 84.

2. Renseignement communiqué aux Bollandistes par le P. Petau, *Acta SS. Julii*, t. VII, p. 441.

C'est pourquoi nous, désirant en cette partie rendre témoignage à la vérité, à tous et chacun à qui il peut appartenir, par la teneur des présentes, savoir faisons que notre bien-aimé, discrète personne, maître Ignace de Loyola, du diocèse de Pampelune, maître ès arts, a obtenu en tout bien et tout honneur le grade de la maîtrise en l'illustre faculté des arts de Paris, à la suite d'examens rigoureux passés l'an du Seigneur mil cinq cent trente-quatre, après Pâques, conformément aux statuts et coutumes de ladite faculté et avec les solennités observées d'habitude en cette partie. En témoignage de quoi nous avons fait apposer notre grand sceau à ces présentes. Donné à Paris, en notre assemblée générale tenue solennellement en l'église des Mathurins, l'an susdit du Seigneur 1534, le quatorzième jour de mai. *Signé* Le Roux[1]. »

Ignace quitta Sainte-Barbe très-mal portant du régime alimentaire auquel il s'était condamné. Il ne laissa pas néanmoins de se mettre incontinent à la théologie avec Lefèvre et Xavier. C'est alors seulement qu'il leur livra le secret de ses exercices spirituels.

Il jugea dignes de la même faveur trois Espagnols, Laynez, Salmeron et Bobadilla, qui étaient venus à Paris exprès pour s'attacher à lui ; enfin Simon Rodriguès eut son tour d'être initié. Réunis tous les sept dans l'église de Montmartre le 15 août 1534, ils jurèrent entre eux l'alliance qui est regardée comme l'acte de fondation de la société de Jésus. Ils devaient se rendre à Venise aussitôt qu'ils le pourraient, et s'em-

1. *Acta SS. Julii*, t. VII, p. 442.

barquer pour la Palestine, car leur visée n'était encore que de convertir les Turcs par l'art de la direction spirituelle et par l'appât de la fréquente communion. Leurs projets se modifièrent dès qu'ils eurent touché l'Italie, la terre classique pour la science du gouvernement. Alors ils comprirent mieux la mesure du possible, et dans quel sens il convenait d'opérer afin d'obtenir le succès. A Venise ils connurent le fondateur des théatins, et prirent de lui l'idée d'instruire la jeunesse; à Rome ils singularisèrent leur institut par un vœu d'obéissance absolue envers le pape, et de ce moment ils furent les hommes pratiques qu'on a connus depuis.

Dans la bulle qui les autorise, ils sont nommés au nombre de dix, s'étant augmentés de trois nouveaux membres, dont deux doivent être mentionnés ici. L'un, Claude Jay, était un barbiste qui passa sa licence en 1535; il fut l'apôtre de son ordre en Autriche, où il fonda le collége de Vienne. L'autre, Pasquier Brouet, fit ses études au collége de Calvi : par conséquent il ne se forma pas sous la discipline des Gouvéa; mais il contribua pour sa part à la ruine de leur œuvre en préparant la fondation du brillant collége de Clermont, depuis Louis-le-Grand, qui devait absorber la vieille Sainte-Barbe, après l'avoir accablée de deux siècles de dédains [1].

Si les noms faisaient les choses, Sainte-Barbe aurait produit encore un jésuite célèbre en la personne de

1. Notes fournies par le P. Petau aux Bollandistes, *l. c.;* Nieremberg, *Honor del gran patriarca S. Ignacio*, t. I, p. 606 et 732.

Guillaume Postel. Ce n'est pas une des moindres singularités de ce personnage d'avoir porté pendant trente ans de sa vie l'habit distinctif des jésuites, d'avoir voulu être appelé jésuite, et d'avoir été pris pour tel par les bons universitaires, qui, à ce titre, ne lui épargnèrent ni les avanies ni les malédictions. Il fondait cette prétention sur ce qu'il avait demeuré pendant un an au Jésus de Rome : il ne se souvenait plus qu'Ignace l'avait renvoyé comme un raisonneur incapable de soumission. Obstiné à combattre l'infaillibilité du pape, traitant le dogme avec tant de laisser aller qu'il voulait y introduire une rédemptrice à côté du Rédempteur, si peu sûr de son imagination que, lorsqu'il faisait de la controverse avec les protestants, il risquait de s'embarquer sur leurs principes et d'aller plus loin qu'eux dans les conséquences[1], que fut-il autre chose qu'un jésuite de fantaisie ?

On se demandera maintenant si la compagnie de Jésus s'est ressentie en quelque chose du passage de cinq de ses fondateurs à notre collége.

Son nom, à en croire une tradition qui subsistait encore au siècle dernier, aurait pris naissance à Sainte-Barbe. Saint Ignace, disait-on, pendant qu'il y était, avait collé une image de Jésus sur la porte de sa chambre ; à cause de cela les écoliers appelèrent dans leur latin *Societas Jesu* et *Jesuitæ* le petit noyau d'amis au milieu duquel il avait fini par se renfermer. Ces noms lui plurent, quoiqu'ils fussent, ou peut-être parce qu'ils étaient donnés à mauvaise intention ; et plus tard, lorsqu'il créa son institut, il ne se donna

1. Dictionnaire de Bayle, édition annotée.

pas la peine d'en chercher d'autres[1]. Mais, tandis que les barbistes se prévalaient de ce récit, les montacutiens soutenaient avec non moins d'assurance que c'était chez eux que Saint Ignace avait puisé sa dévotion envers le nom de Jésus, parce que leur collége avait toujours été considéré et défini, depuis Jean Standonck, comme l'école spéciale où la jeunesse était formée à l'imitation de Jésus, et que d'ailleurs l'abréviation symbolique IHS, qui est devenue le chiffre des jésuites, était peinte à l'entrée de la chapelle de Montaigu[2].

Il n'y a pas lieu de partager le différend. Les prétentions rivales des deux colléges tombent devant l'assertion positive de Ribadeneira, que sa compagnie n'eut pas de nom avant 1537, et que celui qu'elle prit alors tenait à des pensées conçues par le fondateur, dès les premiers temps de sa conversion [3]. Tenons-nous en au dire de Ribadeneira. Le bon sens tout seul, à défaut de son témoignage, déciderait que le nom de Jésus se présenta de lui-même au novateur qui entreprit de faire plus et mieux, comme édification, que ce qu'avaient produit toutes les autres œuvres placées jusqu'alors sous l'invocation des saints.

Nous prendrions plus volontiers pour un fruit de notre terroir le goût sincère de la belle antiquité qui régna toujours dans les colléges des jésuites. Lorsque leurs fondateurs étudièrent à Sainte-Barbe, ce senti-

1. Notes historiques sur Sainte-Barbe, recueillies par le principal Simon Menassier, archives de l'Université, carton 22.

2. J. Boulèze, préface du traité *De victoria corporis Christi*.

3. Dissertation des Bollandistes sur la vie d'Ignace de Loyola, *Acta SS. Julii*, t. VII, p. 437.

ment venait de faire explosion; les professeurs s'y abandonnaient avec une sorte de transport; il passa dans les disciples; et lorsqu'il fut question pour ceux-ci d'asseoir sur une base nouvelle l'éducation de la jeunesse, non-seulement ils ne marchandèrent pas la place qu'il convenait de donner à la culture littéraire, mais ils acceptèrent comme la première nécessité de cette culture l'étude des grands maîtres qui n'ont pas parlé la langue du christianisme.

Mais l'avantage le plus direct que les compagnons d'Ignace de Loyola aient retiré de leur séjour à Sainte-Barbe fut l'amitié de Jacques de Gouvéa. Non-seulement ce docteur les prit dans une vive affection, mais les voyant possédés d'une telle ardeur de prosélytisme, il les jugea propres à l'œuvre que le roi de Portugal avait en pensée, de sorte qu'il pressa ce prince de se servir d'eux pour la propagation de la foi dans ses colonies de l'Orient. Jean III négocia en ce sens auprès d'Ignace, qui fit désigner par le pape François Xavier et Simon Rodriguès, et ce fut là l'origine de la mission des Indes, qui jeta tant d'éclat sur les commencements de la société[1]. Nous n'avons pas à suivre dans ses conquêtes spirituelles celui qu'on a surnommé le Fernand Cortez de la religion. Rappelons seulement qu'il associa à ses travaux plusieurs de ses anciens condisciples de Paris, et que sa première œuvre dans l'Orient fut la réforme du collége de Goa. Cet établissement, élevé en peu de temps à un degré inouï de prospérité, reçut les colonies de néophytes

1. Ribadeneira, ch. x, n° 167; Barbosa *Bibliotheca lusitana*, t. III, p. 721.

que l'apôtre envoya successivement des Moluques, de la Malaisie et du Japon pour en faire des missionnaires ou des interprètes [1].

CHAPITRE XXI.

Les idées de réforme religieuse à Sainte-Barbe. — Calvin. Nicolas Kopp.

La parfaite orthodoxie de Jacques de Gouvéa résulterait de son amitié pour les jésuites et des sarcasmes qu'il essuya de la part de Robert Estienne, si elle n'était pas prouvée par des témoignages directs. Fernel a loué la fermeté dont il fit preuve pour le maintien de la religion [2]; Diogo Barbosa parle d'un traité manuscrit qu'il composa pour réfuter les propositions de Luther [3]; enfin il fut sous-doyen de la faculté de théologie pendant presque tout le temps que les principes religieux se discutèrent en France sans l'assistance des armes. Il est donc à compter parmi les bons catholiques de son époque, et assurément il ne tint pas à lui que tous ses maîtres et élèves ne lui ressemblassent.

Mais comment arrêter l'esprit d'examen lorsqu'il

1. *Xaverii epistolæ edente Possino*, n[os] 2 et 5; Tursellino, *De vita B. Franscisci Xaverii*, l. II, ch. IV.

2. Epître dédicatoire du *Monalosphærium*.

3. *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 656.

commence à prendre son essor? comment surtout l'empêcher de s'exercer sur une matière, lorsqu'on applaudit à ses conquêtes dans d'autres matières? L'imprimerie avait multiplié les éditions des livres saints : on rougissait du temps si peu éloigné où des docteurs, même éminents, n'avait jamais ouvert un évangile, et ne connaissaient le texte fondamental de la religion que par le missel ou par les citations des auteurs [1]. Chacun était à même de lire et de comparer; et de même qu'en dehors des leçons du collége, par l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, beaucoup se formèrent un savoir et un goût supérieurs à ceux de leurs maîtres, de même, en dehors des instructions religieuses, par la lecture des textes sacrés, on se fit des opinions à soi, qui confirmèrent les uns dans la foi reçue, qui en éloignèrent les autres d'une distance plus ou moins prononcée. De là vient que toutes les nuances de l'orthodoxie, comme de l'hérésie, se rencontrent dans la génération qui passa à Sainte-Barbe entre 1520 et 1530. A côté de l'ascétisme communicatif des premiers jésuites, nous trouvons le mysticisme effréné de Guillaume Postel; à côté du rigorisme inquisitorial de Démocharès, la tolérance de Gelida et d'André de Gouvéa, qui n'empêcha pas ces hommes vertueux d'être irréprochables dans leur foi; ou bien encore c'est le scepticisme mal contenu de Buchanan, ou l'indépendance philosophique d'Antoine de Gouvéa, qu'une voix ennemie a taxée de matérialisme, et qui

1. Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avaient faussement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne. Voy. ci-dessus, p. 124, note 1.

a fait associer le nom de cet homme distingué à ceux de Bonaventure Desperriers et de Rabelais [1]. Quant à l'esprit de secte, il est représenté par celui qui en fut l'incarnation, par Jean Calvin.

La plupart des biographes n'accordent pas que Calvin ait été à Sainte-Barbe. Ils se prononcent pour le collége de la Marche, dans l'alternative posée par Duboulay que Calvin fut élève de Sainte-Barbe selon les uns, et de la Marche selon les autres [2]. Cependant, si l'on cherche quels sont ces uns et ces autres dont a voulu parler l'historien de l'Université, on trouve qu'ils se réduisent à un seul et même auteur, qui est Théodore de Bèze. En effet Bèze a écrit deux fois la vie de Calvin. Dans le premier de ces ouvrages, composé en 1563 [3], il dit que Calvin reçut les leçons de Mathurin Cordier à la Marche; et dans la seconde vie, qui est de 1564 [4], il dit que Cordier fut le maître de Calvin à Sainte-Barbe. Ainsi c'est au doute qu'on est conduit par le seul témoin qui se soit exprimé sur la circonstance dont il s'agit. Et il n'y a pas moyen de se décider par les faits connus de la vie de Cordier, car son passage soit à Sainte-Barbe, soit à la Marche, ne repose également que sur la double assertion de Bèze au sujet de Calvin.

Pour nous, nous avons déjà tranché la difficulté en comptant Mathurin Cordier parmi les professeurs

1. Calvin, *De scandalis*.

2. *Hist. Univ.*, t. VI, p. 950.

3. Histoire de la vie et mort de M. Jean Calvin, de Noyon, ministre de Genève.

4. Discours de M. Théodore de Besze contenant en bref l'histoire de la vie et de la mort de maistre Jean Calvin, p. 32.

de Sainte-Barbe. Deux motifs très-plausibles nous ont déterminé à ce parti. D'un côté, c'est l'estime des barbistes pour Cordier, dont nous ont fourni la preuve non-seulement les vers de Voulté à sa louange, mais encore une association qui se forma plus tard entre André de Gouvéa et lui. D'autre part, nous avons jugé que, l'une des assertions de Théodore de Bèze étant nécessairement erronée, la vérité avait plus de chance de résider dans celle qui est postérieure en date, attendu que les changements introduits dans la seconde rédaction d'un même ouvrage ont toujours passé pour des corrections.

D'ailleurs des recherches auxquelles nous nous sommes livré sur l'histoire du collége de la Marche nous ont convaincu que cette maison resta sans célébrité jusqu'après 1530. L'exercice des classes y était si restreint au commencement du seizième siècle, qu'on n'y comptait que deux régents de grammaire[1]; et c'est là un état de choses qui ne s'accorde pas avec une circonstance comme des premières études de Calvin, dont il sera parlé dans un instant. Sainte-Barbe au contraire, dans le temps où nous reportent ces études, était au plus haut point de sa renommée, et particulièrement recommandée à la cathédrale de Noyon (d'où l'on peut dire que sortit Calvin), puisqu'un dignitaire de cette église avait été l'un des régents de notre principal Antoine Pelin[2]; puisqu'un autre Noyonnais, Pierre Billory, élevé pour être cha-

1. Thurot, De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge, p. 99.

2. Ci-dessus, p. 69 et 101.

noine de la cathédrale, fut certainement condisciple du barbiste Démocharès, ainsi que le prouvent ces vers du même Démocharès :

Nescius non sum teneræ juventæ,
Qua simul gratæ studium Minervæ
Ac satis doctos tulimus magistros,
Dulcis amice[1].

Mettons donc toute hésitation de côté. Le législateur du protestantisme français fut élève de Sainte-Barbe, et c'est à Sainte-Barbe qu'il contracta envers Cordier cette dette de reconnaissance qu'il lui paya plus tard en termes si expressifs dans la préface de son commentaire sur l'épître de saint Paul aux Thessaloniciens[2]. Voici la traduction de cette préface :

« Vous aussi, il est juste que vous ayez votre part dans nos travaux, puisque, ayant fait sous vos auspices mon entrée dans la carrière des lettres, j'y ai assez réussi pour devenir de quelque utilité à l'Église du Seigneur. Lorsque mon père m'eut envoyé à Paris, bien jeune encore et n'ayant qu'un avant-goût du latin, la Providence a voulu que je vous eusse pour professeur, pendant peu de temps, il est vrai, mais assez pour recevoir de vous la méthode rationnelle qui m'a permis ensuite d'apprendre les choses avec plus de fruit. Rappelez-vous que, de la classe de rhé-

1. Au commencement du livre intitulé : *Divi Thomæ Aquinatis commentaria in tres Aristotelis libros De anima, cum duplici textus interpretatione, etc., recognita ab Antonio Demochare, Ressonco et illustrata.* In-fol. Paris, Kerver, 1539. C'est encore à un Noyonnais, Pierre Mansart, qu'a été délivré le certificat d'études de Foursy de Cambrai, que nous avons mentionné p. 101.

2. Tome VII de ses œuvres complètes.

torique, que vous faisiez avec éclat, il vous arriva, l'année même de mon entrée au collége, de descendre en quatrième, à cause de l'insupportable ennui que c'était pour vous d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction de vos élèves, ceux-ci vous arrivant, des classes inférieures, formés uniquement pour la montre et gonflés de vent, sans rien de solide au fond. Je tiens pour un bienfait particulier de Dieu que cette résolution, si louable de votre part, m'ait procuré l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre. Si nous n'en avons eu qu'une jouissance passagère, parce qu'un homme inepte, dont la volonté ou plutôt le caprice dirigeait nos études, nous fit tout de suite avancer d'une classe, néanmoins vos principes m'ont été si profitables, que je me regarde comme redevable envers vous de tous mes progrès ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin que, si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle sache qu'ils découlent en partie de vous. »

Pour l'entière intelligence de ce morceau, il faut savoir que Calvin entra au collége au mois d'octobre 1523, après sa quatorzième année révolue. Quant à la personne qui eut la direction de ses études et dont il parle avec tant de dédain, c'était le précepteur des enfants de Montmor[1].

Les Montmor faisaient grande figure, comme branche cadette de la maison d'Hangest, dans laquelle se trouvaient réunis pour le moment l'office de grand échanson de France et le siége épiscopal de

1. Jacques Desmay, Remarques sur la vie de Calvin, dans le tome V des Archives curieuses de l'Histoire de France.

Noyon. Calvin, qui était le fils d'un commis de l'évêché de Noyon, se voyait désigné à la protection des deux familles, d'autant qu'on y était d'une générosité sans bornes à l'endroit des encouragements littéraires; mais son père, quoique chargé d'enfants et dans une situation de fortune constamment gênée, paraît avoir été de ces âmes fières qui n'acceptent pas volontiers les bienfaits. Il mit tout son crédit à obtenir pour le jeune Calvin l'expectative, et provisoirement les fruits, d'une chapellenie que la mort d'un oncle avait laissée vacante à la cathédrale de Noyon, et il voulut que ce modique revenu suffît à tous les frais d'études. Le seul avantage qu'il poursuivit auprès de M. de Montmor fut que le pédagogue auquel avaient été confiés les fils de ce seigneur dirigeât en même temps le travail du sien. Le reste de ses pouvoirs, il les délégua à son frère Richard Cauvin, modeste serrurier établi dans la rue Saint-Germain l'Auxerrois, et tout fut arrangé pour que l'enfant, dans la fréquentation de plus riches que lui, ne perdît de vue ni son humble origine, ni la condition à laquelle il était destiné [1].

Les fils de Montmor étaient trois : Joachim et Yves, morts trop tôt pour avoir donné dans la Réforme, à l'exemple de leurs cousins d'Hangest; ils furent tués l'un à côté de l'autre à la prise de Saint-Pol par les Impériaux, en 1537 [2]. Le troisième, qui s'appelait Claude, fut mis en possession de l'abbaye de Saint-Éloi

1. Théodore de Bèze, Discours contenant en bref, etc., *loc. cit.*, et Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin, p. 1; Papire Masson, *Vita Calvini*.

2. Histoire généalogique de la maison de France, t. VI, p. 747.

de Noyon aussitôt qu'il eut pris ses grades. Il eut les prémices du talent de Calvin, qui lui dédia son commentaire du traité de Sénèque sur la clémence, premier ouvrage qu'il ait fait imprimer [1].

Nous placerons encore dans cette petite société un enfant que nous savons avoir été le compagnon d'études de Calvin, Nicolas Durand, de Provins, qui a figuré dans l'histoire de son siècle sous le nom de Villegagnon. Sa condition offrait une singulière ressemblance avec celle de Calvin : il était fils d'un homme de robe qu'un trop grand accroissement de famille avait réduit à un état voisin de l'indigence; un oncle, chanoine de Noyon, payait les frais de son éducation avec les fruits de son bénéfice, qu'il fit ensuite passer sur sa tête. Mais là se bornait la conformité : autant le condisciple du jeune Durand se montra persévérant et solide, autant lui-même eut d'inconstance dans le caractère et dans les idées. Une ambition désordonnée acheva de corrompre de belles qualités dont la nature l'avait pourvu. Après avoir essayé de plusieurs professions, il prit la croix de Malte, se fit marin, et simula auprès de Coligny un grand zèle pour la Réforme, afin d'obtenir la conduite de la colonie protestante qu'on eut l'idée de fonder au Brésil en 1555. Au lieu de faire ce qu'il fallait pour créer un établissement durable, il ne s'occupa que de controverse, abjura bientôt son calvinisme d'emprunt, et réduisit au désespoir par sa tyrannie les colons qu'il

1. *L. Annei Senecae romani senatoris ac philosophi clarissimi libri duo De clementia ad Neronem Caesarem Joannis Calvini noviodunaei commentariis illustrati.* Orléans, 1532.

avait emmenés. Chassé par une insurrection, il revint en France pour écrire des livres de théologie et traîner son épée dans les armées catholiques qui firent les premières guerres de religion. Il eut un certain talent de style, auquel on reconnaît les leçons de Mathurin Cordier. C'est tout ce qu'il conserva du collége, car il perdit de bonne heure l'amitié de Calvin. Il fallut toute l'autorité de Coligny pour décider le réformateur à fournir des missionnaires, lorsque Villegagnon en demanda pour le Brésil [1].

Tels sont les éclaircissements que comporte la préface de l'épître aux Thessaloniciens. En y joignant quelques traits de caractère recueillis dans les écrits les plus dignes de foi, on aura tout ce qu'il est possible de savoir sur Calvin tandis qu'il fut au collége.

Il n'eut jamais les goûts ni l'abandon de l'enfance. Mélancolique et réfléchi, toujours intimidé lorsqu'on l'abordait ou qu'il lui fallait aborder quelqu'un, il se mettait le plus souvent à l'écart. Cependant il payait de sa personne au besoin, et le premier moment d'embarras surmonté, il tenait sa place parmi les autres. Il parlait peu, mais il avait la repartie prompte, et, s'il entrait en discussion, n'était pas facilement réduit au silence. L'indulgence ne fut jamais dans sa nature; rien ne lui échappait de ce qui se faisait de mal autour de lui, et alors il n'y avait honte qui l'empêchât d'exprimer sa désapprobation, même dans les termes

1. Mémoires de Claude Haton, t. II, p. 624, et les témoignages contemporains réunis par M. Bourquelot, *ibid.*, p. 1097; *Petri Richerii libri duo apologetici ad refutandas nænias et coarguendos blasphemos errores detegendaque mendacia Nicolai Durandi, qui se Villagagnonem cognominat.* In-4, 1561.

les plus acerbes[1]. Il aurait été de plus un délateur infatigable, au dire de M. Audin, qui rapporte à cet égard que les camarades du jeune Calvin l'avaient surnommé *l'accusatif*, et qu'ils disaient de lui : « Jean sait décliner jusqu'à l'accusatif[2]. » Mais on voudrait savoir où le passionné biographe a ramassé ce trait. Il dit que c'est dans la seconde apologie du jurisconsulte Beaudoin. Nous ne connaissons de Beaudoin qu'un ouvrage auquel cette indication puisse convenir : c'est la diatribe intitulée *Responsio altera ad Johannem Calvinum*, et l'anecdote rapportée par M. Audin ne s'y trouve pas.

On peut en croire Calvin lui-même, lorsqu'il affirme qu'il fut d'abord très-fervent catholique[3]. Il jeûnait plus que cela n'est exigé de la jeunesse, et n'éprouvait de plaisir qu'à méditer ou à parler de religion, tenant le badinage pour une chose insupportable. A l'égard du travail, il fut dans ses classes ce qu'on le vit être à Genève jusqu'au dernier jour de sa vie ; il en eut la passion, pour ne pas dire la fièvre. C'est cette disposition qui, jointe à une mémoire prodigieuse et à une rare puissance de raisonnement, fit fructifier dans son esprit les leçons de Cordier ; elle prépara en lui l'un des grands écrivains du seizième siècle et de tous les siècles.

1. Florimond Ræmond, Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle, l. VII, ch. x ; Papire Masson, *Vita Calvini* ; Calvin, *Præfatio Commentarii in psalmos*.

2. Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Calvin, p. 35 (édition de 1841).

3. « Primo quidem, quum superstitioni papatus magis pertinaciter addictus essem quam ut facile esset a tam profundo luto me extrahi. » (*Præfatio Commentarii in psalmos*.)

Il acheva ses classes à l'inverse d'Ignace de Loyola; car au lieu que celui-ci, après avoir précipitamment repassé son latin à Montaigu, vint faire sa philosophie à Sainte-Barbe, Calvin, déplorant la rapidité de ses études littéraires à Sainte-Barbe, alla en philosophie à Montaigu. Il y a lieu de croire qu'il fut forcé à cela par les plaintes que sa non-résidence faisait naître au chapitre de Noyon. Du moment qu'il suivit les leçons de Montaigu, on put dire qu'il était à une école ecclésiastique, et qu'il se préparait, par une instruction spéciale, à posséder dignement les bénéfices dont la jouissance lui avait été conférée avant l'âge. C'est là la seule explication raisonnable à donner de deux défauts prononcés contre lui par l'assemblée capitulaire, et dont la mention, consignée sur les registres de la cathédrale, sans celle du motif qui avait provoqué la citation, a été glosée de la manière la plus malveillante par ses détracteurs[1].

Nous ne le suivrons pas dans la société des capettes, non plus qu'aux écoles de droit d'Orléans et de Bourges, où son père le fit aller ensuite par un changement subit de détermination. Il revint à Paris en 1533, muni de l'instruction qu'il fallait pour faire un avocat, mais ne songeant à rien moins qu'à fréquenter le palais. Son esprit était tout entier aux nouvelles doctrines religieuses, dont il s'était imbu dans ses voyages. Du collége Fortet, où il prit domicile, il se mit en relation avec les adeptes de Luther et de Zwingle, déjà nombreux dans la ville. Il dirigea leurs conciliabules, s'habitua à être considéré par eux comme un apôtre,

1. Jacques Desmay, Remarques sur la vie de Calvin.

et ne fut point économe de ses pas pour aller préparer dans les colléges voisins, encore tout remplis de ses maîtres et de ses condisciples, ce qu'il appelait « la moisson du Seigneur. » Comme il n'avait point encore abjuré publiquement le catholicisme et qu'on le voyait assister aux offices, ses démarches n'éveillaient pas de soupçons[1]. Il y a lieu de croire que la porte de Sainte-Barbe lui fut ouverte toutes les fois qu'il se présenta. A ce temps-là doivent se rapporter les entretiens qu'il eut certainement avec Antoine de Gouvéa, et dont il s'autorisa plus tard pour dire que le neveu du très-orthodoxe Jacques avait goûté d'abord la vérité évangélique[2].

Une autre conversion qu'il opéra dans le troupeau barbiste aboutit à un grand scandale pour le collége et pour l'Université tout entière.

L'une des chaires de philosophie était alors occupée à Sainte-Barbe par Nicolas Copus ou Kopp, Allemand d'origine, mais Français de naissance, car il était le fils du médecin de François Ier, Guillaume Kopp, l'un des anciens et glorieux suppôts de la faculté de Paris[3]. Ce Nicolas Kopp se livra à Jean Calvin, au point qu'ayant été nommé recteur pour le dernier trimestre de l'an 1533, il ne vit dans cet honneur qu'une occasion de servir les idées de son maître et d'engager l'Université sur la pente de la Réforme.

Tout d'abord il eut pour lui les circonstances. Lors-

1. Théodore de Bèze, Histoire de la vie et de la mort de Calvin; Histoire des Églises du royaume de France, t. I, p. 14; Calvin, *Præfatio Commentarii in psalmos*.

2. Dans le traité *De scandalis*.

3. Duboulay, *Hist. Univ. paris.*, t. VI, p 66.

qu'il prit en main le gouvernail académique, un orage formé en haut lieu vint crever sur la docte corporation. Dans une saisie de mauvais livres exécutée récemment chez les libraires de Paris, on avait eu l'insolence de comprendre un poëme dévot, *le Miroir de l'âme pécheresse*, composé par la savante Marguerite, sœur de François Ier. Toute la cour était indignée contre les pédants de l'Université, qui avaient autorisé cela. Le roi en colère demanda des explications dans des termes tels que la réponse devait être une amende honorable.

Maître Kopp savait mieux que personne que l'affaire s'était faite sur les indications de la faculté de théologie. Néanmoins, lorsqu'il donna communication de la lettre du roi, il feignit l'ignorance, épuisa tous les termes de l'étonnement sur ce qu'un si grand attentat avait pu être commis, et en dernier lieu adjura les coupables de se nommer. Celles des facultés qui n'avaient fait que prescrire en termes généraux la poursuite des livres dangereux n'eurent pas de peine à établir leur innocence. Mais les théologiens, que firent-ils? Ils se déchargèrent bravement sur le censeur investi de leur mandat, de sorte qu'il ne resta pour porter le poids du méfait qu'un pauvre homme très-embarrassé, qui n'osa pas récriminer contre ses collègues, et qui fut réduit à balbutier une justification telle quelle, d'où il résultait que la saisie, qui était bien saisie à l'égard de *Pantagruel* et autres romans de même sorte, n'avait pas ce caractère à l'égard du *Miroir de l'âme pécheresse* [1].

1. *Calvini epistolæ*, n° 1, t. IX des œuvres complètes.

Qu'on juge de la joie qui fut menée et à Sainte-Barbe, dans la chambre de M. le recteur, et à Fortet, dans la chambre de Calvin, à la suite de ce signalé triomphe : la Faculté de théologie contrainte de décliner ses jugements; un livre écrit dans un esprit suspect arraché à la censure; une princesse qui protégeait les novateurs défendue publiquement par le roi! L'heure paraissait venue de tenter un coup hardi, et on le tenta.

C'était l'usage que, le jour de la Toussaint, le recteur de l'Université prêchât aux Mathurins devant tout le corps enseignant. Calvin se chargea d'écrire le sermon de Nicolas Kopp, lequel, suivant l'expression de Théodore de Bèze, sonnait tout autre note que celle qu'on avait accoutumé d'entendre[1].

Tout alla si bien pendant et après la cérémonie, qu'on put croire à un nouveau succès; mais au bout de plusieurs semaines, le prédicateur reçut une assignation à comparaître devant le parlement; des cordeliers l'étaient allés dénoncer au procureur général, selon le bruit qui courut alors. Lui, cependant, de protester contre la violation des priviléges universitaires; car, s'il avait erré sur la doctrine, il en devait rendre compte au tribunal académique et non pas à la cour suprême. Il assemble les facultés pour qu'elles se prononcent. Les artiens et médecins sont pour lui; les décrétistes votent dans le sens contraire avec les théologiens : partage égal, pas de conclusion possible. Il entraine la faculté des arts dans le lieu particulier de ses séances; le temps se passe en cris, en interruptions,

1. Histoire des Églises du royaume, t. I, p. 14.

en discussions stériles sur l'objet à mettre en délibération, et l'on n'est pas encore parvenu à s'entendre, que des huissiers du parlement s'avancent pour appréhender au corps le président de l'assemblée. Il l'apprend, quitte son siége, dépose précipitamment la mante rectorale, et, au lieu de monter à Sainte-Barbe, se dirige vers la porte Saint-Martin. C'est par là qu'il sortit, et il marcha sans s'arrêter jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Bâle, d'où il ne revint plus[1].

Quant à Calvin, on exécuta chez lui une descente de police. Il était déjà en fuite, mais on saisit ses papiers, où il y avait quantité de lettres qui servirent plus tard à faire brûler des gens.

Le refuge qu'il alla chercher fut la maison de Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême : ce Louis du Tillet était le frère puîné, et séparé par une grande distance d'âge, du célèbre Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris, le premier qui ait composé des mémoires d'érudition sur l'histoire de France[2]. Or Jean du Tillet fut barbiste; nous l'avons trouvé parmi les élèves de Gui de Fontenay[3]. Chargé par sa famille, qui habitait Angoulême, de diriger les études de son jeune frère à Paris, il est de toute probabilité qu'il le mit au collége où lui-même avait fait ses classes, et, comme ce n'est qu'au collége que put se former l'étroite amitié de Calvin et de Louis du Tillet, nous

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 239.

2. Legris, Généalogie de la maison du Tillet et des seigneurs illustres qui en descendent par alliance. In-fol. Chartres, 1701; Mémoire généalogique rédigé en 1769, à la bibliothèque impériale, cabinet des titres, dossier *du Tillet*.

3. Ci-dessus, p. 106.

aurions là, s'il en était besoin, un nouvel indice pour nous confirmer dans l'opinion que Calvin est bien réellement un élève de Sainte-Barbe.

CHAPITRE XXII.

Principalat d'André de Gouvéa. — Barthélemi Latomus.

Lorsque eut lieu la désagréable affaire dont on vient de lire le récit, Jacques de Gouvéa n'avait qu'un œil ouvert sur son collége. Absorbé par les travaux de la faculté de théologie, il avait confié depuis quelque temps la direction de Sainte-Barbe à son neveu André. C'est donc sur ce jeune homme que retomba tout l'ennui de la fuite de Nicolas Kopp. Il était trop considéré dans l'Université pour qu'on l'en rendît responsable; toutefois il fallut s'adresser à lui pour faire les constatations officielles, et sans doute il aurait voulu être aussi loin que le fugitif, lorsque vint le moment de cette formalité.

Le 16 décembre 1533, en vertu d'une délibération de la faculté des arts, un commissaire de cette faculté, assisté du greffier de l'Université et de trois bedeaux, se présenta à Sainte-Barbe pour verbaliser. Il demanda au chef de la maison des nouvelles du recteur : la réponse fut que le recteur s'était absenté il y avait plus de quinze jours, et que depuis lors il n'avait pas reparu. Il s'enquit ensuite de ce qu'étaient devenus les

objets appartenant à l'Université, que le recteur gardait chez lui en dépôt. André de Gouvéa déclara que Kopp avait emporté le sceau, mais qu'on avait trouvé dans sa chambre le registre d'inscriptions des maîtres ès arts et un trousseau de clefs. Il ajouta que quelqu'un l'était venu trouver l'avant-veille, et avait déposé entre ses mains, de la part du même Kopp, trois cents livres et trente deniers, représentant l'état de la caisse académique au moment de sa disparition. Argent, clefs et registre furent remis au commissaire, qui en donna quittance, et d'après le rapport consigné sur le registre de l'Université[1], tout se borna à ce peu de paroles, tant on s'étudia à exclure d'une rédaction officielle les développements qui auraient pu causer du déplaisir à l'honnête Gouvéa.

Cet incident n'atteignit pas plus la réputation de Sainte-Barbe que celle de son directeur. Comme l'hérésie était déjà dans les familles, il y avait bien peu de colléges où elle n'eût secrètement pénétré, et la faculté des arts ne s'en alarmait pas outre mesure, malgré les cris incessants que cela faisait jeter aux théologiens. La Sorbonne aurait voulu qu'on épuisât les moyens de rigueur; le corps enseignant éludait le plus qu'il pouvait les propositions de ce genre. Le plus pressé, selon lui, était de favoriser le progrès des bonnes études, dans lequel il voyait le salut de l'avenir. Or, par ce côté, notre collége attirait à lui tous les suffrages.

Il est certain que Sainte-Barbe primait alors sans

1. Archives de l'Université, registre 13, à la date du 16 décembre 1533.

conteste tout le groupe d'établissements au milieu duquel elle était placée. La médiocrité dans laquelle végétaient les Cholets, Reims et Fortet nous dispense de les compter. Le Mans ne faisait que de naître; Coqueret, livré aux dissensions intestines, avait perdu par décret de l'Université le chef auquel il avait dû ses succès[1]; un désastre encore plus grand venait d'affliger Lisieux. Un cerveau brûlé de principal, qui voulait faire de cette maison l'école modèle des langues, en concurrence avec le collége royal; qui avait déjà établi plusieurs chaires de grec et d'hébreu; qui se proposait d'en établir d'autres pour l'enseignement du chaldéen et de l'arabe[2], uniquement occupé de cette visée, avait laissé aller l'administration à la dérive, s'était permis de vendre plusieurs des propriétés de son collége pour le remettre à flot, et finalement avait dû prendre la fuite[3].

Montaigu, modèle de bon gouvernement et regorgeant toujours d'élèves, avait baissé néanmoins dans l'opinion, à cause de son attachement aux vieilleries. C'est par là qu'il s'était laissé distancer de nouveau par sa rivale. Pour la jeunesse, qui détestait les capettes, ce fut une joie de le publier, surtout lorsque le gouvernement de Sainte-Barbe fut remis aux mains d'André de Gouvéa, plus rapproché d'elle par son

1. Ci-après, ch. XXIX.

2. Épilogue des *Meditationes græcanicæ in artem grammaticam autore Nic. Clenardo.* Paris, 1531.

3. Voulté, *Epigrammata*, l. I, p. 71 et 87, « in Tartesium; » Épître préliminaire d'Hubert Sussanæus à Georges de Combes, en tête de l'ouvrage intitulé : *Alexandri quantitates emendatæ a Sussanæo, quibus tam pauca sunt detracta ut autoris vetus facies agnosci possit.* Paris, 1539.

âge, imbu de toutes les idées généreuses de son siècle, et dans lequel on ne savait quoi préférer, du caractère ou du talent. Plus d'une fois, sans doute, la poésie des classes fut employée à peindre le contraste des deux empires que séparait la largeur d'une rue : ici, tournée au midi et inondée de lumière, une Athènes qui florissait sous les lois d'un noble fils de famille, pourvu de tous les genres d'humanité; là, battue incessamment par l'aquilon, une Sparte malsaine et rétrogade, dont les deux souverains n'excitaient au dehors que la répulsion ou le rire : Noël Baide, le docteur bossu et morose, toujours prêt à se fâcher et à crier anathème; Pierre Tempête, « le grand fouetteur d'écoliers[1], » qui prenait à tâche de justifier son nom par le retentissement de sa férule.

La sympathie du plus grand nombre des professeurs pour Sainte-Barbe se montre par l'honneur si rare qui lui échut en 1533, de fournir deux recteurs consécutifs à l'Université. Lorsque Nicolas Kopp fut élu, il reçut les insignes des mains d'André de Gouvéa, qui venait de les porter avant lui[2].

Le vent de la faveur continua de souffler en 1534. Quatre mois après l'escapade de Nicolas Kopp, ce fut encore un régent de notre collége que les intrants proclamèrent dans l'église de Saint-Julien-le-Pauvre.

Ce dernier était Antoine de Mery, étudiant en médecine, déjà parvenu au grade de licencié. Il s'est fait connaître par un abrégé de la Thérapeutique de Galien, qu'il livra aux presses de Simon de Colines

1. Rabelais, l. IV, ch. xxi.
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p, 238.

pendant sa magistrature[1]. Il en fit hommage à l'ambassadeur de Portugal, don Fernandès Ruy d'Almada, navigateur distingué qui venait de pacifier par une heureuse négociation de graves différends survenus entre les deux couronnes. Ce grand personnage honorait de ses visites les Gouvéa et le collége, où il avait de nombreux protégés. De pauvres écoliers portugais ayant été chassés de Paris par la misère, il les y renvoya à ses frais, et constitua pour eux des bourses qui s'ajoutèrent au nombre de celles que soldait déjà le trésor royal. Pendant tout le temps qu'il resta à Paris, il fit en sorte que sa conduite fût l'expression des sentiments de son souverain à l'égard des lettres et des lettrés. On le vit un jour conduire lui-même en grande cérémonie un licencié portugais qui allait chercher le bonnet de docteur à Notre-Dame[2].

Revenons à André de Gouvéa.

Son règne académique ayant été aussi paisible que celui de son successeur fut troublé, n'a pour ainsi dire pas laissé de traces dans les documents. On en peut dire autant de son principalat; trois mots en résument l'histoire : tranquillité, prospérité, considération. Ce fut la continuation de l'œuvre de Jacques de Gouvéa par un homme qui était capable de la perfectionner encore. Jamais la discipline ne fut plus

1. *Perioche septem librorum primorum methodi Galeni cum quibusdam tum ab eodem tum aliis authoribus traductis (ut vocant) receptionibus, per Antonium de Mery, medicum.* In-16, Paris, 1534, avec une épître dédicatoire datée : « Ex ædibus Barbaranis, nostri vero rectoratus parisiensis mense tertio. »

2. Leitao Ferreira, *Noticias chronologicas da Universidade de Coimbra*, n° 1187.

religieusement observée, ni le cadre du personnel enseignant mieux rempli. Avec Martial, Antoine et Jacques de Gouvéa le jeune, avec Teyve et Belliago, la constellation portugaise brillait de tout son éclat; Strébée continuait à former les rhétoriciens; par les soins du jeune principal l'un de ces cours extraordinaires où toutes les nouveautés pouvaient se produire échut à un maître qui occupait toutes les trompettes de la renommée; nous voulons parler de Barthélemi Latomus.

Latomus ou Mauer ou Lemaçon, Luxembourgeois de naissance, était un ami d'Érasme et un représentant de la philosophie allemande. Formé aux universités des bords du Rhin, il ne connut jamais la scolastique que par le mépris qu'en faisaient ses maîtres [1]. A l'exemple de ceux-ci, les idées de Platon se mariaient chez lui à celles d'Aristote; mais ses méditations avaient porté principalement sur la composition littéraire, et il était de ceux qui bornaient la dialectique à l'étude des procédés employés par les grands maîtres dans l'art d'écrire. Jean Sturm et lui apportèrent en France le traité de Rodolphe Agricola *De inventione dialectica*, qui était le livre fondamental de cette doctrine. Ils furent accueillis comme les apôtres de l'évangile dont Jacques Lefèvre n'avait été que le précurseur. Les théologiens eurent beau dénoncer comme un symptôme de pestilence l'abandon d'Aristote pour Agricola [2], on s'attacha à la nouvelle dialectique avec un engouement sans pareil, et le terrain

1. Goujet, Mémoires sur le collége royal, part. II, p. 116.
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 235.

de la philosophie fut envahi par la rhétorique. Cela occasionna en 1534 une révolution dans la faculté des arts. Les professeurs d'humanités, et ceux de grammaire à leur suite, exigèrent qu'on les relevât de l'infériorité flétrissante où les statuts universitaires les avaient tenus jusqu'alors à l'égard de leurs collègues les philosophes. En effet, tandis que ceux-ci, après cinq ans d'exercice (c'est ce qu'on appelait le *quinquennium*), pouvaient aspirer aux bénéfices que l'Église réservait aux lettrés, les régents des autres classes n'avaient de ressource pour leur vieillesse que de se mettre précepteurs dans les maisons riches ou de travailler dans les imprimeries. L'Université n'opposa pas de résistance. Elle inscrivit les grammairiens et les rhétoriciens parmi les candidats aux bénéfices, en déclarant que les choses qu'ils enseignaient devaient être réputées des arts libéraux au même titre que les diverses branches de la philosophie [1].

Latomus marqua son entrée à Sainte-Barbe par l'impression d'un abrégé d'Agricola. Ce fut le cadeau qu'il offrit à André de Gouvéa pour le remercier de l'hospitalité qu'il recevait dans sa maison, et en même temps un instrument de travail pour hâter les progrès de ses élèves [2]. Ceux-ci furent très-nombreux; on vint l'entendre de tous les colléges; peut-être comptat-il Ramus parmi ses auditeurs.

Pierre Ramus, domestique d'un gentilhomme qui étudiait au collége de Navarre, fit son cours de philo-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 251.

2. *Epitome commentariorum dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ per Bartholomæum Latomum arlunensem*, avec une épître dedicatoire à Antoine de Gouvea, datée du 16 septembre 1533.

sophie de 1531 à 1534. On lit dans l'intéressante histoire de sa vie, écrite récemment par M. Waddington[1], que, tandis qu'il préparait ses examens de licence, il allait assez souvent à Sainte-Barbe, et que c'était pour assister aux leçons de Jean Penna, le maître sous qui saint Ignace fit sa philosophie.

M. Waddington a certainement péché par excès de confiance en acceptant sans contrôle, pour les visites de Ramus à Sainte-Barbe, le témoignage de l'abbé Goujet, car le seul fondement de celui-ci pour affirmer le fait est un contre-sens commis par lui sur le texte de l'auteur qu'il allègue à ce propos[2].

Il est à craindre que M. Waddington n'ait péché encore par témérité d'induction en établissant de son chef entre Ramus et Jean Penna un commerce qui n'a pas pu exister, car Jean Penna suivait la doctrine d'Aristote, dont Ramus était sur le point de se déclarer publiquement l'adversaire, n'attendant pour cela que le moment de son examen. Ainsi, à première vue, il ne resterait rien de l'anecdote introduite dans la nouvelle vie de Ramus. Cependant il est permis de la conserver si l'on y substitue le nom de Barthélemi Latomus à celui de Jean Penna. Tant que Ramus vécut, il se glorifia de procéder de Sturm et de Lato-

1. Ramus, sa vie et ses écrits, p. 21. In-8°, Paris, Meyrueis, 1855.

2. Goujet cite le discours prononcé à Sainte-Barbe, en 1557, par Léger Duchesne, qui nomme seulement, parmi les élèves célèbres du collége, Antoine de Gouvéa, adversaire de Ramus : « Antonius Goveanus, de cujus incredibili doctrina nemo dubitat, qui illius festiva epigrammata, argutum conclusionum librum, acutam in P. Ramum disputationem, graves in jus civile commentarios viderit. »

mus pour la méthode d'analyse qu'il appliquait aux auteurs de l'antiquité[1]. Cette méthode lui était déjà familière avant qu'il eût obtenu ses grades. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer d'après cela que, tandis que la nouvelle dialectique fut professée dans notre collége, Ramus, pour venir l'entendre, se déroba le plus souvent qu'il put aux leçons exclusivement aristotéliques de Navarre?

Le cours du professeur allemand eut plus de retentissement qu'on ne l'aurait désiré à Sainte-Barbe. Il attira l'attention de François Ier, et décida ce prince à faire une chose devant laquelle il avait reculé jusque-là. Le collége de France fonctionnait depuis 1530, ne consistant encore qu'en deux chaires, l'une d'hébreu, et l'autre de grec. Budé pressait le roi d'ajouter à cet enseignement celui du latin; le roi objectait les plaintes que les principaux ne manqueraient pas d'élever contre une extension dans laquelle ils verraient une concurrence funeste pour l'exercice des colléges. Enfin la chaire de latin fut créée en faveur de Latomus. Les criailleries dépassèrent ce qu'on avait prévu; Latomus n'en resta pas moins professeur royal, et rétribué des deniers publics, il réunit autour de lui encore plus d'auditeurs qu'il n'en avait eu étant à solde des Gouvéa[2].

La retraite de Strébée auprès de l'évêque de Lisieux eut lieu dans le même temps que celle de Latomus, de sorte que ce fut comme une conspiration des grands

1. *Petri Rami vita a Nic. Nancellio.* Paris, 1599.

2. Goujet, Mémoires sur le collége royal, partie I, p. 28; Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 244.

pour ravir à l'Université les sujets qui en faisaient l'orgueil. Un souvenir amer s'attacha à l'année qui vit enlever ces deux belles colonnes du temple académique, Strébée et Latomus : témoin ces deux vers introduits vingt-cinq ans plus tard dans l'éloge funèbre de Pierre Galland :

Et dum nutarent academica tecta, remotis
Strebæi et Latomi non bene cardinibus[1].

Les adieux d'Antoine de Gouvéa à Sainte-Barbe suivirent de près ceux de ses deux illustres collaborateurs. Il résigna le gouvernement dont son oncle l'avait investi, pour se rendre à des propositions qui lui furent apportées de Bordeaux.

1. *Ode ad Guillelmum Gallandium, gymnasiarcham becodianum, authore Claudio Roilleto Belnensi, cui accessit ejusdem de obitu P. Gallandii, latinarum litterarum regii professoris, secunda editione aucta et recognita elegia.* Paris, 1559.

CHAPITRE XXIII.

Les colléges de Guyenne à Bordeaux et des Arts à Coïmbre. — Nouvel ordre des études.

Ce n'est pas sortir de notre sujet que de suivre les barbistes dans les colonies qu'ils fondèrent au loin, et où ils portèrent les institutions de la mère patrie.

Depuis un siècle la ville de Bordeaux possédait dans ses archives le brevet d'une université qu'elle n'était point encore parvenue à établir, lorsque le consulat par lequel elle était administrée en 1534 pria André de Gouvéa de venir l'aider dans une entreprise que le progrès des lumières ne permettait plus de différer davantage. Il s'agissait de fonder un collége unique, au-dessus duquel fonctionneraient une école de droit civil et une école de médecine. Un méchant collége municipal, qu'on appelait le collége de Guyenne, existait déjà à Bordeaux. Jamais on n'avait pu décider les familles considérables du pays à y envoyer leurs enfants. Tout récemment un certain Tartesius ou Tartois, qui n'est pas autre que ce grand propagateur de l'étude des langues que nous avons vu opérer si malheureusement à Lisieux, était venu s'offrir comme devant mettre en un clin d'œil le collége de Guyenne au-dessus de tous les autres, et il n'avait réussi qu'à sombrer dans un nouveau naufrage. C'est ce pauvre

établissement qui devait fournir à la fondation projetée par le consulat son nom, et ses bâtiments qu'on augmenterait de propriétés voisines. André de Gouvéa en aurait la direction; il y amènerait avec lui des maîtres de son choix. La ville se chargeait de tous les frais, et constituait pour le personnel enseignant des appointements capables d'attirer les hommes de mérite[1].

André de Gouvéa ne prit conseil que de son ami Gelida; il se décida promptement, et se mit en devoir de former son contingent de professeurs[2].

Le premier qu'il porta sur sa liste fut Mathurin Cordier, nouvellement revenu de Nevers à Paris. Il lui donna pour collègues Jean Binet, Claude Boudin, Jacques de Teyve, Nicolas de Grouchy, Guillaume de Guérente, et d'autres qu'on ne connaît pas. Il a été dit en son lieu que Teyve fut élevé à Sainte-Barbe; Grouchy et Guérente y avaient passé soit comme élèves, soit comme professeurs : tous les deux Normands et gentilshommes, tous les deux unis par une amitié exemplaire, dont la communauté de talent formait le premier lien : Guérente, humaniste; Grouchy, philosophe et antiquaire. Leurs noms sont comme inséparables dans tous les livres où il est question d'eux[3].

Le collége de Guyenne partage encore avec Sainte-

1. De Lurbe, *De scholis litterariis omnium gentium;* Voulté, *Epigrammata*, l. I, p. 71 ; Vinet, *Schola aquitanica.*

2. Businus, *Vita J. Gelidæ ; Roberti Britanni Atrebatis epistolarum libri duo*, f. 29.

3. De Lurbe, Chronique bordelaise; Montaigne, Essais, l. I, ch. xxv; de Thou, Hist. univers., t. III, p. 419.

Barbe l'honneur d'avoir possédé Gelida et Buchanan; mais l'un et l'autre ne s'adjoignirent que plus tard à la colonie, le premier par suite de mauvaises affaires qui l'obligèrent de quitter le collége du cardinal Lemoine, dont il était devenu principal; le second fuyant le courroux du primat d'Écosse, qu'il avait offensé [1].

Le succès du nouvel établissement ne se fit pas attendre. Dès la première année le nombre des écoliers fut considérable, et il ne fit qu'augmenter par la suite, à mesure qu'on se déshabitua d'envoyer la jeunesse bordelaise apprendre le latin soit à Bourges, soit à Poitiers, soit à Toulouse. Des noms qui sont restés immortels ne tardèrent pas à figurer sur la liste des élèves formés par nos professeurs barbistes : Montaigne, La Boëtie, Joseph Scaliger, Jacques Mendès de Vasconcellos, qui leur fut amené de Portugal par l'évêque de Viseu [2].

Des difficultés furent suscitées cependant par ceux qu'offusque toute entreprise qui réussit. On blâma, comme une chose incompatible avec l'intérêt public, la trop grande indépendance laissée à l'administration du collége, et avec le concours des commis de la ville, qui étaient désolés de n'avoir plus la haute main dans cette partie du service, on s'efforça de provoquer une réforme en répandant le bruit que la réforme était décidée. L'alarme se mit entre les professeurs, au point que plusieurs se disposaient déjà à déserter la place, quand le parlement, instruit de ce qui se passait, les fit venir à sa barre, André de Gouvéa à

1. Businus, *Vita Gelidæ*; Buchanan, *De vita sua.*
2. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 675.

leur tête. Le premier président, parlant au nom de sa compagnie et du consulat, les remercia en termes magnifiques des services qu'ils rendaient journellement à la cité; il les exhorta à persévérer, les rassura sur leur situation, leur démontra la futilité des propos dont ils s'étaient prématurément effrayés, et enfin les renvoya à leurs travaux, en leur déclarant que la cour les prenait désormais sous sa protection spéciale [1].

Une autre fois la malveillance chercha à compromettre le collége pour des placards satiriques qui furent affichés dans les rues après l'exécution du premier protestant qu'on supplicia à Bordeaux. Toute une chambrée d'écoliers fut mise en prison pour ce fait, qui, après qu'on en fut venu aux informations, se réduisit à de simples soupçons contre la personne d'un domestique. Le pauvre hère fut remis entre les mains de Gouvéa pour recevoir le châtiment de la salle [2].

Mais c'est moins l'histoire du collége de Guyenne qu'il convient d'exposer ici, que le tableau de son régime intérieur; car on verra là ce que la pédagogie avait accompli de progrès en un quart de siècle, et l'on aura l'image des règlements qui étaient en vigueur à Sainte-Barbe : image perfectionnée, il est vrai, plusieurs améliorations auxquelles s'opposait la force des traditions universitaires ayant pu être effectuées sur cette terre vierge du Bordelais [3].

1. Lettre de Robert Breton à Gelida, fol. 37 du recueil indiqué ci-dessus. Voy. page 229, note 2.

2. Théodore de Bèze, Histoire des Églises du royaume de France, l. I, p. 28.

3. Tout ce qui suit est tiré du règlement d'André de Gouvéa,

André de Gouvéa s'appliqua à mettre en pratique la doctrine des humanistes qui voulaient que les jeunes esprits fussent familiarisés avec les formes oratoires de la pensée, plutôt qu'exercés à la recherche de sa nature. Il réduisit à deux ans le cours de philosophie, qui était de trois à Paris, et il bannit des études littéraires tout exercice préparatoire sur la logique.

Il mit ensuite une sollicitude qu'on ne saurait trop louer à ce que tous les élèves de chaque classe profitassent des soins du professeur. C'est pourquoi il augmenta le nombre des classes dites de grammaire, en les portant de dix à douze, et il voulut que dans toutes les classes, particulièrement dans les basses, il y eût plusieurs sections où les élèves, répartis d'après leur force respective, seraient soumis à des exercices gradués. Cela se fit sans allonger le temps des études, des examens continuels ayant lieu dans le cours de l'année pour constater les progrès accomplis et faire passer à mesure les sujets d'une section ou d'une classe dans la section ou dans la classe supérieure.

Les classes, comme à Paris, étaient assimilées aux légions romaines, et ceux qui les composaient, désignés, ainsi qu'autrefois les légionnaires, par leur adjectif ordinal, depuis les *primani*, qui répondaient aux rhétoriciens actuels, jusqu'aux *decumani* ou commençants. Les deux classes ajoutées par Gouvéa formèrent des subdivisions de la septième et de la sixième; les élèves, selon qu'ils appartinrent à l'une ou à l'autre

imprimé à Bordeaux, sous le titre de : *Schola aquitanica* (in-12), avec une préface d'Élie Vinet, datée de 1583.

subdivision, ajoutèrent à leur dénomination ordinale l'épithète *majores* ou *minores*.

L'ordre et la propreté régnaient dans les salles destinées aux leçons. Les enfants ne se roulaient plus dans la poussière du carreau; ils étaient assis sur des escabeaux soigneusement alignés. La neuvième et la huitième, incomparablement plus fréquentées que les autres classes, parce qu'on y donnait l'instruction élémentaire suffisante au plus grand nombre, étaient disposées en amphithéâtre, les escabeaux séparés en dix sections sur onze gradins successifs.

Trois fois par jour, selon l'ancien usage, le son de la cloche ramenait les élèves devant leurs professeurs; mais les heures étaient changées. La classe courte se tenait à midi, après le dîner; les deux classes de deux heures avaient lieu, le matin à huit heures, et le soir à trois.

La classe de midi était pour l'exposition des principes, celles du matin et du soir pour l'explication des auteurs. Tout cela se livrait à petite dose. A partir de la huitième, les élèves copiaient quelques lignes d'un auteur ou une règle du rudiment, qui devaient servir de texte à la leçon, et ce qu'ils avaient copié, ils étaient tenus de le savoir par cœur. L'un d'eux récitait le premier membre du passage transcrit, un autre en faisait la paraphrase en latin, un troisième traduisait mot à mot en français, et ainsi de suite. Le maître introduisait à mesure les remarques qu'il jugeait convenables, puis à la fin il se livrait à un genre d'interrogation on ne peut plus fructueux, retournant de toutes les façons la pensée de l'auteur expliqué, et demandant ce que l'expression serait devenue dans tel

ou tel cas. Les enfants apprenaient par là la propriété des termes, en même temps qu'ils se familiarisaient avec les règles de la grammaire et les ressources de la syntaxe.

Quant au gothique procédé des disputes, il n'était plus guère maintenu que pour mémoire dans les classes de grammaire, une demi-heure seulement étant réservée après la classe du matin pour que les élèves, sans quitter leurs places, s'interrogeassent mutuellement sur ce qu'ils venaient d'entendre. Ce qui leur restait de temps, après l'accomplissement des devoirs de chaque jour, ils l'employaient à composer des thèmes ou des vers latins sur des matières dictées par le maître, et ils en rapportaient des copies qui étaient corrigées publiquement.

Les classes du samedi étaient employées à la récitation générale de tout ce qu'on avait appris dans la semaine. Les disputes de ce jour-là étaient plus longues et établies sur un autre pied. Elles consistaient en un véritable examen que six élèves de chaque classe, à tour de rôle, subissaient de la part de six autres élèves de la classe supérieure : ainsi les *primani* étaient juges des *secundani*, les *secundani* des *tertiani*, etc. L'épreuve portait sur des compositions écrites, dont le sujet était laissé au choix des auteurs. On en faisait des copies en gros caractères, que l'on attachait sur la devanture de chaque classe. Les examinateurs lisaient, faisaient tout haut leurs remarques, discutaient les objections de qui voulait leur en présenter, et classaient enfin dans l'ordre de mérite les six copies, dont les auteurs ne se faisaient connaître qu'après le jugement rendu.

Cette participation de la jeunesse à l'enseignement n'existait qu'à partir de la huitième. Dans les deux classes inférieures le professeur faisait tout, sauf que celui des *decumani* déléguait aux plus forts de ses triaires le soin d'apprendre leurs lettres aux nouveaux qui ne les savaient pas. Toute la partie du programme relative à l'instruction élémentaire fut écrite sous la dictée du bon Cordier, qui y fit passer la tendresse de son cœur pour le jeune âge. On y rencontre des détails charmants, comme par exemple la tolérance recommandée au maître s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture dont il serait satisfait à d'autres égards : la raison est qu'il faut prendre garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée.

Cicéron, Térence et le rudiment de Despautère étaient la base de l'enseignement du latin. En cinquième on commençait à composer des vers, et l'explication d'Ovide était ajoutée à celle des prosateurs. On n'abordait Virgile qu'en seconde, et Horace qu'en première. Les préceptes de la rhétorique étaient exposés dès la troisième. La classe de midi, en seconde et en première, était consacrée à l'étude de l'histoire d'après Justin et Tite-Live. Il y avait en outre pour les *primani* des concours de déclamation qui avaient lieu le dimanche dans la grande salle, devant toutes les classes assemblées. C'est pour ces exercices que Buchanan écrivit ses tragédies de Saint Jean-Baptiste et d'Alceste, cette dernière traduite d'Euripide. Guérente et Muret, qui débuta à Bordeaux en 1543, travaillèrent aussi pour le même répertoire. Ceux des élèves qui récitaient le mieux étaient choisis pour re-

présenter la pièce avec l'appareil théâtral, devant un public invité. Montaigne loue fort ce divertissement : il raconte qu'il y était maître ouvrier pour l'assurance de son visage et la souplesse de sa voix[1].

Cinq classes supérieures, dont l'accès était ouvert aux auditeurs du dehors, représentaient à la fois, au collége de Guyenne, le double cours de philosophie et les leçons extraordinaires de Sainte-Barbe.

C'étaient d'abord les deux années de philosophie, dont les élèves étaient distingués par les noms de *dialectici* et de *physici*. Les exercices y étaient réglés comme dans les classes de grammaire, sauf que les disputes duraient deux heures. Chaque année eut son professeur en titre, contrairement à l'usage de Paris, d'après lequel un seul régent était chargé de toute l'instruction philosophique d'une même promotion d'écoliers. Tant que Gouvéa resta principal à Bordeaux, la chaire de dialectique fut occupée par Nicolas de Grouchy. Ce savant fit imprimer un résumé de ses leçons, qu'Élie Vinet regardait comme le chef-d'œuvre du genre. C'étaient les *Præceptiones dialecticæ*, livre que ne possède aucune de nos bibliothèques.

Deux autres chaires, une pour le grec et une pour les mathématiques, étaient établies dans des conditions tout à fait différentes. On y faisait tous les jours une leçon d'une heure, dans l'intervalle qui s'écoulait entre la classe de midi et celle du soir. Tous les élèves en grammaire, depuis la cinquième, étaient tenus de suivre le cours de grec. L'assistance à celui de mathématiques était obligatoire seulement pour les *secun-*

1. Essais, l. I, ch. xxv.

dani, les *primani* et les philosophes. Comme le cours de mathématiques durait deux ans, il résultait de cette obligation que, lorsqu'on allait jusqu'au bout de ses études, on l'avait entendu deux fois. Quant à celui de grec, le professeur, à cause de la composition de son auditoire, le recommençait tous les ans, de sorte qu'on avait les oreilles rebattues cinq ans de suite des mêmes choses. D'ailleurs, aucun travail effectif n'étant exigé, le résultat de ces leçons était pour le plus grand nombre d'avoir à confesser au sortir du collége, que « du grec ils n'avaient quasi du tout point d'intelligence. » C'est l'aveu qu'a fait Montaigne[1], après avoir reçu ce défectueux enseignement; mais la méthode parisienne était telle, et si fort enracinée dans les meilleurs esprits, que, jusqu'à la fin du siècle, il fut impossible d'y rien changer, même après que Ramus, en mettant l'étude du grec sur le même pied que celle du latin au collége de Presles, eût fait l'expérience la plus heureuse et la plus décisive[2].

Le cinquième cours public institué au collége de Guyenne consistait en une leçon de théologie, qui avait lieu le premier dimanche de chaque mois. Ce fut une fondation due « au tant bon, tant vertueux, tant docte et équitable président Briand de Vallée, seigneur du Douhet[3], » lorsqu'il n'était que conseiller au parlement de Bordeaux.

L'ordre des études, établi comme on vient de le

1. Essais, l. I, ch. xxv.
2. Nancel, *Petri Rami vita*.
3. Rabelais, l. IV, ch. xxxvii.

dire, reposait sur une excellente discipline, qui elle-même avait pour base l'unité de gouvernement.

André de Gouvéa fut un véritable monarque dans son royaume, et un monarque selon l'idéal du moyen âge, c'est-à-dire qui gouvernait avec l'assistance de ses pairs. Il tenait pour tels tous ses professeurs, n'avait rien de caché pour eux ni ne voulait qu'ils eussent moins d'ouverture à son égard. Afin qu'ils ne s'inféodassent pas leurs élèves respectifs, il investit chacun d'eux du même droit d'inspection et de correction sur toutes les parties du collége, et cette égalité, il la maintint par son attention à les traiter tous avec les mêmes égards, à ne reconnaître entre eux ni premier ni dernier, à représenter dans ses discours le professorat comme un sacerdoce, dont le caractère n'était changé en rien, quel que fût l'objet ou le degré de l'enseignement. D'un autre côté, il anéantit l'importance des pédagogues ou précepteurs des élèves en chambre. Il leur défendit d'enseigner dans d'autres livres que ceux des classes, de donner des devoirs particuliers, même de se servir des verges. Ils n'étaient que des surveillants, astreints à se référer de tout soit aux maîtres, soit au principal.

Telle est la constitution qui fit du collége de Guyenne « l'un des plus florissants et le meilleur de France [1]. »

Au plus beau moment de cette prospérité, André de Gouvéa fut détourné de son œuvre par les instances d'un solliciteur qu'il lui fut impossible d'éconduire.

1. Montaigne, Essais, l. I, ch. xxv.

L'Université de Coïmbre, transférée à Lisbonne depuis 1377, avait été depuis peu rétablie au lieu de sa fondation. Le roi Jean III voulut que de ce déplacement datât pour son royaume une ère nouvelle, et que le Portugal se montrât enfin capable de marcher de pair pour l'enseignement avec les autres États de l'Europe. Il s'employa à cela comme à l'un des soins les plus essentiels de son gouvernement. On dit qu'il se faisait rendre compte des travaux des colléges, et qu'il connaissait par leurs noms, étant doué d'une rare mémoire, tous les écoliers qui y étudiaient[1]. Toutefois, ni cette sollicitude, ni le dévouement avec lequel le servaient tant de professeurs formés par sa munificence dans les universités étrangères, n'avaient pu lui donner encore une Sainte-Barbe ou un collége de Guyenne. C'est pourquoi il fit porter des paroles et écrivit lui-même à Bordeaux pour obtenir d'André de Gouvéa qu'il vînt à Coïmbre, à l'effet d'y monter une maison qui fût la digne fille de l'école bordelaise. Le roi n'entendait pas arracher son sujet à une cité dont il était devenu l'ornement : après la première impulsion donnée, Gouvéa serait libre de retourner dans sa patrie adoptive.

Le maire et les jurats de Bordeaux ayant accordé à leur principal un congé de deux ans, celui-ci confia à Gelida le soin de le remplacer pendant son absence, et se mit en route pour le Portugal. Il emmenait avec lui Grouchy et Guérente, Teyve et un autre Portugais appelé Antonio Mende, Arnoul Fabricius de Bazas, Élie Vinet et Georges Buchanan, qui était revenu

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. II, p. 569.

après une absence, en compagnie de Patrix Buchanan, son frère[1].

Gouvéa mit en activité le célèbre collége des Arts, mais n'eut pas le temps de le voir prospérer. Il succomba à une maladie le 9 juin 1548, moins d'un an après son arrivée à Coïmbre. Avant d'expirer, il exprima le vœu, exaucé bientôt après, que Jacques de Teyve lui succédât à Coïmbre, et Gelida à Bordeaux. On grava sur son tombeau cette épitaphe, inspirée par celle de Virgile :

Julia Pax genuit, rapuit Conimbrica corpus,
Excoluit mentem Gallia, Olympus habet[2].

Sa mort fut le prélude de toutes sortes de disgrâces qui tombèrent comme la grêle sur ses compagnons.

D'abord Georges Buchanan fut mis en prison à cause d'une satire contre les cordeliers, qu'il avait écrite en Écosse. Relâché peu après malgré les efforts de ses ennemis, il jugea qu'il n'avait plus de repos à espérer, et s'embarqua pour l'Angleterre à la première occasion[3].

Pour Grouchy, ayant voulu donner aux étudiants de Coïmbre une édition latine d'Aristote, il prit pour base de sa traduction celle que le bénédictin Joachim Périon avait publiée à Paris quelques années auparavant. C'était un ouvrage fort bien écrit, mais déparé par de nombreux contre-sens, que Grouchy corrigea. Un exemplaire de l'édition portugaise tomba entre les

1. Businus, *Vita Gelidæ.*
2. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 150.
3. Buchanan, *De vita sua.*

mains de Vascosan, qui proposa à Grouchy de réimprimer à part la Logique. Le volume se fit sous le titre de « Logique d'Aristote, traduite par plusieurs savants. » Il y avait en tête une préface envoyée par Guérente, dans laquelle toute justice était rendue au talent de Périon ; mais comme les auteurs ne sont pas disposés à convenir qu'ils se sont trompés, même quand on les loue de ce qu'ils ont fait de bien, Périon se fâcha, cria partout qu'on l'avait « barbarisé, » et, pour se venger, ouvrit contre Grouchy un feu de pamphlets, qui eut du retentissement en Portugal, et se prolongea même après le retour de Grouchy en France[1].

En dernier lieu, Jacques de Teyve et la plupart de ses professeurs, attaqués dans leurs doctrines par des adversaires occultes, furent en butte à des dénonciations qui faillirent les brouiller avec le saint-office. Ils ne comprirent où tendait ce déchaînement que par un ordre signé du roi, avec lequel le provincial des jésuites se présenta un matin pour prendre possession du collége des Arts. Notre Simon Rodriguès, ayant pris un empire absolu sur l'esprit de Jean III, arracha de sa faiblesse cette mesure, qui fut le premier pas pour assujettir l'Université de Coïmbre à la Société de Jésus[2].

1. *Joachimi Perionii benedictini Cormœriaceni oratio qua Nicolai Groscii calumnias atque injurias ostendit et refellit*, Paris, Thomas Richard, 1554 ; *Aristotelis logica ab eruditissimis hominibus conversa*, avec un avis au lecteur par Guérente, et une pièce de vers du même à Grouchy, nouvelle édition donnée par Thomas Richard en 1561 : la première est introuvable.

2. *Compendio historico do estado da Universidade de Coimbra no tempo da invasão dos denominados Jesuitas*, p. 3. Lisbonne, 1771.

Sic vos non vobis. Ceux qui étaient venus de si loin pour doter le Portugal d'un de ses plus fameux établissements littéraires emportèrent cette récompense de la peine qu'ils s'étaient donnée, et le plus dur pour eux fut qu'ils en reçurent la grâce d'un ancien condisciple.

Teyve alla s'enterrer dans un canonicat qui lui fut donné comme fiche de consolation[1]. Les Français retournèrent soit à Bordeaux, soit à Paris.

CHAPITRE XXIV.

Principalat de Jacques de Gouvéa le Jeune. — Turnèbe et autres maîtres de renom. — La chaire de rhétorique partagée entre deux professeurs. — Procès au sujet d'un élève de philosophie déserteur.

Sainte-Barbe, avec les Gouvéa, était comme l'arbre au rameau d'or planté sur le bord de l'Averne : à mesure qu'elle en perdait un, un autre se trouvait tout prêt pour le remplacer. Lorsque André partit pour Bordeaux, il eut pour successeur son cousin Jacques, surnommé le Jeune, dont le règne dans notre collége fut plus long que le sien, car il dura sept ans. Ce furent encore de belles années, quoique la prospérité ne régna pas sans mélange. Mais s'il y eut des jours néfastes, les études ne cessèrent pas d'être bon-

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 702.

nes, et les chaires de plusieurs classes furent occupées par des hommes de premier mérite. L'enseignement d'Antoine Pin est de ce temps-là. Les noms de Laberius et de Turnèbe forment avec celui de ce Portugais une trinité qui suffirait à la gloire de l'administration sous laquelle ils régentèrent.

Henri Laberius, Lorrain, originaire de Noncourt, fut un disciple affectionné de Ravisius Textor : ce qui semble indiquer qu'il fit ses études à Navarre [1]. Les doctes du temps le réputèrent l'un de leurs meilleurs humanistes. Talent plein de douceur et de grâce, il fut de ceux dont la renommée s'étendit jusque dans le monde qui ne parlait pas latin : *Lutetiæ ornamentum et dulce decus*, a dit de lui Léger Duchesne. A ce titre il fixa l'attention du duc de Longueville, qui le retira de l'Université pour l'attacher à sa maison [2]. Ce changement de condition eut lieu lorsqu'il était à Sainte-Barbe, vers 1540. Il ne nous reste de lui que quelques pièces d'excellents vers, disséminées dans les recueils contemporains, une, entre autres, qu'il ajouta aux inscriptions de Voulté, dans l'édition donnée par Simon de Colines [3]. C'est un éloge de Voulté lui-même, d'où il résulte que ce jeune homme, cher à

1. *Henrici Laberii Noncuriani quærimonia de morte sui Ravisii Textoris, ad Ludovicum Miletum, virum scientia et probitate spectabilem, hypodidascalum Navarrensem*, en tête de l'*Opus epithetorum* de Ravisius Textor.

2. *Leodegarii a Quercu oratiuncula habita Parisiis, in Athenæo barbarano*, 1557.

3. *Joann. Vulteii Rhemi inscriptionum libri duo*, 1538. Il y a à la fin des *Xenia*, qui terminent le même recueil, une autre pièce de Laberius, sur la mort de Voulté, *ad Joannem Venellum, Metensem archidiaconum*.

tous les grands écrivains de la Renaissance, avait fait ses études à Sainte-Barbe :

> *Nostræ* Vulteius decus *palæstræ*,
> Qui in lanugine et utili juventa
> Jam sibi cumulavit hoc honoris
> Emblema, ut studio senes adæquet,
> Scribendi in ratione purus, uber;
> Nulla ampulla, labor laboris insons;
> Pro nutu varius, facetus, asper,
> Doctis mentibus auribusque adhærens
> Ut saxis hedera arborique bacca, etc.

Laberius adresse ces hendécasyllabes à l'un de ses élèves, Honoré Veracius, pour lequel il forme le vœu de le voir se placer au premier rang après Voulté :

> Tantum hoc te volo, si sequaris ausus,
> Ante te ambulet hic poeta rarus,
> Sed post te immodicum ordinem relinquas.

En s'exprimant ainsi sur le compte du célèbre poëte, Laberius ne faisait que lui rendre en admiration le tribut qu'il recevait de lui en affection et en respect; témoin une autre pièce de Voulté lui-même, dont voici la traduction :

« Il a paru un pamphlet acerbe dont tu soupçonnes qu'un passage est dirigé contre toi, Laberius, et tu m'en fais l'auteur. C'est à tort. Serais-je donc si dénué de sens et si pressé du besoin de nuire que de vouloir troubler par mes agressions, poursuivre de risées et déchirer à belles dents celui qui ne m'a donné aucun sujet de plainte, qui ne fait de mal à personne, qui est la bonté même à l'égard de tous? Si tu le crois, Laberius, tu te trompes. C'est à peine si je remarque

les attaques des méchants, et pour que je me venge, il faut qu'on m'ait longtemps provoqué : tant s'en faut que je songe à commencer la guerre contre toi. Que tu le veuilles ou non, je suis ton ami [1]. »

L'un et l'autre ils furent enlevés aux lettres par une mort prématurée.

Le nom d'Adrien Turnèbe est impérissable. Ses contemporains admirèrent tout en lui, le savoir, l'éloquence, le style, le caractère, et jusqu'à la distinction des manières ; car tandis que la vie de collége marquait alors les hommes d'une empreinte ineffaçable, lui n'eut jamais du pédant que la robe et le bonnet. C'est le mot que Ronsard se plaisait à dire de Buchanan, d'Antoine de Gouvéa et de Turnèbe [2].

Son patriotisme est quelque chose d'étonnant pour l'époque où il vécut. Aux offres magnifiques qu'il reçut de presque tous les gouvernements étrangers, il préféra le séjour de la France, où cependant il ne sortit jamais d'une médiocrité voisine de la gêne, et où son âme tendre eut si fort à souffrir des déchirements dont il fut témoin, que cela contribua à abréger ses jours.

Pour le talent, il eut plus que personne celui de rétablir dans son éclat la pensée mutilée des auteurs. Ce qu'il a fait en ce genre n'a pas encore lassé l'admiration des critiques.

Il entra à Sainte-Barbe en 1538, afin de remplacer Antoine Pin, lorsque celui-ci déserta les lettres pour

1. *Hendecasyllabon*, l. IV.

2. De Thou, Histoire Universelle, t. V, p. 100, et t. VIII, p. 665.

la théologie. Il enseignait depuis six ans, et déjà la restitution des textes était sa préoccupation constante, au point que Pierre Ramus lui reprochait de sacrifier tous les autres exercices à celui-là. Mais Ramus n'a jamais ménagé les gens qui lui déplaisaient, et Turnèbe fut longtemps du nombre. Il l'appelait un esprit littéraire, ce qui dans sa bouche était le synonyme d'un esprit sans portée. Turnèbe, de son côté, fuyait Ramus, en qui il ne voyait qu'un aboyeur dangereux. Ils finirent par s'estimer comme devaient le faire deux si nobles cœurs, mais ce fut après de longs démêlés, auxquels des diatribes lancées de part et d'autre donnèrent plus de retentissement qu'il n'aurait fallu, quoique les deux adversaires furent conduits par une sorte de respect humain à ne se combattre qu'avec des armes d'emprunt. Ramus écrivit contre Turnèbe sous le nom d'Omer Talon, et Turnèbe contre Ramus sous celui de Léger Duchesne. C'est alors que fut portée contre Turnèbe l'accusation de trop s'adonner à la correction des auteurs. Voici en quels termes s'exprimait le prétendu Omer Talon :

« Rappelle-toi quel fut ton enseignement à Sainte-Barbe, lorsque je commençai à faire la classe de première à Dormans. Tu succédais à des maîtres consommés dans l'art d'instruire la jeunesse, à un Jacques Strébée, à un Antoine Pin. A quoi passas-tu l'année entière? A signaler des variantes et à proposer des corrections. Il ne t'est pas arrivé une fois de dicter la moindre matière de discours, ni d'épître, ni de vers; tu n'as pas corrigé un seul devoir ; de sorte que toute l'érudition étalée par toi me fit l'effet de couvrir un assez mince bagage, et me donna le soupçon que tu

t'abstenais de tant de parties indispensables par impuissance plutôt que par système. Il y a plus, je voulus vérifier ma conjecture. Un jour que nos élèves devaient disputer ensemble, je recommandai à l'un des miens de te réciter une pièce de vers de sa composition, où j'avais voulu, pour t'éprouver, qu'il fît plusieurs fautes. Eh bien, tu as tout loué, tout approuvé avec cet air doucereux qui te fait ressembler à une petite fille modeste et embarrassée[1]. »

Donner à entendre que Turnèbe ne savait pas discerner les fautes de quantité ! La médisance ne peut pas aller plus loin. Ramus, dans un autre passage, n'a pas reculé même à se faire l'écho de la calomnie :

« Arrive-t-il d'Italie ou d'Allemagne un auteur corrigé en deux ou trois endroits ? Aussitôt tu te jettes dessus, tu achètes tous les exemplaires. Peu après on entend dire à grand fracas d'éloges que Turnèbe a restitué ceci et cela ; et cependant tu as eu soin de mettre sous les yeux de tes élèves l'édition fautive : l'édition corrigée n'est qu'entre tes mains[2]. »

Ce sont là les aberrations de l'emportement. Ramus avait en lui du sang liégeois. Il s'irritait facilement, fonçait comme le taureau sur tout ce qui lui faisait ombrage, et dépassait souvent le but où il voulait atteindre. Toutefois il avait une admirable sagacité. En dépouillant son jugement de ce qu'il a d'excessif, il restera peut-être cette opinion que Turnèbe donnait trop de place à la critique dans des leçons où la doc-

1. *Admonitio Talæi*, p. 609 du recueil intitulé : *Petri Rami et Audomari Talæi collectaneæ præfationes, orationes, epistolæ.* Paris, 1577.

2. *Admonitio Talæi*, p. 577.

trine aurait dû passer avant tout. Ce grand maître était plutôt fait pour l'enseignement supérieur que pour une chaire dans un collége. Il fut à sa place le jour où la mort de Tusanus lui ouvrit les portes du Collége royal.

Turnèbe eut un intime ami, un autre lui-même, Normand comme lui, élevé avec lui au collége de Justice, et qui avait pris ses grades en même temps que lui, pour régenter ainsi que lui dans les classes d'humanités[1] : c'est Léger Duchesne, le personnage dont nous disions tout à l'heure que le nom servit à couvrir les invectives de Turnèbe contre Ramus. Jugés dignes dès leur début d'exercer le commandement sur les *primani,* les deux amis, par une association singulière, convinrent de se partager entre eux le soin de la même classe[2] : l'un s'acquittait de l'enseignement du matin, tandis que l'autre donnait celui de l'après-dîner. Ils étaient portés sur les cadres du collége où ils professaient comme s'ils n'eussent été qu'un; ils recevaient de leurs élèves la simple rétribution fixée pour chaque régent par les statuts académiques. On ignore s'ils puisèrent l'idée de cette alliance dans la tendre affection qui les unissait, ou bien s'ils y furent amenés par l'émulation, car une fraternité toute pareille exista dans le même temps entre Ramus et Omer Talon. Quoi qu'il en soit, l'Université fut touchée de voir deux couples de talents du premier ordre s'enchaîner dans des liens si étroits et se confondre en quelque

1. *Leodegarii a Quercu oratio funebris de Vita et interitu Adriani Turnebi*, dans les œuvres complètes de Turnèbe.

2. Edmond Richer, *Apologia pro senatusconsulto adversus scholæ Lexoveæ paranomum* (1602), p. 19.

sorte pour l'accomplissement d'un même devoir. Si l'exemple n'eut pas beaucoup d'imitateurs, parce qu'il y avait peu d'hommes disposés à se contenter pour deux du salaire auquel un seul pouvait prétendre, du moins l'admiration fut générale. Longtemps après que les deux sociétés eurent été rompues par la mort prématurée de Talon et par l'avancement de Turnèbe, on en parla comme d'un trait qui faisait pâlir l'amitié proverbiale de Damon et de Pythias, d'Harmodius et d'Aristogiton ; on en parlait encore lorsque les jésuites acquirent leur réputation comme instituteurs de la jeunesse, de sorte que ces pères, qui étaient à l'affût des bonnes traditions, jugèrent qu'il y avait dans celle-là quelque chose à prendre pour le fruit des études, et dès lors ils partagèrent dans leurs colléges l'enseignement de la rhétorique entre deux professeurs [1]. L'Université finit par faire comme les jésuites, et aujourd'hui encore nous voyons la même pratique s'observer dans les lycées.

Pour en revenir à Léger Duchesne, nous avons la certitude qu'il régenta sous Jacques de Gouvéa le Jeune, du moment qu'il est prouvé que Turnèbe se mit au service de ce principal. Ils firent à eux deux la classe de rhétorique, et voilà ce qui explique que durant toute une année d'enseignement Turnèbe n'ait dicté à ses élèves ni matière de vers, ni argument de discours. Il s'était attribué la partie des explications, laissant à son ami le soin de diriger les exercices de composition. Ramus trouvait à y redire, parce que

1. Goujet, Mémoires historiques sur le Collége royal, 2e partie, p. 179.

la besogne était partagée autrement entre Talon et lui; mais on comprend que ce n'était là qu'une affaire de convenance personnelle, qui n'empêcha pas le programme du cours d'être rempli à Sainte-Barbe aussi bien qu'à Dormans.

Si les raisons qui viennent d'être données ne sont pas jugées suffisantes pour porter le nom de Léger Duchesne sur la liste de ceux qui régentèrent chez nous en 1538-1539, nous alléguerons le témoignage de Duchesne lui-même. Dans un discours prononcé à Sainte-Barbe, en 1557, ce professeur rappela, comme une chose déjà ancienne, qu'il avait eu sous lui les *primani* du collége; seulement, il se borna à louer l'attention, la docilité et la bonne tenue qu'il avait trouvées alors dans ses élèves [1], parce qu'il n'eut pas besoin, vu la circonstance, de parler d'une association dont le souvenir était encore présent à toutes les mémoires.

Turnèbe et Léger Duchesne quittèrent Sainte-Barbe pour se rendre à Toulouse aux frais du cardinal de Châtillon. Quelques-uns prétendent qu'à son retour à Paris, en 1544 ou 1545, Turnèbe aurait contracté un nouvel engagement avec les Gouvéa [2]. Cette opinion se fonde sur un propos de Nicolas Bourbon, qui mourut presque centenaire, du temps de Louis XIII. Ce vieux professeur disait souvent qu'il avait vu Turnèbe, Buchanan et Muret régenter ensemble dans le même collége, et il ne manquait

1. *Leodegarii a Quercu oratiuncula habita Parisiis, in Athenæo barbarano.*

2. Notes de Thomas Ruddiman à la vie de Buchanan, en tête de l'édition des œuvres complètes.

jamais d'ajouter que chacune des trois parties du monde se serait trouvée bien partagée d'avoir un seul de ces grands hommes. Leur rencontre doit avoir eu lieu effectivement après la rentrée de Turnèbe à Paris, attendu que Buchanan et Muret y vinrent de Bordeaux en ce temps-là, et que pour Muret, âgé seulement de vingt ans, et qui voyait pour la première fois la capitale, il n'est pas possible qu'il ait régenté à une époque antérieure en aucun de nos colléges. Mais il faut que Sainte-Barbe renonce à revendiquer pour elle la possession simultanée des trois illustres humanistes. Ménage, qui avait interrogé là-dessus Nicolas Bourbon, tenait de lui-même que cet honneur échut au collége de La Marche [1].

Sans sortir des noms qui ont marqué dans les fastes universitaires, on peut citer encore d'autres collaborateurs de Jacques Gouvéa le Jeune.

D'abord Nicolas de Martimbos, homme d'une érudition consommée, l'un des bons professeurs de philosophie de son temps. Originaire de Gournai, il appartenait dans l'Université à la nation de Normandie, qui le choisit pour son procureur à la fin de 1539. Peu après il fut recteur. Il fit paraître, tandis qu'il enseigna à Sainte-Barbe, une traduction du traité d'Aristote *Peri hermenias* [2]. C'est le même dont il est question dans l'histoire des Églises réformées, à cause du bruit que firent à Senlis certains sermons où on l'accusait de trop favoriser les hérétiques. Il paraît

1. Ménage, Antibaillet, t. I, p. 328.

2. *Liber Aristotelis de interpretatione*, Paris, J. L. Tisletan, 1539, livre introuvable.

effectivement qu'il crut à la possibilité d'accorder les deux communions; mais il abandonna cette idée lorsqu'il vit les tracas qu'elle lui suscitait. Il acheta par une amende honorable la grâce de mourir en repos[1].

Jean Calmus, natif du val d'Aillan, près de Sens[2], fut un bon humaniste, mais d'un caractère pétulant et insoumis, qui l'empêcha de se fixer nulle part et le rendit incommode dans tous les colléges où il fut engagé. On en trouvera des preuves un peu plus loin. Il n'employa guère son talent qu'à composer des pièces pour les représentations de collége. Il était pour le genre comique; mais, au lieu de se traîner dans l'ornière des vieilles farces, il ressuscita, par l'imitation de Térence, la comédie de caractère.

Michel de Villènes, régent de grammaire, fut nommé procureur de la nation de France en 1538, lorsqu'il avait déjà gagné à Sainte-Barbe les prérogatives du *quinquennium*[3].

Nicolas Hirigaray, Basque, du bourg de Mongelos, régenta en philosophie à Lisieux, puis à Sainte-Barbe, où il faisait l'année de physique en 1539-1540. Il fut, comme le précédent, procureur de la nation de France[4].

Il nous reste la relation d'un procès auquel il donna lieu pour avoir reçu dans sa classe un physicien trans-

1. Lannoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 737 ; Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 965 ; Archives de l'Université, reg. 19, fol. 129; Théodore de Bèze, t. I, p. 162.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 398 ; ms. H. 2682 A de la bibliothèque Mazarine, fol. 18.

3. Ms. H. 2682 A de la biblioth. Mazarine, fol. 16.

4. *Ibid.*, fol. 18.

fuge de Calvi [1]. Cet élève était venu à Sainte-Barbe pour se soustraire à la rapacité du principal et du professeur de alvi, et en faisant cela, il avait obéi à un oncle à qui appartenait la surveillance de ses études. Il fut cité néanmoins devant le tribunal académique, parce que l'élève en philosophie qui était resté un an et un jour sous le même régent ne pouvait plus achever son cours sous un autre que celui-là. Quiconque manquait à cette obligation était réputé déserteur, et si l'on apprenait qu'il fût allé dans un autre collége, la loi prononçait la privation des priviléges universitaires contre le principal et le professeur qui lui avaient donné asile.

Plusieurs colléges de Paris (et Sainte-Barbe nous paraît avoir été du nombre) commençaient alors à avoir des régents spéciaux pour chaque année de philosophie, comme on a vu que cela se pratiquait à Bordeaux. Gouvéa vit l'inconvénient qu'aurait pour le nouveau régime le maintien de l'ancien statut; il jugea qu'il était temps de battre en brèche une coutume séculaire, mais en même temps il crut devoir masquer son attaque. La responsabilité gênante de ceux qui accueillaient les déserteurs ayant mis de son côté la plupart des principaux et régents de philosophie, Martimbos et lui se portèrent comme défenseurs de l'intérêt général. En cette qualité ils mirent opposition à la sentence qui contraignait de retourner à Calvi l'élève nouvellement reçu à Sainte-Barbe.

Nos deux maîtres manœuvrèrent avec l'expérience

1. Archives de l'Université, reg. 19, fol, 115, 121 et 151, novembre 1539 à mars 1540.

de plaideurs consommés. Ils firent défaut aux premières citations, puis comparurent à l'heure précise un jour que le tribunal était en retard, et ce fut pour se retirer aussitôt, après avoir pris acte de la négligence de leurs juges. Bref ils épuisèrent tous les termes juridiques, de manière à lasser la patience de la partie adverse, et à s'attirer des injures, qu'ils firent entrer comme surcroît dans la cause. A la fin ils embarrassèrent très-fort le tribunal parce qu'ils apportèrent un nouveau moyen de défense, qui était le respect dû au droit des familles. Jamais dans les lois universitaires il n'avait été question de la volonté des parents, et cependant la raison, qui commençait à éclairer les esprits, disait qu'il y avait là quelque chose à prendre en considération. On saisit un biais qui se présenta. Le professeur de Calvi ne put pas administrer la preuve matérielle que son élève fût resté sous lui pendant un an et un jour, quoique cela fût de notoriété publique. La première sentence fut cassée, et ainsi Gouvéa, Martimbos et Hirigaray se retirèrent, ayant bel et bien gagné leur procès.

CHAPITRE XXV.

Rectorat de Jacques Gouvéa le Jeune. — Les comédies de collége. — Le Lendit. — Révolte à Sainte-Barbe. — Bataille au faubourg Saint-Marceau.

Il a été dit qu'anciennement les grands électeurs ou intrants, chargés de désigner le recteur de l'Université, recevaient leurs pouvoirs des nations par la voie du suffrage universel, et qu'ils étaient nommés dans l'église même de Saint-Julien le Pauvre, où ils avaient à s'acquitter, séance tenante, de leur mandat. Cela fut changé en 1524, à cause des rixes fréquentes auxquelles donnait lieu cette élection préliminaire. Le parlement rendit un arrêt qui contraignait les nations à voter par sections dans des colléges désignés à cet effet[1]: mesure très-efficace pour empêcher les coups de poing de se donner dans l'église, mais non pas pour empêcher les coups de poing eux-mêmes. On en eut la preuve aux élections du 16 décembre 1538. Jacques de Gouvéa le Jeune s'était mis sur les rangs pour être recteur. Le choix d'un intrant qui lui fût favorable amena une bataille parmi les Picards réunis au collége de la Marche. Heureusement pour le résultat final, les autres nations, rendues tout d'abord au parti barbiste, usèrent de termes plus pacifiques. Celle d'Allemagne

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 162.

n'hésita pas à investir de son mandat un professeur même de Sainte-Barbe, maître Simon Snesson. A Saint-Julien le Pauvre les choses allèrent comme sur des roulettes : le conclave fut de courte durée; la formule de proclamation déclara nommé « à l'unanimité et par l'inspiration du Saint-Esprit, scientifique personne et gentilhomme accompli, maître Jacques de Gouvéa, très-vigilant principal de la maison de Sainte-Barbe [1]. »

On avait raison de vanter la vigilance du nouvel élu. Il en donna la preuve dès les premières assemblées qu'il présida, en venant dénoncer plusieurs atteintes portées à la considération ou aux intérêts de l'Université. Il s'éleva aussi contre beaucoup d'usages incompatibles avec la discipline des colléges telle qu'il la comprenait, et fit rendre autant de décrets pour porter remède à tout cela. Entre autres choses, il obtint l'abolition des farces qui se jouaient pour la fête des rois [2].

Trois mois d'exercice étaient trop peu pour un réformateur comme lui. Il avait dans la tête tout un plan de réorganisation à l'avantage des études et du bon ordre. Il voulait que, par une rupture complète avec les traditions du passé, on supprimât tous les divertissements, tous les jeux, tous les exercices scolaires susceptibles de devenir une occasion de tumulte ou de scandale; il voulait encore que le cours de philosophie fût réduit à deux ans, que les martinets payassent un droit au collége qu'ils fréquentaient, que

1. Archives de l'Université, registre 19, fol. 29.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 330 *sq.*

les actes fussent taxés de telle sorte que toute exaction cessât à l'égard des aspirants aux grades. Prévoyant la peine qu'auraient les principaux à faire triompher ces innovations, et la mollesse avec laquelle ils seraient soutenus dans cette tâche par le tribunal académique, son dessein était de provoquer l'intervention du parlement, et de faire rendre un arrêt, auquel on ne contreviendrait pas sans s'exposer aux poursuites de la cour.

Il n'eut le loisir de présenter ce projet à aucune des assemblées qui eurent lieu tandis qu'il fut en charge; mais il le développa devant son conseil la dernière fois qu'il le réunit à Sainte-Barbe [1]. On l'écouta froidement, parce qu'on vit une atteinte à l'indépendance du corps dans l'autorité dont il prétendait investir le parlement. Sans lui faire d'objection sur le fond des choses, on en subordonna la prise en considération à une foule de démarches préliminaires, qui n'étaient qu'une façon de reculer aussi loin que possible l'accomplissement. Gouvéa comprit qu'il en demandait trop à la fois; il rabattit son ambition à exécuter dans l'intérieur de son collége une partie de ce qu'il avait en pensée, sauf à renouveler publiquement ses instances sur des points séparés, toutes les fois qu'il verrait l'occasion favorable.

Il commença par diriger ses efforts contre les représentations scéniques et les promenades en armes, deux choses qui faisaient alors le supplice des principaux, amis du bon ordre.

Si l'on réfléchit que le théâtre français, répudiant

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 334.

à un moment ses origines populaires, s'est conformé au répertoire scolastique, et qu'il a commencé par là ses illustres destinées, on pourra entrevoir l'importance qu'eut la comédie dans les colléges. Elle s'y éleva presque à l'état d'une institution, tant il se réunit de circonstances pour la protéger et la faire fleurir. Indépendamment du plaisir extrême qu'y prenait la jeunesse, elle était devenue un besoin pour le public, invité à toutes les grandes représentations. D'autre part, les meilleurs pédagogistes voyaient en elle un exercice sans pareil pour perfectionner la mémoire, la prononciation, le geste. Elle affecta de devenir une école pour les mœurs, lorsque la surveillance de la police eut rendu périlleux le genre satirique qui s'attaquait au caractère des grands personnages ou aux actes du gouvernement. Alors parurent ces essais à la façon de Térence sur lesquels Jean Calmus fonda sa réputation. Mais ces compositions furent généralement l'ouvrage de très-jeunes auteurs, auxquels manquaient l'observation et le fond de philosophie nécessaire pour atteindre le but qu'ils se proposaient. Ils cherchèrent à faire rire, sans savoir au juste ceux de leurs personnages qu'il convenait de ridiculiser pour le triomphe de la morale.

Le chef-d'œuvre de Calmus, qui nous a été conservé [1], est la preuve évidente de cela. Le sujet de la pièce est la mésaventure d'un garçon que son père a

1. *Comœdia recenter edita authore Joanne Calmo, cui nonnulla per eundem adjecta sunt quæ non parum ad cognoscendam et scribendam comœdiam conferunt.* Paris, chez les successeurs de Maurice de La Porte, 1558, avec une dédicace *Adolescentibus primi ordinis Lexovei.*

pourvu d'un bénéfice ecclésiastique pour l'envoyer étudier aux écoles. Au lieu de poursuivre ses grades, il s'amourache d'une joueuse de harpe, qu'il veut épouser à toute force. Mais la famille de la demoiselle met pour prix à son consentement la résignation du bénéfice, qui sera cédé au futur beau-frère du prétendu. On s'adresse à l'un de ces entremetteurs qui faisaient le courtage des bénéfices au moyen de blancs seings achetés par eux en cour de Rome. Celui de la pièce est un escroc; lorsqu'il tient la résignation, il la négocie avec un chaland qui lui en donne beaucoup d'écus. Le mariage est sur le point de se rompre; il faut que l'amoureux paye une somme plus forte pour faire rentrer le titre dans les mains de celui à qui il le destinait, et ainsi se consomment les noces de l'étudiant avec la musicienne. C'est assez pour Calmus d'avoir flétri le vendeur de bulles et fait rire aux dépens de l'acheteur, un cuistre enrichi qui savoure pendant quelques moments la jouissance d'être appelé Monsieur le curé; les honneurs de la guerre restent définitivement à celui qui, à l'insu de ses parents, contracte un sot mariage au prix d'un acte de simonie. On conçoit la répulsion du sévère Gouvéa pour des divertissements au fond desquels se trouvait l'approbation de semblables exemples.

Quant aux promenades militaires, provoquées d'abord par l'armement de l'Université sous Louis XI, elles prirent du temps de François I[er] une extension intolérable. Les écoliers ne voulaient plus aller aux champs sans avoir à leur tête non-seulement tambours et fifres, mais encore des soldats de louage, qui leur servaient de porte-respect, tandis qu'ils insultaient les

passants dans les rues. Ils se faisaient fournir aussi par ces gens-là des arquebuses et de la poudre pour tirer des coups de feu quand on était sorti de la ville. C'était au temps du Lendit que les processions de ce genre se faisaient avec le plus de vacarme.

Le Lendit était une foire qui se tenait à Saint-Denis pendant les mois de juin et de juillet. Primitivement l'Université s'y rendit en corps avec tous ses suppôts, afin de donner plus de solennité à l'inspection que le recteur allait faire là du parchemin mis en vente; car la juridiction du recteur s'étendait sur le commerce du parchemin et du papier, et ces matières ne pouvaient pas être débitées qu'il n'eût constaté auparavant le bon aloi de leur fabrication. Des inspecteurs attitrés visitaient le papier en son nom; lui-même était tenu de visiter le parchemin. Lors donc qu'il allait à Saint-Denis pour approuver ou rejeter celui qu'avaient apporté les marchands forains, de l'escorte que lui faisait toute la jeunesse des écoles résultait un interminable défilé : la circulation était suspendue dans la ville pendant des heures entières, et si quelque convoi trop pressé essayait de couper le cortége, l'émeute éclatait infailliblement. A cause de cela les colléges furent éliminés en 1504 de la procession du recteur. Dès lors ils allèrent au Lendit séparément, en partie de plaisir. Les maîtres profitèrent de l'occasion pour donner, sous la tente ou dans une auberge du bourg, le dîner du grand lundi d'été [1]. Pendant les apprêts, les élèves visitaient le trésor de

1. Richer, *Historia Academiæ paris.*, vol. IV, l. I. Ms. suppl. lat. de la Bibl. imp.

Saint-Denis, s'approvisionnaient aux étalages des petits objets nécessaires pour l'étude, ou se baignaient dans la rivière, chose qui était défendue à Paris, comme contraire à la décence [1].

Tout cela aurait pu s'accomplir dans la plus grande innocence, si, par une tradition funeste, la promenade du Lendit n'avait été mise au nombre des fêtes pendant lesquelles toute discipline était suspendue. Elle commençait par des vociférations, et se terminait par des actes d'intempérance qui donnaient lieu à toute sorte d'excès. Comme le port d'armes à feu et la compagnie des soudards ne faisaient qu'aggraver les conséquences de cette débauche, notre principal, après sa sortie du rectorat, se donna tant de mouvement qu'il induisit ceux qui pensaient comme lui à faire défendre par le parlement les sorties avec accompagnement de tambours et de gens armés. Un arrêt fut rendu en ce sens, et publié à son de trompe aux carrefours de l'Université et de la ville [2].

Cette mesure fut très-mal prise à Sainte-Barbe. Elle disposa les esprits à une révolte, que d'autres froissements ne tardèrent pas à faire éclater [3].

Calmus avait composé, de concert avec plusieurs de ses collègues, des comédies latines et françaises, dont les rôles furent distribués à l'insu du principal.

1. *De disciplina et institutione puerorum Othonis Brunfelsii paraenesis.*

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 336.

3. Le récit qui suit est tiré des pièces concernant cette affaire, dont Duboulay (*Hist. Univ.*, t. VI, p. 339 *sq.*) a imprimé seulement une partie; le reste est aux archives de l'Université, reg. 19, f. 83 et suiv.

Il paraît que ces pièces n'étaient point de celles qui dussent être approuvées. Il y eut un éclat à la répétition; défense fut faite de les représenter devant le public. Calmus et ses collaborateurs, vertement tancés, rongèrent leur frein, mais en jurant de prendre leur revanche par les plus mortels déplaisirs qu'ils sauraient susciter à maître Gouvéa. Un fin matois d'Espagnol, régent de seconde, appelé Manuel Cervere, se mit à la tête de leur coalition. Ils soufflèrent à leurs élèves l'idée d'aller au Lendit en appareil de guerre, sans se soucier autrement du principal et de l'arrêt du parlement. Eux-mêmes recueillirent la souscription pour louer des tambours ainsi que les spadassins, fournisseurs de mousquets et de flamberges. Le matin du jour fixé pour l'exécution du complot, ils ouvrirent une porte de derrière. Toute la bande fila sans bruit; puis, une fois dans la rue, trouvant là les compagnons qui devaient former son avant-garde, elle commença le tapage en exécutant une marche triomphale autour du collége. Le voyage à Saint-Denis s'exécuta à la barbe de toutes les autorités.

D'autres violences signalèrent le retour. La grande porte du collége fut forcée, et des coups distribués aux domestiques qui la défendaient. Quoiqu'on fût revenu de bonne heure, l'effervescence se prolongea jusqu'à la nuit close dans les salles et dans la cour. L'huis de l'escalier qui conduisait aux chambres des régents avait été fermé et verrouillé par ordre supérieur; il vola en éclats sous les efforts réitérés des pieds, des poings, des leviers dont il fut battu. L'intérieur de Sainte-Barbe ressembla à une ville prise d'assaut.

Cependant Gouvéa, trop expérimenté pour se com-

mettre au milieu de ce déchaînement, était en conférence avec son oncle, qu'il avait appelé auprès de lui pour aviser à une répression exemplaire. Le plus sage lui semblait de déposer le sceptre jusqu'à ce que justice eût été faite. L'ordre renaîtrait de lui-même à la vue du vieux Gouvéa reprenant le gouvernement de la maison. On ne punirait pas les élèves, mais seulement les maîtres qui les avaient poussés à la rébellion. Il fallait que ceux-ci fussent chassés tout d'abord; leurs remplaçants étaient déjà choisis. Mais là ne devait pas se borner le châtiment.

Le principal outragé passa la nuit à écrire une relation des faits, puis une supplique au parlement, par laquelle, déclarant Calmus et ses complices expulsés de Sainte-Barbe à cause de leur désobéissance à l'autorité suprême, il requérait la cour de leur interdire l'enseignement dans les autres colléges de l'Université.

Le lendemain, après le lever, l'oncle, debout devant le collége assemblé et silencieux, s'exprima en termes sévères sur les désordres de la veille. Les grands coupables étaient restés dans leurs chambres, n'osant pas affronter sa présence. Il signifia leur expulsion, la mise à leur charge de tout le dégât effectué, les poursuites ultérieures dont ils allaient être l'objet; puis il revint sur leur conduite pour la flétrir avec une vivacité telle, qu'usant à leur égard du terme le plus méprisant qui fût dans le vocabulaire des écoles, il les traita de marmitons.

Son indignation ne se communiqua que trop bien à ceux de ses régents qui avaient tenu pour le parti de l'ordre. L'un d'eux, tantôt après, faillit en rendre Cal-

mus mauvais marchand ; car ayant rencontré Calmus dans un corridor, et voyant que celui-ci cherchait à entamer une discussion, non content de lui fermer la bouche d'un violent coup de poing, il dégaina contre lui et le poursuivit, l'épée nue, jusqu'au milieu de la cour.

Très-embarrassés de leur situation, puisqu'ils se voyaient traités comme des mécréants, forclos du réfectoire aussi bien que de leurs classes, et qui pis est, menacés de perdre leur moyen d'existence, nos comploteurs essayèrent de se relever par un conflit de juridiction. Manuel Cervere porta la cause à l'assemblée de l'Université. En habile avocat, il atténua leurs torts sans les nier; il insista au contraire sur le tort autrement grave de Gouvéa le jeune, qui avait entrepris de soustraire de malheureux accusés à leurs juges naturels. Mais ce moyen ne réussit pas, attendu qu'il s'agissait de la violation d'un arrêt du parlement, et que le juge légitime en pareil cas était le parlement. L'Université décida qu'elle observerait la neutralité, en exprimant toutefois le vif désir qu'elle aurait de voir les deux parties s'accommoder ensemble.

Gouvéa, qui avait la ferme résolution de n'entendre à aucun accord, commit la faute de s'endormir sur ce premier succès. Tandis qu'il attendait l'effet de sa requête, des sollicitations qu'il ne soupçonnait pas déterminèrent la cour à se dessaisir de l'instance, pour la renvoyer au tribunal du recteur. Là il eut beau se défendre comme un lion sur le terrain de la légalité, le parti de l'indulgence l'emporta. Il dut accepter, tout en protestant, une sentence qui condamnait ses adversaires à évacuer Sainte-Barbe, après avoir acquitté les

mémoires portés à leur compte, et sans emmener avec eux aucun de leurs élèves, mais aussi sans être privés du droit d'enseigner dans d'autres colléges.

A peine en était-on au dénoûment de cette tragédie (tragédie engendrée par des comédies, ainsi qu'avait dit Cervere dans son plaidoyer), que le désordre recommença sous une autre forme.

Les barbistes, dans une promenade, se firent frotter par les gardes champêtres du faubourg Saint-Marceau, pour avoir ravagé les vignes qui garnissaient les coteaux de la Bièvre. Les autres colléges prenant leur parti, il y eut une grande bataille des écoliers contre les ouvriers du faubourg, accourus pour la défense de leurs propriétés. Voici en quels termes le fait est rapporté dans l'un des discours d'Eutrapel [1]:

« De mon temps, dit Polygame, il en alla bien autrement lorsque ce très docte grammairien Turnebus lisoit au collège Saincte-Barbe le troisième de Quintilien; car une bande et compagnie de bonnetiers du faubourg Sainct-Marceau, joincts et adhérez à ces beaux messiers et gardeurs de vignes, nous ayant empoignez et pris sur le faict, prenans et pillans comme estourneaux des raisins oultre ce que l'Escriture saincte en permet (qui est honnestement et discrettement), nous y battirent, et frottèrent très bien nos espaules, quelques remonstrances que sceussions alléguer, que, par nos chartres et tiltres estans aux Mathurins, tous les vignobles et pays adjacens de Vauvert fussent à nous et propres à l'Université. Jamais à la bataille de Cerisolles, où je fus soubs la charge du capitaine La

1. Conte des Escoliers et des Messiers.

Mole, qui y demeura, ne furent trouvez tant de corselетz, harquebuses, piques, morions et hallebardes des Impériaux esparses çà et là, comme l'on vit, à ceste grosse rencontre de vendanges, de Térences, de *De octo partibus*, de Pelissons, de *Pro Milone*, de Bucoliques de Virgile et escritoires là délaissés à ce chaud alarme. Mais devant le mois estre passé, l'Université, toutes les chambres assemblées, avec bastons ferrez et non ferrez, soustenue d'un régiment d'imprimeurs tous hauts à la main, se jeta sans autre recognoissance sur ces maistres bonnetiers et associez, qui, renversez et rendus fugitifs, eurent tous leurs outils, chaudières, broches et autres instrumens cassez, brisez et abattus : qui a donné occasion aux chapeliers de se faire subroger au droit des bonnetz, l'usage desquels est bien endommagé. »

Ce fut comme une fatalité que les tumultes se renouvelassent de la sorte sous l'homme le plus amoureux de la discipline, et qui professait sur ce point des principes si arrêtés. Il semble que cela ait inspiré à Gouvéa le jeune le dégoût d'une carrière où l'on était exposé à de tels déboires; peut-être aussi s'avoua-t-il qu'il y avait dans son caractère quelque chose d'incompatible avec la souplesse dont il faut souvent user quand on a des jeunes gens à conduire. Au commencement de l'année 1540, s'étant fait recevoir dans la société de Navarre, il abdiqua le gouvernement de Sainte-Barbe pour se livrer exclusivement à la théologie[1]. Aussitôt qu'il fut docteur, il partit pour son pays,

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 271, 408 et 409.

où sa capacité lui ouvrit l'accès des grandes affaires. Il fut conseiller du roi Sébastien, après avoir servi Jean III comme ambassadeur au concile de Trente. Il mourut grand prieur de l'ordre de Saint-Jacques à Palmella, en 1576[1].

CHAPITRE XXVI.

Reprise du principalat par Jacques de Gouvéa l'ancien. — Efforts de Martimbos pour l'abrégement du cours de philosophie. — Duel philosophique d'Antoine de Gouvéa et de Ramus.

Après dix ans de retraite, Jacques de Gouvéa l'ancien reprit la charge de principal, quoiqu'il eût assez d'autres occupations sans cela; car depuis que l'hérésie se propagea dans le royaume, il fut investi d'une sorte de délégation permanente pour remplacer dans les conseils de l'Université le doyen de la Faculté de théologie, celui-ci n'étant plus guère occupé que de poursuites judiciaires. Mais, comme une horloge va d'elle-même lorsqu'elle est montée, un collége n'a pas besoin de sentir à tout moment la main qui le dirige, une fois qu'il a été mis en bon chemin et qu'on l'a pourvu de maîtres éprouvés.

Tout d'abord la Faculté des arts voulut marquer sa satisfaction du règne qui recommençait à Sainte-

1. Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 657.

Barbe, en y dressant de nouveau le siége rectoral. Ce fut en faveur de « cet homme excellent et philosophe très-illustre[1], » Nicolas Martimbos, qui sut faire preuve, pendant sa magistrature, d'activité et de décision, quoiqu'il eût passé l'âge où l'on choisissait d'ordinaire les recteurs. Un coup d'autorité, par lequel il vint à bout d'un tumulte qui entravait l'élection de son successeur, acheva de le poser dans l'opinion comme un homme de tête[2]. Pourtant l'administration était moins son fait que le gouvernement des études. Les menaces des théologiens contre le nouvel enseignement philosophique l'appelèrent sur un champ de bataille qui convenait mieux à ses moyens.

La méthode allemande s'était implantée dans les colléges par le fait, sans qu'on eût rien mis dans les programmes pour en autoriser l'introduction. La teneur des statuts académiques était toujours celle des siècles passés. Ils n'avaient pas cessé de prescrire les disputes sans fin, les exercices sur les *sophismata* et les *quodlibeta*, l'étude diurne et nocturne des *quæstionarii*, c'est-à-dire des scolastiques qui avaient réduit le texte d'Aristote en théorèmes[3]. Il y avait donc un désaccord complet entre ce qui s'enseignait et ce qui aurait dû s'enseigner. De là les lamentations continuelles des partisans de la vieille méthode. S'ils allaient aux

1. Archives de l'Université, reg. 19, fol. 174.

2. L'intrant de Picardie se faisant attendre, l'assistance exigea que l'élection eût lieu sans lui. Alors Martimbos se retira pour aller chercher l'électeur absent, et comme à son retour un recteur était déjà nommé, il fit improviser de nouveaux intrants pour recommencer l'opération. *Hist. Univ.*, t. VI, p. 362.

3. Statut de 1534, renouvelé en 1542, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 247 et 378.

examens de la rue du Fouarre et qu'ils essayassent de glisser dans les argumentations publiques quelque chose de l'ergotage de leur jeune temps, accueillis par les risées des concurrents et des examinateurs, ils en étaient pour leur courte honte et revenaient la mort dans l'âme, publiant sur tous les tons que le sens d'Aristote était perdu, que de là bien certainement dérivait la peste de l'hérésie.

C'est surtout dans le sein de la faculté de théologie que ces choses-là, redites à satiété, produisirent leur effet. La Sorbonne ne dormit plus que les anciens statuts n'eussent été remis en vigueur par un décret spécial qui défendrait aux humanistes de toucher à quoi que ce fût de la dialectique, qui astreindrait les régents de philosophie à prêter serment comme quoi ils exerceraient leurs élèves sur les bons questionnaires.

Martimbòs, qui comptait parmi les novateurs, n'eut garde de laisser passer cela sans réplique. Il alla à l'assemblée de l'Université demander ce qu'on entendait par les bons questionnaires. Il ajouta qu'il se soumettrait si on pouvait lui indiquer un de ces auteurs qui eût le sens commun; qu'il protestait si l'on voulait parler de ceux par lesquels il avait commencé jadis son instruction, ou plutôt dépensé en pure perte le temps de sa verte jeunesse. Il osa dire cela devant le doyen de la faculté de théologie, qui était venu en personne pour soutenir une thèse où l'on savait que Jacques de Gouvéa n'aurait pas déployé assez de fermeté, professant à cet égard une opinion contraire à celle du corps. La seule réponse qu'on fit à Martimbos fut l'apologie de l'ancien enseignement,

auquel ni ses collègues ni lui ne voulaient plus se conformer [1].

Le professeur barbiste songea alors à couper court aux récriminations en poussant l'Université à réduire d'un an le cours de philosophie. C'était une idée des Gouvéa. Nous avons vu qu'André l'avait déjà mise à exécution dans son collége de Guyenne, et que Jacques le jeune l'avait couchée par écrit dans son projet de réforme académique. Il est certain qu'en portant à deux ans le cours qui en durait trois, tout le temps se trouvant absorbé par l'exposition des matières indispensables, il n'y aurait plus eu de place pour les questions et quolibets.

Ce projet réunit un si grand nombre d'adhésions, que la faculté de théologie, certaine de le voir passer d'emblée à la discussion publique, y mit opposition d'avance par un appel au parlement. Nonobstant l'appel, la délibération eut lieu. Martimbos prononça un discours plein de sens et de force, où il réclamait d'abord pour la faculté des arts le droit de retoucher ses règlements et programmes sans l'intervention des autres facultés : c'était de toute justice, puisque les autres facultés n'avaient pas à consulter celle des arts pour modifier, comme elles l'entendaient, leurs statuts respectifs. Il démontra ensuite la possibilité d'exposer en deux ans la totalité des matières philosophiques, attendu que le cours ne durait guère plus dans les couvents où l'on enseignait : pourquoi donc déniait-on aux régents en toge ce qu'on accordait aux régents

1. Séance du 28 nov. 1542, dans le reg. 20 des archives de l'Université.

en coule[1]? Il termina en faisant ressortir de quelle importance est une année dans l'âge de la vie où l'on a à se choisir une carrière.

La discussion, reprise à l'assemblée suivante, fut close par une critique fort vive du recteur (c'était alors Pierre Galland) au sujet de la connexité qu'on avait établie entre le salut de la religion et le mode d'enseignement d'une science qui ne s'accordait pas avec la religion sur plusieurs points essentiels. Les théologiens, suivant l'orateur, trouveraient des armes bien plus à leur avantage dans l'étude de la rhétorique et des langues, et ils n'avaient que faire de tant s'inquiéter au sujet d'Aristote[2].

Cela n'empêcha pas les théologiens de persister dans leur opposition. Ils cherchèrent à y entraîner les décrétistes au moment du vote ; mais ceux-ci, autrement inspirés par le barbiste Jean Quintin, qui était alors leur doyen, tinrent bon pour la réforme. Il fut dit que l'Université, toutes les facultés assemblées, par décret rendu à la majorité des voix, réduisait d'un an la durée du cours de philosophie. Il ne restait plus que la difficulté de l'appel au parlement, qu'on avait la presque certitude de surmonter en faisant intervenir l'autorité du roi[3].

Comme les choses étaient en si bon train, elles furent brusquement arrêtées par un incident auquel personne ne se serait attendu. Pierre Ramus fit paraître à la fois deux traités où il déniait toute valeur à

1. « Non posse minus regentes in toga quam in cucullo » Duboulay, *Hist. univ.*, t. VI, p. 381.
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 382.
3. *Ibid.*, p. 384.

la logique enseignée d'après l'*Organon* d'Aristote[1], et cette exagération, dont l'audace souleva l'Université tout entière, devint un épouvantail entre les mains de la coterie rétrograde, qui représenta le mépris scandaleux de Ramus à l'endroit d'Aristote prêt à devenir l'opinion générale, si l'on persistait à vouloir écourter l'enseignement de la philosophie. Par là le décret déjà promulgué resta sans force, et la réforme de Martimbos fut reléguée pour un demi-siècle encore au nombre des utopies dangereuses.

Mais ce qui fit rentrer dans l'ombre le régent des dialecticiens de Sainte-Barbe amena sur la scène celui des rhétoriciens, qui était alors Antoine de Gouvéa.

Suivant l'expression d'un auteur du temps, le soleil aurait été ôté du firmament qu'il n'y aurait point eu de clameurs plus formidables que celles qui accueillirent les livres de Ramus[2]. Tous les partis se rapprochèrent pour frapper d'anathème ces dangereux écrits. Les fanatiques ne parlaient de rien moins que de rouer, de pendre, de brûler l'infâme : il y eut même des requêtes présentées en ce sens au parlement et au roi. Heureusement de puissants personnages pensèrent, avec plus de sagesse, que le raisonnement était la seule arme qu'il convînt d'employer contre le paradoxe, et que pour l'honneur de la philosophie, il valait mieux confondre Ramus que l'envoyer dans l'autre monde. Cette opinion fut celle de l'évêque Duchastel, qui se trouvait auprès de François Ier dans la position d'un

1. *Institutiones dialecticæ*, et *Animadversiones in dialecticam Aristotelis*.

2. *Audomari Talæi epistola ad Carolum, cardinalem Lotharingiæ*, en tête des *Academica*.

ministre de l'instruction publique. Il conseilla au roi d'ordonner un champ clos où le calomniateur d'Aristote serait mis aux prises avec l'un des vaillants suppôts de l'Université[1]. Antoine de Gouvéa s'était déjà offert pour ce combat, dont, selon toute apparence, l'idée était venue de lui. Les choses devaient se passer suivant le cérémonial usité pour ces duels à outrance, qui étaient encore autorisés quelquefois lorsque des gentilshommes avaient à démêler entre eux de graves questions d'honneur.

François Ier vit là dedans quelque chose qui souriait à son humeur chevaleresque. Par lettres royales la bataille fut décernée entre Ramus et Gouvéa, assistés chacun de deux tenants de leur choix. Le commissaire désigné comme juge du combat fut un docteur nommé Jean de Salignac[2]. Gouvéa prit pour l'assister Pierre Danès et François de Vimercato; Ramus, un médecin nommé Jean de Bomont et notre Jean Quintin, son intime ami, qu'il avait éloigné de mille lieues du célaïsme, puisqu'il l'avait subjugué à ses opinions philosophiques. En retour Quintin exerçait sur le caractère de Ramus la plus salutaire influence. Ce mentor le corrigea, par ses conseils, de beaucoup de défauts; quelqu'un a remarqué cependant qu'il ne parvint pas à réprimer une disposition à rire qui était si forte chez Ramus, que même en chaire il s'y laissait aller pour la cause la plus futile[3].

Tous les auteurs qui ont raconté le duel sur Aris-

1. P. Galland, *Vita Petri Castellani.*
2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 388.
3. Nicolas Nancel, *Petri Rami vita.*

tote, ne donnant d'attention qu'à Ramus, ont omis de dire ou n'ont pas su que c'est du collége Sainte-Barbe que son adversaire sortit pour l'aller combattre. Rien cependant n'est plus certain. Élie Vinet raconte qu'à son voyage de Bordeaux à Paris, en 1542, il trouva Antoine de Gouvéa faisant une classe dans le collége de son oncle : or c'était au commencement de l'année scolaire qui fut témoin de l'entreprise de Ramus[1]. Il y a aussi un commentaire du discours de Cicéron contre Vatinius, daté de 1542, qui a tout l'air d'être sorti des préparations auxquelles se livrait Gouvéa, et qui fut imprimé, on peut dire, sur le territoire de Sainte-Barbe, dans l'atelier de Jean-Louis Tilletan ou de Thielt[2].

Cet imprimeur, élève des Estienne et beau-père de Guillaume Morel, qu'il employa comme correcteur d'épreuves depuis 1540[3], demeurait en face du collége de Reims, dans une maison bâtie depuis peu, à côté du vieil hôtel des Coulons. Son établissement est le même que Thomas Richard illustra depuis sous l'enseigne de la *Bible d'or*. Les imprimeurs, étant comptés parmi les suppôts de l'Université, recherchaient ainsi le voisinage des colléges. Vers ce temps-

1. Lettre à Schott, *Bibliotheca Hispaniæ*, t. III, p. 475.

2. *Antonii Goveani in M. Tullii Ciceronis orationem in Vatinium testem commentarius ad Æmylium Ferrettum jurisconsultorum facile principem. Parisiis, apud Joan. Lodoicum Tiletanum, ex adverso collegii Remensis*, MDXLII.

3. Préface du livre intitulé : *Observationes Guill. Morellii Tilliani in M. T. Ciceronis libros quinque de finibus bonorum et malorum*, etc. *Parisiis, apud Joannem Lodoicum Tiletanum, ex adverso collegii Remensis*, 1545. Ce fait n'est ni dans Chevillier ni dans La Caille.

là Conrad Bade, de la famille des Ascensius, établit ses presses en face de la grande porte de Sainte-Barbe[1], dans les masures qui s'appuyaient contre l'église de Saint-Symphorien : de sorte que le noble vaisseau dont Jacques de Gouvéa tenait le gouvernail eut à la fois en poupe et en proue comme deux fanaux allumés pour répandre au loin la lumière, l'imprimerie de Tilletan et celle de Conrad Bade.

Pour en revenir à l'affaire de Ramus et d'Antoine de Gouvéa, elle se passa à huis clos. Cette mesure, qui fit jeter les hauts cris aux ramistes, était pourtant dictée par la prudence; car si l'on eût admis un auditoire, avec l'effervescence qui était dans les esprits, il aurait été impossible d'empêcher les interruptions et probablement les voies de fait. Le pire inconvénient du secret est d'avoir donné lieu à des récits contradictoires, entre lesquels il n'est pas facile de discerner le vrai[2]. Nous dirons sinon comment les choses se passèrent, du moins comment elles semblent s'être passées.

Tout d'abord il s'éleva une insurmontable difficulté relativement à la position du débat. Ramus entendait commencer théoriquement par la définition et la division de la dialectique, tandis que Gouvéa voulait qu'on mît tout de suite en discussion la compétence d'Aristote comme dialecticien. La journée se passa en argu-

1. *Theodori Bezae Vezelii poemata; Lutetiæ ex officina Conradi Badii, sub prelo ascensiano, e regione gymnasii D. Barbaræ*, MDXLVIII.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 388; Épître d'Omer Talon, au cardinal de Lorraine, déjà citée; Ramus, sa vie et ses écrits, par M. Waddington, p. 42.

mentations qui n'aboutirent à rien ; l'heure sépara les deux adversaires, sans que ni l'un ni l'autre eût reculé d'une semelle sur le terrain où il s'était placé.

Selon toute apparence, le Portugais reconnut, après cette première épreuve, qu'il avait affaire à plus forte partie qu'il n'avait pensé d'abord, et en prévision de l'inflexibilité de Ramus, il prépara pour le lendemain une manœuvre qui devait être un faux pas. En effet, après que la seconde séance eût commencé par la répétition des assauts de la veille, tout à coup Gouvéa proposa de transiger, en acceptant le débat sur la division de la dialectique. Mais, en bonne logique, était-il possible d'entamer la division en laissant de côté la définition ? Sans doute Ramus fit entendre là-dessus les choses les plus fortes, et si son antagoniste trouva dans la souplesse de son esprit assez de ressources pour ne pas rester coi, il ne se retira pas avec les honneurs de la journée. Il est certain qu'à la sortie on entendit ses tenants désapprouver la concession qu'il avait faite.

Il revint le troisième jour avec l'idée, qu'il avait eue d'abord, de disputer sans préliminaire sur la valeur d'Aristote. Ramus, de qui cela ne faisait pas le compte, adjura Salignac de remettre l'engagement dans les termes où on l'avait laissé la veille. Sur le refus de celui-ci, il se dépita et dit qu'il renonçait à la lutte. On offrit à ses tenants de prendre la partie à sa place : ils refusèrent. On demanda à Ramus s'il lui plaisait de désigner deux autres tenants : il répondit que non. Alors le juge du camp décerna la victoire à Antoine de Gouvéa.

Quoique le succès n'eût pas été très-brillant, l'Uni-

versité en accueillit la nouvelle avec transport. Il fut célébré par des panégyriques, au compte desquels Hercule, Thésée et tous les dompteurs de monstres n'avaient rien fait de comparable. Le vainqueur, embarrassé de tant d'hommages, se mit en devoir de les mieux mériter en recommençant le combat de façon à fournir toute sa carrière. Il fit un livre contre Ramus[1], livre élégant, mais trop plein de colère, et où il aurait fallu que les choses fussent considérées de plus haut. On y trouve beaucoup de remarques judicieuses, mais non pas un corps de doctrine qui soit la contre-partie de celui qu'il s'agissait de réfuter. Il en ressort la preuve que Ramus, malgré ses écarts, possédait à un degré supérieur la portée philosophique.

On ne reconnut pas cela dans le moment. Le livre qui servait les passions du public aurait été cent fois plus faible qu'il eût passé encore pour un chef-d'œuvre. La faculté des arts vota d'acclamation qu'il serait imprimé à ses frais[2]. Il alla dans toutes les universités de l'Europe porter la gloire de son auteur.

Tel est le grand triomphe que Sainte-Barbe eut à enregistrer dans ses fastes en 1543.

1. *Antonii Goveani pro Aristotele responsio adversus Petri Rami calumnias ad Iacobum Spifamium, gymnasii parisiensis cancellarium.* Paris, Simon de Colines, 1543, daté du 27 novembre à la fin de la préface.

2. Archives de l'Université, reg. 20, séance du 30 novembre 1543.

CHAPITRE XXVII.

Décroissance de la prospérité de Sainte-Barbe. — Procès. — Insurrection des écoliers de l'Université en 1548. — Jacques de Gouvéa l'ancien expulsé par Robert Dugast.

L'état de répartition d'une taxe à laquelle l'Université fut soumise en 1540 nous montre Sainte-Barbe occupant, par son importance matérielle, le cinquième rang parmi les colléges de Paris. Elle avait alors devant elle Navarre, Montaigu, Bourgogne et Calvi[1]. Comme dans un temps elle avait partagé la seconde place avec Bourgogne et Montaigu, laissant Calvi derrière elle[2], et que cette fois, au contraire, c'est elle qui marche derrière Calvi, et à une si grande distance que sa cote est de cinq écus d'or, tandis que celle de Calvi est de dix, cela dénote une diminution notable du pensionnat. Il faut peut-être en attribuer la cause à ce que les Portugais vinrent en moins grand nombre, depuis que l'Université de leur pays eut été rétablie à Coïmbre : ou la fondation des cinquante bourses fut abolie à partir de ce moment, ou elle fut considérablement réduite.

1. Archives de l'Université, reg. 19, fol. 136.

2. C'est l'ordre respectif dans lequel Robert Goullet la place, comme pédagogie, *Compendium de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia*.

Aussi bien l'époque à laquelle nous sommes arrivés est celle où les études commencèrent à être troublées profondément par la sinistre préoccupation du dogme. Des écoliers figurèrent parmi les victimes que dévoraient journellement les bûchers de la Grève[1], de sorte que les familles riches y regardèrent à deux fois avant d'exposer leurs enfants à cet épouvantable sort. On ne vit plus guère dans les colléges l'encombrement de portionistes qui presque partout avait forcé de suspendre des hamacs au-dessus des lits dans les dortoirs[2]. Il y eut moins de ces élèves qui aidaient les principaux à supporter les charges de leurs établissements ; mais il y eut tout autant, sinon plus, de ceux qui, pour tout profit, apportaient le désordre là où leur fantaisie leur disait de se rendre[3].

A la rentrée de 1541, une nuée d'Espagnols s'abattit sur Sainte-Barbe[4]. Ils venaient, à l'exemple de leur compatriote Ignace de Loyola, réparer sur le tard une instruction dont les commencements avaient été tout à fait manqués. Ayant déjà fait une partie de leur philosophie à Salamanque, sous le montacutien Gaspard Lax, ils furent obligés la plupart de suivre les exercices de la troisième, en même temps qu'ils retournaient aux premiers éléments de la logique. Ils

1. Lettre de Knobeldorf à Georges Cassander, principal du collége de Bruges, dans le recueil d'Heinsius, intitulé : *Illustrium et clarorum virorum epistolæ selectiores*, centur. I, p. 37.

2. *Jo. Matth. Magnus*, *De præsenti Parisiensis Academiæ rerum statu oratio*. 1588.

3. Lettre de Jacques Dryander à Georges Cassander, dans le recueil d'Heinsius, cent. I, p. 60.

4. Le récit qui suit est tiré du registre 20 (fol. 65) des Archives de l'Université.

se mirent d'abord à la pension de Jacques de Gouvéa, puis, au bout de quelques mois, s'en allèrent demeurer en ville, les uns sous prétexte de pauvreté, les autres parce qu'ils prétendaient le collége insalubre, pour quelques maladies qu'il y eut au printemps. En réalité ils préférèrent la liberté de l'élève martinet à une contrainte que c'était déjà trop pour eux de subir pendant le temps des leçons. Sur une classe de soixante élèves, Gouvéa se trouva n'avoir plus que quatre pensionnaires et un caméristе.

Le bon principal n'eut pas besoin de calculer longuement pour reconnaître qu'à ce compte il se ruinait. La classe fut fermée.

Lamentations de MM. les Espagnols, lorsque, venant à l'ordinaire pour prendre leur leçon, ils trouvèrent porte close. Ils se rendirent auprès du recteur avec leur régent, qui ne perdait pas moins qu'eux à recevoir son congé dans cette forme. Jacques de Gouvéa fut appelé pour donner des explications. Il dit que l'état financier de son collége ne lui permettait pas d'appointer un professeur pour cinq élèves qui lui payaient pension, et il démontra que les statuts académiques l'autorisaient à agir comme il avait fait.

Cependant le professeur évincé était un certain Firmin de Dure, homme de talent, car Nicolas de Grouchy l'employa plus tard pour reviser ses traductions d'Aristote[1]; il était surtout considéré à cause de la grande réputation qu'avait laissée dans l'Université son parent Robert de Dure, dit le Fortuné, autrefois

1. *Aristotelis Organum: Joachimo Perionio, Nicolao Gruchio, Firmino Durio interpretibus.* 1563.

principal du Plessis [1]. Par égard pour lui, le recteur exigea que ceux des plaignants qui jouissaient de quelque aisance reprissent domicile au collége, et par ce moyen le cours fut continué.

Il fut continué jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais il est douteux qu'il ait été recommencé l'année suivante. La promotion qui donna lieu à l'incident qu'on vient de lire nous paraît avoir été la dernière qui profita du dédoublement des classes de philosophie, conservé à Sainte-Barbe depuis le commencement du seizième siècle. Si les preuves manquent pour l'affirmer d'une manière péremptoire, elles abondent pour établir que depuis lors l'enseignement philosophique cessa de briller dans notre collége. Il semble que c'est sur lui qu'aient porté toutes les mesures d'économie d'une direction qui se voyait dans l'impossibilité de maintenir les choses sur l'ancien pied. On réserva toutes les ressources pour les études littéraires, objet de la préférence du public en ce temps-là. On eut des professeurs chargés de l'interprétation d'Aristote, parce qu'il en fallait pour préparer les élèves aux examens ; mais loin de chercher à perpétuer par eux la renommée traditionnelle de la maison, on les choisit parmi ceux qui n'avaient point encore fait leurs preuves; bien plus, on parut prendre à tâche de les traiter de telle sorte qu'ils ne conçussent ni de leur profession ni d'eux-mêmes une idée par trop avantageuse.

En cela l'Université trouva que notre principal allait plus loin que la permission. Elle lui donna tort dans

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 140 et 970.

un différend qu'il eut, en 1547, avec son régent de logique, pour avoir exigé que celui-ci fit ses leçons dans la salle affectée jusqu'alors aux exercices de la quatrième. Le logicien s'y refusa. Il y avait de ces choses, disait-il, sur lesquelles ne s'étendait pas l'autorité d'un principal, et l'honneur des colléges était du nombre. Les grands souvenirs scolaires, les coutumes sous l'empire desquelles avait fleuri l'enseignement, formaient un dépôt sacré dont la garde appartenait à la Faculté des arts. La gloire du corps ne subsistait que par celle de chacun de ses membres. C'était à la Faculté de dire si elle entendait que la philosophie fût chassée d'un lieu sanctifié en quelque sorte par le passage de ses plus grands maîtres.

Le recteur d'abord, et après le recteur la Faculté des arts, prononça que, pour l'honneur de la corporation et de Sainte-Barbe, l'appropriation des salles aux diverses classes resterait telle qu'elle avait été par le passé [1].

Nicolas de Cormeilles, le régent qui remporta cet avantage, était un jeune homme incapable de s'en prévaloir au détriment des égards qu'il devait à son supérieur. Loin de là, il s'employa de son mieux à faire oublier sa résistance, et il y réussit. Le professeur de physique étant venu à mourir au milieu de son cours, Cormeilles, à la demande amicale de Jacques de Gouvéa, consentit à être son remplaçant jusqu'à la fin de l'année [2]. Il cumula ainsi les deux régences de

1. Archives de l'Université, reg. 21. Séances du 25 janvier 1546 (v. st.) à la Sorbonne, et du 1er février suivant à Saint-Julien le Pauvre.

2. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 219.

logique et de physique. On ferma les yeux sur cet arrangement, quoiqu'il fût une infraction aux statuts. On savait au dehors la pénurie qui se faisait sentir dans la caisse de Sainte-Barbe, et on y compatissait.

Au milieu de cette gêne transpirèrent les bruits les plus alarmants. On sut que Robert Dugast, propriétaire du collége, comme on se le rappelle, se préparait à en évincer le Portugais. Muni d'écrits qui l'autorisaient à faire main basse sur l'établissement, si le payement des termes se faisait attendre, il comptait user de ce moyen au premier retard, avec l'arrière-pensée de mettre à profit le silence d'un acte incomplet pour se prétendre quitte de tout autre compte avec son locataire. Son but, en agissant ainsi, était de faire passer la direction de Sainte-Barbe entre les mains d'une créature à lui. L'état des affaires de la maison ne lui fournissait malheureusement que trop de choses à dire pour son excuse, lorsque viendrait le moment de découvrir ses batteries.

Gouvéa, sentant le sol trembler sous ses pas, alla chercher de l'appui partout où il put. Les amis ne lui firent pas défaut : il en trouva même parmi ceux à qui il avait fait le plus sentir sa sévérité. Calmus, par exemple, vint s'offrir à lui avec un empressement qui le toucha. Il lui en témoigna sa reconnaissance en lui confiant à la fois la régence des rhétoriciens et la charge de sous-principal[1]. Mais Calmus et ses consorts, tous chevaliers à bourse plate, n'apportaient que leur cœur et leur langue au service d'une cause où il aurait fallu avant tout de l'argent.

1. Archives de l'Empire, X. 8348, fol. 310.

Le mois de juin de l'année 1548 venait de finir[1]. Les élèves des colléges, conduits un jeudi au Pré-aux-Clercs, se prennent de querelle avec des charretiers qui traversaient leurs jeux; qui pis est, ces charretiers étaient ceux qui emportaient les immondices de Paris. Le Pré-aux-Clercs était la propriété de l'Université : ni voiture ni ordures n'y devaient passer. Oui, mais la voirie de la ville était au bout du pré ; on y allait autrefois par le terrain de l'abbaye Saint-Germain ; l'abbaye s'étant débarrassée de cette servitude en barrant l'ancien passage, il fallait bien prendre par le pré.

L'altercation s'échauffe; des paroles on en vient aux coups. Les religieux de Saint-Germain, spectateurs du tumulte, qu'ils regardent de leurs fenêtres, envoient chercher la garde. Un peloton de soldats arrive au pas de course. Les enfants battent en retraite quand ils voient tirer les épées et baisser les piques ; ils se retranchent sur le flanc de l'abbaye, alors murée comme une forteresse. Un canon braqué sur la muraille lâche sur eux une décharge de menu plomb. L'attroupement éperdu se disperse ; on les voit s'enfuir vers la Montagne, les uns sanglants, les autres en manches de chemise, sans leurs robes, qu'ils avaient déposées pour jouer, et que la police les avait empêchés de reprendre.

Il n'y avait pas de force humaine en ce temps-là

1. Récit tiré du plaidoyer de Riant, pour l'Université, dans Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 414 et suiv., et de l'opuscule du même Duboulay, intitulé : Fondation de l'Université de Paris, faite par Charlemagne, de la propriété et seigneurie du Pré-aux-Clercs. Paris, 1675.

qui fût capable d'empêcher la vengeance après une pareille agression. Les clercs du palais s'agitent dans la Cité, les enfants des métiers au delà des ponts; dans l'Université les professeurs sont les premiers à exciter la jeunesse contre les massacreurs de l'abbaye. Des placards sont posés dans la ville, des circulaires jetées par-dessus les murs des colléges pour indiquer l'heure et la marche d'une expédition qui aura lieu le lendemain ; et le lendemain une multitude en état de défier toutes les forces dont l'autorité dispose se répand autour de Saint-Germain, se jette sur les cultures des moines et les dévaste. Les planches sont foulées aux pieds, les treilles tombent, et les beaux pommiers et poiriers, que l'on dépèce après qu'ils ont été arrachés de terre. Chacun veut emporter son trophée, qui une souche, qui une branche chargée de fruits, et l'on vient brûler tout cela en holocauste devant le portail de l'église Sainte-Geneviève.

Plus d'une semaine s'écoula avant qu'on pût rétablir l'ordre, troublé chaque jour par de nouveaux rassemblements. La police faisait des arrestations sans nombre, le parlement délibérait, le tribunal académique se tenait en permanence à Montaigu. Les principaux, mandés de tous les côtés à la fois, ne sachant auquel entendre, allaient, venaient, couraient du Palais chez le recteur, du Pré-aux-Clercs aux prisons. Gouvéa faisait son devoir, comme les autres [1]. Au milieu de ce trouble inexprimable, il oublia de payer son terme, ou plutôt ne réussit pas à en réunir les fonds.

1. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 52.

Cependant Robert Dugast n'était pas homme à perdre la tête pour le bruit qui se faisait autour de lui. Dès qu'il vit s'offrir l'occasion qu'il épiait, il se mit en mouvement. Ses courses furent, non pas du côté de l'abbaye Saint-Germain, mais au Châtelet. Selon ses vœux, il obtint sentence pour rentrer, dans un très-bref délai, en possession pleine et entière de Sainte-Barbe. Le collége lui était adjugé comme sien, sans nul dédommagement pour le principal qui l'avait si longtemps maintenu en prospérité et qui y avait dépensé une partie de ses bénéfices en améliorations matérielles.

Gouvéa demeura confondu lorsque ce jugement lui fut signifié. Nos lois étaient pour lui lettre close. Il se refusa à croire qu'une simple signature, donnée à toute autre fin, pût entraîner des conséquences si exorbitantes. Il fallut, pour le tirer de son illusion, qu'on vînt exécuter chez lui une saisie mobilière.

Alors Calmus et lui adressèrent au parlement une requête, qu'aussitôt après ils firent suivre d'un appel. Requête et appel eussent été de nul effet sans le zèle déployé par le célèbre avocat Riant, qui se chargea de cette cause au moment où il venait de gagner celle de l'Université, poursuivie à raison des désordres du Pré-aux-Clercs. Riant fit déjouer par la cour la tactique de Robert Dugast, qui était de faire traîner les choses en longueur jusqu'à l'expiration du terme prescrit par la sentence du Châtelet pour l'éviction de Sainte-Barbe; après cela il n'y aurait plus eu de remède, car ce n'était pas sur l'éviction qu'il y avait lieu de revenir, mais seulement sur la manière dont l'éviction serait subie. Par arrêt du 4 septembre 1548,

Jacques de Gouvéa obtint la double satisfaction d'être indemnisé des sommes dépensées par lui pour l'amélioration de l'établissement, et de conserver jusqu'à Noël le principalat, dont on voulait le dépouiller tout de suite [1].

C'est ainsi que fut chassé de notre collége l'un des chefs les plus méritants qu'il ait eus à sa tête. Le vieux docteur portugais, accablé de ces chagrins, qui vinrent s'ajouter à celui de la perte de son neveu André, se retira malade dans une maison du cloître Saint-Benoît [2]. Il resta là plusieurs années, plus souvent au lit que debout. Les affaires de la Faculté de théologie étant devenues son unique occupation, il acheva de s'épuiser dans les luttes dont fut témoin le règne de Henri II. Il était encore à Paris au mois de septembre 1555 [3]. L'espoir de trouver du soulagement à ses infirmités, ou le désir de revoir son pays avant de mourir, lui fit accepter dans les derniers temps de sa vie un canonicat à la cathédrale de Lisbonne. C'est là qu'il rendit l'âme le 8 décembre 1558.

Ce que son épitaphe fournit d'intéressant sur sa personne, nous l'avons déjà cité [4], mais sans pouvoir donner aucune explication sur la carrière diplomatique que lui prête ce document. Nous sommes plus heureux maintenant. Grâce à un livre qui vient de

1. Archives de l'Empire, Registres du Parlement, X. 8348, fol. 310, et X. 4934, fol. 224 et 261.

2. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 15, *tenor conclusionis D. Burieni.*

3. Procès-verbal d'une enquête sur la propriété de la chapelle Saint-Symphorien, aux Archives de l'Empire, S. 6515.

4. Ci-dessus, p. 123 et 125.

nous être signalé[1], nous tenons la preuve que, pendant au moins quinze ans, l'emploi de Jacques de Gouvéa fut d'informer au sujet des prises continuelles dont la marine portugaise avait à se plaindre de la part des navigateurs normands. En 1513, il s'acquitta de l'une de ces commissions avec tant d'activité et d'adresse, qu'il recouvra, à quelques onces près, toute une cargaison d'or, qui s'était déjà éparpillée entre une infinité de mains sur la place de Rouen. S'il échoua dans une autre affaire du même genre, qu'il poursuivit en 1527, ce fut parce que l'amiral de France avait commandité les corsaires, auteurs du méfait. Il suffit de ces témoignages pour demeurer convaincu que notre principal ne fut pas seulement propre à instruire la jeunesse et à censurer des livres de théologie. On devra lui rendre encore cette justice qu'il préféra se ruiner en exerçant un ministère compatible avec la robe du prêtre, plutôt que de s'élever aux honneurs par la politique.

1. Nous devons la connaissance de ce livre à M. Ferdinand Denis, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. C'est l'inventaire historique que feu M. le vicomte de Santarem a publié en 1842-1845, sous le titre de : *Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo*. Voy. t. III, p. 178 et 223.

CHAPITRE XXVIII.

Robert Certain. — Principalats de Jacques de La Halle et de Jean Phelippeaux.

Celui à qui la succession des Gouvéa devait échoir, dans les calculs de Robert Dugast, était son neveu et filleul Robert Certain, personnage très-peu méritant, quoique son oncle eût pour lui une tendresse qui allait jusqu'à la déraison. Si la nature mit en lui quelques vertus, le temps n'en a pas laissé subsister la trace. Il n'est pas de ceux dont il a été écrit que leurs seules actions les peuvent louer ; ses actes au contraire nous le montrent sous le jour le plus défavorable. Intrigant, tracassier, cupide, il ne rachetait ses défauts ni par le talent ni par le savoir. Lorsqu'on sut que c'était de lui qu'il s'agissait pour diriger Sainte-Barbe, sept professeurs, Cormeilles et Leytao en tête, signèrent une protestation, qui fut portée par eux au recteur, avec prière de la transcrire sur le registre académique. Robert Certain y était représenté comme incapable non-seulement de conduire un collége, mais de s'acquitter de toute fonction universitaire. On donnait pour raison son excessive ignorance, résultant de ce qu'il avait passé dans les cuisines tout le temps de ses études [1].

1. Archives de l'Université, registre 21, fol. 60.

Telle était la notoriété de son insuffisance, que, dans l'arrêt du parlement relatif à la retraite de Gouvéa, il fut spécifié que Robert Certain, déjà proposé comme son successeur, aurait à recevoir sa nomination de la cour après qu'on aurait informé de son savoir et de ses mœurs. Il fut dit en outre qu'à l'avenir Robert Dugast ne mettrait pas de nouveau principal à Sainte-Barbe, que le candidat n'eût subi les examens d'usage [1]. La coutume observée pour devenir principal était qu'on justifiât de sa capacité et de sa bonne conduite devant le chancelier de Notre-Dame [2]; mais le parlement ne se mêlait pas de ces sortes d'affaires. De ce qu'il intervint cette fois il faut conclure, d'abord que Robert Certain et son présentateur s'étaient soustraits aux formalités de rigueur, et ensuite qu'on les réputait capables de pousser à bout une entreprise où, selon toute apparence, ils allaient échouer, en essayant plus tard d'emporter la position par la même manœuvre.

Cela fit crouler en partie les calculs fondés sur le prochain principalat de Certain. Soit que celui-ci ait eu la honte de succomber à l'information, soit qu'il n'ait point osé en courir la chance, Robert Dugast dut se pourvoir d'un autre sujet ; mais l'esprit inventif de l'avisé Normand lui suggéra une combinaison propre à se procurer d'une manière détournée ce qu'il ne pouvait obtenir ouvertement. Il présenta pour principal de Sainte-Barbe un théologien de Navarre, nommé Jacques de La Halle, paisible érudit qui s'occupait de

1. Archives de l'Empire, X. 4934, fol. 261.
2. Archives de l'Université, registre 21, fol. 157.

recherches sur l'histoire de l'Église [1]; en même temps il investit son neveu des fonctions de procureur ou économe, nomination qu'il eut le droit de faire sans prendre la permission de personne. En mettant ainsi au premier rang un homme que ses goûts devaient rendre impropre aux soins de l'administration, il inaugura le gouvernement d'un roi soliveau, sous le nom duquel Certain aurait l'avantage de mettre la main à toute chose.

Les fruits de cet arrangement ne se firent pas longtemps attendre. Juste un mois après l'établissement de la nouvelle direction, Robert Certain entraînait La Halle au tribunal du recteur, pour réclamer au sujet de ce que Gouvéa voulait, suivant son droit, signer les certificats d'études des élèves formés sous lui, et par conséquent percevoir les honoraires attachés à la délivrance de ces certificats. La cause de l'ex-principal, alité pour le moment, fut défendue par Martimbos. On lui assura l'avantage qu'il revendiquait, en spécifiant de plus qu'il aurait une part dans les bénéfices à réaliser sur les élèves qui venaient d'entrer, et dont il avait été le directeur pendant trois mois. C'était là en effet l'intention évidente du parlement lorsqu'il avait transporté d'une année scolaire dans l'autre le terme auquel Jacques de Gouvéa devait déguerpir le collége. La sentence ainsi rendue fut confirmée par le chancelier de Notre-Dame [2].

Après cette campagne peu fructueuse, Robert Cer-

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 740; Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 942.

2. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 141 et suiv.

tain dirigea ses batteries contre les auteurs de la protestation qui n'avait pas peu contribué à le faire échouer dans sa poursuite. Nicolas de Cormeilles fut l'objet principal de son animadversion.

Ce professeur, ayant été élevé au rectorat pour l'été de 1549, se vit bientôt en butte à une faction d'écoliers, suscitée contre lui dans les colléges voisins. Pourtant son élection avait été des plus honorables dont on eût mémoire. Nommé d'une seule voix par les intrants, lorsque ce résultat fut annoncé dans l'église de Saint-Julien, il crut devoir haranguer sa nation, qui était celle de Picardie, pour obtenir d'elle son assentiment. Non-seulement les Picards, mais tous ceux qui étaient présents à l'assemblée, Normands, Français, Allemands, l'acclamèrent, en se félicitant d'avoir pour chef un homme aussi laborieux que lui et d'un si ferme caractère. Il obtint même la faveur qui marquait le comble de la satisfaction publique, celle d'être reconduit en procession jusqu'à son collége [1].

Mais cette même fermeté dont il avait été loué publiquement fut ce qui le brouilla avec les turbulents. Parce qu'il ne composait pas avec le désordre, on afficha contre lui des placards où l'on allait jusqu'à le menacer de mort. Une affaire qui paraissait sans importance le mit aux prises avec une sédition formidable.

Il s'agissait d'un régent de logique du collége de Reims, nommé Rougeot, qui avait troqué sa chaire avec le régent de dialectique de Montaigu. Ce Rou-

1 Archives de l'Université, reg. 21, fol. 102.

geot était connu pour avoir d'étroites accointances avec Robert Certain. Cité au tribunal du recteur par l'administration de Reims, il voulut trancher du Caïus Gracchus en se présentant avec l'escorte d'une armée de clients. Tous ceux qui en voulaient à Cormeilles ne demandèrent pas mieux que de se prêter à cette manifestation. Maître Rougeot arriva à Sainte-Barbe en fendant les flots d'une multitude qui s'apprêtait à faire irruption derrière lui. Elle serait entrée, sans la vigoureuse résistance qu'opposa le recteur, ayant derrière lui les dignitaires de l'Université, qui étaient venus pour prendre part au jugement.

Lorsqu'on eut pris séance, le prévenu, admis à s'expliquer, parla avec l'impertinence d'un drôle qui se sent de l'appui. Il ne fit tout le temps que narguer le recteur. Il lui lâcha pour exorde un déluge de louanges ironiques, puis déplora le sort qui l'amenait, lui Rougeot, mal fait et tout petit de taille, devant un juge si beau et si haut qu'il semblait un demi-dieu; enfin, arrivant à son cas, il le trouva plus que rémissible, comparé à celui de certaines personnes dont on avait souffert qu'elles régentassent deux classes de philosophie à la fois. Cela était encore un trait jeté à l'adresse de Corneilles qui, deux ans auparavant, avait partagé ses soins entre les logiciens et les physiciens de Sainte-Barbe.

Ces personnalités, loin de raccommoder les affaires du prévenu, les gâtèrent davantage. Il sortit avec une condamnation qu'il alla dire à son monde attroupé dans la rue. Peut-être croyait-il donner par là le signal du sac de Sainte-Barbe : il n'en fut rien; tout se passa en clameurs et en placards qui furent affichés

de nouveau pendant la nuit. A la vérité les menaces étaient pires que jamais. L'Université, inquiète pour les jours de son chef, provoqua un arrêt qui le mit sous la sauvegarde de la cour suprême [1].

Certain avait assez bien couvert son jeu pour qu'on n'arrivât pas à autre chose qu'à des soupçons vagues sur sa participation à toutes ces mutineries. Son hostilité se démasqua le jour où Cormeilles sortit de charge. Il se mit à l'épier, avec le ferme propos de le surprendre en faute et de lui faire un mauvais parti. Ayant su qu'il mêlait parfois à ses leçons l'explication de certains passages d'Hippocrate, il persuada à ses élèves qu'ils devaient quitter un professeur qui leur apprenait la médecine, au lieu de les exercer sur les matières de leur examen; qu'ils échoueraient infailliblement s'ils restaient sous lui; qu'il valait mieux pour eux suivre les leçons du collége de Reims, quoique cela fût préjudiciable à Sainte-Barbe; mais il préférait voir souffrir des intérêts dans lesquels il était lui-même engagé, plutôt que de laisser de pauvres jeunes gens persévérer dans une mauvaise voie.

Ses conseils furent si bien écoutés, qu'à la fin Cormeilles, s'apercevant qu'il faisait ses leçons dans un désert, prit le parti de les suspendre. Alors Certain, en sa qualité de procureur, lui retranche les vivres. Altercation, procès, sentence qui rétablit le professeur dans tous ses droits y compris la possession de ses élèves [2]. L'unique satisfaction accordée au procureur fut de n'avoir plus à payer Cormeilles jusqu'à

1. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 118 et suiv.
2. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 156 et suiv.

la fin de l'année, à cause du temps pendant lequel celui-ci avait cessé de faire sa classe.

Jacques de La Halle ne vit pas la fin de cette affaire. Il se retira après un an de principalat, las des déboires qu'il lui fallait essuyer. Le plus amer fut une semonce que lui administra le procureur général du parlement pour n'avoir pas su empêcher une nouvelle promenade au tambour à laquelle ses élèves prirent part avec ceux de plusieurs autres colléges. Il s'excusa très-piteusement, en rejetant la faute sur l'insubordination de deux de ses régents[1]. Il était de ces gens qui font bien lorsqu'ils se sentent soutenus. Sa contenance fut très-belle à côté de Nicolas de Cormeilles, le jour du jugement de Rougeot; mais avec un personnage comme Certain, dont l'unique assistance était de se tenir à couvert derrière lui en lui soufflant le plus possible de son autorité, il ne donna que des marques de faiblesse, le sentit, et jugea que son devoir était d'abdiquer.

Comme La Halle n'avait pas trouvé son compte au marché qu'il avait passé avec Robert Dugast, celui-ci ne voulut pas que le successeur de La Halle en pût dire autant. Il se procura un autre théologien, le plus bénin et le plus court de vue qu'il put rencontrer, et quand il l'eut bien sondé, de manière à être sûr qu'il était bon pour l'usage qu'il en voulait faire, il lui fit signer un papier par lequel l'autre consentait à n'être rien du tout que le prête-nom de Robert Certain. Ce nouveau principal s'appelait Jean Phelippeaux. Les clauses du contrat furent exécutées à son égard avec

1. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 212.

une ponctualité telle, que c'est au procureur du collége, et non à lui, que le portier allait porter tous les soirs les clefs de la grande porte et la liste des absents. Non-seulement il ne choisissait pas les maîtres, mais il n'avait à espérer l'assistance d'aucun d'eux, si par hasard il voulait corriger un élève qu'il surprenait en faute [1].

Cormeilles dénonça tout cela au parlement dans le cours de son procès avec Robert Certain. La cour ayant déféré la connaissance de ces faits aux quatre principaux de Navarre, de Bourgogne, de Montaigu et du Cardinal-Lemoine, Robert Dugast, qui en fut instruit, accourut à Sainte-Barbe, pour qu'avant l'information Phelippeaux fût mis par un nouvel acte en possession de tous les droits appartenant à sa charge. Par là on détourna une condamnation imminente. Phelippeaux, tout en confessant que jusqu'alors il n'avait été principal que de nom, put donner à croire, par l'exhibition de son titre, qu'il le serait de fait à l'avenir [2].

Le fut-il vraiment? La commission des quatre principaux avait exigé, indépendamment de l'acte réformé, l'engagement verbal pris par Dugast et Certain qu'ils n'entreprendraient plus sur la direction de Sainte-Barbe.

Les choses furent réglées de la sorte au mois de juin 1550, et depuis lors le nom de Phelippeaux ne paraît plus. Peut-être les errements du passé ayant été repris, en dépit des écritures et des serments, le bon

1. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 157 et suiv.
2. *Ibidem.*

docteur demanda-t-il son congé, afin de n'être point une dupe ridicule, après avoir été un instrument passif. Dans tous les cas, il est constant qu'au commencement de l'année 1553 il était parti. Alors Dugast s'arrangea de façon à être lui-même l'homme derrière lequel son neveu pourrait agir en toute liberté.

CHAPITRE XXIX.

Principalat de Robert Dugast. — Préparatifs pour l'érection de Sainte-Barbe en collége fondé. — Insurrection de 1557.

Il est temps de faire connaissance avec cet homme dont le nom, prononcé presque au début de cette histoire, n'est apparu jusqu'ici que comme celui d'un implacable ennemi de notre collége.

Robert Dugast naquit le 16 juillet 1474, dans un lieu inconnu du diocèse d'Évreux [1]. Élevé pour l'état ecclésiastique, lorsqu'il eut reçu les ordres, il desservit successivement les paroisses de la Neuville-d'Aumont en Beauvaisis et de Saint-Nicolas les Alleux près de Poissy [2]. Ensuite Simon Dugast, son oncle, propriétaire et principal du collége Coqueret, le fit venir à Paris pour le mettre en état de diriger après lui son

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 971 ; Testament de Robert Dugast, aux Archives de l'Empire, M. 189.

2. Acte de fondation de Sainte-Barbe, dans Félibien, Histoire de la ville de Paris, t. III, p. 652.

établissement, qu'il lui légua par testament. Il n'avait point encore ses grades universitaires : il ne prit la maîtrise ès arts qu'en 1512[1], vers l'époque où nous avons vu qu'il se rendit acquéreur de Sainte-Barbe.

Le vieil historien de Paris, Jacques Dubreul, raconte que Nicole Coquerel, de qui Simon Dugast tenait le collége Coqueret, n'avait eu d'abord que la propriété de l'établissement, et que par la suite du temps il avait usurpé celle du fonds sur le collége de Reims, « par subtilité de locataire[2]. » De même, par subtilité de propriétaire, Robert Dugast, qui n'avait acheté que le terrain et les bâtiments de Sainte-Barbe, se rendit à la longue propriétaire de l'établissement. Il eut ainsi dans les mains deux florissants colléges, et posséda les deux extrémités du territoire qu'embrasse la Sainte-Barbe actuelle ; car l'un des bâtiments, où sont logés aujourd'hui les élèves aspirants aux écoles spéciales, fait partie de l'ancien fonds de Coqueret. Comme les statuts universitaires s'opposaient à ce qu'une seule personne dirigeât plus d'un collége à la fois, Robert Dugast afferma Sainte-Barbe, et garda pour lui le gouvernement de Coqueret.

On ne peut pas douter de sa capacité quand on voit le rang où il éleva cette dernière maison.

Tout en se livrant pour son compte à l'étude du droit ecclésiastique, qu'il professa depuis aux écoles de la rue Saint-Jean de Beauvais, il fut auprès de la jeunesse l'un des propagateurs intelligents du nouveau

1. Archives de l'Université, reg. 13, *ad ann.* 1512.
2. Théâtre des antiquitez de Paris, p. 547.

goût qui se manifestait en faveur des lettres. Selon toute probabilité, il eut le premier un professeur de grec établi à poste fixe dans son collége[1]. Les noms de Denis Lefèvre, Geoffroi Tory, Pierre Bunel, prouvent à quels hommes d'élite il confiait l'instruction de ses élèves : Denis Lefèvre, que nous avons vu enseigner à Sainte-Barbe ; Geoffroi Tory, esprit supérieur en toutes choses, qui brilla comme humaniste avant de se rendre un artiste de premier ordre, et qui devina l'avenir de la langue française[2]; Pierre Bunel, de qui Paul Manuce se félicitait d'avoir reçu le secret du style cicéronien dans un temps où l'Italie se traînait sur l'imitation de Politien et d'Érasme[3].

Mais, si Robert Dugast entendait à merveille la direction des études, il était d'une sévérité et d'une rapacité à éloigner de lui la plupart des gens. Par les altercations sans cesse renaissantes qu'il eut avec ses professeurs, par ses fâcheries et ses détours dans toutes les affaires d'intérêt, il se fit une réputation détestable dans l'Université. Après dix-sept ans d'exercice, il avait presque autant d'ennemis que celle-ci comptait de suppôts. L'orage amoncelé sur sa tête éclata à l'occasion d'une affaire qui est celle que Bu-

1. Ce serait, selon nous, François Tissard d'Amboise.

2. Épître dédicatoire de G. Tory à Philibert Babou et Jean Lallemand, en tête de son édition de Leone Baptista Alberti, Paris, 1512; Geoffroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, etc., par Auguste Bernard.

3. *Epistola P. Manutii Vido Fabro*, p. 110 du recueil intitulé : *P. Bunelli Galli, præceptoris, et Pauli Manutii Itali, discipuli, epistolæ ciceroniano stylo scriptæ.* Paris, H. Estienne, 1581; Edmond Richer, *Historia Academiæ Parisiensis*, Ms. suppl. lat. de la Bibl. imp., vol. IV, l. III, chap. XIII.

chanan a consignée, comme on l'a dit plus haut[1], sur le registre de la nation d'Allemagne.

L'exposé du professeur écossais est si clair que ce serait dommage d'y changer quelque chose :

« Pierre Tillier, régent du collége Coqueret, a présenté requête à la Faculté des arts, au nom de ses collègues indûment emprisonnés par le lieutenant criminel, et aussi au nom d'un certain pédagogue, actuellement détenu dans les prisons de l'official de Paris, à la poursuite du principal dudit collége, homme d'une dureté et d'une avarice insignes. Leur crime est d'avoir mangé un pain d'un sol appartenant à ce principal.

« La nation, d'accord sur ce point avec toute la Faculté, a chargé maître Martin Dolet de réclamer les prisonniers, et pour ce qui concerne le susdit principal, elle l'a déclaré déchu de tous les priviléges académiques, comme violateur des statuts qui défendent que nul suppôt de l'Université ne soit cité devant une juridiction quelconque, avant que le recteur ait pris connaissance de son affaire.

« De plus, toute la Faculté a jugé réfractaire ce même principal, et a chargé les censeurs des nations d'aller faire la visite du collége Coqueret et d'y user de leur autorité pour rétablir l'ordre[2]. »

Dugast demeurant impassible sous le coup de cette sentence, parce qu'elle avait été rendue par défaut, une nouvelle bombe éclata. Un autre régent vint ré-

1. Voy. page 160.

2. Imprimé par Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 214. L'original autographe est dans le registre 16, fol. 172 r°, des Archives de l'Université.

clamer auprès de la Faculté des arts son mobilier, détenu injustement « par l'avarissime harpye de Coqueret. » Ce sont les termes dont le plaignant se servit pour désigner son principal [1]. Il dénonça en outre un abus dont il avait été victime, un pot-de-vin ayant été exigé de lui par Robert Dugast lorsqu'il avait signé son engagement. Comme un pareil commerce était défendu et qu'il n'avait pas encore payé ce pot-de-vin, il requérait que l'obligation qu'il en avait donnée lui fût rendue [2].

Après avoir épuisé, pour se soustraire à sa condamnation, toutes les ressources de la procédure, Dugast éprouva qu'un jurisconsulte doublé de l'expérience d'un chicaneur n'est pas de force à résister dans une cause où il a contre lui la réprobation universelle. Il dut se dessaisir de la régie du collége de Coqueret, à l'égard duquel l'Université ne lui laissa pas d'autre titre que celui de propriétaire et d'ex-principal [3]. Alors il prit son mal en patience. Pendant près de vingt ans il se tint retranché dans l'enseignement du droit et dans la desserte de ses bénéfices. Déjà curé de la paroisse Saint-Hilaire et chapelain du Châtelet, il ne négligea pas l'occasion qui se présenta de devenir en outre chanoine de Saint-Marcel. Puis, ayant vu se succéder assez de générations de maîtres et d'élèves pour présumer que sa déchéance n'était plus qu'un vague souvenir et que personne n'aurait l'envie de recourir aux pièces pour en exhumer le détail, s'ob-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 214.

2. Archives de l'Université, reg. 16, fol. 173.

3. « Robertum Dugast olim primarium virum Coqueretici. » Archives de l'Université, reg. 16, fol. 420, *ad ann.* 1538.

servant d'ailleurs de manière à ne pas attirer l'attention sur lui, il remit un doigt, puis un autre dans les affaires de son collége, et à la fin l'administration rentra tout entière dans ses mains.

Le dernier des principaux qui lui fut substitué favorisa singulièrement cette usurpation. C'était Jean Dorat, que tout le monde connaît au moins de nom. Il entra à Coqueret à la fin de 1547, amenant avec lui ses élèves chéris, Antoine de Baïf et Pierre Ronsard, tous les trois pourvus de cette dose d'enthousiasme classique qui engendra à Coqueret même la fameuse pléiade des poëtes français [1]. Plein de l'avenir qu'il rêvait pour les lettres, et tout occupé d'un plan de réforme dans les études, qui consistait à enseigner le latin par le grec, Dorat n'eut aucun souci d'aligner des chiffres ou de solder des mémoires. Il abandonna volontiers cette besogne à son propriétaire, qui s'y entendait mieux que lui; et, une fois engagé dans la voie des concessions, il en fit tant, que son autorité se réduisit à celle d'un préfet des études.

Personne n'aurait rien dit, si la circonspection eût été aussi grande d'un côté que la condescendance l'était de l'autre; mais qui cherche à s'amender sur le tard n'y réussit pas facilement. A l'approche de ses quatre-vingts ans, Dugast ne se montra guère différent de ce qu'on l'avait vu autrefois. Il eut de nouveaux démêlés avec les régents de Coqueret. Attaqué par l'un d'eux, à qui il avait interdit le réfectoire, il fatigua encore une fois

1. Goujet, Bibliothèque françoise, t. XIII, p. 289; Claude Binet, Vie de Ronsard (dans les Archives curieuses de l'Histoire de France, t. X, p. 361).

l'Université par ses habiletés de plaideur. On coupa court au procès qu'il voulait éterniser. Le 12 avril 1552 les membres du tribunal académique, le recteur à leur tête, firent une descente à son collége. Ne trouvant que le procureur de la maison, parce que Dorat et Dugast avaient eu la précaution de s'absenter, ils firent assembler dans la cour les maîtres et les élèves, et ils lurent devant eux une sentence d'excommunication universitaire à l'adresse de l'opiniâtre contumace [1].

De cette nouvelle défaite, qui l'exclut définitivement de toute participation aux affaires de Coqueret, Robert Dugast sut faire sortir un accommodement qui le mit en pied à Sainte-Barbe. Il fut reconnu principal de ce dernier collége en 1553 [2]. Comment s'y prit-il pour en venir là ? On l'ignore. Nulle part n'existe la trace des négociations entamées à ce sujet. On peut croire que ceux qu'affligeait l'état permanent de scandale créé par la retraite de Gouvéa, réfléchirent qu'avec la ténacité de l'homme à qui on avait affaire, il n'était pas permis d'en espérer la fin, et qu'il valait mieux se prêter à une combinaison d'où ne résulteraient, dans la pire hypothèse, que des conflits passagers. Peut-être aussi Robert Dugast adoucit-il les résistances en découvrant un projet à l'exécution duquel il semble avoir résolu dès lors de consacrer ce qui lui restait de vie.

Ce docteur sentait sa fin approcher, non sans quel-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 448 ; Archives de l'Université, reg. 22, fol. 11 et 12.

2. Il est ainsi dénommé dans les titres de propriété de cette année. Archives de l'Empire, S. 1509 et 6352.

que souci de la réputation qu'il laisserait en ce monde et de la récompense qu'il recevrait dans l'autre. Les côtés élevés qu'il y avait dans son esprit, malgré tant de petitesses, lui faisaient voir les torts dont son humeur l'avait rendu coupable. Il ressentait le besoin de racheter cela, de prouver surtout qu'on l'avait mal jugé en le prenant pour un adorateur du veau d'or, et que, s'il avait accru sa fortune par l'enseignement, c'était pour le profit de l'enseignement et non par un vil asservissement au mammon d'iniquité. A cette fin il méditait un grand acte de munificence dont tout le bénéfice devait échoir à cette même maison qu'il avait si souvent affligée de ses tracasseries : il renoncerait à la fois à la propriété de Sainte-Barbe et à celle de plusieurs autres biens fonds qu'il avait ; en réunissant le tout il formerait un collége en état de se suffire à lui-même, et ce collége ainsi constitué, il le donnerait au public par une fondation perpétuelle et irrévocable.

Aussitôt qu'il fut installé, il se mit en devoir d'accomplir les engagements de sa conscience. Il s'occupa d'abord des changements matériels que requérait le futur état des choses. Le vieil hôtel de Chalon, qui menaçait ruine, fut livré aux maçons. On le répara de fond en comble après avoir reconstruit les autres maisons qui y avaient été ajoutées, de manière à produire une enceinte de bâtiments uniformes. Suivant l'expression de Léger Duchesne, qu'assurément il ne faut pas prendre au pied de la lettre, ce qui était de pierre auparavant fut converti en marbre[1]. Les premiers travaux furent conduits sur l'ancienne propriété de Jean Hubert,

1. *Oratiuncula Parisiis habita in Athenæo barbarano*, 1557.

dont la presque totalité fut couverte par deux grands corps de logis. L'un de ces bâtiments s'est conservé jusqu'en 1840. C'est celui qui se présentait avec son escalier posé de flanc dans une tour pentagone, et un perron sur la devanture, par où commençait la montée. M. Victor de Lanneau en fit l'infirmerie de son établissement; Robert Dugast l'avait destiné au logement du principal. Lorsqu'il fut terminé, on mit au-dessus de la porte d'entrée cette inscription commémorative[1] :

AD EXALTATIONEM DIVAE BARBARAE
TVTELARIS SVAE AC SVORVM
ROBERTI GASTII PRIMARII
LABOR EXTREMVS
ANNO DÑI. 1553. ANNO VERO
SVAE AETATIS SEPTVAGESIMO
NONO.

Le fondateur appelait cela son dernier ouvrage, parce que dans sa pensée la reconstruction des bâtiments ne faisait qu'un avec la réorganisation du collége, dont elle était le prélude.

Vu son grand âge et sa volonté si fermement arrêtée de voir Robert Certain exercer les fonctions de principal, il y a lieu de penser qu'il ne se donna pas d'autre occupation que la surveillance des travaux pendant quatre ans qu'ils durèrent. Toutefois, avec le caractère dominant qu'il avait, il est impossible que sa seule présence n'ait pas eu d'effet sur le gouvernement de Sainte-Barbe, et cet effet ne put être que

1. État des lieux en 1709, aux Archives de l'Empire, S. 6351, liasse 42.

salutaire. Il dut tenir à ce que la bonne œuvre qu'il préparait ne fût pas gâtée à l'avance par des impressions défavorables; il dut plus d'une fois faire entendre des conseils ou même des ordres en ce sens.

Ne nous perdons pas en conjectures lorsqu'il y a quelque chose de positif à dire pour la louange de l'oncle et du neveu. Pendant tout le temps que dura leur association, une seule plainte fut portée contre eux, et elle était sans gravité. Il s'agissait d'une chaire confiée par eux à un jeune homme qui n'était pas encore pourvu de son diplôme de maître ès arts. Ils en furent quittes pour une amende, décernée avec d'autant plus de ménagement que ce fut un recteur barbiste qui prononça la conclusion[1].

Ce recteur, nommé Nicolas Audouart, est l'une des illustrations du village d'Argenteuil, près Paris. Après avoir régenté quatre ans à Calvi, il fit pendant douze autres années la rhétorique à Sainte-Barbe; plus tard il exerça la médecine avec distinction. Sa magistrature se place dans l'automne de 1556. Appelé auparavant au gouvernement de la nation de France, il s'inscrivit sur le registre des procureurs avec cette épigraphe, qu'il entendait sans doute appliquer à son talent :

Βότρυας ἀντήνωρ τέτεχ' ἡδεῖς ἄμπελος ἤδη.

Il en a fait lui-même la traduction en latin :

Luxurians dulces jam vitis parturit uvas[2].

Nicolas Audouart n'est pas le seul du personnel en-

1. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 488.
2. Ms. de la bibl. Mazarine, H. 2682 A, fol. 52 ; Archives de l'Université, reg. 23, fol. 435.

seignant formé sous Robert Dugast dont le nom nous soit parvenu. Nous connaissons encore Nicolas Bernard et Jean Vassogne, tous deux Champenois, du diocèse de Reims; Raymond de Voultoire, natif d'Aurillac, régent de seconde[1]; maître Du Ripauld, qui présida en 1553 à l'acte de maîtrise d'un licencié amiénois, nommé Jean Caron; Gilles Mahault, de Coutances, régent de philosophie dès l'année 1549[2]; John Rutherford, Écossais, très-estimé de Gelida, qui songeait à l'attirer au collége de Guyenne au moment de sa mort. La dernière lettre écrite par Gelida fut pour avertir Rutherford qu'il devait différer son départ pour Bordeaux, attendu que les jurats ne voulaient pas qu'on rouvrît encore le collége de Guyenne, fermé par leur ordre à cause de la peste[3].

Un jeune compatriote de Rutherford, Alexandre Thornton, d'élève qu'il était, devint aussi maître dans notre collége en 1553[4]. On voit que les Écossais étaient restés fidèles à Sainte-Barbe; mais la clientèle espagnole fut perdue en ce temps-là, parce que l'hostilité entre la France et l'Espagne s'envenima au point que Henri II chassa de Paris ou même fit emprisonner les étudiants, sujets de Charles-Quint[5]. Pour les Portugais, le persécuteur des Gouvéa n'avait plus à compter

1. Ms. de la bibl. Mazarine, H. 2682 A, fol. 58, 61 et 67.

2. Registre du recteur (ms. 1341, Suppl. l. de la Bibl. imp.), au rectorat de Nicolas Poignant, 1553; Archives de l'Université, reg. 21, fol. 104.

3. Businus, *Joannis Gelidæ, Valentini, epistolæ aliquot et carmina.*

4. Registre du recteur, *loc. cit.*

5. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 473.

sur eux. Le duc de Bragance, envoyant son fils étudier à Paris, vers 1554, lui fit prendre domicile au collége de Bourgogne[1]. Nous trouvons en revanche des barbistes venus d'autres pays qui depuis des années ne fournissaient plus guère de suppôts à notre université: par exemple un Alberto Cuoni, Italien natif de Gobbio[2]; un Nicolas Richterlot, du diocèse de Stolpe, en Poméranie. Ce dernier était entretenu à Sainte-Barbe aux frais de son église : il est qualifié, sur le registre du recteur, *bursarius Stulpensis diocesis*[3].

Cependant l'heure était arrivée pour Robert Dugast d'accomplir enfin sa fondation. Il en rédigea les statuts et leur donna force légale par un acte notarié en date du 19 novembre 1556, qui contenait en même temps la dotation du collége[4]. Riche, sinon autant que le prétendait la renommée, assez du moins pour être un Crésus au milieu de ces modestes universitaires dont la souveraine ambition était de se faire cent écus par an, notre docteur eut soin de se réserver une très-large aisance, tout en mettant au-dessus du besoin l'établissement qu'il créait. Outre le sacrifice qu'il fit en émancipant Sainte-Barbe, puisqu'il renonça par là

1. *Descriptionis universæ naturæ ex Aristotele pars prior in quatuor libros distincta, scholiis illustrata et postremo recognita per Jacobum Carpentarium Claramontanum Bellovacum*, Paris, 1562, avec une épître dédicatoire : « Illustrissimo et litterarum amantissimo principi Lusitano, Theotonio, ducis Braganciæ filio. »

2. Archives de l'Université, reg. 21, fol. 241.

3. Ms. 1341, suppl. de la Biblioth. imp.

4. Acte de fondation dans Félibien, Histoire de la ville de Paris, t. III, p. 652. L'original sur parchemin est aux Archives de l'Empire, M. 190.

à l'une des sources les plus fructueuses de son revenu, il lui abandonna une rente sur l'Hôtel de ville et la propriété de deux immeubles, à savoir une maison sise à Vitry-sur-Seine, avec dépendances en terres et en vignes, et l'ancien collége de Toul, converti alors en bâtiments de location. On l'appelait l'hôtel du Chaudron : sa façade occupait tout un côté de la rue d'Écosse, à gauche en montant. Il se retournait de flanc sur la rue du Four, et allait rejoindre le collége de Karambert, collége sans exercice, sur lequel les historiens ne donnent aucun renseignement. Nous pouvons dire qu'il y mourut, en 1554, un écolier dont les vers ont été jugés dignes de l'impression[1]; et que ces vers, adressés la plupart à Dorat et à Baïf, semblent établir que les boursiers de Karambert suivaient les classes de Coqueret. Quant à l'hôtel du Chaudron, il fut attristé aussi par une mort qui coïncida de la manière la plus douloureuse avec l'œuvre de la fondation. Nicolas Dugast, autre neveu de Robert Dugast, et principal du collége de Lisieux, ayant été forcé de renoncer à ses fonctions par le mauvais état de sa santé, était venu demeurer dans cette maison. Il y expira au mois de décembre 1556 entre les bras de Ramus, son ami[2]. Ce fut un deuil pour la jeunesse, qui l'aimait, et pour les savants, qui fondaient sur lui les plus belles espérances. Robert

1. *L. Francisci Ducatii, Trecæi, præludiorum libri III.* In-8°, Paris, 1554.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 377; Actes tirez des Archives de l'Université de Paris, pour justifier la juridiction exercée par ses députez, p. 10; Obituaire de Saint-Hilaire, aux Archives de l'Empire, L. 948, fol. 56.

Dugast se serait épargné bien des peines, s'il s'était servi de ce jeune homme pour l'usage auquel il employa Robert Certain, par une préférence si peu justifiée. Il faut déplorer que les destinées de la nouvelle Sainte-Barbe n'aient pas pu être remises en de si dignes mains.

L'Université trouva néanmoins que les choses étaient bien faites, et elle en exprima sa reconnaissance à Robert Dugast. Si une clause de l'acte, qui attribuait au bien-aimé neveu le principalat du collége, causa du déplaisir à plus d'une personne, du moins les protestations élevées huit ans auparavant avec le succès qu'on sait ne se renouvelèrent pas. Sans aucun doute Certain s'était mis en règle, et avait fini par se tirer de l'examen devant le chancelier de Notre-Dame. S'il n'était pas devenu un grand clerc, il avait pour le moins acquis cette habitude qui empêche l'ignorance de se trahir. D'ailleurs il s'était fait ordonner prêtre ; il venait ou était sur le point de recevoir, par résignation de son oncle, la cure de Saint-Hilaire[1] : tout cela commençait à faire de lui un personnage de considération.

Avant que la fondation ressortît son effet, il y eut à remplir des formalités qui demandèrent plusieurs mois. Il fallut faire agréer par le parlement un droit de contrôle dont il avait été investi relativement à la nomination des futurs principaux[2] ; il fallut encore obtenir du roi les lettres d'amortissement, nécessaires

1. Il est nommé avec ce titre dans le testament de Nicolas Dugast, 13 décembre 1556.

2. Arrêt du 9 décembre 1556, dans Félibien, t. IV, p. 770.

toutes les fois que l'on voulait convertir du bien en propriété perpétuelle pour des établissements de mainmorte. Robert Dugast était du nombre des gens de lettres que protégeait le cardinal de Lorraine. Ce grand personnage, tout-puissant auprès de Henri II, fit accorder gratis l'amortissement de Sainte-Barbe, à condition que la mémoire du roi serait conservée dans les prières du collége[1]. Cette obligation est ainsi exprimée dans les considérants de l'ordonnance royale, rendue en février 1557 : « Nous, inclinans à la dévotion et prière dudit suppliant, et aussi afin que soyons participans aux prières et bienffaits qui se feront audit collége, avons amorty et amortissons, etc. »

Tout étant terminé au printemps de l'année 1557, il ne restait plus qu'à préparer la cérémonie d'inauguration du nouveau régime, lorsque, par suite d'événements imprévus, il devint nécessaire de différer encore.

Pendant le rectorat d'Audouart, un projet bien sage fut discuté dans sa chambre à Sainte-Barbe. Pour mettre un terme aux altercations sans cesse renaissantes qu'on avait avec les religieux de Saint-Germain à cause du Pré-aux-Clercs, quelqu'un proposa d'en vendre les parties les plus rapprochées de l'abbaye à des spéculateurs, qui les demandaient pour bâtir dessus[2]. La chose échoua par la coalition des universitaires pur sang avec les théologiens, et voici ce qu'il en résulta sans beaucoup attendre.

1. Archives de l'Empire, X. 8610, fol. 24. L'intervention du cardinal de Lorraine est attestée par le vieil inventaire des titres de Sainte-Barbe, *ibid.* S. 6351 bis.

2. Duboulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 488.

La perte d'un procès que l'Université soutenait au sujet de cette propriété funeste amena une émeute, dans laquelle un écolier fut tué d'un coup de feu [1]. Ce coup était parti de la fenêtre d'un commissaire de police. Les autres écoliers accoururent la torche au poing, incendièrent la maison désignée à leur vengeance, et, une fois en train, en démolirent deux autres à côté de celle-là. La justice, de son côté, fit main basse sur l'un des meneurs, qui fut pendu au lieu même de l'attentat, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent.

Cependant ni cette exécution ni un déluge d'arrêts draconiens que le parlement fit pleuvoir sur l'Université et sur la ville n'amenèrent la fin du désordre. Depuis le 13 mai, que le tumulte commença, jusqu'au 30 du même mois, il ne s'écoula pas un jour qui ne fût signalé par les voies de fait les plus graves. La tranquillité ne se serait jamais rétablie, si le roi, qui était à Villers-Cotterets, n'eût donné l'ordre à un corps d'armée de se mettre en marche sur Paris. Alors il y eut une panique qui fit passer les courages d'un extrême à l'autre. Les mutins terrifiés désertèrent la rue, laissant l'Université très-compromise par leurs excès. Celle-ci députa Turnèbe et Ramus pour implorer la clémence royale. La parole de ces deux hommes éloquents triompha, malgré l'énormité du cas. Ils revinrent avec des lettres de grâce.

Mais on n'échappe pas aux suites d'une mauvaise affaire, lorsqu'on en est sorti par la miséricorde. Toutes

1. Le récit qui suit est tiré de Duboulay, *Hist. univ.*, t. VI, p. 402 et suiv.

les juridictions rivales de l'Université profitèrent de son abattement pour l'attaquer dans ses priviléges. Il tomba sur elle tant de procès à la fois, qu'après avoir épuisé, pour y faire face, la ressource des taxes extraordinaires, elle fut obligée de recourir à la charité de ses suppôts. Une circulaire, qui fut portée à Sainte-Barbe et dans les autres colléges, montre l'excès de sa détresse. Voici en quels termes cette pièce était conçue :

« Monsieur le principal, nous vous prions d'exhorter vos professeurs, pédagogues et tous autres maîtres domiciliés en votre collége, à contribuer, dans la mesure de leur générosité, pour la défense de nos droits. Vous dresserez une liste de leurs noms, avec l'indication de ce qu'ils auront donné, afin que la mémoire de leur bonne œuvre se conserve dans nos archives. S'il y a de vos élèves qui veuillent et puissent contribuer, portez sur la même liste leurs noms et le taux de leur offrande[1]. »

Dugast et Certain eurent à faire honneur à toutes ces demandes d'argent, après tant d'autres ennuis dont ils avaient été obsédés[2]; car, aussi longtemps que dura la mutinerie, l'autorité ne permit pas aux principaux de prendre haleine. Ce ne furent que convocations chez le recteur, chez le procureur général, à l'hôtel de ville, à la grand'chambre du parlement. Chaque fois ils reçurent des ordres nouveaux, un jour pour tenir leur collége fermé aux martinets; un autre pour ne laisser sortir ni domestique ni maître, passé

1. Archives de l'Université, reg. 23, fol. 84.
2. *Ibid.*, fol. 65 et 82.

six heures du soir; un autre encore pour faire murer immédiatement les fenêtres basses qu'ils avaient sur la rue; et à la signification de chacune de ces mesures de sûreté fut toujours jointe la menace qu'on les réputerait criminels de lèse-majesté, s'ils ne s'y conformaient pas.

Après qu'on fut sorti de ces mortels embarras, l'impatience de Robert Dugast (si toutefois il montra de l'impatience) put être satisfaite. Le 8 juillet 1557 fut fixé pour la solennité d'où devait dater pour Sainte-Barbe la seconde période de son existence.

APPENDICE.

I.

PRISE A CENS DE L'HÔTEL DES COULONS PAR JEAN HUBERT.

(D'après l'original aux Archives de l'Empire, S. 1509, n° 9.)

30 mai 1430.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Symon Morhier, chevalier, seigneur de Villers, conseillier du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Hélie Prestre et Giles Hanage, clers, notaires jurez du roy, nostre dit seigneur, en son Chastellet de Paris, fu present et comparant vénérable et discrette personne, maistre Jehan Hubert, docteur régent à Paris, en la faculté de decrect; lequel de son bon gré, bonne voulenté, propre mouvement et certaine science, sans aucune force, fraude, erreur, contraincte et decevance, mais pour son prouffit faire, sur ce bien conseillié, advisé et délibéré, si comme il disoit, recongnut et confessa par devant lesdis notaires, comme en droit par devant nous, avoir prins et retenu, et par ces présentes prent et retient à cens ou fons de terre, et croix de cens ou rente annuel et perpétuel, dès maintenant à touzjours, pour lui, ses hoirs et aians cause ou temps advenir, de religieux et

honnestes personnes, messeigneurs les religieux, prieur et convent de l'église et abbaie de Madame Saincte Geneviève ou mont de Paris, qui lui ont baillié et promis garentir de tous empeschemens quelxconques deux hostelz, jardins et appartenances tout entretenans, et tous les lieux, comme ilz se comportent et extendent, hault, bas, en long, en lé, en front et parfont, de toutes pars et de tous costez, en l'un desquelx hostelx souloit pendre l'enseigne des Coulons, qui jadiz fut et appartint à feu messire Jaques Dupuys, prestre, depuis à messire Dreue de Warquegnies, aussi prestre; et l'autre hostel fut et appartint à Guillaume Cousin, et depuis à maistre Guillaume Delaporte; et de present lesdiz deux hostelz sont et appartiennent ausdiz religieulx, abbé et convent, à certains et justes tiltres : assiz et situez iceulx deux hostelz et appartenances à Paris, en la rue au Duc de Bourgongne, audessus de Saint-Hillaire, devant le colliège de Reins, ou dit mont Saincte Geneviève, en la censive, justice et seigneurie desdis religieux de Saincte Geneviève, tenans de présent d'une part à ung hostel appartenant à Jehan de Compans, drapier, bourgois de Paris, et d'autre part au jardin dudit colliège de Reins; aboutissant par derrières à la rue Saint Siphorien : pour desdis deux hostelx, jardins et appartenances joïr, user et possider par ledit preneur, sesdiz hoirs et aians cause, et en faire son prouffit et comme de sa chose d'ores en avant, paisiblement et sans aucun empeschement, aux charges cy dessous declairiées. Ceste prinse faicte, ainsi que dit est, tant pour deux deniers parisis de cens ou fons de terre, comme pour et parmi le pris et la somme de soixante solz parisis de croix de cens ou rente annuel et perpetuel, que, pour toutes charges quelxconques, ledit preneur par lui, ses hoirs et aians cause en sera tenus. Gaiga ès mains desdis notaires et promist en bonne foy rendre et paier d'ores en avant chacun an, c'est assavoir lesdis deux deniers parisis de cens ou fons de terre au pitancier de ladicte église présent et advenir, au jour, terme et feste de Saint Remi, et lesdis soixante solz parisis de croix de cens ou rente, aux quatre termes en l'an généralment à Paris acoustumez, par égal porcion, en ceste manière, c'est assavoir : trente-six solz parisis à l'office de la Chambre de ladicte église; huit solz parisis à l'office de l'Aumosnier d'icelle, et seize solz parisis audit pitancier ou au porteur de ces lettres, à commencer à paier icelle rente, pour premier terme et paiement, à la Saint Jehan Baptiste prouchain venant,

et ledit fons de terre à la Saint Remi ensuivant et prouchain venant, avecques ladicte rente par égal porcion, comme dit est; et ainsi d'an en an et de terme en terme, en et sur lesdis lieux, hostelz, jardins et appartenances, baillez, prins et adcensez, qui en sont, seront et demourront chargez et reddevables chacun an. Et lesquelx lieux ledit preneur, sesdis hoirs et aians cause seront tenus, et il promist et encores promect mectre, tenir, soustenir et maintenir en tel et si bon estat que lesdis fons de terre et rente de soixante solz parisis y soient et puissent estre prins et perceuz chacun an par les pitancier, chamberier et aumosnier de ladicte église Saincte Geneviève, presenz et advenir, ou par ledit porteur de ces lettres, pour eulx, aux termes, par la manière et tout ainsi que cy dessus est dit et devisé, sans dechiet ou diminucion aucuns, tant et si longuement comme desdiz hostelz et appartenances icellui preneur, sesdis hoirs ou aians cause seront détenteurs et propriétaires tant seulement : promettant ledit preneur par sa foy pour ce bailliée corporelment ès mains desdis notaires, comme en la nostre souveraine pour le roy nostre sire, et par son serement, ces presentes prinse, retenue, promesses et toutes et chacune les choses dessus dictes et en ces presentes lettres contenues et escriptes, avoir agréables, tenir, garder, enteriner et accomplir fermement et loyaument, à touz jours, sans rappel et non aler, dire, faire ou venir contre, par lui ne par autres, pour quelque cause ou raison que ce soit ou puist estre; et rendre et paier à plain et sans plait tous cousts, fraiz, mises, despens, dommaiges et interests qui faiz et soustenus seroient ou deffault tant de paiement comme d'acomplissement des choses dessusdictes ou d'aucune d'icelles; soubz l'obligacion de lui, de ses hoirs et de tous ses biens et des biens de sesdiz hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, qu'il soubzmist et soubzmect pour ce du tout à justicier, vendre et exploictier par nous, noz successeurs, prevosts de Paris, et par tous autres justiciers, justices et juridicions soubz qui ilz seront et pourront estre trouvez; et renonça en ce fait expressement icellui preneur par sesdiz serement et foy à toutes excepcions, décepcions, barres, fraudes, cauteles, cavillacions, lettres, grâces, estas, respis, previllèges, franchises, libertez, impétracions, dispensacions, absolucions, droiz, us, coustumes, opposicions, raisons et defenses, à la chose non faicte en la manière deue, et à tout ce généralment que l'en pouroit dire et proposer

contre ces lettres et leur contenu, et au droit disant général renonciacion non valoir. En tesmoing de ce, nous, à la relacion desdis notaires jurez, avons mis le seel de ladicte prevosté de Paris à ces presentes lectres, qui furent faictes et passées le mardi, trentiesme et penultième jour du mois de may, l'an de grâce mil quatre cens et trente. *Signé :* Hélie, Prestre, *et* G. Hanaye, *avec paraphes.*

Au dos, d'une écriture du seizième siècle : Ce jourdhuy a esté ordonné par sentence de Messeigneurs les prevost des marchans et eschevins de la ville, que le present contract sera endossé et deschargé de soixante douze solz quatre deniers pite tournois de cens et rente, qui ont esté racheptez le quatriesme jour du mois de septembre dernier passé par maistre Robert Du Gast, principal du collège de Saincte-Barbe, des religieux, abbé et convent de Saincte-Geneviefve au Mont de Paris, comme il appert par le rachapt qui en a esté faict ledict jour; suivant laquelle sentence ledit présent contract est et demeure deschargé desdiz 72 solz 4 deniers tournois de cens et rente. Faict le dixiesme jour de novembre, mil v^c cinquante troys. *Signé :* Guetin *et* Ymbert, *avec paraphes.*

Article du registre Censier de l'Aumônerie de Sainte-Geneviève, pour les années 1440 *à* 1450, *se rapportant à la même propriété :* Jehan Boutélièvre, bourgeois de Paris, drappier et chaussetier, demourant au carrefour Saint-Severin, pour sa maison devant, derrière, court, jardin et tout le lieu, comme il se comporte et extant de toutes pars, assis en la rue du Duc de Bourgoigne, devant le colliége de Rains, qui fut maistre Jehan Hubert, doien de Saint-Marcel, et fut aux hoirs messire Jaques Dupuis et à Guillaume Cousin, et aiant yssue en la rue Saint-Simphorian, près des Chollès, et tout, tant devant comme derrière aiant yssue, pour ce, deux solz (*Ms. de la biblioth. Sainte-Geneviève*, E. 25).

II.

CESSION DE L'HÔTEL DE CHALON A L'ABBAYE DE VÉZELAY.

(D'après l'original aux Archives de l'Empire, S. 6515.)

19 décembre 1454.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Phelippe Chuffaing, escuier, seigneur de Domecy, bailly de Vezelay et garde du scel de la court séculière de revérend père en Dieu Mgr. l'abbé dudit Vezelay, salut. Savoir faisons que, en la presence de maistre Guillaume Aubertin et Gervaise Laillier, clercs, tabellions commis jurez à l'office dudit scel, pour ce personnelement estably, noble et puissant seigneur messire Jehan de Chalon, chevalier, seigneur de Viteaulx, Lisle-soubs-Montréal, Pierrepertuis et l'Orme, lequel pour une très grant amour et singulière devocion qu'il a, comme il disoit, à la glorieuse Marie Magdelène et à l'église et monastère de Vezelay, en laquelle il a eslue sa sépulture au lieu où de présent gist le corps de feue de bonne mémoire, noble et puissant dame, madame Jehanne de la Trémoille, jadis sa femme, et en laquelle église il a aujourdhuy fondée une messe cothidienne et perpétuelle pour le remedde des âmes de luy, de ladicte feue dame et de leurs prédécesseurs et successeurs; et pour augmentacion et accroissement de ladicte fondacion et dottacion d'icelle, et afin que messeigneurs les religieux, abbé et convent dudit Vezelay, qui pour le present sont et pour le temps avenir seront, soyent plus enclins et tenus de entretenir et faire leur devoir de ladicte messe et prier pour les âmes des dessusdiz : de sa pure, franche, libéralle voulenté et de son propre mouvement a donné, cédé, quicté, delaissé et transporté, et par ces presentes donne, cède, quicte, délaisse et transporte

par donacion pure, irrévocable, faicte entre les vifs, à mesdiz seigneurs les religieux, abbé et convent dudit Vezelay, là presens et deuement assemblez, retenans, stipulans et acceptans au prouffit de leur dicte église et monastère, d'eulx et de leurs successeurs perpétuelment, une maison que ledit chevalier se disoit et dit avoir en la ville de Paris au dessoubz du colliége des Chollez, au coing de la rue de l'autre costé, aisance et appartenance d'icelle, ainsy qu'elle se comporte de toutes pars, tenant par devant, par derrière et de l'ung des costez aux chemins communs, appelée la *maison de Chalon*, assez près de Saincte-Genevieſve, et derrière la maison appartenant à ladicte église, dicte l'ostel de Vezelay; de laquelle maison, aisance et appartenance ledit chevalier pour luy, ses hoirs et ayans cause s'est dévestu et dessaisy, dévest et dessaisit, et mesdiz seigneurs les religieux pour eulx et leurs successeurs à tous jours en a revestu et saisy, revest et saisit par le bail et tradicion de ces présentes. Et a voulu et consentu, veult et consent que mesdiz seigneurs les religieux, ores ou pour le temps avenir, pour l'utilité et prouffit de leur dicte église et pour convertir ailleurs où bon leur semblera, puissent icelle maison, aisance et appartenance d'icelle vendre et addeverer, ou autrement en disposer à leur bon plaisir, comme de leur propre chose. Et parmy ce mesdiz seigneurs sont et seront tenus, et ainsy l'ont promis et promectent, de faire construire et édiffier contre le pillier de ladicte église, qui est devant le lieu où ledit corps de la dicte dame est ensepulturé, ung autel, ensemble une tumbe enlevée contre l'autre pillier à l'opposite dudit autel, à deux gisans, le plus tost que bonnement faire le pourront; lesdiz autel et tumbe de bonne largeur, longueur et haulteur, selon la situacion desdiz lieux, au moins dommageable que faire se pourra pour ladicte église; et mesmement lesdiz deux gisans, ainsy qu'il appartient pour telz seigneur et dame, de la pierre de Tonnerre ou d'autre aussy bonne ou meilleur, et faire escripre autour de ladicte tumbe, ainsy que faire se doit, *Cy gist*, etc. Promettant ledit chevalier par la foy et serment de son corps et sur les sains Euvangilles de Dieu, pour ce touchée ès mains desdiz jurez, et sur l'expresse ypothèque et obligacion de ses biens et biens de ses hoirs, meubles et immeubles, présens et avenir quelxconques, lesquelx, quand ad ce, il a soubmis et soubmet aux juridictions, cohertions et contrainctes des cours du roy nostre sire, de ladicte court temporelle dudit Vezelay et de toutes autres temporelles et

espirituelles, par lesquelles et chacune d'icelles, quant à l'observance de ce que dit est, il veult luy et sesdis hoirs estre contrains et justiciez, l'une non cessant pour l'autre, contre ladicte donnacion, cession, quictance, delaiz, transport et choses dessusdictes non venir, faire ou souffirir venir, ores ou pour le temps avenir; mais tout ce que dit est tenir, faire tenir et entretenir de point en point, et mesmement ladicte maison, aisance et appartenance d'icelle garentir et deffendre à mesdiz seigneurs les religieulx, leurs successeurs et autres qui d'eulx pourront avoir cause, franche et quitte de toutes charges et ypothèques quelxconques, en jugement et dehors, reservé de ses charges réalles, anciennes et treffoncières, se point en y a, à ses propres coustz, missions et despens : renonçant, quant ad ce, à toutes exceptions, déceptions cautelles et cavillacions, à tout droit escript et non escript, canon et civil, et à tout ce que l'on pourroit dire ou alléguer contre la teneur de ces presentes lettres, mesmement au droit disant général renonciation non valloir se l'especial ne précède. En tesmoing de ce, nous avons scellées ces dictes presentes du scel de ladicte court séculière, faictes et passées audit monastère, ou lieu où mesdiz seigneurs les religieulx ont accoustumé de eulx assembler pour traittier de leurs besongnes et négoces et de leur dicte église, le XIXe jour du mois de decembre l'an mil cccc cinquante et quatre. Presens nobles et puissans seigneurs, Liénard de Chalon, escuier, seigneur de Ligny-le-Chastel, filz légitime et naturel dudit chevalier et de ladicte feue dame; Odot de Raigny, seigneur dudit lieu; nobles hommes Estienne Loron, seigneur d'Agourloix, cappitaine de Vezelay; Jehan de Saligny, dit l'Asne, cappitaine de l'Orme; Estienne du Boys, cappitaine de Pierrepertuys; Aubert Moisson, capitaine dudit Lisle; Pierre de Morges, cappitaine de Viteaulx; Nous, garde dessusdit, et plusieurs autres. *Signé* G. Aubertin *et* G. Laillier, *avec paraphes.*

Au dos, d'une main du seizième siècle : Lettres comment le sieur de Viteaulx donna une maison qu'il avoit à Paris au dessoubs du colliége des Chollés, et ne sçay de queulx maison veult dire.

III.

ÉLOGE DE MARTIN LEMAISTRE PAR DAVID CRANSTON.

(Introduit comme supplément au catalogue de Trithème, en tête du livre intitulé : *Quæstiones additæ in librum de Fortitudine magistri Martini de Magistris.*)

Vers 1510.

Si viros nostræ tempestatis illustres, qui in sacris aut scripserunt aut aliquid ediderunt litteris, liber ille de scriptoribus ecclesiasticis insignis commemorat, qua incuria aut potius injuria posteritati nomen tuum commendare pepercerit non satis demiror, moralissime Martine, pariter et doctissime. Dignus enim es cujus memoria æternitate donetur, qui non modicis lucubrationibus, sed maximis vigiliis præcipuas moralis philosophiæ partes (quæ de cardinalibus virtutibus tractant) tuis libris argutissime inseruisti. Quarum primam partem (quæ de fortitudine agit) cum fortissimis hostibus manus conserendo, eosdemque modo lanceis, nunc ensibus nec non pugionibus argumentosis vincendo, fortissime es aggressus, et illos, cum propriis armis diffideres, suis telis subjugare conabaris, adeoque vicisti ut de charissimis non sit, qui vellet eis adesse auxilio ; quibus tandem semivivis relictis, victoriam adeptus diceris et assecutus. Non minus passiones, temperantiam nitentes opprimere, subjecisti, conculcasti, materiamque illam tum fructuosam tum statui ecclesiasticali accommodatissimam, cum eisdem viris certamen continuans, non minus clare quam subtiliter terminasti, et non modicum utilitatis ferventibus studiosorum in theologia animis judicaris (nec immerito) attulisse. Hanc ob rem te scriptorum ecclesiasticorum numero censeo adscribendum ; denique tuam moralem ac præclaram vitam cum opusculis editis,

prout a fide dignis accepero, stylo ferme eodem utens, quo et ille ecclesiasticorum descriptor usus est, paucis plurima complectens, recensebo.

Martinus, natione Gallus, Turonensis, divæ Barbaræ gymnasii primarius ejusdemque ampliator magnificus, in utraque philosophia non mediocriter doctus, sacrarum litterarum Parrhisiensis eruditissimus professor, subtilis ingenio, sermone scholasticus, aliorumque impugnator acerrimus, præclara scripsit volumina, e quibus subjecta feruntur : *De fortitudine*, librum unum ; *De temperantia*, librum unum ; *De consequentiis*, librum u um ; *De prædicabilibus*, librum unum.

Alia insuper nonnulla edidit : *De justitia* (ut fertur) librum unum ; super *Fundamenta montium* lectiones perutiles ; sed hæc ad nostram notitiam non pervenerunt.

Claruit tempore christianissimi regis Gallorum Ludovici undecimi, cujus et confessor fuit ; sub quo et diem clausit extremum. Postremo Cleriaci, ad divæ Virginis ædem in pace sepultus est, eo in loco quo et Ludovicus ipse quiescit, ut, qui vivus regio lateri adhærebat, mortuus sejungeretur minime.

IV.

CERTIFICAT D'ÉTUDES D'UN BARBISTE DU TEMPS D'ANTOINE PELIN.

(Imprimé dans Duboulay, *Historia Universitatis Paris.*, t. VI, p. 935.)

Pour les années 1511-1514.

Ego Furcæus *de Cambray*, theologorum Parisiensium minimus, certifico dudum me rexisse unum cursum artium integrum in collegio divæ Barbaræ Parisius; in quo quidem cursu artium Petrus *Mansart*, diocesis Noviomensis, tunc scholaris, studuit sub me omnes libros, secundum consuetudinem universitatis Parisiensis requisitos ad gradum licentiarum artium. Quem quidem gradum licentiarum artium sub me adeptus est anno Domini MDXIII, ante Pascha. Et quia colendissimus magister noster *Pelin*, tunc primarius dicti collegii divæ Barbaræ, dudum defunctus est, certifico eumdem Petrum *Mansart* fuisse verum artium scholasticum, non discholum nec vagabundum, sed moram trahentem in dicto collegio per tres annos cum dimidio aut eo circiter, durante scilicet prædicto cursu meo artium. Teste signo meo manuali huic cedulæ apposito, anno MDXXXV, die vero martis xxx. et penultima, ante Pascha.

V.

INSTRUCTION EN SEPT POINTS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN COLLÉGE DANS LE GENRE DE SAINTE-BARBE.

(A la suite du *Compendium* de Robert Goulet.)

Avant 1518.

Heptadogma seu septem pro erigendo gymnasio documenta ad generosos prudentesque dominos et cives eximios, litteratorum amicissimos, super universitate nova vel veteri restauranda subitaria responsio.

Quisquis academiæ surgentia stamina quærit
Atque ibi discipulos semper habere bonos,
Contenta hoc gracili primordia codice volvat
Dogmata per cunctos usque tenenda dies :
Gymnasium subito melius florere videbit,
Crescet et in magnum tempus in omne decus.

Prologus. — Satisfaciendo aliqualiter justissimæ petitioni vestræ (viri percelebres), cùm justa postulantibus pro facultate denegandum sit nihil, quonam pacto rite posset celebre collegium erigi ac (ut aiunt) elevari in aliqua universitate nova vel veteri et antiqua (uti vestra est), suppositis et discipulis ferme destituta, ni morosus forsan aut labores refugere pro amicis et utilitate communi videar, cum scriptum relinquatur nos non solum nobis natos, sed patriæ et amicis, quæ sententia trita vulgarique Minerva, aperire studebo, me omnium melius rectiusque judicantium opinioni ac sententiæ saniori submittendo ; idque septem dumtaxat capitellis, in honorem præcipuorum septem dolorum Christi, prosequar, ut a Christo nostrum sumatur quantulumcumque exordium. Vix enim

malo peraguntur exitu, quæ bono sunt incohoata principio (ut est argumentum I. q. I. c. *principatus*, et c. sequenti ibidem), cum Paulus probaverit, quod, ubi Christus non est, fundamentum nullius boni operis est super edificium.

Capitulum I. *De eligendo loco.* — Imprimis consideretur ac imitetur vivendi docendique modus qui observatur apud famigerata et bona ac ferme omnia Parisiensis academiæ, aliarum matris, collegia, veluti Navarræ, Montis-Acuti, Burgundiæ, Sancti-Michaelis, Sanctæ-Barbaræ, Bonorum-puerorum, et omnium aliorum in quibus litterarium floret exercitium. Et pro ampliori demonstratione, advertat quisquis hoc tale et tantum opus complere desiderat, quod eligatur bonus et salutifer situs in loco eminenti vel saltem propitio, satis semotus ab urbanis domibus. Commodius etenim in secessu, quiete, residentia, placabilitate animi, magnus concrescit doctrinæ acquirendæ thesaurus. Subinde opus est bonum et amplum, non vetustum, sed stabile ac spatiosum, habere domicilium, undequaque muris satis altis circumdatum, in quo sint XX aut XXX cameræ suis cum bibliothecis saltem, pro regentibus et provectioribus discipulis, cum curia ampla et in aprico sita, duabus aulis, una majore; altera vel una bene lata sit; unum sacellum in honore Passionis dominicæ et Virginis deiparæ dicatum alicujusve patroni aut patronæ, in quo debitum fiat quotidie et impendatur Deo servitium. Et sit coquina, dispensa et lignarium cum cavea. Non multum refert si nullus fuerit hortus, nisi forte angustus, pro aliquali primarii et regentium solamine. Sint ad minus duodecim classes seu parvæ scholæ, vel secundum loci et auditorum exigentiam. Et omnia uni portæ et janitori respondeant.

Capitulum II. *De eligendo primario et regentibus, biblia legenda et aliis.* — Erigendus est vir experientissimus pro principali seu primario, moribus et ætate gravis, doctus ferme in omni scibili, præsertim bonus grammaticus, mediocris orator et logicus, si non datur ultra; expertus in condendis carminibus, vel qui artem calleat et magnificet; ignorantia namque condendorum carminum in accentu et orthographia nec non in pronuntiatione ac ecclesiis innumeros parit et semper peperit errores. Non est tamen, secundum Hieronymi sententiam, multum temporis in his conterendum, ut latissime ostenditur XXXVII distinct., c. *nonne*, et multis

aliis canonibus. Timeat Deum primarius et timere doceat, cum ab illo omne bonum descendat, et initium sapientiæ sit timor Domini; multusque sermo semper de moribus ad juvenes habeatur. Puer enim cum senescit, vix a via recedit adolescentiæ. Is habeat e publico (more Italorum) pingue satis stipendium. Noverca sæpe studiosorum est paupertas et disciplinæ relaxandæ. Eligat primarius bonos regentes et devotos, non loquaces aut vagabundos, sed graves et qui oderint avaritiam, ac suorum discipulorum amantes commodum et gloriam : idque ne juvenes in malum proni, eos deserendo, alio se conferant. Sit bonus et fidelis dispensator, qui portiones debitas salubres et non putridas emat, vinumque bonum moderate diluat, ac reddat unicuique quod tenetur. Sacellanum habeat primarius bonæ vitæ, non præcipitem, bene pronuntiantem, nisi ipse velit in propria (si sacerdos fuerit) deservire. Confiteri curet suos juvenes in sacello saltem sexties quotannis : in principio quadragesimæ, in festo paschæ, penthecostes, assumptionis virginis Mariæ, omnium Sanctorum et nativitatis Domini. Hæc prædicta ideo dixerim, quoniam quidem, velint, nolint, tales sunt discipuli quales fuere magistri, et sæpe deteriores.

Capitulum III. *De modo Parisiensis universitatis observando, et victitando cum omni honestamento.* — Parisiensis universitatis modum uniformem teneat primarius, quem aliquando bonum œconomum et mediocriter doctum præponendum laudamus litterato non æque in temporalibus administrandis prudenti. Visitet sæpe discipulorum, etiam regentium cameras et classes, ut videat si mundæ sint, puerique proficiant, ac sæpe sæpius ex improviso. Campanam habeat in loco altiori, qua quotidie pulsetur hora quarta mane per evigilatorem seu janitorem. Si fuerint artium lectiones, hora quinta incipiantur. Hora vero sexta præcise dicatur sacrificium licet (quod non improbo) in optimis quibusdam collegiis hora sexta pro grammatistis parva lectio fiat, ut aptius congregentur in sacello et hora septima præcise celebretur. Missa, ut loquuntur, audita, detur portionistis jentaculum semipanis vel parvuli (ut fit) integri. Subinde octavam circiter horam, post pulsum intrent scholas regentes, permansuri usque ad decimam; in quadragesima vero hora nona ad undecimam usque : distinguenda namque sunt tempora, ut concordet Scriptura, II., q. I., c. *si peccaverit*. Quæstiones fiant per horam, et ut conveniunt omnes ad prandium facto pulsu, ita ad

divina audienda tam primarius quamque regentes cum discipulis congregentur. Legatur inter prandendum et cœnandum semper de biblia aut legendis Sanctorum usque ad bene placitum præsidentis, ut animus cum corpore pascat. Non prorogetur comestio ultra horam. Dicantur gratiæ in quibus fiat specialis memoria fundatorum. Subinde si festum interveniat, non indecorum erit juvenes admonere post gratias; vel forsan necessitas emergat aut occasio publice animadvertere in facinorosos, ut pœna unius sit terror metusque alterius.

Capitulum IV. *De distribuendis horis pomeridianis et remissionibus dandis.* — Frequentissimæ, tam post prandia quamque cœnas, reparationes fiant, et artistarum et grammaticorum, ne molli juvenes otio torpescant. Pro famæ exordio non inutile foret lectionem habere publicam alicujus poetæ vel oratoris aut etiam de moralibus, hora prima vel secunda post meridiem; semper enim aliquid boni operis est peragendum, ne diabolus hominem inveniat otiosum, ut habetur De consecratione, dist. V., c. *nunquam*. Hora deinde tertia usque ad quintam lectiones fiant; a quinta ad sextam disputationes; post cœnam (si fuerit) sint reparationes. Dehinc eatur ad Salutem, nisi forsan temporibus jejuniorum, quibus ante collationem reparationes fieri possunt. Hora nona vesperi pulsetur pyritegium seu discessus ad lectum, et non prius, et interim usque ad decimam; nec permittantur juvenes ulterius lucubrare, nisi ad undecimam, ni forsan necessitatis alicujus gratia, cum fortitudo ad Deum sit custodienda multaque emerserint nimia pro vigilia juvenibus detrimenta. Et mane hora quarta surgant saltem studiosiores, et quinta omnes indifferenter. Non misceantur logici (si qui sint) aut alius facultatis superioris seu vagi balatrones cum parvulis, nisi forsan edocendi gratia. Sit cautio ne cubando Deum offendant, aut per urbem discurrendo, cum adolescentia sit ad malum pronissima. Dominicis diebus, et martis, et jovis remissiones habeant moderatas; sint semper tamen lectiones, nec ulla dies, Appellis pictoris instar, absque linea transeat. Tribus et his diebus utantur carnibus assis portionistæ; nunquam vero in prandio, nisi quidam fieret actus solemnis et, ut aiunt, antipodium, quod rarissime permitti debet.

Capitulum V. *De libris pro rudioribus et tenerioribus ante omnia*

ediscendis, et aliis legendis. — Grammatica permanentior est, quæ solidis acquisita est fundamentis : propterea caveant primarii et regentes seu pædagogi summopere aliquem puerum, quantumcumque nobilem vel ingeniosum, evehere ad lectitandos poetas nec ipsum Catonem aut Sulpitium, nisi prius ad unguem calleat et memoriter teneat minorem Donatum et *Dominus quæ pars*, principioque grammaticalia, præsertim vernaculo inscripta sermone. Pro parvulis loquor, siquidem « principiis notis, omnia clara magis. » Et ille est maximus error, quo innumeri juvenes decipiuntur, volentes absque fundamentis altiora videre : quo remoto, celerius et perfectius eveherentur quam cuiquam credibile sit. Sumque inter docendum expertus, pro grammatica vere tenenda nihil esse utilius Donati principiorum, declinationum, nominum, conjugationum, verborum parvarumque interrogationum cognitione ; et, quicquid præceptores neoterici, hoc est recentiores, dixerint, Alexandri Doctrinale emendatum semel perlegi posset, cum carmen sit satis facile et ordinatim documenta tradat. Poterit postea videri Perottus, Augustinus Datus, Sulpitius et Despauterius, qui pro adultis censetur esse optimus. Virgilius pro poeta et Cicero pro oratore, postponendo (nisi privatim) tam numerosam librorum copiam ; nusquam enim devenire potest qui tot sequitur calles, fastidientisque est stomachi tanta degustare. Sciat ille se plurimum profecisse cui et Maro et Tullius placuerint. Ex bonis fiunt grammatistis et promptis in loquendo poetæ, oratores, magistri regentes, et id genus absque cujus artis cognitione vix haberi rite lingua latina potest, nec ipsa identidem logica seu dialectica, cum verum et falsum præsupponant congruum ; interque scientias triviales pro loquendi promptitudine grammatica solidis cum rudimentis est laudabilior. Fateor tamen ingenue dialecticam esse excellentiorem (si cum grammatica fuerit) artemque oratoriam ; sed prima prorsus sublata vel minime sane intellecta, quid aliæ duæ faciunt nisi inter loquendum opprobria et vituperia generare ? Itaque qui extra almam Parisiorum universitatem percupiunt novum aperire ludum et generale quoddam (ut fit apud Trecenses Campanos), insistant ; et subinde florentiora poterunt adire tales rite fundati gymnasia. Et ut semel hac de re concludam : « Nunquam neglectis alta petes minimis. »

De artibus dialectices ac eloquentiæ, pro Cap. VI et penultimo,

perpauca. — Non posset ex solis grammatistis, quantumcumque solerter eruditis, universitas fieri aut gymnasium celebre elevari, nisi fuerint aliæ facultates ad quas ipsi juvenes adspirare contendant; sed quia illud affatim, viri percelebres et cives optimi, vos illud habere scribitis, ast tantum modum quæritis plantulas procreandi, quibus ad illas facultates habendas solide perveniatur, vel ad alia loca sine expensarum multiplicitate juvenes transmittantur, eapropter de talium superiorum facultatum ratione loqui nostrum non est; sed duntaxat de duabus grammaticæ sororibus, dialectica videlicet et eloquentia seu arte oratoria, perpaucis absolvam.

Post grammaticam (ut loquuntur plerique) solidis cum fundamentis habitam, nisi juvenes velint in arte oratoria diutius immorari, quæ in duobus constare dignoscitur, imperfecta solutæ orationis compositione et quantitatum atque accentus pronuntiatione, ejus artis pars non minima videtur carmen. Quid enim aliud est quam oratio strictiori lege pedum coercita? Et quoniam de commoditatibus satis superque ab aliis dictum est, ad logicam pertranseamus.

In logica summe colatur et in eadem imitetur Aristoteles. Pro summulis Petrus Hispanus, commentarii ipsius Georgii Bruxellensis, Fabri Stapulensis aut domini Majoris, Scoti, nunc præ cæteris in pretio habentur. Relinquendus est attamen quilibet peritus regens suæ sanæ opinioni; censerem nihilominus summulas tantum legendas in parvis universitatibus et logicam usque ad libros *perihermenias;* dehinc mittendos juvenes ad ipsam universitatem Parisiorum, matrem aliarum et parentem fœcundissimam, ut illic ab aliis suos mores componerent, et redeuntes evaderent suæ patriæ faces lucentissimæ virtutumque exemplar. Adamussim termini videantur parvaque logicalia pro fundamentis, quæ sunt in logica uti Donatus in grammatica. Articella pro medicina; pro utroque jure Institutiones, sacra Biblia pro theologia; sed nimium in terminis immorari, textu prorsus relicto, non arbitror conducibile. De horis pro dialecticorum lectionibus non est jam disserendum; totus enim dies vix sufficit, præsertim pro disputationibus continuis, pro sophismatibus dominicis et festis viriliter defendendis, pro magnis ter in hebdomada reparationibus, pro conclusionibus sabbatinis et argumentationibus faciendis. Omnia per praxim levius quam per scripturas doctissimus quisque præceptor et discipulus intelliget.

Capitulum VII et ultimum. *De quibusdam parvis admonitionibus et præceptis juvenibus injungendis.* — Juvenes admonere quantulacumque parva plurimum confert, utpote crines pectere, calceos tunicasque mundare, cingulum seu zonam semper habere super vestem, libros tenere honestos; ut assuefiant ad publicos sermones, nisi fuerit in collegio, feriatim eos deducere; in eorum conspectu a regentibus vel aliis majoribus aut extraneis nihil inhonestum committere, nam « maxima debetur puero reverentia ; » deterrere eos ab ebrietate et incontinentia, malorumque exempla in medium adducere punitionesque divinas ac humanas afferre; ne pædagogi aut regentes sint furiosi seu lusores providere; tam juvenes quam magistros, si fuerint superbi et incorrigibiles, expellere, nec tamen sine rationabili causa : multa enim fiunt repente, quæ postea longam adducant tristitiam. Nec tantis sunt lectionibus onerandæ mentes juvenum teneræ, ne studiorum osores fiant, maxime in æstatis tempore, cum dicat epigrammaticus : « Æstate pueri si valent, satis discunt. » Arceantur ab aquis et aquarum frigidarum post ludos potationibus; hinc pericula non modica vidimus accidere. Sæpe lectiones quærant a majoribus easque retineant, minores iterum edocendo. Sit illis mens humilis, studium quærendi, vita quieta, scrutinium tacitum, vigilantia et cætera alia quæ reserare docent multum obscura. Legendo præcepta ament salutifera, ut dicere possint cum psalmigrapho : « Super omnes docentes me intellexi, quia testimonia tua quæsivi. » Didici experientia ex Dei timore ac oratione et divini officii auditione magis profecisse quam vigiliis et labore.

Hæc paucula, viri percelebres, vestris petitionibus in præsentia satis sint; orando tamen ut, quæ dicta perperam et inornata videritis, rejiciantur. Malui loqui trito more, ut intelligeretis facilius. Et interim valete in ævum, vestri oratoris in orationibus memores. Amen.

VI.

ÉPÎTRE DE LANCELOT VALOIS A GUI DE FONTENAY.

(En tête des *Magna Synonyma.*)

1er avril 1517.

Lancelotus Valesius, Parrhisiensis, legum licentiatus, Guidoni de Fontenayo, Biturico, perennem amicitiam.

Cum apud me, feriatus, diversorum scribentium chartaceam suppellectilem diligentius evolverem, mi Guido, inter cætera præsertim hæc libraria monumenta mihi placuit admodum tuus iste libellus haud exsuccus, sed lautitiis bonarum litterarum majorem in modum opiparus, qui prius chalcographorum festinatione cicatricosus, modo vero mendis et informibus notulis exutus, pristinum sibi decorem resumpsit. Neque tibi pulvillos (quod dicitur) ex ea re confarcio, valde dissimilis his qui laudando, perinde atque vulpeculæ, per omnia laudum effrena dicteria sese præcipitant. Ea ipsa certe veritas satis indicat quantum hæc esculenta scitamentaque faciant ad juvenum stomachum, quorum utilitati voluisti semper consulere, non eos secutus qui nihil habent hominis præter membra, quique potius inertes, et veluti languida quædam pecus, vitam degunt ignavam et ab omni litteratorum hominum editione commercioque sequestratam. Eia, age : fac semper, quæso, quod tui docilitas ingenii tibi sæpicule persuadet, nec te seducat (quod spero) temporaria quævis alia negotiatio. Tantum agis vicesimum et septimum annum, esque tuorum omnium fratrum natu minimus, quorum numerus multis fuit admirationi non mediocri. Vixistis quandoque decem et septem ex utroque nobili parente procreati ; tredecim virilis, quatuor autem muliebris sexus. Tredecim modo tantum superestis, tres scilicet muliebris sexus,

ex quibus duæ matrimonio copulatæ; tertia vero religioni consecrata vitam agit, quantum potest, emaculatam. Decem alii sunt virilis sexus, quorum apud Parrhisios duo theologiæ doctores et duo juris pontificii bacchalarii; tres aliunde Cæsarei juris licentiati; tres demum reliqui bellicos conflictus diætim experiuntur: inter quos junior natu, novissime depugnans in Merignensi conflictu, captus est a Suevis, apud quos per bimestre carceri mancipatus, lethalibus his plagis, quas præliando receperat, ferme contabuit; verum regia liberalitate postmodum redemptus, vivit adhuc vobiscum, non multis incognitus. Tu vero, mi Guido, litteris semper addictus, apud Parrhisios studens adolevisti, ubi factus artium magister, decimum et octavum nondum attingens annum, triennio rexisti. Quo tempore, quantum litterariæ merces accreverint, satis editiones tuæ multifariæ mihi comprobant, imprimis hæc tua succulenta Synonyma, quæ nondum vicenarius edidisti; demum epigrammata multifaria; postremo Collectorium tuum historicum, proxima fœtura nobis emissum. Quod, cum Aureliæ legibus insisteres, illic tandem licentiatus effectus, id nobis, ut multorum pervigilio parceres, aggregasti. Debet profecto satis ex his sibi congaudere studiosissima pubes, cui Parnassi diutius ostia pessulata strictaque ferreis obicibus, reperta clave, diffusius non impiger reserasti; reserassesque citius, ni lamentis confossus, alio sese tuus divertisset animus. Aviam namque maternam exoculata tibi fortuna peremerat a quadriennio, quæ nondum contenta, patrem tuum octogenarium, matrem vero septuagenariam hoc anno suppressit; quibus desolatus, pæne defecisses a studio, ni per me tantisper revocatus, animum tandem resumpsisses.

Vale, mi Guido, resumptaque tua studia, ut assolebas, prosequere, et me in tuorum semper amicorum rationarium conscribe.

Parrhisiis, ad calendas apriles, anno post natum Salvatorem supra sesquimillesimum decimo sexto.

Ejusdem studiosissimæ juventuti.

Accipe multijugos Nayo de fonte liquores,
  Quos tibi diversa Guido ministrat ope.
Nemo caballinis figat sua postibus arma,
  Sat velut Aonias sumpserit ilic dapes.
Ecce tibi pleno sparguntur fercula cornu,
  Fercula Palladiis undique septa rosis.

VII.

ÉPÎTRE DE JEAN DE CELAYA A MATHURIN MOREL.

(En tête de l'*Expositio in quatuor libros de cœlo et mundo Aristotelis.*)

Décembre 1517.

Joannes de Celaya imprimis excolendo domino suo, domino Mathurino Morello, viro utique gravissimo, artium divinarumque litterarum eximio doctori nec non divæ Barbaræ collegii primario vigilantissimo, felicitatem.

Duabus veteres rationibus ad ineundam virtutis excellentiam suscitatos litterarum monimentis constat, spectatissime Morelle : una utique qua omne marcoris proluvium veternosamque hebetudinis stupiditatem, omnium sane vitiorum altricem, declinarent ; altera vero, qua clarissimum gloriæ lumen pertingentes, immortalitatis honore donarentur. Hos equidem, quo majorem e gestis suis gloriam assequi possent, indita a suæ victoriæ titulis cognomenta sumere in confesso est : quod innumeris posset exemplis demonstrari. Quorum æmulatrix fortuna, alioqui cœlestis influentiæ numine coaretata, quo prospicientius illorum vestigia fueris persequutus effecit, quum a probitate morum Morelium te voluerit cognomento nuncupari, et illo quidem quod tua condignum præstantia videatur : illo, inquam, quod non solum medioximæ, verum et perfectissimæ conditionis homines (nec immerito quidem) debeant admirari, quum gravioribus fortunæ, virium suarum periculum in te facientis, stimulis primo ætatis flore lacessitus, acriterque fustigatus, illa animi, qua unquam nullus, obstiteris pertinacia, ut nulla sane adversum te potita fuerit victoria, ne quidem perenni conflictu aliquando te fatigatum reliquerit. Quibus matura tuæ indolis stabilitas satis comprobatur; quæ profecto tantum

animo tuo virtutis ingeneravit amorem, quantum humanæ menti possit natura ministrari. Illa itaque tuis humeris provinciam cleanthea equidem mole majorem imponens (quod oneratis super imponendum onus, deponentibus autem minime committendum facile dignosceret), id ad litteras ardoris tuo induxit animo, quod ob incredibilem tuæ eruditionis perfectionem in maximam quorumvis animos contrahat admirationem; quod, inquam (nec ultra fidem veri excedere videor), mirabili et quo nunquam majore claruerat splendore Sorbonicam decoraverit scholam illustratamque reddiderit. Ex cujus fervoris incendio tantus prudentiæ fulgor effluxit, ut te illum absolverit hominem, cui non unius domus urbisve tantum, sed et universi terrarum orbis habenæ jure etiam meritissimo committi debeant. Haud igitur quemcumque facile judicarim inveniri posse, cui hancce qualemcumque opellam, quæ circumcirca per arduam mundi cœlique materiam versatur, devovere, præterquam tibi, congruum fuerit; qui micantioribus prudentiæ fulgetris succensus, gravidam mundi fabricam sublimemque cœli machinam multijugæ scientiæ subnixu, mente levi visens, concipis ingenio. Cæterum, ut verum fatear, amplius occludi patiens minus ipse coegit me stimulus gratæ dulcis amicitiæ, quo meæ erga te necessitudinis indicia prodendo hunc tibi, amicorum certe meorum quos unquam noverim integerrimo, libellum, summa sane cura politiorique exaratum lima, dedicandum curarem, quo partim quam solido fidelique (quod aliis sero accidit) constringamur amoris vinculo, eliminans inextricabilem tuæ erga me veræ benevolentiæ nodum, miserrima invidorum turba suæ exustioni relicta, perenni firmarem stabilimento. Vale.

Momus eat procul hinc, procul hinc rabiosa libido,
Quum liber iste tuis prodeat auspiciis:
Quem tibi devoveo, nostri qui fiat amoris
Judicium felix. Docte Morelle, vale.

VIII.

ÉPÎTRE DE JEAN RIBEYRO A SON FRÈRE GONÇALO DIAS.

(A la fin de l'exposition de Celaya sur les *Physica*.)

1517.

Joannes Ribeyro, Olisipponensis, spectata indole adolescenti Gonsalo Jacobo, felicissimi Lusitanorum regis a cubiculo ministro fratrique suo, S. D.

Zeno, profanus olim mercator, deinde stoicorum factus antistes, cum ex Phœnicia negotiatoria navi Athenas peteret, in tam fœdum incidit naufragium, ut, cunctis fortunis amissis, seminudus in proximum littus evaserit. Mox blandientis fortunæ ductu ad litteras conversus, Crati, philosopho ætate illa insigni, Athenis operam dedit; ubi cum brevi philosophiæ munera delibasset, sæpe testari solebat nunquam se tam prospero ventorum flatu navigasse, quam ea ipsa navigatione, qua ille non lubrici commercii quæstus, sed bonarum disciplinarum perfectus fuisset compos factus. Ego, frater dulcissime, quando mea fata mente revolvo, illud mihi accidisse video quod et Zenoni contigit; nam quum olim profanæ vitæ aditus tentassem, inanem spem lucri sequutus, in Æthiopiam primo navigavi. Ubi cum parum feliciter mihi arrisisset fortuna, negotiosam vitam pertæsus, in Galliam transfretavi; deinde cum Parisium venissem, cum litteris in gratiam rediturus cum quibus antea divortium feceram, talis tum mihi præceptor contigit, qualis nec Zenoni quidem, nec mihi ipsi alio tempore contingere potuisset. Quare, ut ille, verissime testari possum non felicioribus zephyris vela fecisse unquam quam in ea Æthiopiæ navigatione, in qua, dum fortunam novercali odio in me sævire credidi, eamdem beni-

gnam sum matrem expertus; nec ulla mihi Æthiopico auro tantum prodesse potuit, quantum tunc profuit jactura illa per quam cœli (ut reor) clementia omnia mihi in melius sunt commutata. Soleo ergo eo magis meæ fortunæ gratari, quod te ex serenissimi regis nostri penetralibus evocatum, cujus obsequio dicatus eras, nostris jam artibus admotum audiam. Ita superna providentia evenire voluit ut, quos mutua charitas fraternusque ardor devinxit, uno ambo horoscopo eodemque animi affectu duceremur; quandoquidem tu mediis curiæ fluctibus evulsus, ego velut ex alti et procellosi pelagi navigatione dilapsus, in eodem tranquillitatis portu anchoras conjicimus. Cæterum vix tantum tuæ tali fortunæ nobis gratulandum est, quantum communi nomine dolendum quod ad promissum tempus Parisios non veneris, ut te hujus mei præceptoris clarissimi auditorem vidissem; qui, qualis quantusque sit, frustra, credo, fuerit demonstrare, quando jam nullæ in tota Europa sint gentes, quæ liberales colant artes, quo non Celayci nominis fama pervenerit. Fuerunt, quod ad præsentem relationem attinet, plerique hominum, alii alia via ingressi, qui nostras artes juvare adorti, multa et erudita scripsere; sed qui tanto luminis fulgore, ut Celaya, illas illustraverit, fuit (quod fari liceat) nullus. Id satis jam constat, nullius scripta Parisinis tironibus magis quam sua hodie popularia esse ; nullius doctrina et eruditio majori omnium favore et consensu Parisiis recepta. Quoties ego illum in publicum prodeuntem sum secutus, ita circumfusæ multitudinis oculos in ipsum vidi defixos totiesque ab aliis monstrari, ut hominem mortalem immortale quippiam supra humanitatis fastigium mirari crederentur ; per quos suæ crescentis laudis successus apparet brevi futurum ut omnis artistarum turba, repudiatis aliorum scriptis, solam Celaycam imitetur doctrinam : dignam (absit verbo invidia) quæ omni alteri præferatur ; dignam, inquam, quæ in omni regnet schola. Nam præter omnes dialecticæ partes, quas ille novem voluminibus mira claritate tractavit, adsunt hi physicorum libri aliaque philosophiæ volumina, per quæ ipse tam sapienter tamque feliciter est evagatus, ut non modo primis scriptoribus laudem ademerit, sed ne posteris quidem laudis locum reliquerit. Ego quando hunc auspicatissimum scribendi successum altius rimari pergo, spero equidem futurum ut non prius ille portum teneat, quam totius moralis philosophiæ declivia, omniaque theologiæ sacraria tam pervia et plana nobis relinquat,

quam ab eruditissimo hominum aliquis sperare sit ausus. Sed audi, quæso, quam misera sit eorum conditio qui nihil aliud norunt quam alienam laudem corrumpere : tetri et obscuri homines cum se in tenebris jacere vident, alios in luce videre non ferunt, nec illis est aliquid tam obnoxium et invisum, quam ipsa virtus et doctrina ; quæ, quo major in Celaya refulget, eo acrius invidiæ stimulis agitatur. Quæ livoris rabies plane arguit tanti viri excellentiam ; non enim jacentes et humiles curat id vitium ; sed, ut ignis, alta et sublimia petit. Cæterum, quod ad tui studii rationem attinet, nihil magis aut vehementius a Deo opt. max. precari fui solitus, quam quod tu in hoc celeberrimum disciplinarum emporium venisses, ubi vel brevi tui voti compos evasisses. Verum quia quod optabas non datur, quod Celayco datur ingenio, id venerabundus excipe. Arripe, inquam, hanc proficiendi occasionem nostro ævo divinitus oblatam : opus quod totum physicæ corpus, nudum atque squalidum a principio creatum, mirificæ doctrinæ incrementis adornatur, quæ nec primi philosophiæ parentes indagare voluerunt, nec in ipso nascentis doctrinæ exordio scrutari potuere. Reliquum quod ad te precibus contendo, Gonsale suavissime, atque per omnia jura, quæ fratrem fratri astringunt, te hortor ut in hoc destinato artium studio tantum proficias, quantum tu ipse potes. Poteris enim quantum voles ; nam vel hoc nomine plurimum naturæ debemus, quod nihil magnæ industriæ negatum voluit. Vale. Parisius.

IX.

DIATRIBE DE CELAYA CONTRE GERVAIS WAIM.

(Servant d'avis au lecteur en tête de l'exposition des *Posteriora*.)

1521.

Mirabitur forsitan aliquis, quum modo sim variis iisdemque gravissimis ac ultra mundanis addictus studiis, mihi quoque non desint discipuli in artibus regentes quibus hanc quam assumo provinciam et facile et merito committere potuissem, quod nuperis hisce diebus Posteriora mea, jamdudum a me in lucem edita, transcurrere, examinare ac in trutinam ponere fuerit animus. Quidquid tamen subsit, si introspexerit, se illico mihi dabit municipalem, quasi una mecum pro veritate pugnaturus : si tamen pugnare ausim (non enim mea est, sed Suevi digladiari) aut velim, dum theologicam mei status perspicio conditionem quæ ab omni ira, odio, rixa, contumelia quam longissime esse debeat aliena. Itaque non conflictabor, sed veluti tempore subcesivo feriabundus, mihi irrogatam perperam propellere conabor injuriam aut saltem detorquere. Quidam namque Suevus, nomine Gervasius, cum ex suis operibus ac bene gestis nullum sibi nomen posset comparare, tanquam Erostratus ille nebulo, qui per templi Dianæ Ephesiæ combustionem nancisci famam proposuit, injuriis suis miserrimis calumniosisque criminationibus candicantes meas Resolutiones denigrare, quantum potuit, maxime enixus est. Oleum tamen (ni fallor) perdidit et operam, qui Alpibus, ut dicitur, insultavit nec igni nec aceto dissolvendis. Interim autem hoc unum confecit, quod, dum turpicule ac nequiter alienæ famæ cavillatur, prodigiosam sui ingenii prodit inopiam. Cæterum adeo arrogans videri nolim, ut me meis in omnibus scriptis deliquii im-

munem velim asserere. Scio etenim quod sim homo; proinde quia homo, defectibilem me negare non valeo. Quo fit ut reprehendi non feram acide (quinimo, ut ampliter annotavi in prologo mei primi tractatus, ita semper fieri hactenus visum est), modo sim reprehensibilis et præter decorum nihil intercedat, salva scilicet verborum honestate; quam tantum abhorruit impudens iste blatero, in quem bracteatum sapientis verbum me tandem excitavit, quo dicitur : « Responde stulto secundum stultitiam suam, ne sibi soli sapiens esse videatur. » Unde si talionis vicem vellem imponere (quanquam non me fugit quam parum plausibilis sit inter theologos contentio), possem equidem jure optimo asinum ac belluam (quod nolim) te vocitare. Quo tamen nihilo secius te cornu bestiam irritasse dicito ac momordisse (si fata sinant) remorsurum, non sane dente, ut tu, intermino (quod Zoilorum est); sed quo beatissimus ille Hieronymus in sui nominis hamiotas marcidos omnium usus est acerrime. Non enim tam quid te quam quid me dignum sit, respicere debeo. Itaque quo subticeam commodius, verbis in te utar Ciceronianis; non enim qui ita vivit ut tu, aliter ac tu loqui potest, neque illi, qui tam illoto sermone utitur, vita honestior est. Possem equidem, vitam, mores, facta propalare; sed in idem procacitatis vitium, cujus te insimulo, nolim incidere. Tu vero, o Gervasi, considera quod non procacitate linguæ nomen acquiritur aut vitæ sordes eluuntur. Desine igitur bonos petulantissima lingua tua consectari. Si tui reminisci non valeas, at argutiolarum quas in Vico Stramineo plosibiliter effutiisti, dum procuratoris fungereris officio. Quod dum feceris, nihil esse cur aliena vilipendas statim agnosces. Miror quod miraris quia Antonium Coronel reprehendam; itidem namque facis eidem, quem tamen inibi tantopere extollis. Sed jam mirari desino, cum tu gallinaceo sis persimilis, qui, dum cecinerit, se cantasse mox obliviscitur. Denique ab te quæram, cum jam semel ac denuo inceperis legere in theologia Robertum Olchot et Secundum venerabilis magistri nostri Majoris, nunquid auditorum raritate coactus es utramque interrumpere lectionem. Cave igitur, dum tertio facis periculum, ne tertio pericliteris, tumque frustra Neptunum implores. Ego non omnes tuas ineptias ac deliria hoc in opere conabor refellere, tum quia discipuli mei adamussim omnia explorabunt omnemque movebunt lapidem, eadem simul expugnaturi, tum etiam quia, una nocte principaliores tui libri passus cursim trans-

currendo, intentio fuit tuis frivolis objectionibus respondere. Duo autem in tuo libro continentur, quorum unum in libris de Generatione extinxi; alterum vero alibi, Deo duce, pro virili impugnabo.

Non mireris, candide Lector, quod hoc propyleari utar clypeo. Sapientis namque consilio quandoque respondendum est stulto secundum stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.

X.

LA BARBAROMACHIE.

(Extraite des *Sylves* de Nicolas Petit, de Bellosane.)

1522.

Nicolai Parvi, Bellosanensis, Barbaromachia ad Eusthatium Hannonium, virum undecumque doctissimum.

Auspicor insuetæ lapidosum grandinis imbrem,
Fortia Montanæ collapsum in mœnia rupis,
Fractaque Barbarici ruerit quo tegula furni
Præpetibus nimbis et vasto excussa fragore,
Unde pater fugiens incoctam et triste gementem
Destituit Cererem medio Pilumnus in igne.
Acre diu bellum, raptis sed atrocius armis
Nocte fuit tota; forti vibrata lacerto
Saxea torquebant balcares verbera fundæ,
Gnossia missilibus stridebant cornua telis;
Invida Barbaries, ferro munita corusco,
Lucida quassabat nostri specularia Montis,
Atque Dei sævo corpus mucrone petebat.
O scelus! o demens insanæ audacia mentis!
O gravis impietas, cœli quæ prorsus honore
Posthabito, summi corpus venerabile regis,
Quod super armatum sacris altare jacebat
Relliquiis, certo petiisti noxia ferro!
Diva, mihi causas, turbæ quæ juncta novenæ,
Barbara fudisti projectis agmina saxis,
Commemora, quantamque ferox in prælia gentem

Impulerit vasto comitatus Orione Ulixes,
Audacem ostendens animum, contraria nostrum
Invadunt quoties Parnassum signa bicollem,
Invidiaque truci placidas ex vertice musas
Deturbare volunt, et dantem carmina Phœbum.
Inter Barbaricos Standontiadumque penates
Vicus erat, multo sordescens rudere, longis
Excrementa ferens illic congesta diebus,
Quanta nec Alcides Elæa jussus ab aula
Sustulit, Augeæ stabulum quum regis in altum
Pignio (*sic*) decurrit flexis rapidissimus undis;
Nec via, Pontinas quæ separat uda paludes
Brundusiique suo longas excurrit in oras
Appia procursu, tanto fuit obruta cœno,
Dulichii comitis non quæ Bajana pererrat
Oppida, Romani jussu munita parentis,
Pandit et Euboicæ felicia tecta sibyllæ.
Ergo Parrhisii decreta fuere senatus,
Nescia rescindi, velut immutabile fatum,
Utraque purgarent turpem collegia vicum,
Eveherent sordes exportarentque lutosam
Maceriam, gravis unde lues gentique propinquæ
Multa fovebantur diræ contagia pestis.
Albuneæ viridis non tantum sylva mephitim
Exhalabat iners, Phrygii non ora leonis,
Non hircus veneris finito languidus usu,
Fullonis non testa vetus, non putris in ovo
Pullus abortivo, senibus vel rapta molossis
Tergora, non adeo Stygius putebat Avernus.
Paruit antiqui jussis utrumque senatus
Gymnasium, purgans communem ex ordine vicum.
Jam duri silicis, ferri jam grande sonantis
Auditur strepitus; cæduntur saxa; malignum
Fervet opus; bijugis fluvialem currus arenam
Advehit; innumeris procul admirabile dextris
Consummatur opus. Non tot sudantia vidit
Brachia Carpathio lætissima principe Memphis,
Cum vaga pyramidum et peregrinis edita saxis
Tanta Paræłonii facerent miracula reges;

Aurea non Babylon, Euphratem quando sonantem
Ardericam (*sic*) trifido parvam circumdare fluxu
Compulit antiquæ magnum sortita Nitocris
Imperium terræ. Bimarem Demetrius isthmum,
Matris et occisæ furiis agitatus acerbis
Millibus his Cæsar paucos tranasset in annos;
His cavus adjunctis rapidum velocius æquor
Admisisset Athos, bello cum Persa cruento
Sæva minabatur Theseæ vincla Minervæ.
Jamque propinquabat suscepti meta laboris
Ultima; lætitia turba saliente fremebant
Artifices; omnis tantum Montana juventus
Extollebat opus; visebant undique gentes
Finitimæ, credunt tractas Amphione cautes,
Aut Getica properasse lyra : vix namque secundus
Mensis anhelabat, perfectum quisque laborem
Obstupuit. Credas superum juvisse tonantem.
Qua prius infamis via rudere plena fimoso,
Certa nec ulla pati facilis vestigia vicus,
Maxima nunc cuivis illac transire voluptas :
Qualis ab Inoo via fert adoperta Lechæo
Mœnia si subeas Baccheidos alta Corinthi.
Appia magnarum cedat regina viarum,
Et quam Chalcidicis truculentus fecit in agris
Amphitryoniades, spoliata victor Erythra,
Cestrinos abigensque greges. Mavortia nullas
Roma pares habuit, nec quum Parnasside lauro
Celsa coronatus peteret Capitolia Cæsar.
Jamque relucebant asarotis æmula pictis
Strata, quibus tabulis sitiens non Pœnica latis
Æquaret Libyæ, dubio nec Græcia verbo
Deucalionea substratos Hellade montes.
Artificum stupuit mirum natura laborem,
Humanas plus posse manus operamque virilem
Admirata diu, tanti cum plurima vici
Gratia cunctorum ingentem superaret honorem,
Ni tellus defossa nimis, lotiumque meatus
Desereret priscos. Demersum fœda canalem
Ante subintrabat Montanæ urina juventæ,

Altius effossis et condebatur in antris.
Defugiens solem Mauras ut Nilus arenas
Exosus, fluvio terram labente subintrat,
Mitis ut Alphæus ventosæ transfuga Pisæ,
Elide postposita, Siculum subterfluit æquor,
Donec anhelanti peregrinam dulciter undam
Ore bibat, satietque suos prolatus amores.
Postquam strata fuit quadris via lubrica saxis,
Destituit solitos descendens unda canales
Fidaque percutiens cum puro fœdera sole
Strata superfluxit, nec amicos ante penates
Delabi cupiens, vallem demissa per imam
Barbara declivi petiit collegia fluxu,
Turpibus ut stabulis arsurum exstingueret ignem,
Venturi præsaga mali, miseranda nec olim
Bellua perferret Gallas Hispanica flammas.
Invida Barbaries Montemque perosa beatum
Indoluit, Montana domos urina cadentes
Quod gravis allueret, quod et ipsi plura lycæo
Noxia deferret miseræ contagia pestis,
Ceu Camarina palus invitis arida fatis.
Ergo domum spurcis lotium cum sordibus undans
Spargeret et fieri querimonia jure nequiret,
Viribus utendum grandævus censuit author,
Urinamque alio Montanam impellere cursu.
Nocte sub illuni, ferro munita corusco
Barbaries, terræ velut Oriona sepultum
Quæreret infosso Berecyntida vulnere matrem,
Excavat et fossa labentem continet undam,
Oppositasque manu cautes utraque repellit.
Hic strabo desudat tenebrosæ verna popinæ,
Junctaque divellit semeso strata ligone
Ingenti sonitu. Montis vicina resultant
Mœnia; progenies ictum Junonia reddit
Lyriopes, juvenem seu quum decepit amicum.
Non adeo fervens operantibus Ætna sonabat
Ventrimanis aut Hypsipyles vulcania Lemnos,
Conficerent trepido cum Pallantæa Tonanti
Fulmina, terrigenas interfectura gigantes.

At Montana cohors, studiis defessa diurnis,
Heu, nimis ignavo detenta sopore jacebat.
Nam fera Barbaricæ dum cerneret arma cohortis,
Somnus iners timuit, gressuque tremente recedens
Incubuit Monti, cornu laxavit opacum
Maximaque invexit torpentibus otia membris :
Unde gravis magnos ictus audire fragores
Nemo quidem poterat. Thalamis excita juventus
Obstupuit; servis noctem vigilare sequentem
Imperat accincto cautissimus agmine Ulixes.
Nunc opus est rupis totum exhaurire liquorem
Pegaseæ. Totum nobis Helicona, sorores,
Pandite; jam major præcordia spiritus afflet,
Totaque jam spirent Phœbeum corda furorem.
Bella canam fortesque viros imbremque timendum
Saxorum : major rerum subnascitur ordo.
Occiduum pronis Pæan temonibus æquor
Attigerat, Calpeque novum Tartessia lumen
Senserat, audito currus stridore labantis;
Atraque nox tenebris orbem complexa jacentem,
Mollia protulerat mortalibus otia fessis :
Barbara prosiliunt bipatentibus agmina portis.
Pro galea cyclops scabrum Polyphemus ahenum
Imponit capiti; pinguis latissima discus
Pectora defendit, partem sartago sinistram
Armat, acerba gerit prælongum dextra verutum.
Hos in bella viros præclaris cognita gestis
Sævities spurci truculenta spadonis agebat,
Insula cui nomen, Flandris urbs inclyta terris,
Indidit, amisso veteris cognomine gentis.
Taurea raucisonum diffundunt tympana murmur,
Classica pulsa sonant cornu mavortia rauco,
Celsaque Tyrrhenus conscendit sidera clangor.
It peditum clypeata manus radiosaque Montis
Missilibus nimbis specularia frangit Acuti.
Provocat adversum Polyphemus Oriona cyclops,
Vocalem superans ingenti Stentora voce
Atque Meleteum numerosa voce Gradivum.
Tum fremitus vigilum turbam excitavit atrocem :

Agmina Romano proclamant omnia more,
Horrea complentur vastis ingentia saxis :
Belliger extemplo Laertius advolat heros,
Pro galeaque gerit fuscum radiante galerum;
Quem ferus Orion et vasto corpore turgens
Insequitur, custos Montanæ providus aulæ.
Tum subjecta phalanx, armis instructa globosis,
Pone subit; diversa replet tabulata juventus;
Saxa volant; fugiunt acies mediumque relinquunt
Barbaricæ campum, celsæque patentia turris
Tecta petunt. Imber Monti lapidosus Acuto
Insonat, excutiunt fortes inamœna lacerti
Pondera; vibrantur faciles Minoa per auras
Spicula, triste volat Lernææ virus echydnæ.
Tum pater in bijugi residet qui vertice Montis,
Præses Hyanteas ubi servat Apollo sorores,
Aspera Barbaricæ quum vidit prælia gentis,
Tela, quibus Nioben pueris orbarat honestis,
Expediit, valido ferales impete pugnas
Aggrediens. Putris casuri tegula furni
Decutitur, carpitque fugam Pilumnus et ipso
Deserit in calido rugosos fornice panes.
Mœret flava Ceres, mediis arsura favillis.
Ast fera Barbaries, Pilumno irata fugato,
Mollia frugiferæ succidit germina vitis,
Ipsa Dryantiadem pubes imitata Lycurgum,
Quum fruticem curva genialem falce recidens,
Nysia contempsit rosei trieterica Bacchi.

XI.

ÉPÎTRE DE FERNEL A JACQUES DE GOUVÉA.

(En tête du *Monalosphærium.*)

1er février 1527.

Numeris omnibus absolutissimo viro ac sacræ theologiæ doctori celeberrimo, M. Jacobo de Govea, Joannes Fernelius, Ambianas, S.

Quum longinquam variisque periclis obnoxiam profectionem ad serenissimum Lusitanorum regem parares, vir integerrime, sæpius efflagitasti ut, te absente, quippiam aggrederer, quo possent festivi acresque adulescentum animi (eorum præsertim quos mihi erudiendos credideras) persuaves mathematicarum disciplinarum flosculos opesque decerpere, ac velut peregrinarum gemmarum adjectione illustriores conditioresque cæteras artes reddere, quibus has admiscerent. Ejus nempe naturæ sunt, ut protritis rebus splendorem afferant, animumque in corpore, tota vita incredibili quadam voluptate perfusum, conservent : quod efficere videtur objecti, circa quod versantur, nobilitas. Pro virili sane, ut quippiam tua petitione dignum efficerem, animo meo protinus imperavi, quod te id genus blanditiarum exosculari pieque amplecti dignoverim. His etiam urgentes stimulos addidit creber pæneque quotidianus studiosæ juventutis rogatus, quam propensioris animi dignoveram. Sparsis itaque ad hæc primordiis haud vulgaribus, operi de Monalosphærii usu, jampridem per otium oscitanterque cœpto, colophonem summumque fastigium imposui, quo expeditior ad mathematicarum abdita cunctis via pararetur. Hoc unum nempe cujusvis habitationi, et ultra et citra æquatorem, accommodas utilitates nullo labore sic integre suppeditat, ut nihil prorsus, ad astronomica principia faciens, omissum videatur. Si qui forsan,

spurcissimis blatteramentis lascivientes, causentur id ipsum organum, quod Monalosphærium nuncupavimus, astrolabii similitudinem præ se ferre, haud utique diffitebimur; verum expeditius ac sane generalius singula excutit suffunditque. Ob idque nemo hoc ipsum astrolabio præferendum non censebit, quandoquidem et artes eæ nobiliores sunt, quæ minus ingerunt negotii. Velut si quæpiam ars conspecto cœlo doceat has cunctas utilitates deprehendere, eam nimirum digniorem censebimus, quam quæ ingentem tum voluminum, tum organorum exposuit elucidationem. Hæc autem fœtura qualisqualis est, quum editioni pararetur, undequaque (ceu plumescens avis quæ primo tepidum nidum egreditur) circumspexit quonam duce posset intrepide a blattis et situ sese vitalibus auris committere. Tu vero inter cæteros dextram porrigens, etsi longinquus, occurristi : ac protinus suum ducem ac patronum agnoscens, se, quanta est, tibi devovit destinavitque, sperans fortunam nunquam non fore benigniorem. Quid, quæso, id causæ fuit, nisi augusta mansuetudo morum integritati summæque eruditioni adjuncta, qua cunctos præcellis ? Tuum utique genium sic ad res maximas omnibus dotibus instruxisse videtur natura, ut tua singulari sapientia, prænitenti prudentia, eximia virtute, genuina probitate, maxima tandem conservandæ religionis constantia, non vulgarem et gloriam et authoritatem apud principes tibi conciliaveris. Sic profecto et omnes, qui te norunt, ob excellentem quam præ te fers virtutem, tibi impense favent, te maximi faciunt, amant unice, observant, venerantur. Hæc fatetur probatque pietatis christianæ fervor ardentissimus : quo erga tuum principem usus, effecisti ut apud hanc celeberrimam Parisiorum academiam æternæ memoriæ monumentum exstrueret, quod singularem posteris laudem pariet et honorem. Ab his virtutum præconiis, quæ non merenter decantari valent, properans me subducere, precor ne tuæ manus (in quas libere transvolavit) hunc nostrum partum quoquomodo refugiant; sed apud id tuum venerabile pectus hilarius suscipiatur foveaturque, ut ejus opitulatu, pubertatis annos superegressus, nunquam evanescat, nunquam consenescat, nec Parcarum sævitiam sentiat.

Vale, fidelissimum et humanitatis et probitatis exemplar.

Parisiis, apud celebratissimum divæ Barbaræ gymnasium, ad calendas februarias 1526.

XII.

ÉPITRE DE GELIDA A JACQUES DE GOUVÉA.

En tête du traité *De Quinque universalibus.*

26 septembre 1527.

Joannes Gellidius Jacobo de Gouvea, sacrarum litterarum professori gravissimo, S. P.

Superioribus his diebus de quinque vocibus disserendi rationem exaggeravimus, vir eruditissime, suffertisque aliquot horis exaggeratam nomini tuo in lucem tradere visum fuit; non quod tam illustri viro hoc qualequale opusculum respondere putaverim, sed ut omnes intelligant me id facere ex officio : si quidem neque id tantum ex officio facio, quando humanitas et religiosa morum integritas multo majora exposcant. Quod enim apud Lusitanum regem tantæ sis authoritatis et fidei, ut ab eo scholares stipendiarios instituendos habueris, plane consonum judicabunt omnes hanc primam mei ingenii fœturam tibi esse devovendam, quam ex mei animi conditione et voluntate te suscepturum facile spero. Etenim liberalis est hominis (qualem te omnes prædicant) exhibentis animum et non munus excipere. Cæterum si tuas laudes nostræque domus Barbaricæ, cujus primas es diligentissimus, in præsentia prosequi eniterer, vastum pelagus assumerem pererrandum, in quo mihi esset de naufragio potius quam de salute timendum. Quis enim, per deos immortales, non novit ex domo Barbarica ceu ex equo Trojano fortissimos milites prodisse, qui in theologorum medicorumque castris potissime dimicarunt et perpetuo dimicant? Inter quos Johannem Majoris, virum profecto nunquam satis laudatum, commemorare poterimus. Quod si ad justiniana castra mentem converterimus, plerosque senatus Pari-

siensis candidatos reperiemus, quos nostra peperit Barbara fœcundissima : a qua scaturiunt omnis generis doctrinæ fontes, ne ab re quidem, quum velut circuli signum, cui aliæ circumjacent academiæ, nostris obtutibus semper sit objecta. Quare tibi congratulandum erit, vir peritissime, quod te authore tam insigniter floreat Barbara, et magis atque magis tua opera florere sit sperandum. Hoc igitur opusculum tuo nomini dedicatum esse quæso patiaris, ut invidorum calumniis et impetibus valentius obsistere possit. Nempe auguror non defuturos calumniatores, qui nostrum propositum forsan damnare molientur. Sed hos pilifaciendos esse duxi, præsertim quum nemo se tam abjectæ sortis judicaverit, quin suis studiis nonnihil assequutum fuisse arbitretur. Porro si Aristotelis consilio (ut Quintilianus refert) turpe sit tacere, et Isocratem pati dicere, non est cur noster labor vitio afficiatur, quo in his manifestandis, quæ ad quinque vocum intelligentiam attinent, et ab aliis sunt prætermissa, quotidianis efflagitationibus consentiens, operam dedi. Vale igitur, et doctrinæ Pauli assecla et Lutheranorum confutator acerrime, tuumque Gellidium solita benivolentia prosequere. Ex palæstra Barbarica, sexto kalendas octobris, anno Domini MDXXVII.

XIII.

ÉPÎTRE DE FERNEL AU ROI DE PORTUGAL.

En tête du *Cosmotheoria*.

(1 février 1529.)

Præpotenti ac serenissimo Lusitaniæ regi Joanni tertio, Joannes Fernelius, Ambianus, salutem.

Quem quotidie novarum rerum oblectamenta titillant, inclyte Rex, is ægre potest novæ rei lætitia deliniri, ni forsan ea præter cæteras simulachrum quoddam sit deliciarum. En ad tuam celsitudinem frequens fit e longinquis mundi plagis celebris industriorum hominum concursus : quorum alius Arabicum aurum, alius Æthiopiæ miracula, alius et aromatum et lapillorum inaudita genera ex extremis Indiæ finibus subministrat. Ob id sane nostra hæc munuscula tibi offerre hactenus formidavi, quippe quæ nihil hujusmodi deliciarum redoleant. Verebar proinde ne importunus quam gratus potius accederem : quandoquidem veteri proverbio scite monemur non ob oculos pulverem conspergere. Verum augusta mansuetudo, qua apud cunctos insignis es, ampliorem mihi aditum præstruxit quo audaculus accederem, accedensque nostras lucubratiunculas illustri tuo nomini dicarem. Porrexit et ansam singularis propensaque benevolentia, qua non politiores litteras modo, sed earum cultores prosequeris, dulcius foves, adornas, illustris tui generis non paucos imitatus. Olim nempe Joannes, hujus nominis Lusitanorum rex secundus, plurimos inter litterarum candidatos fovit ; quos subinde non parum adauxit Emmanuel, regia quidem functione dexterrimus. Inter cæteros peritia legum insignes evasere Ludovicus Teixera et Petrus Didaci, cujus perdocta in jure civili passim visuntur opera. In theologorum coro-

nam eorumdem adminiculis relati sunt Johannes Clarus, ordinis cisterciensis, et Jacobus de Govea, vir summa eruditione summaque prudentia conspicuus. Tu vero, Rex amplissime, sic orthodoxa fide efferbuisti, sic demum te totum perfudit litterarum amor, ut præter eos sincerioris theologiæ cultores, quos hactenus fovisti, quinquaginta collegiales magnificis sumptibus nuper institueris, apud hanc nostram celebratissimam Parisiorum academiam omni disciplinarum genere erudiendos; iisque Jacobum de Govea pastorem vigilantissimum præfecisti, animadvertens non parum gregi profuturam tanti pastoris vigilantiam. Habes et fratrem tuum, rei hujus pium fautorem, utriusque linguæ cultorem acerrimum, dignissimum profecto qui cardinalei muneris honorem sit adeptus : is enim pastor pervigil, qui dominici gregis, quam lanam, magis salutem exoptat. Is specimen virtutum, cujus indoles magnam nobis expectationem promittit, et reipublicæ christianæ apprime salutarem. Talia sane decebant vere regia pectora : hæc enim sunt quibus res christiana resarcitur, fulcitur, ornatur, quibus tristis propellitur ignorantia, mentesque sese diviniores declarant. Propensum in studiosos animum hæc tua immortalia facta apud omnes prædicant, et velut asylum quoddam celebraris. Tutam proinde accedere spero nostram Cosmotheoriam, et in manus regias benignius exceptum iri ornarique splendidius. Una hæc excepta, non elementorum modo, verum et cœlestium globorum magnitudines, situs, partium compositionem, motusque siderum universim et dilucide reserabit. Quæ singula si quis fortasse commentitia, et (quod aiunt) ante tapetum efficta putaverit, quoniam arduum sit et temerarium videatur, quæ absistentia sunt, definire, hic procul dubio suæ inscitiæ conscius est. Siderum nempe coitiones, oppositiones, eclipses, iisdem prorsus momentis accidere conspicimus, quæ nobis eruditiores astronomi ante præfiniverunt. Id nonne indicium plus satis convincit cœlestium motuum rationes non ignotas permansisse? Utinam, quos terræ situs nobis passim referunt nautici, sic longitudine et latitudine firmarent! Quod si de orbium magnitudinibus quis contendat, is in Ptolemæi demonstrationes gradum convertens, victrici arenæ statim cedet; nemini quippe has amoliri, sed nec quidem suspicere datum est, tanta est vis earum tantaque evidentiæ præstantia. Hunc idcirco mihi authorem una cum Alphonso, Castellæ rege, et Alphragano, toto molimine statui hoc opere sequendum;

ut, si quid vel arduum, vel admiratione dignum visum fuerit, non ego solus, verum et illi rei hujus insignes authores habeantur. Ab his enim aliquot decerpsimus documenta, quæ cum apud eos invincibiles demonstrationes habeant, nostro operi, ceu prima quædam principia et astronomicæ rei fundamenta, subjecimus; his demum quicquid reliquum est operis integre fulcitur suumque solidius suscepit incrementum. Quo autem majori esset usui futura, Cosmotheoriam Planethodio terminavimus : organo sane quod, primo intuitu nullaque supputationis molestia, siderum loca et passiones in dies singulos suppeditat, tabularium operationum rationes cunctas simul adaperiens.

Hæc sunt, magnifice Rex, quæ tuæ serenitati consecranda habueram, ut id tuum splendidum nomen operi meo, tanquam sidus quoddam matutinum, præluceret, fieretque de sideribus tractatio novi sideris adjectione splendidior. Nec utique dissona festivo tuo ingenio hæc fore existimavi : quippe quod ad abdita naturæ arcana mire sit constructum, et ad ardua vividam ostentet acrimoniam. Hanc ergo cœlestem contemplationem amplexus, propalam habes totius mundi contemplationem. Quandoquidem terrena moles tuis sic jam subest oculis, ut nihil ejus te lateat, sintque extremæ partes tua superiorumque regum industria conspicuæ : hocque nomine et christiana gens et tota cosmographorum nostri sæculi corona, Lusitaniæ regiæ haud minus quam Alexandrino Ptolemæo devincitur. Illa quidem, quod jam prorsus dissolutum sit commercium cum Turcis aromatum habendorum gratia a plerisque contractum ; hi autem quod et austri et orientis extrema, nostris hominibus hactenus ignota, nostro sæculo pervia evaserint. Neque ego unquam suas satis in laudes promoveram Henricum illum, Joannis primi hujus nominis prolem ingenuam, qui omnium primus Africæ et Æthiopiæ littora lustrare gnariter est agressus, in Æthiopiæ promontorium viam adaperiens, non vulgari regni totius incremento. Post quem Bartholomæus Didaci et Petrus Canis, arte navigandi summe prudentes, ab Æthiopiæ promontorio ad Sancti Thomæ insulam, hinc antarcticum illud Bonæ Spei promontorium transcendentes, in felicem Arabiam primi, ea saltem via, provecti sunt ; qui rege Joanne, secundo cognomento, bonæ memoriæ, in Sophala Arabiæ plaga (quam credimus Ophir et Sophir appellatam secundo Paralipomenon) Lusitaniæ passim fixerunt insignia, flagrans augendi regni desiderium satis indi-

cantes. Quum autem his ultra progredi minime licuisset, paucis post annis Emmanuelem, patrem tuum, regem illustrissimum, major quidem horum obsedit cupedia; paratæque classi præficiuntur Valascus et Paulus de Gama, fratres, qui non Sophalam modo, sed Callicutium ulterioresque Indiæ regiones opulentissimas sunt assecuti. Arces plerisque in locis præpotenter exstructæ sunt, bellicis machinis communitæ dispositaque præsidia, quo sævientium infidelium nullo negotio propellatur injuria. Hæc vero cuncta tu modo sollicite conservas, adauges impense, ad austri et orientis extrema tuum latius protendens imperium. Novus mundus vel te authore patet, quem utique et Alexander Macedo et Ptolemæus Alexandrinus agnovisse diffitebuntur. Quod olim Sophir ad Salomonem aurum missitabat, id tibi uni conceditur; quæ demum cedrina ligna, aromata, lapillosque suscepit e Perside, in te referuntur : quasi sis in Salomonis ordinem suffectus. Qui ad eum sapientiam ab ore hausuri undique confluebant, te sitientius expetunt, christianæ fidei confirmandæ gratia; id indicant qui et nunc apud te sunt oratores ex Æthiopico regno Manicongriæ et a Prætojanis amplissimo potentatu. En et quarta mundi portio, quam nostri Americam dixerunt, maxima pro parte fasces et vexilla tibi submittit; in qua ad borealem latitudinem sex et triginta graduum ingens prædivesque fluvius sese anno superiori tuis perspicuum exhibuit; cujus (novum dictu) ostium octo et viginti milliariis patescere aquamque amaritudinis expertem in mare ad viginti milliaria trajici ferunt.

At non hæc quidem miracula enarranda suscepimus, quippe quæ latius sint litterarum monimentis diffundenda. Id enim jam magnitudinis obtinuerunt ut non Africam, sed Lusitaniam novi quippiam semper afferre, adagionis vicem subierit. Excipe igitur, serenissime Rex, pro tua augusta mansuetudine hilarique vultu, nostras de mundi contemplatione lucubratiunculas : ut et hoc novum Lusitaniam tulisse cuncti fateantur, retundatque dentes Theoninos tuæ majestatis favore suffultum; sic nempe Fernelium, alioqui tibi dicatum nuncupatumque, arctius devincies. Vale, inclyte Rex, teque, precor, obtectis terræ partibus in lucem productis, Christus in sidera suscipiat.

Ex alma Parisiorum academia, pridie nonas februarias, anno M.D.XXVIII.

XIV.

VERS DE BUCHANAN SUR LES MISÈRES DU PROFESSORAT.

(Œuvres complètes, t. II, part. 1, p. 31.)

1530.

Ite leves ugæ, sterilesque valete Camœnæ,
Grataque Phœbeo Castalis unda choro ;
Ite, sat est : primos vobiscum absumpsimus annos,
Optima pars vitæ deperiitque meæ.
Quærite quem capiat jejuna cantus in umbra ;
Quærite qui pota carmina cantet aqua.
Dulcibus illecebris tenerum vos fallitis ævum,
Dum sequitur blandæ carmen inerme lyræ.
Debita militiæ molli languescit in umbra,
Et fluit ignavis fracta juventa sonis.
Ante diem curvos senium grave contrahit artus,
Imminet ante suum mors properata diem ;
Ora notat pallor, macies in corpore toto est,
Et tetrico in vultu mortis imago sedet.
Otia dum captas, præceps in mille labores
Irruis, et curis angeris usque novis.
Nocte leves somnos resolutus compede fossor
Carpit, et in mediis nauta quiescit aquis ;
Nocte leves somnos carpit defessus arator ;
Nocte quies ventis Ionioque mari :
Nocte tibi nigræ fuligo bibenda lucernæ,
Si modo Calliopes castra sequenda putes ;
Et tanquam Libyco serves curvata metallo
Robora, et Herculea poma ferenda manu,

Pervigil in lucem lecta atque relecta revolves,
    Et putri excuties scripta sepulta situ.
Sæpe caput scalpes, et vivos reseris ungues;
    Irata feries pulpita sæpe manu.
Hinc subitæ mortes, et spes prærepta senectæ;
    Nec tibi fert Clio, nec tibi Phœbus opem.
Si caput in cubitum lassa cervice recumbat
    Et sopor exiguus lumina fessa premat,
Ecce vigil subito quartam denuntiat horam,
    Et tonitru horrifico lumina clausa quatit.
Excutit attonito somnos sonus æris acuti,
    Admonet et molli membra levare toro.
Vix siluit, jam quinta sonat, jam janitor urget
    Cymbala, tirones ad sua signa vocans.
Mox sequitur longa metuendus veste magister;
    Ex humero lævo mantica terga premit.
Dextera crudeli in pueros armata flagello est;
    Læva tenet magni forte Maronis opus.
Jam sedet et longis clamoribus ilia rumpit,
    Excutit implicitos ingenioque locos,
Corrigit et delet, mutat vigilata labore,
    Promit in obscuro quæ latuere diu,
Magna nec ingeniis ævi explorata prioris
    Eruit, inventas nec sibi celat opes.
Ignava interea stertit plerumque juventus,
    Cogitat aut curæ multa priora suæ.
Alter abest, petiturque alter mercede parata
    Qui vocet et fictos condiat arte dolos.
Ille caret caligis, huic rupta calceus alter
    Pelle hiat; ille dolet; scribit et ille domum.
Hinc virgæ strepitusque sonant, fletuque rigantur
    Ora, inter lacrimas transigiturque dies.
Dein nos sacra vocant, dein rursus lectio, rursus
    Verbera : sumendo vix datur hora cibo.
Protinus amota sequitur nova lectio mensa;
    Excipit hanc rursus altera cœna brevis.
Surgitur : in seram noctem labor improbus exit,
    Ceu brevis ærumnis hora diurna foret.
Quid memorem interea fastidia mille laborum

Quæ non ingenua mente ferenda putes?
Ecce tibi erronum plenas ex urbe phalanges,
Terraque ferratis calcibus icta fremit :
Turba ruit stolidasque legentibus applicat aures,
Quales Phœbeæ Phryx dedit ante lyræ,
Et queritur nullis onerari compita chartis,
Esse et Alexandrum nullo in honore suum,
Nec gravidum pleno turgescere margine librum,
Neglectumque premi vile Guidonis opus.
Curritur ad Montem magno cum murmure Acutum,
Aut alias ædes, sicubi beta sapit.
Quid referam quoties defenditur acer Orestes,
Carmina vel numeris cum caruere suis?
Arcadico juveni quod læva in parte mamillæ
Nil salit, iratus clamat uterque parens.
Conqueritur nullo labentia tempora fructu
Totque diu sumptus deperiisse suos;
Quin etiam in libros nati consumta talenta
Supputat, et damnum flagitiumque vocat,
Æstimat et nostros non æqua lance labores,
Temporis et nulla damna rependit ope.
Adde, quod Aonidum paupertas semper adhærens
It comes, et castris militat ipsa suis :
Sive canas acies in Turcica bella paratas,
Sive aptes tenui mollia verba lyræ;
Sive levi captas populi spectacula socco,
Turgidus aut tragico syrmate verris humum.
Denique quidquid agis, comes assidet improba egestas,
Sive poema canis, sive poema doces.
Bella gerunt urbes septem de patria Homeri :
Nulla domus vivo, patria nulla fuit;
Æger, inops, patrios deplorat Tityrus agros;
Statius instantem vix fugat arte famem;
Exul hyperboreum Naso projectus ad axem,
Exilium musis imputat ille suum;
Ipse deus vatum vaccas pavisse Pheræas
Creditur, Æmonios et numerasse greges.
Calliope longum cælebs cur vixit in ævum?
Nempe nihil dotis quod numeraret, erat.

Interea celeri cursu delabitur ætas,
    Et queritur duram tarda senecta famem ;
Et dolet ignavis studiis lusisse juventam,
    Jactaque in infidam semina mœret humum,
Nullaque maturis congesta viatica canis,
    Nec faciles portus jam reperire ratem.
Ite igitur, Musæ steriles, aliumque ministrum
    Quærite : nos alio sors animusque vocat.

XV.

ÉPÎTRE DE BARTHÉLEMI LATOMUS A ANDRÉ DE GOUVÉA.

(En tête de l'*Epitome commentariorum dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ*.)

17 septembre 1533.

Bart. Latomus, M. Andreæ Gouveano, primario collegii Barbaræ in Parisiensi gymnasio, S. P. D.

Cum ex omni artium humanitatis genere magna est utilitas, Andrea Gouveane, vir humanissime, tum vero ex ea parte, quam disserendi vocant, non fructus modo, sed etiam necessaria quædam ratio percipitur ad formandum judicium, et ad omnem bonarum artium cognitionem adipiscendam. Neque enim natura, quamvis optima contingat, tamen per se satis est, nisi hoc præsidio instructa sit; neque in ullo artium aut litterarum genere quisquam feliciter versatur, nisi hac disserendi ratione sit imbutus : quæ non solum hoc nobis præstat, ut mentem in iis, quæ litteris comprehensa sunt, certius dirigamus, sed etiam ut dijudicemus illitteratas quæstiones, et, in abdita rerum penetrantes, nodos difficiles atque impeditos in magnis et arduis causis expliceemus. Itaque non immerito eam doctissimi homines semper magnopere expetendam esse arbitrati sunt, eamque ipsi non solum amplexi sunt magno studio ac diligentia, sed nobis quoque ingenio suo atque industria illustratam ad scientiæ et cognitionis fructum amplissime comparaverunt.

Sed cum ejus duæ sint partes, docendi et eloquendi, quarum alteram dialecticen, alteram rhetoricen vocant, multa sane ab illis perutiliter tradita sunt in utroque genere; sed meo quidem judicio, in altera parte a Rodolpho Agricola fructuosissime est elaboratum. Scripsit enim hic vir de dialectica inventione opus exactum

plane et copiosum : in quo præter rerum doctrinam et tractatum, qui commodissimus eam orationis elegantiam adhibuit, ut eruditorum hominum judicio cunctos in hoc genere superasse videatur. Atque hi quidem libri cum jampridem versentur in manibus omnium, ac propter utilitatem in scholis etiam prælegantur, sint autem effusius scripti ab autore, quam aut ab ignavis aut festinantibus breviter cognosci possint, contractos a me superiore anno in compendium, ac nunc denuo, quo rectius legerentur, non minore cura recognitos, in gratiam studiosorum edendos curavi. Quam equidem editionem, tuo nomini, Andrea Gouveane, hoc tempore nuncupandam esse duxi, ut cum studiorum præfectus sis in amplissimo collegio, litterario quoque munere aliquo a me accedente in tuum contubernium, quemadmodum par est, donarere. Vale. xv. Kal. Octob. M.D.XXXIII.

XVI.

INFORMATION SUR LA FUITE DE NICOLAS KOPP.

(Du registre 13 des Archives de l'Université.)

16 décembre 1533.

Anno M.D.XXXIII, die xvi decembris, congregata extitit facultas artium Parisius apud sanctum Julianum Pauperem per quatuor procuratores, absente rectore, super duobus articulis.

Primus scilicet, quoniam jamdiu dominus rector fuerit et sit absens ab universitate nec comparuit in actibus, decretum extitit quod, priusquam in medium poneretur novi rectoris electio, procurator facultatis una cum scriba et bidellis aliquibus accederet collegium Divæ Barbaræ, solitum domicilium præfati domini rectoris. Et hoc facto, dictus procurator facultatis una cum magno bidello Franciæ et duobus bidellis Picardiæ, una cum scriba, accesserunt ad collegium Divæ Barbaræ, domicilium solitæ residentiæ dicti domini rectoris; et loquendo ad personam domini primarii dicti loci, fuit responsum per eumdem quod dictus dominus rector est absens per plusquam quindecim dies, et a tempore discessus non fuit ibidem visus, abstulitque sigillum rectoriæ; et a tribus diebus fuerunt eidem traditæ libræ trecentæ et triginta denarii, una cum aliquibus clavibus. Et tradidit bidello Franciæ librum jurandorum et claves.

Quibus actis, procurator nationis Franciæ posuit hujusmodi congregationem super duobus articulis : primus super electione novi rectoris; secundus communis.

XVII.

JUGEMENT SUR LA CLÔTURE D'UNE CLASSE DE PHILOSOPHIE PAR JACQUES DE GOUVÉA.

(Archives de l'Université, reg. 20, fol. 65.)

22 avril 1542.

Sabbati, XXII aprilis M.D.XLII. Coram DD. rectore, procuratoribus et reformatoribus Facultatis artium comparuerunt quam plurimi logici collegii Divæ Barbaræ in copioso numero, qui organo Pauli Roviri, unius eorumdem, eisdem conquerendo exposuerunt quod, cum jampridem in philosophia et aliis bonis artibus magistro Firmino Durio, viro siquidem apprime honesto, in dicto collegio regenti sese commisissent, et qui eosdem jam sesquiennium edocuit, nihilominus dicti collegii primarius, nescitur quo spiritu ductus, eosdem a dicto collegio explodit, nec classem pro more ingredi sinit, occasionem nactus quod eorumdem nonnulli dictum collegium egressi sunt, cum propter frequentem morbum quo cruciabatur, tum vero pecuniæ angustia collegium egredi compulsi fuerunt; et cum bonarum litterarum fructu eorumque præceptoris doctrina priventur, dicti collegii liberum aditum sibi concedi supplicuerunt.

M. Firminus Durius dixit dictum primatem ei victum quotidianum denegare, licet eum in nullo offenderit provinciamque sibi commissam adimpleverit : super quo sibi provideri supplicuit.

M. Jacobus a Govea, ejusdem collegii primarius, dixit dictum Durium sexaginta discipulos docere, ex quibus solum quatuor convictores, quos portionistas vocant, et unus cubicularius, pro quibus unum regentem nutrire sibi pergrave esset. Quo vero ad querimoniam discipulorum, dixit quam plures eorumdem in collegio

moram traxisse et ejusdem convictores fuisse, qui tandem, ut liberius agerent, dictum collegium egressi sunt; quos si admitteret aliis in exemplum cederent, cum sit consuetudinis convictores egressos in idem collegium non admittere. Et ulterius quamplures errundos esse dixit, qui a tertia classo grammaticorum convolarunt, qui, si paterentur, gradum per saltum adipiscerentur; quare ad eosdem admittendos compelli non debet.

Idem Durius dixit quamplures eorumdem in Hispania audivisse plures annos in philosophia magistrum Gasparem *Lax*, et quod ob id paululum dumtaxat in grammatica studuerunt.

His sic in medium adductis et inter DD. deputatos mature consultatis, censuerunt eos, qui ferre poterunt onera quæ in collegiis ferenda sunt, redire in collegium; pauperes vero, et qui collegii onera sufferre non possunt, esse admittendos aditumque illis patere. De quibus DD. censoribus provinciam commiserunt. Et sic conclusit D. rector.

XVIII.

ARRÊTS DU PARLEMENT DANS LA CAUSE DE JACQUES DE GOUVÉA CONTRE ROBERT DUGAST.

(Archives de l'Empire, X. 8348, fol. 310; 4934, fol. 224 et 261.)

Août-septembre 1548.

Du mardy vingt ungniesme aoust M.V^{c}.XLVIII, *post prandium, hostiis clausis, in conventu Augustinensium.* Lizet, premier président.

Entre maistres Jaques de Govéa, docteur régent en la faculté de téologie en l'Université de Paris, principal du collége Saincte-Barbe en ladicte Université, et Jehan Calmus, soubz principal et premier régent audit collége, demandeurs et requérans l'entérinement d'une requeste, d'une part ;

Et maistres Robert Dugast, Robert Certain et consors, défendeurs à l'entérinement de ladicte requeste, d'aultre.

Après que Riant pour lesdits de Govéa et Calmus a dict que la court a faict plusieurs injonctions à parties adverses de venir, et quant à luy il a parlé à de Thou, qui est advocat de parties, lequel luy a dict que parties ne luy ont parlé de la matière, et ne demandent parties que à reculler pour cependant jetter ledit de Govéa hors le collége ;

La court a enjoingt aux parties adverses dudict de Govéa et leur procureur de venir jeudi matin à huis cloz sur peine de vingt livres parisis d'amende, qui, en défault de venir par eulx, seront levez sans déport, moitié sur lesdictes parties, moitié sur leur dict procureur. Et fait défenses à parties d'attenter ou innover cependant contre et au préjudice de la requeste dudit de Govéa, ains demeureront les choses en l'estat qu'elles sont; et soit signifié.

Du jeudy vingt troisiesme jour d'aoust, M.V^{c}.XLVIII, *mane, hostiis clausis*. Lizet, premier président.

Entre maistres Jacques de Govéa, docteur régent en la faculté de théologie en l'Université de Paris et principal du collége Saincte-Barbe en ladicte Université, et Jehan Calmus, soubz principal et premier régent audit collége, demandeurs et requérans l'entérinement d'une requeste, d'une part;

Et maistres Robert Dugast, Robert Cértain et consors, défendeurs à l'entérinement de la dicte requeste d'aultre :

La court a ordonné et enjoinct aux parties présentes et leur conseil de cy venir mardy prochain de relevée à huyz cloz, sur peine de l'amende; et cependant demoureront les choses en l'estat qu'elles sont. Et faict ladicte court inhibitions et défenses audict Dugast et aultres parties adverses des demandeurs de riens immuer, actempter ou innover, sur peine d'amende arbitraire.

Du mardy, quatriesme septembre, M.V^{c}.XLIII, *post prandium, hostiis clausis*. Monnard, président.

Entre maistre Jacques de Govéa, docteur régent en la faculté de théologie en l'Université de Paris, principal du collége Saincte-Barbe en icelle Université, demandeur et requérant l'entérinement d'une requeste, et encores appelant d'une certaine prétendue sentence de son consentement donnée par le prévost de Paris ou son lieutenant, d'une part; et maistre Robert Dugast, docteur régent en la faculté de décret en ladite Université de Paris, soy disant seigneur propriétaire des quatre portions, les cinq faisans le tout, dudict collége Saincte-Barbe, et maistre Robert Certain, maistre ès artz en ladicte Université, défendeurs à l'entérinement de ladicte requeste et intimez oudit cas d'appel, d'aultre part.

Après que Ryant pour de Govéa, de Thou pour Dugast, et Boucherat pour Certain ont esté oyz sur la requeste et appel susditz; ensemble Marillac pour le procureur général du roy;

La court, en tant que touche l'appel présentement interjecté par de Govéa, a mis et mect ladicte appellacion et ce dont est appellé au néant, sans amende et sans despens de ladite cause d'appel. Et quant à la requeste présentée à ladicte court par ledit de Govéa, icelle court, sans avoir égard à icelle requeste, en a débouté et déboute ledit de Govéa; et néantmoins ordonne ladicte

court que dedans Noël prochain, ledit de Govéa vuidera dudit collége Saincte-Barbe, entremise et administracion de ladite principauté. Et sera informé *super doctrina*, *vita et moribus* dudit Certain, commis par ledit Dugast principal audit collége, pour, l'information faite, rapportée et veue par ladite court, estre par elle ordonné ce que de raison. Et ne mectra doresnavant icellui Dugast, propriétaire, aulcun principal audit collége qui ne soit préalablement interrogé par le chancelier de l'Université de Paris ou ceulx qui seront par luy députez, et par ledit chancelier certiffié estre de bonne vie, conversation, doctrine non suspecte et cogneue probité. Et pour impugner ce personnage qui sera commis à ladite principaulté, ne sera ledit de Govéa receu partie. Et néantmoins a ladicte court fait inhibitions et défenses audit Certain et aultres qu'il appartiendra de troubler ou donner empeschement audit de Govéa en l'administration de ladite principaulté pendant le temps susdit qui luy a esté réservé par ladite court à la tenir. Et a condemné lesditz Dugast et Certain à rendre audit de Govéa les biens et choses sur luy prinses, en payant par luy le terme de ce qu'il doibt pour raison de ladicte principaulté. Et pour oyr les parties sur le débat du compte dudit de Govéa, réparations et méliorations par luy prétendues avoir faictes audit collége, ladicte court a commis et commect maistres Christophe de Marle et Jehan Trouson, conseillers en icelle.

XIX.

JUGEMENT DÉFINITIF DES DIFFÉRENDS ENTRE DUGAST, CERTAIN, PHELIPPEAUX ET DE CORMEILLES.

(Archives de l'Université, reg. 21, fol. 156, v°.)

20 juin 1550.

Anno M.D.L, die vicesima mensis junii, hora octava matutina. Congregati fuerunt apud collegium Calviacum, in cubiculo D. rectoris, idem rector nec non DD. Guillelmus *Benard* Burgundiæ, Nicolaus *Sonoys* Navarræ, Petrus *Alais* Montisacuti et Augustinus *Cottay* Cardinalis-Monachi collegiorum respective primarii, a suprema curia parlamenti Parisiensis commissi et deputati super cognitione et decisione cujusdam controversiæ inter Magistros Robertum *Du Gast*, juris canonici doctorem, Johannem *Phelippeaulx*, sacræ theologiæ professorem, primarium institutum collegii Divæ Barbaræ, Robertum *Certain*, ejusdem collegii procuratorem, et Nicolaum *Cormeille*, dicti gymnasii Barbarani artium præceptorem, motæ et pendentis indecisæ in prædicta curia parlamenti Parisiensis.

Exposita per D. rectorem causa hujusmodi convocationis, magister Robertus *Certain*, nepos præfati D. *Du Gast* retulit eumdem suum avunculum ecclesiæ collegiatæ S. Marcelli, de Sancto-Marcello, prope et extra muros Parisienses, esse canonicum præbendatum, nec posse ibidem comparere ratione publicarum supplicationum ab ipsis canonicis dictæ ecclesiæ de S. Marcello apud ædem Divo Victori sacram, hoc matutino tempore pro fructibus terræ et aliis justis et sanctis de causis, celebrandarum. Propterea petiit eumdem pro excusato haberi, neque in illum absentem quicquam decerni.

Præfatus M. Nicolaus *de Cormeille* inter cætera dixit se semper suo primario fuisse obsecutum, ipsumque *Certain* prænominato D. *Phelippeaulx*, viro theologo, invidere, et nomine primarii dicti collegii Barbarani abuti, cum solum sit procurator, et penes antedictum D. *Phelippeaulx*, primarium, omnis superioritas seu præeminentia in suos et præceptores et scholasticos de jure remanere debeat; neque alium esse in eodem collegio Divæ Barbaræ, præter se solum, qui antenominato D. *Phelippeaulx* in instituenda juventute et eadem, occasione adveniente, reprimenda et corrigenda auxilium et favorem adversus eumdem *Certain*, hujusmodi correctione adveniente, præstare audeat. Itaque petiit eidem D. primario honorem debitum deferri ipsumque *Certain* omni potestate spirituali, qua hactenus est abusus, privari ita quod sub sæpefato D. *Phelippeaulx* duntaxat militet.

Præterea conquestus est non solum de suo nomine ab eodem *Certain* publice dectractum fuisse, sed etiam victu quotidiano se propter intermissas suas lectiones, ut prætendit idem *Certain*, privari, cum tamen boni et vigilantis præceptoris officio semper functus fuerit; et si quando forsan easdem suas lectiones omiserit, id potius vitio dicti *Certain*, qui suos discipulos a collegio egredi et ad alium præceptorem collegii Remensis transvolare permiserit, quam sua culpa et negligentia contigisse retulit. Propterea resarciri et restitui postulavit.

Antenoninatus *Certain* retulit præfatum D. *de Cormeille* ab anno citra, seu ab ejus rectoria aut circiter, suos quam rarissime docuisse, atque eisdem ad ejus arbitrium et privatum commodum libros medicinæ potius quam philosophiæ prælegisse ; cum tamen ab ipso pro suis stipendiis percipere soleat quotannis viginti quatuor scuta auri solaria. Ob quam rem, jussu et mandato præfati D. *Du Gast*, pensione solita eum privare coactus fuit.

Accersitus D. *Phelippeaulx* et interrogatus, respondit se nomine tenus esse primarium dicti collegii Divæ Barbaræ, insequendo certum ejus contractum, inter ipsum et præfatum *Certain* initum ; iniisse tamen aliam conventionem cum prænominato D. *Du Gast*, qua institutus fuit verus dicti collegii primarius, cum potestate instituendi et destituendi præceptores, et cætera agendi quæ vero primario incumbunt agenda. Porro ejus vitam et mores, juxta supremi senatus arrestum ante ipsius institutionem a D. Cancellario Universitatis, præsentibus dicto nepote præfati D. *Dugast* et aliis quam plu-

rimis, probatos fuisse retulit; de hac tamen approbatione nullum penes se actum habere.

D. rector super præmissis atque hujusmodi incidentibus propositis, primum videndum esse proposuit an sit privandus officio primarii dictus *Phelippeaulx* necne. Deinde controversiam dicti *de Corneille* adversus eumdem *Certain* debere dirimi, et super ea judicium ferri.

D. primarius Burgundiæ censuit ita esse agendum ut præfatus D. *Phelippeaulx* penes se habeat dicti collegii Divæ Barbaræ claves, neque quisquam a gymnasio discedat nisi prius habita ab eodem licentia, omnesque discipuli illi obsequantur; præterea in eodem collegio præceptores instituat, et si quos minus in officio diligentes inveniat, eosdem, si visum sibi fuerit, destituat, omnimodaque potestate et præeminentia in eodem gymnasio utatur. Vult præterea D. *de Corneille* officio boni præceptoris fungi, illique victum, cæteris præceptoribus exhiberi solitum, præstari in communi sive privatim, stipendiis sibi promissis et solvendis resecatis.

D. primarius Navarræ existimat optimum fore si probatus D. *Phelippeaulx* a dicto D. cancellario, officio veri primarii dicti sui gymnasii, prout superius est expressum, fungatur. De D. *de Corneille* idem sentit cum præfato D. primario Burgundiæ.

D. primarius Montanus istud negotium non sine prudentia et consilio esse determinandum judicat. Ideo censet præfatum D. *Phelippeaulx* debere præsidere gymnasio suo; et non duo æqualem potestatem, sed unus spiritualem, alter temporalem habeat; quodque janitor referat eidem D. primario nomina et cognomina absentium et ingredientium in dictum gymnasium. Quantum ad institutionem præceptorum ejusdem gymnasii attinet, si qua sint præceptoribus stipendia pro suis laboribus impertienda, vult eosdem DD. primarium et *Certain*, procuratorem, inter se convenire super controversia MM. *de Corneille* et *Certain;* non vult eidem D. *de Corneille* victum denegari, dummodo sit in officio; habitaque ratione temporis, non censet eum ullis stipendiis sibi forsan debitis et in futurum pollicitis uti et gaudere debere.

D. primarius Cardinalitius in omnibus accedit sententiæ eorumdem DD. primariorum, qui ante se suum judicium protulerunt.

His sic expositis auditisque rationibus contendentium :

Primum placet ipsis DD. deputatis eumdem D. Johannem *Phelippeaulx*, institutum primarium dicti collegii Barbarani, omni

privilegio et auctoritate, ad officium hujusmodi veri primariatus exercendi spectantibus, uti et gaudere, ita ut solus possit spiritualia curare, errantes ad viam reducere; insuper instituat præceptores quos viderit esse instituendos, sed non sine consensu præfati D. *Certain*, procuratoris, ratione stipendiorum ipsis præceptoribus tribuendorum.

Quo vero ad negotium dicti *de Cormeille*, præceptoris artium, visum est eisdem DD. deputatis ut ipsi incipienti regere et exercere officium boni præceptoris victus sive in communi sive privatim non denegetur; attamen resecetur stipendium eidem promissum et solvendum, rato et firmo prius habito quod hactenus percepit.

Et ita organo D. rectoris conclusum extitit.

XX.

AMORTISSEMENT ACCORDÉ PAR HENRI II POUR LA FONDATION DE ROBERT DUGAST.

(Aux Archives de l'Empire, X, 8610, fol. 24.)

Février 1557.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir, nous, avoir receu l'humble supplicacion de maistre Robert Dugast, docteur régent en la Faculté de décret en l'Université de Paris, contenant qu'il a érigé et fondé en sa maison à luy appartenant et acquise de ses deniers, vulgairement appelée de Saincte-Barbe, assise en l'Université de Paris, au mont Sainct-Hilaire, ung collége et exercice d'estude, avec sept boursiers, savoir ung principal, ung procureur, ung chappelain, et, oultre ce, quatre petitz enfans qui seront boursiers, pour y résider continuellement et vacquer aux prières, suffrages, estudes et charges à eulx respectivement ordonnées par ladicte fondation, cy attachée soubz nostre contrescel; et pour la dotation et entretenement dudict collége et service divin, donne, cedde et délaisse à perpétuité ausdicts principal, procureur, chappellain et boursiers, et à leurs successeurs les maisons et héritages qui s'ensuyvent; c'est assavoir :

Les quatre partz et portions par indivis dont les cinq font le tout en la totalité d'une grande maison contenant plusieurs corps d'hostelz, lieux, aisances et appartenances d'icelle, ainsy qu'ilz se poursuyvent, comportent et extendent de toutes partz et de fond en comble, située et assise en nostre ville et Université de Paris, audit mont Sainct-Hilaire, vulgairement nommée et appelée *le*

collége de Saincte-Barbe, tenant d'une part la totalité de ladicte maison et lieux à ung jardin estant des appartenances du collége de Reims et faisant l'ung des coings de la rue de Bourgongne; d'autre à une court nommée *le Royaume d'embas des Pauvres du collége de Montagu;* aboutissant d'ung bout par derrière audit jardin du collége de Reims et d'autre bout et davant à la rue Sainct-Simphorian, en la censive des religieux, abbé et convent de l'abbaye Saincte-Geneviefve audit mont de Paris, et chargée icelle totalité de cinq solz tournois de cens;

Une autre maison et jardin, les lieux, aisances et appartenances d'icelle, que tient et où est à présent demourant Guillaume Mondet, marchant libraire, juré en ladicte Université de Paris, située et assise audict mont Sainct-Hilaire et qui se extend jusques au collége de Reims, à laquelle pend pour enseigne *le Chauderon*, tenant au presbitaire, jardin et cimetière de la dicte église, et au collége de Calambert; d'autre part à la rue d'Escosse; aboutissant par derrière à la rue du Four et audit collége de Reims, et d'autre bout par devant à la rue Sainct-Hilaire, en la censive des doyen, chanoynes et chappitre Sainct-Marcel lez Paris, et chargée envers eux de douze deniers tournois de cens;

Et encores une autre maison, court, jardin, lieux, aisances et appartenances d'icelle, ainsy comme elle se comporte, assise et située au villaige de Victry, à la rue Sainct-Aulbin, en laquelle pend ou souloit pendre pour enseigne *l'ymage Sainct-Germain;* tenant d'une part aux héritiers de feu maistre Pierre Dumoulin, d'autre part au grand chemyn royal tendant dudict Victry à Paris, aboutissant d'ung bout à Nicolas Burget, et d'autre bout aux héritiers de feu Claude de Beauvais, en la censive de maistre Jehan de Bermeu, seigneur en partie dudict Victry, et chargée envers luy de deux deniers parisis et de deux pintes de vin de cens seullement; ensemble la quantité de deux arpens et demy quartier de vigne en plusieurs pièces, aussy cy après déclairées; c'est assavoir :

Ung quartier assis audit Victry, ou lieu dict *le champ Ragoulle*, tenant d'une part à Jacques Michault, d'autre part à la vefve Pierre Gabilliau; aboutissant d'ung bout par hault à Symon Dozan et autres, et d'autre bout par bas au grand chemyn

royal, en la censive des doyen et chappitre de Sainct-Marcel lez Paris ;

Item, une autre pièce contenant demy quartier oudict terroner, ou lieu dict *Hardouyne*, tenant d'une part à Laurent Boyvin, d'autre part à Toussains Regnier; aboutissant d'ung bout à Gilles de Fresne et d'autre bout à Guillaume Barrier, à la censive dudict Sainct-Marceau ;

Une autre pièce contenant sept quartiers audit terrouer, ou lieu dit *Naisard;* tenant d'une part à Guillaume Bourguet, d'autre part à Jacques Michault; aboutissant d'ung bout par hault à Symon Poteau et autres, et d'autre bout par bas audit grand chemyn royal, à la censive dudict Sainct-Marcel;

Une autre pièce contenant trois quartiers, assise oudit lieu de Victry, ou lieu dict *la Grand-Ruelle*, tenant d'une part aux appartenances de la cure Sainct Gervais dudict Victry, d'autre aux héritiers de Benoist Chobard; aboutissant d'ung bout sur ladicte Grand-Ruelle et d'autre bout à Nicolas Simon, à la censive dudit Sainct-Marceau : le tout chargé de huict deniers parisis pour arpent;

Une autre pièce contenant demy quartier oudict terrouer et lieu, tenant d'une part aux héritages et appartenances de ladicte cure Sainct-Gervais de Victry, d'autre à Nicolas Potiau; aboutissant d'ung bout sur ladicte Grand-Ruelle et d'autre bout à Loys de la Rue, en la censive dudict Saint-Marcel;

Une autre pièce contenant deux tiers de quartier, assise audit terrouer de Victry, ou lieu dict *la Rotte;* tenant d'une part audit Nicolas Potiau, d'autre part à Jehan Bertrand; aboutissant d'ung bout par hault à Jehan Pons, et d'autre bout par bas à Guillaume Coëtart, en la censive des religieux, abbé et convent de Sainct-Lomer de Bloys, chargée de deux solz parisis envers la grand Chambre Sainct-Marcel de rente et de cens, au pris de huict deniers parisis pour arpent;

Une autre pièce contenant ung quartier audit terrouer et au lieu dict *la Brebis;* tenant d'une part à Regnault Ressuvane, d'autre part à Noël Durant; aboutissant d'ung bout aux héritiers de Benoist Chobart, à la censive dudict Sainct-Marcel ;

Une autre pièce contenant troys autres quartiers, assise, audict Victry, au lieu dit *la Grouette;* tenant d'une part à Guillaume Noliau, d'autre part aux héritiers de feu Marcou Cochon; aboutissant d'ung bout par hault à Collette Poitraut, et d'autre à Jehan Sergent, en la censive desdictz de Sainct-Marcel;

Une autre pièce contenant demy quartier, assise audit terrouer ou lieu dict *la Rigorge*, tenant d'une part à Germain Joly, d'autre part à Ferrant Molart; aboutissant d'ung bout à Gilles Postreau et d'autre bont à Jehan Blanchieu, en la censive de M. Thibault, et chargée envers luy d'ung denier parisis de cens;

Et une pièce de vigne contenant ung autre demy quartier, assise au terrouer dudict Victry, ou lieu dict *Dame-Gille*, tenant d'une part à Germain Veron, d'autre part à Jehan Auguefre; aboutissant d'ung bout par hault à Gervais Coëte, et d'autre bout par bas à Jehan Massé, en la censive de nostre amé et féal conseiller et secretaire de noz finances, maistre Cosme Clausse, sieur de Marchaumont et dudict Victry en partie, et chargée envers luy d'ung denier parisis de cens.

Oultre auroit ledit suppliant donné, ceddé et délaissé pour la fondation dudit collége la somme de troys cens vingt huict livres quinze solz tournois de rente racheptable, à luy deue par les Prevost des marchans et Eschevins de nostre ville de Paris, à la charge que si ladicte rente estoit racheptée, que lesditz principal, procureur et boursiers seroient tenuz les employer en semblables rentes courantes, ou en héritaiges ou terres asseurées.

Et encores ledict suppliant a vouloir et intention d'acquerir, si possible est, la cinquiesme partie de ladicte maison pour l'adjouster à la dotation de ladicte fondacion, ainsi que plus amplement aussi est déclaré par contract faict et passé le dix-neufiesme novembre dernier passé, pardevant Françoys Crozon et Pasquier Vallée, notaires ou Chastellet de Paris, attaché à nos dictes présentes soubz nostre contrescel; lequel contract de fondacion a esté approuvé par nostre court de Parlement de Paris, et ordonné icelluy estre enregistré ès registres d'icelles.

Et à ces causes ledict suppliant nous a faict supplier très-humblement, attendu que lesdictes maisons, héritages et rentes sus-

dictes ne sont aucunement tenuz en fief et que en iceulx n'y a justice, et que pour raison d'iceulx ne nous est deue aucune censive, les vouloir amortir, afin que lesdictz principal, procureur et chappelain, boursiers et leurs successeurs ne puissent estre contrainctz les mectre hors leurs mains à occasion qu'ilz sont gens de main-morte, ains leur promectre qu'ilz et leurs successeurs les puissent posséder et tenir perpétuellement, afin que ladicte fondation et service divin soient entretenuz ; requerant sur ce noz lettres d'amortissement :

Pour quoy nous, inclinans à la dévocion et prière dudict suppliant, et aussi afin que soyons participans aux prières et bienffaictz qui se feront audit collége, avons de nostre certaine science, grâce espécial, plaine puissance et auctorité royal amorty et amortissons par cesdictes présentes lesdictes maisons, héritages et rente dessusdictes, et ce qui sera acquis des deniers procédans du rachapt de ladicte rente, si elle est racheptée ; voulons que lesdictz principal, procureur, chappelain et boursiers les tiennent et possèdent perpétuellement amortiz et à Dieu dédiez, sans ce qu'ilz puissent estre contrainctz les vendre, aliéner ou mectre hors de leurs mains, ne d'en payer à nous ou à noz successeurs pour l'amortissement aucune finance, laquelle nous avons donnée, remise et quictée, donnons, remectons et quictons tant audict suppliant que ausdicts principal, procureur, chappellain et boursiers par ces présentes signées de nostre main.

Si donnons en mandement par cesdictes présentes à noz amez et féaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement, gens de noz comptes et trésorier de France et général de noz finances à Paris, prévost dudict lieu ou à son lieutenant, et à tous noz autres justiciers et officiers, et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que lesdicts principal, procureur, chappellain et boursiers et leursdicts successeurs facent, seuffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement de nostre présente grâce et amortissement, don et quictance, sans leur faire ou donner, ne souffrir estre faict ou donné aucun arrest, destourbier ou empeschement en quelque manière que ce soit; ains, si aucun en estoit faict, le facent mectre incontinent et sans delay à plaine delivrance; car ainsi nous plaist et voulons estre faict, nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens et défences à ce contraires. Et afin que

ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mectre nostre scel à cesdictes présentes, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, ou moys de fevrier, l'an de grâce mil cinq cens cinquante six et de nostre règne le dixiesme. *Ainsi signé soubz le reply*, HENRY ; *et sur le reply* : Par le roy, Maistre Martin Fumée, maistre des Requestes ordinaire de l'hostel, présent Bourdin.

Registrata, audito et non impediente procuratore generali regis, Parisiis in parlamento nona martii, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo sexto. Sic signatum : DU TILLET.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE. SAINTE-BARBE COLLÉGE SANS DOTATION.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

